

ANNEXES

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESSARTS-EN-BOCAGE
DU 12 NOVEMBRE 2024**

ANNEXE

DÉLIBÉRATION N°DEL133EEB121124 DU 12 NOVEMBRE 2024

Rapport d'Activités 2023 de la Communauté de Communes



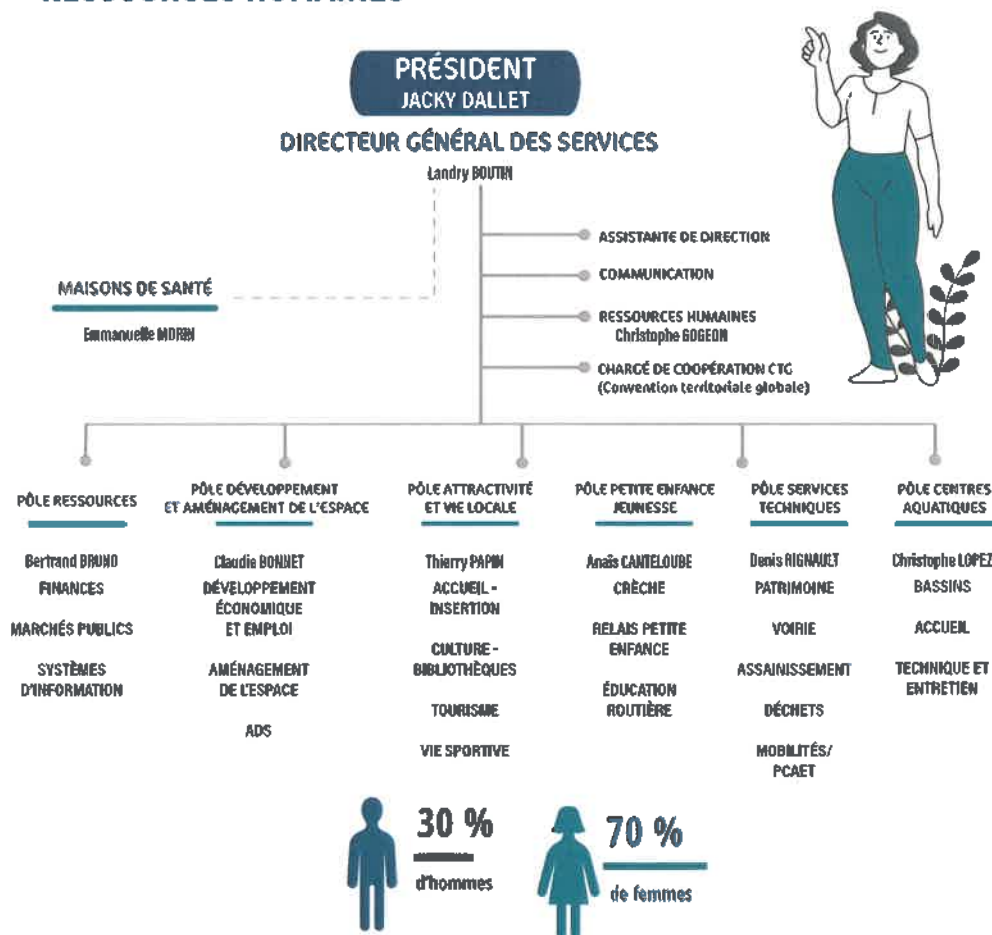
RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023

PAYS
SAINT-FULGENT
LES ESSARTS

BAZOGES-EN-PAILLERS • LES BROUZILS • CHAUCHÉ • CHAVAGNES-EN-PAILLERS
ESSARTS EN BOCAGE • LA COPECHAGNIÈRE • LA MERLATIÈRE • L'OIE • LA RABATELIÈRE
SAINT-ANDRÉ-GOULE-D'OIE • SAINTE-FLORENCE • SAINT-FULGENT

RESSOURCES HUMAINES



LES EFFECTIFS



LES TEMPS FORTS 2023

- Adoption du projet de territoire, permettant de renforcer les politiques économiques, d'aménagement du territoire, environnementales et de services à la population (recrutement d'un chargé de mission «environnement, mobilités», d'une chargée de mission «projet social», d'un technicien «voirie», d'une chargée de communication et d'une chargée de mission EIT
- Impulsion d'une démarche Qualité de Vie au Travail

FINANCES

ENSEMBLE DES BUDGETS, FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT 2023

» **73 045 307 €** de budget global

Présentation du budget des dépenses 2023 : 32 389 579 €
(principal et annexes)

24,5 %

SERVICES GÉNÉRAUX

Rémunération des agents et des élus,
fonctions supports (direction, finances,
RH, marchés publics, informatique et SIG),
véhicules de services, siège social, matériels

7 936 164 €

18,35 %

ENVIRONNEMENT

Déchets, SPANC, assainissement collectif,
frelons asiatiques, bâtiments techniques,
entretien et restauration des rivières

5 943 230 €

19,19 %

ÉCONOMIE/FORMATION

Aménagement des zones d'activités,
ateliers relais, commerces, Vendéopôles,
acquisitions foncières, IVB, Mission Locale,
L'Outil en Main

6 216 682 €

2,75 %

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Urbanisme et aides à l'habitat, Pays du Bocage
Vendéen, CAUE, Très Haut Débit, SDIS

890 522 €

1,68 %

TOURISME

Office de tourisme, sentiers, pôle touristique,
subventions aux associations culturelles et
touristiques, campings

542 757 €

2,35 %

PETITE ENFANCE/ JEUNESSE

Crèche, Relais Petite Enfance, actions de
prévention, transport scolaire, éducation
routière, jeunesse, coordination

761 535 €

3,11 %

SANTÉ - SOCIAL

CIAS, maisons de santé, transport solidaire,
fonds d'aides aux jeunes, EHPAD, logements
sociaux

1 008 313 €

8,92 %

SPORT

Piscines, salles de sports, subventions
aux associations sportives

2 887 814 €

17,54 %

REVERSEMENT AUX COMMUNES MEMBRES

5 680 333 €

1,61 %

CULTURE/ COMMUNICATION

Médiathèques, subventions aux associations
culturelles, concours photo, éveil musical,
expositions, bulletins, divers supports, actions
culturelles

522 228 €

Présentation du budget des recettes 2023 :
40 655 729 € (principal et annexes)



4 598 179 €

IMPÔTS ET TAXES



1 962 030 €

SUBVENTIONS

AUTOFINANCEMENT



8 968 866 €

RÉSULTATS REPORTÉS



2 349 188 €

AFFECTATION DE
RÉSULTAT



10 533 746 €

DOTATIONS DE L'ÉTAT
ET FONDS DIVERS



6 609 163 €

PRODUITS DES
ACTIVITÉS VERSÉS
PAR LES USAGERS



5 063 000 €

EMPRUNTS



571 557 €

AUTRES PRODUITS
(CESSIONS DE BIENS
ET DIVERS REMBOURSEMENTS)

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT

ECONOMIE

- 1,22 ha de cédé pour l'implantation ou le développement des entreprises
- Lancement d'une démarche de stratégie économique
- Renforcement du rôle de la Communauté de communes dans l'animation économique
- Participation à la 2^{ème} édition de la «journée entreprendre en Vendée» à la Fabrik3.0

ECOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE (EIT)

- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2023
- Lancement d'une plateforme de covoiturage Karos

AMÉNAGEMENT

- Poursuite du programme Petites Villes de Demain au côté de Chavagnes-en-Paillers et de Saint-Fulgent

INFORMATIQUE / SIG

- Création d'un poste SIG
- Conformité avec la Loi Climat & Résilience en 2023
- Une vingtaine de sites distants raccordés en fibre optique



URBANISME

- En 2023, plus de la moitié des dossiers a été déposée, via la plateforme de saisine par voie électronique en ligne.



57

RENDEZ-VOUS
POUR LES
AUTORISATIONS
D'URBANISME



1 800

AUTORISATIONS
DELIVREES



72

NOUVEAUX
LOGEMENTS
AUTORISES



2 201

ÉCHANGES
TÉLÉPHONIQUES



2 394 m²

DE SURFACE PLANCHER
ACCORDÉE EN ZONES
D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



1 009

DOSSIERS REÇUS PAR
VOIE ÉLECTRONIQUE

HABITAT

- Accompagnement dédié à l'installation de panneaux photovoltaïques
- 268 000 € dédiés à l'ensemble des aides dont 100 000 € pour l'animation du guichet



ATTRACTIVITÉ ET VIE LOCALE

FRANCE SERVICES

- 3 475 demandes ont été enregistrées en 2023

OFFICE DE TOURISME

57

39

CHAMBRES D'HÔTES

MEUBLÉS DE TOURISME

- Lancement de la web série AMI CHEMIN
- 14^{ème} opération « Visitez nos entreprises »
- Rencontre avec les baliseurs référents
- Inauguration de la Vendée Vélo Tour

LES RENDEZ-VOUS CULTURELS

- Des expositions dans le hall d'accueil
- Un concours photo avec deux thèmes proposés
- La programmation Week & Stage



64 117

NUITÉES

52 396 €

DE TAXES DE SÉJOUR



EVEIL MUSICAL

- Financement des interventions musique en milieu scolaire

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES



194 BÉNÉVOLES



50 990 LIVRES
5 176 NOUVEAUX
LIVRES & DVD



20 769 RÉSERVATIONS



4 596 EMPRUNTEURS ACTIFS
1 027 NOUVEAUX
INSCRITS

- Nouveau site internet
- Ouverture de la médiathèque de La Copechagnière
- Soirée avec les bénévoles

COMMUNICATION

- Lancement d'une stratégie de communication
- Création d'un second poste de chargé de communication



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- Initiation à l'escalade
- Collecte et vente solidaire d'équipements sportifs
- Label Terre de jeux 2024
- Début des travaux de la salle de sport de La Copechagnière

PISCINE OASIS



25 341

ENTRÉES

23 % sont des scolaires



129 293 €

**CHIFFRES
D'AFFAIRES**

CENTRE AQUATIQUE AQUA°BULLES

• Une gestion raisonnée de l'énergie



98 302

ENTRÉES



542 677 €

**CHIFFRES
D'AFFAIRES**



9 984

SCOLAIRES

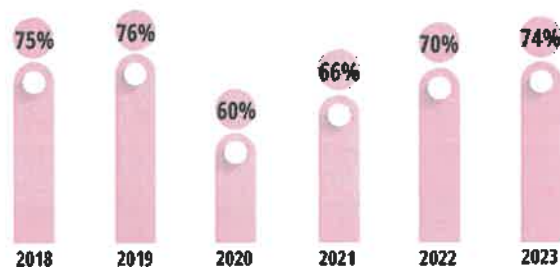


PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

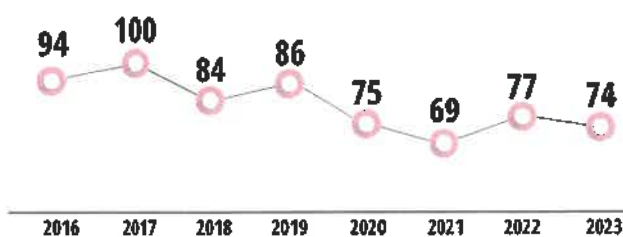
CRÈCHE À PETITS PAS

- 10 ans de la crèche
- Projet piscine

TAUX D'OCCUPATION

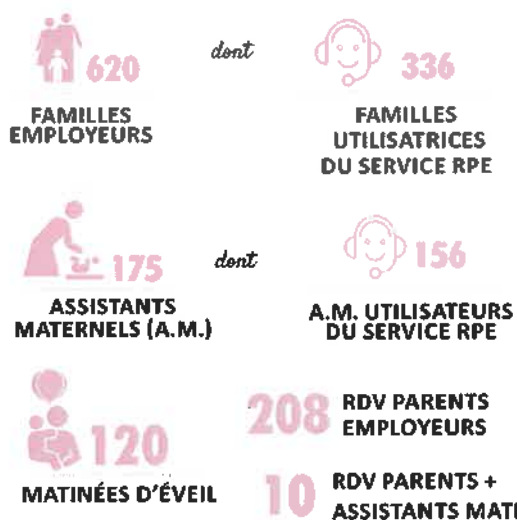


NOMBRE D'INSCRITS



LE RELAIS PETITE ENFANCE

- Création d'un guide de formation pour les assistants maternels
- Création d'un formulaire «offre d'emploi»
- Organisation d'une conférence sur les TND



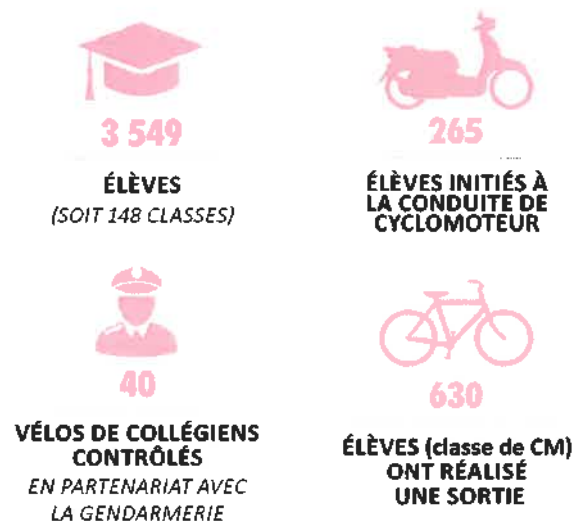
TRANSPORTS SCOLAIRES

La Communauté de communes gère deux types de transport scolaire :

- à destination des collèges d'Essarts en Bocage,
- à destination des piscines pour les écoles primaires du territoire.



PRÉVENTION ROUTIÈRE



- Sensibilisation des 6^{ème} à la sécurité dans le car
- Mise à disposition de draisiennes
- Finale intercommunale organisée à Saint-André-Goule-d'Oie

TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

TRAVAUX

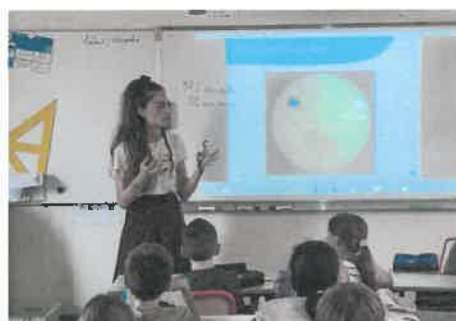
- Réhabilitation du presbytère de Chauché
- Lancement des travaux de la salle de sport de La Copechagnière
- Aménagements dans les zones économiques

PLAN CLIMAT

- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
- Promotion du covoiturage
- Programme Watty : sensibilisation des scolaires à l'écologie

MOBILITÉS

- Lancement du Schéma Directeur des Modes Actifs
- 207 aides à l'achat de vélo accordées
- Lancement du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » à Essarts en Bocage
- Atelier de réparation de vélo



TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

DÉCHETS



BUDGETS DÉCHETS 2023



- Poursuite de l'étude pour la construction d'une nouvelle déchèterie
- Partenariat avec l'association la Sportive Vendée

ASSAINISSEMENT



10 113

ABONNÉS



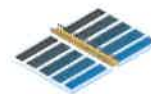
70

POSTES DE
RELEVAGES



220

KM DE RÉSEAUX
D'EAU USÉES



23

STATIONS DE
TRAITEMENT



1 429 608

M³ TRAITÉS
PAR ANNÉE

- Mise en fonctionnement de la station de Saint-André-Goule-d'Oie
- Début des travaux de la station L'Oie et Sainte-Florence
- Valorisation des boues

BUDGETS ASSAINISSEMENT 2023

RECETTES DE
FONCTIONNEMENT
(REDEVANCE ET TAXE)

2 044 174 €

RECETTES
D'INVESTISSEMENT
(SUBVENTIONS ET
AUTOFINANCEMENT)

3 028 897 €

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

1 691 140 €

DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT
(CONSTRUCTIONS
ÉQUIPEMENTS)

2 000 396 €

SOCIAL ET SANTÉ

POLITIQUE DE SANTÉ

- Attirer et accueillir des professionnels de santé sur le territoire pour maintenir et renforcer une offre de soins de 1^{er} recours de qualité
- Améliorer les prises en charge des personnes âgées et/ou handicapées vieillissantes
- Poursuite de l'aide de la Communauté de communes à l'installation de nouveaux professionnels de santé : 5 000 € par professionnel
- Lancement d'une étude architecturale pour la maison de santé de Saint-Fulgent



CIAS

- Mise en place d'actions de prévention pour seniors
- Succès du spectacle Suzanne



31

ATELIERS
SENIORS



8

CINÉ
SENIORS



303

PARTICIPANTS

PROJET SOCIAL

- Signature Convention Territoriale Globale (CTG)
- Lancement du réseau parentalité
- Animation jeunesse : pool party

ANNEXE

DÉLIBÉRATION N°DEL136EEB121124 DU 12 NOVEMBRE 2024

Attribution de compensation 2024

Commission locale d'évaluation des charges transférées

20
24

Rapport de la réunion du 19 septembre 2024



SOMMAIRE

1- LA COMPOSITION DE LA CLECT

2- LE ROLE DE LA CLECT

3- RAPPEL SUR LA MÉTHODE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

4- RAPPEL SUR LA MÉTHODE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES PREVUE POUR L'ETAT

5- EVALUATION DES CORRECTIONS FISCALES ET DE LA RÉPARTITION DES TRANSFERTS DE CHARGES CONSÉCUTIVES À LA SCISSION DE LA COMMUNE D'ESSARTS EN BOCAGE,

6- EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU TERRAIN DE FOOTBALL SITUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-FULGENT

7- L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024

8- CONCLUSIONS DE LA CLECT

1. LA COMPOSITION DE LA CLECT

COMMUNES	MEMBRES	
Bazoges en P.	YOU	Jean-François
Bazoges en P.	PASQUIET	Jean-Michel
Les Brozils	DUPREY	Emilie
Les Brozils	SANTOS	Antoine
Chauvigné	MERLET	Christian
Chauvigné	GRIS	Christopher
Chavagnesen Pailers	SALAÜN	Eric
Chavagnesen Pailers	BORDRON	Jean-François
La Copechagnière	NICOLLEAU	Annie
La Copechagnière	PORAUD	Franck
Essarts en Bocage	CHARDONNEAU	Marie
Essarts en Bocage	MERCIER	Joël
La Merlatière	BELY	Philippe
La Merlatière	PAQUEREAU	Michaël
L'Oie	RATOUIT	Jean-Pierre
L'Oie	CARCAUD	Freddy
La Rabatelière	CARVALHO	Jérôme
La Rabatelière	MEREAU	Rorian
Saint-André G.d'Oie	DALLET	Jacky
Saint-André G.d'Oie	SOULARD	Colby
Sainte-Florence	GREAU	Christelle
Sainte-Florence	PELLE	Jérôme
Saint-Fulgent	CHATELLIER	Vincent
Saint-Fulgent	GAUTRON	Jean-Luc

L'article 1609 nonies C du code général des impôts précise que le conseil de communauté crée la CLECT et en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres.

Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La CLECT a procédé à l'élection de son président et d'un vice-président parmi ses membres :

Président	Jacky DALLET
Vice - Président	Jean-Luc GAUTRON

2. LE RÔLE DE LA CLECT

La commission locale d'évaluation des charges transférées, conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts va rendre ses conclusions dans ce rapport sur :

1- Les corrections fiscales et la répartition des transferts de charges consécutives à la scission de la commune d'Essarts en Bocage,

2- Dans le cadre des équipements sportifs d'intérêt communautaire : les transferts de charges relatives au terrain de football situé sur la commune de Saint-Fulgent

La CLECT va procéder à une évaluation des charges transférées afin que l'EPCI et ses communes membres puissent déterminer le montant de l'attribution de compensation.

3. LA MÉTHODE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le rapport de la CLECT a pour finalité de retracer le montants des charges transférées par la commune à l'EPCI.

La méthode d'évaluation des charges transférées est prévue par l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

Elle prévoit que :

- Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission.

• Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé.

Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien.

L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année **pour obtenir son coût moyen annualisé.**

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

4. LA MÉTHODE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES PREVUE POUR L'ETAT

Lorsque le président de la commission n'a pas transmis le rapport précité aux conseils municipaux des communes membres ou à défaut d'approbation de celui-ci dans les 3 mois, le coût net des charges transférées est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Le IV de l'article 1409 nonies C du code général des impôts prévoit une méthode unique permettant au préfet d'évaluer le montant des charges transférées à la place de la CLECT.

Il est égal à :

- la moyenne des dépenses figurant sur les comptes administratifs de la collectivité à l'origine du transfert, actualisées en fonction de l'indice des prix hors tabac tel que constaté à la date des transferts sur une période de trois ans précédant le transfert pour les dépenses de fonctionnement,
- et actualisées en fonction de l'indice des prix de la formation brute de capital fixe des administrations publiques, tel que constaté à la date des transferts, sur une période de sept ans précédant le transfert pour les dépenses d'investissement.

5. EVALUATION DES CORRECTIONS FISCALES ET DE LA RÉPARTITION DES TRANSFERTS DE CHARGES CONSÉCUTIVES À LA SCISSION DE LA COMMUNE D'ESSART EN BOCAGE

PRÉSENTATION DES CORRECTIONS DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION INTERVENUES DEPUIS LA FUSION DES EPCI AU 1^{ER} JANVIER 2017

1- CLECT du 10 octobre 2017

- 1- La détermination de l'attribution de compensation prévisionnelle 2017 consécutive à la fusion des communautés de communes du canton de SAINT-FULGENT et du pays des ESSARTS.
- 2- Les corrections fiscales en matière de taxe d'habitation liées à la fusion des deux EPCI.
- 3- Les transferts de charges des compétences : contribution au SDIS, éducation routière, espace Gaston Chassaing
- 4- Les transferts de charges dans le cadre du transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2017 à la communauté de communes de l'intégralité des zones d'activité économique avec une nouvelle définition de la compétence obligatoire :

2- CLECT du 27 septembre 2018

- 1- La subvention à l'association ADMR.
- 2- Les subventions et participations financières des communes destinées au renouvellement des fonds de livres.
- 3- La correction du dispositif de mutualisation mis en place par la communauté du pays des Essarts et la commune d'Essarts en Bocage et de l'instruction du droit des sols.
- 4- Les charges transférées relatives à la réorganisation des activités périscolaires par Essarts en Bocage.
- 5- Les charges financières dans le cadre du retrait des compétences de la communauté de communes du pays des Essarts.

LA COMMUNE
D'ESSARTS EN BOCAGE
A ÉTÉ CONCERNÉE
PAR LES CORRECTIONS

3- CLECT du 8 décembre 2020

- 1- La subvention à l'association ADMR.
- 2- Dans le cadre des équipements sportifs d'intérêt communautaire : le terrain de football situé sur la commune des Brouzils
- 3- Dans le cadre des équipements sportifs d'intérêt communautaire : la salle de sport de Saint André Goule d'Oie
- Saint-Fulgent

LA COMMUNE
D'ESSARTS EN BOCAGE
N'A PAS ÉTÉ CONCERNÉE
PAR LES CORRECTIONS

5. EVALUATION DES CORRECTIONS FISCALES ET DE LA RÉPARTITION DES TRANSFERTS DE CHARGES CONSÉCUTIVES À LA SCISSION DE LA COMMUNE D'ESSART EN BOCAGE

1- LES DONNEES DE LA CLECT DU 10 OCTOBRE 2017

	ATtribution DE COMPENSATION Prévisionnelle 2017	CORRECTION "DIEBAGAGE" 2017	CORRECTION COMPENSATION FISCALE TAUX HABITATION	CONTRIBUTION AU BUDGET DU SOUS	CONTRIBUTION EDUCATION ROUTIERE	BLEVENON ASSOCIATION FLORE CULTURELLE ESPACE GASTRONOMIE CHAUSSE	COUT MOYEN ANNUAL REZAEET VORREIC	ATtribution DE COMPENSATION 2017 après CORRECTIONS	ATtribution DE COMPENSATION Prévisionnelle 2018
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)=(1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)	(9)=(8)
Basoges P.	45014,88				-1238,77			43776,11	43776,11
Les Brouils	111013,99				-2637,58			108376,41	108376,41
Chamblé	128636,38				-2367,28			126269,10	126269,10
Chavagnac P.	196608,68				-3450,72			193157,96	193157,96
La Copechagnière	124966,06				-895,04			124071,02	124071,02
Essarts en Bocage	1879980,00	586191,00	58188,00	-89224,86	-8261,43	-8500,00	-55845,91	2360530,81	2360530,81
La Médaille	239184,00	43405,00	4027,00	-6500,64	-860,00		-3370,00	273650,40	273650,40
La Rebatière	216669,66				-899,90			215769,76	215769,76
Saint-André G.d'Oie	-210,61				-1714,33			-1924,94	-1924,94
Saint-Fulgent	782888,06				-5703,64			777184,42	777184,42
TOTAL	3714684,23	629696,00	62213,00	-98826,46	-26166,65	-8500,00	-55844,91	4213686,18	4213686,18

Etape 1 :

Ventiler la reprise de l'attribution de compensation déterminée par la CC du pays des Essarts pour Essarts en Bocage entre :

- Essarts en Bocage
- L'oise
- Sainte-Florence

Etape 2 :

Ventiler les effets de la fusion des EPCI sur les mécanismes de la taxe d'habitation en 2017 entre :

- Essarts en Bocage
- L'oise
- Sainte-Florence

Etape 3 :

Ventiler les corrections effectuées sur les compétences entre :

- Essarts en Bocage
- L'oise
- Sainte-Florence

5. EVALUATION DES CORRECTIONS FISCALES ET DE LA RÉPARTITION DES TRANSFERTS DE CHARGES CONSÉCUTIVES À LA SCISSION DE LA COMMUNE D'ESSARTS EN BOCAGE

2- LES DONNEES DE LA CLECT DU 27 SEPTEMBRE 2018

10.1- L' ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE 2018

Extrait rapport CLECT du pays Saint-Fulgent Les Essarts du 27 septembre 2018 (p20)

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION Personnel 2018 (1)	CONTRIBUTION ADMR (2)	SUBVENTION - PARTICIPATION FONDS DE LUTTES (3)	CORRECTION MUTUALISATION (4)	CORRECTION INST.D.S (5)	REORGANISATION PERSONNELLE (6)	CORRECTIONS CHARGES FINANCIERES 2018 (7)	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018 après CORRECTIONS (8)=(1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)
Bazoges en P.	43 775,31	-2 200,00	-1706,80	0,00	0,00			39 868,81
Les Brouzils	108 374,35	-5 416,00	-1 864,50	0,00	0,00			100 973,85
Chauché	118 268,10	-4 455,36	-589,50	0,00	0,00			113 223,24
Chavagnac en P.	183 108,86	-8 934,00	-1 500,00	0,00	0,00			182 675,86
La Chapelle-aux-Lacs	122 431,29	0,00	0,00	0,00	0,00			122 431,29
Essarts en Bocage	2 437 296,56	0,00	0,00	93 287,75	0,00	-16 522,00	0,00	2 437 296,56
La Motte-Béche	271 550,60	0,00	0,00	0,00	0,00		-6 513,04	271 550,60
La Rabatelière	210 696,26	-3 268,00	-835,50	0,00	0,00			210 696,26
Saint-André G.d'Oie	-6 513,04	-2 839,20	-1 741,00	0,00	0,00			-6 513,04
Saint-Fulgent	767 185,21	-10 675,00	-1 325,00	0,00	0,00			767 185,21
TOTAL	4 238 208,14	-38 791,79	-10 422,00	93 287,75	0,00	-16 522,00	-1 590,00	4 238 208,14

10.2- L' ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE 2019

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018 (1)	CORRECTION MUTUALISATION (2)	REORGANISATION PERSONNELLE 12 MOIS (3)	CORRECTIONS CHARGES FINANCIERES 2019 (4)	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019 (5)=(1)+(2)+(3)+(4)
Bazoges en P.	39 868,81	0,00	0,00	0,00	39 868,81
Les Brouzils	100 973,85	0,00	0,00	0,00	100 973,85
Chauché	113 223,24	0,00	0,00	0,00	113 223,24
Chavagnac en P.	182 675,86	0,00	0,00	0,00	182 675,86
La Chapelle-aux-Lacs	122 431,29	0,00	0,00	0,00	122 431,29
Essarts en Bocage	2 437 296,56	-37 170,44	-33 044,00	-2 935,00	2 364 157,12
La Motte-Béche	271 550,60	0,00	0,00	-17 586,00	254 000,60
La Rabatelière	210 696,26	0,00	0,00	0,00	210 696,26
Saint-André G.d'Oie	-6 513,04	0,00	0,00	0,00	-6 513,04
Saint-Fulgent	767 185,21	0,00	0,00	0,00	767 185,21
TOTAL	4 238 208,14	-37 170,44	-33 044,00	-20 511,00	4 148 482,70

Etape 4 :

Ventiler les corrections effectuées sur les compétences et la mutualisation entre :

- Essarts en Bocage
- L'oise
- Sainte-Florence

Etape 1 : Ventiler la reprise de l'attribution de compensation réalisée en 2017

Extrait rapport CLECT du pays Saint-Fulgent Les Essarts
du 10 octobre 2017 (p8)

ATTRIBUTION DE COMPENSATION Prévisionnelle 2017	
Bazoges en P.	45 014,08
Les Breuzils	111 013,93
Chauché	120 635,38
Chavagnes en P.	196 560,58
La Capechagnière	124 966,06
Essarts en Bocage	1 670 980,00
La Merlatière	239 284,00
La Rabatelière	215 559,66
Saint-André G.d'Oie	-218,51
Saint-Fulgent	782 889,05
TOTAL	3 714 684,23

Pour les communes membres de l'ancienne communauté de communes du pays des ESSARTS soit LA MERLATIERE et **ESSARTS EN BOCAGE**, l'attribution correspond au montant qui a été voté par le conseil de communauté et les communes sur la base du dernier rapport de la CLECT de la communauté de communes du 19 octobre 2016.

Ce rapport a évalué les charges dans le cadre des retours de compétences effectuées au 1^{er} janvier 2016 et au 1^{er} septembre 2016, il a donc intégré une évaluation incomplète pour 2016 et une évaluation en année pleine à partir de l'exercice 2017. Ce montant a été intégré dans l'attribution de compensation prévisionnelle 2017.

	AC PROVISOIRES VOTÉES 2016	SCENARIO N°1 AC 2016	SCENARIO N°1 AC 2017
		avec correction 2015	avec correction 2015
ESSARTS EN BOCAGE	609 487	1 204 311	1 878 980
BOULOGNE	-36 059	45 432	91 865
LES ESSARTS	63 308	585 014	992 374
L'OIE	145 111	151 961	298 582
SAINTE-FLORENCE	437 127	421 904	494 159
LA MERLATIERE	152 978	158 373	239 284
SAINTE CECILE	681	76 850	303 106
SAINT MARTIN	33 514	79 579	266 860
TOTAL	796 660	1 519 113	2 688 231

Extrait rapport CLECT du pays des Essarts
du 19 octobre 2016

Etape 2 : Ventiler les mécanismes de la taxe d'habitation en 2017 entre les 3 communes

1- Calcul du « DEBASAGE » lié à la fusion des EPCI

	ESSARTS EN BOISAGE	LA MERLATIERE
Taux commune en 2010 (1)	13,76%	12,79%
Taux département 2010 (2)	9,21%	9,21%
Total (1)+(2)	22,97%	22,00%
Total après ventilation (taux de ré 2011) (3)	21,77%	20,72%
Différence Taux 2011-2010 : (4)=(3)-(1)	7,99%	7,93%
Base définitive TH 2016 (5)	7 334 552	547 346
Produit TH pour A compensation (6)=(3)*(4)	584 191	43 405
Taux de TH MOYEN 2016 commune	21,08%	21,55%
Taux de TH commune 2017 Etat fiscal 1251	13,09%	13,62%

2- Calcul de la correction de la compensation fiscale Personnes de conditions modestes de la taxe d'habitation

COMPENSATION TAXE HABITATION	BASES DÉFINITIVES 2016	Taux	COMPENSATION
Essarts en Boisage	963 347	6,04%	58 186
La Merlatière	44 474	6,04%	4 027
TOTAL	1 007 821		62 213

3- Corrections fiscales liées à la fusion des EPCI

	CORRECTION DEBASAGE 2017	CORRECTION COMPENSATION FISCALITE TAXE HABITATION	TOTAL CORRECTIONS FISCALES TH LIÉES A LA FUSION
Boisager en P. les Brouils Chavagnes en P. La Copechagnière Essarts en Boisage La Merlatière La Rabatelière Saint-André G.d'Oie Saint-Fulgent			
	584 191,00 43 405,00	58 186,00 4 027,00	634 377,00 47 432,00
TOTAL CC. FAIS JARDI PUISSANT 135 ESARTS	627 596,00	62 213,00	689 809,00

Extrait rapport CLECT du pays Saint-Fulgent Les Essarts du 10 octobre 2017 (p9)

Le III de l'article 1638-0 bis du code général des impôts précise : « dans le cas d'une fusion impliquant un établissement public de coopération intercommunale qui était à FPU en 2011, le taux moyen pondéré de taxe d'habitation tient compte du produit résultant du transfert de la part départementale de cette taxe perçu par les communes qui, en 2011, étaient isolées ou membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité additionnelle ».

L'attribution de compensation est majorée, du produit de la réduction de taux de taxe d'habitation prévue au VII de l'article 1638 quater code général des impôts par les bases de taxe d'habitation de la commune l'année précédant celle de son rattachement à l'établissement public de coopération intercommunale.

Le tableau ci-contre illustre le mécanisme de « débasage » qui entraîne une diminution du taux de la taxe d'habitation en 2017 :

- LA MERLATIERE: de 21,55% en 2016 à 13,62%
- ESSARTS EN BOISAGE: de 21,08% à 13,09%.

Il faut relever que l'allocation compensatrice relative aux personnes de condition modeste pour la taxe d'habitation a été diminuée pour les 2 communes en 2017 avec une réduction du taux de calcul de 1991. La communauté issue de la fusion bénéficie d'un abondement de la compensation à hauteur de la perte des 2 communes.

Cette perte de produit doit être neutralisée par l'attribution de compensation.

La CLECT reprend les données fiscales définitives de l'exercice 2016 pour calculer les corrections en matière de « débasage » et celles relatives à la diminution de l'allocation compensatrice de taxe d'habitation relative aux personnes de conditions modestes pour les communes de LA MERLATIERE et ESSARTS EN BOISAGE

Etape 2 : Ventiler les mécanismes de la taxe d'habitation en 2017 entre les 3 communes

	CORRECTION "DEBASAGE" 2017	CORRECTION COMPENSATION TISCAM TAXE HABITATION	TOTAL CORRECTIONS FISCALES TH LIÉES A LA PERSONNE
Baroges en P. les Broutils Chavagné en P. la Chapelle Essarts en Bocage la Menillière la Sabotière Saint-André G.d'Oie Saint-Fulgent	526 191,00 - 22 205,00	52 113,00 - 874,00	444 377,00 47 432,00
TOTAL CC PAYS SAINT FULGENT LES ESSARTS	524 596,00	52 213,00	491 809,00

Extrait rapport CLECT du pays Saint-Fulgent Les Essarts
du 10 octobre 2017 (p9)

Détail du calcul réalisé en 2017 par commune

BASE TAXE HABITATION	BASES DEFINITIVES 2016	TAUX DEBASAGE	CORRECTION DEBASAGE 2017
Essarts	5 056 188	7,99%	403 989
Boulogne	686 762	7,99%	54 872
Oie	769 207	7,99%	61 460
Ste Florence	824 395	7,99%	65 869
TOTAL	7 336 552		586 191

COMPENSATION TAXE HABITATION	BASES DEFINITIVES 2016	TAUX	COMPENSATION TH
Essarts	693 885	6,04%	41 910,54
Boulogne	78 489	6,04%	4 740,72
Oie	98 388	6,04%	5 942,62
Ste Florence	92 585	6,04%	5 592,12
TOTAL	963 347		58 186,00

Etape 3 & 4 : Ventiler les corrections en matière de compétences entre les 3 communes

La répartition des corrections effectuées en matière de compétences est réalisée à partir de la population 2023 d'Essarts en Bocage. Seules les données sur les charges en matière de ZAE et voirie ont été reprises en fonction du tableau annexé au rapport de la CLECT du 10 octobre 2017.

		REPARTITION	Essarts en Bocage	L'Oie	Sainte-Florence	TOTAL
CLECT 1- 10/10/2017	1- Attribution de compensation fusion	selon données CLECT	1 084 239,00	298 682,00	496 159,00	1 878 980,00
CLECT 1- 10/10/2017	2- Effet déboisement fusion	selon données CLECT	458 862,00	61 460,00	65 869,00	586 191,00
CLECT 1- 10/10/2017	3- Effet compensation TH	selon données CLECT	46 651,26	5 942,62	5 592,12	58 186,00
CLECT 1- 10/10/2017	4- Budget SDIS	Population 2023	-66 313,87	-12 145,65	-12 766,33	-80 224,85
CLECT 1- 10/10/2017	5- Education routière	Population 2023	-8 973,22	-1 110,77	-1 167,44	-8 251,43
CLECT 1- 10/10/2017	6- Association Flore culturelle	Population 2023	-6 153,16	-1 144,23	-1 202,81	-8 500,00
CLECT 1- 10/10/2017	7- ZAE et voirie	selon rapport CLECT	-33 692,91	-21 887,00	-270,00	-55 849,91
CLECT 2- 27/09/2018	8- Mutualisation	Population 2023	40 623,38	7 564,25	7 939,67	56 117,31
CLECT 2- 27/09/2018	9- Réorganisation périscolaire	Population 2023	-36 880,88	-6 672,35	-7 012,77	-49 565,00
CLECT 2- 27/09/2018	10- charges financières	Population 2023	-2 117,41	-393,75	-413,84	-2 925,00
Attribution de compensation 2024			1 481 244,20	330 185,12	562 727,80	2 364 157,12

	Essarts en Bocage	L'Oie	Sainte-Florence	TOTAL
Population légale 2023	6851	1274	1339	9464
Ventilation	72,39%	13,46%	14,15%	100,00%

6. EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES POUR LA COMPÉTENCE : TERRAIN DE FOOTBALL SITUÉ SUR LA COMMUNE DE SAINT-FULGENT

Terrain de football SAINT-FULGENT

2024

RESSOURCES - DEPENSES DE GESTION (1)	-6 095,45
DEPENSES D'INVESTISSEMENT COURANT ET MATÉRIEL (2)	0,00
CHARGES FINANCIÈRES (3)	0,00
EVALUATION TRANSFERTS DE CHARGES (4) = (1) + (2) + (3)	-6 095,45

La méthode retient :

1- Les dépenses de gestion après la prise en compte des recettes de fonctionnement sur la base de l'exercice 2024 qui intègrent :

le nombre d'heures soit 90 heures sur la base d'un coût horaire de 21,94€, et un total de 1974,60 €.

Le coût du contrôle des équipements sportifs de 466,85 et le contrat d'entretien de 3654,00 €.

Le coût d'éclairage du terrain et la maintenance devra faire l'objet d'une analyse complémentaire en 2025.

2- Les dépenses d'investissement :

Il n'a pas été relevé de coût.

3- Les frais financiers

Il n'a pas été relevé d'emprunt.

Le coût net est obtenu en retranchant le montant des ressources transférées afférentes à ces charges.

L'objectif est de permettre à la communauté d'assurer un bon état de fonctionnement et de conservation de l'équipement.

La CLECT décide :

- de retenir la correction de charges présentée dans le tableau ci-dessus.

7. L' ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024 APRÈS LES CORRECTIONS ÉTUDIÉES

SIMULATION

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2023	SCISSIION ESSARTS EN BOCAGE	TERRAIN DE FOOTBALL - SAINT-FULGENT	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1+2+3)
Bazoges en P.	41 274,83			41 274,83
Les Brouzils	100 800,21			100 800,21
Chauché	116 070,66			116 070,66
Chavagnes en P.	188 385,57			188 385,57
La Copechagnière	122 773,59			122 773,59
Essarts en Bocage	2 364 157,12	-882 912,92		1 481 244,20
La Merlatière	254 083,60			254 083,60
L'Oie		330 185,12		330 185,12
La Rabatelière	212 784,84			212 784,84
Saint-André G.d'Oie	-14 601,07			-14 601,07
Sainte-Florence		552 727,80		552 727,80
Saint-Fulgent	764 935,61		-6 095,45	758 840,16
TOTAL	4 150 664,95	0,00	-6 095,45	4 144 569,50

8-CONCLUSIONS

La CLECT après avoir déterminé une méthode adaptée à chaque transferts de charges décide :

- D'approuver les transferts de charges tels que présentés ci-avant.

SAINT-FULGENT, le 19 septembre 2024

Nom	Commune	Emargement
YOJ Jean-François	BAZOGES-EN-PAILLERS	
PASQUIET Jean-Michel	BAZOGES-EN-PAILLERS	
MERLETT Christian	CHAUCHE	
GRIS Christopher	CHAUCHE	
SALAÜN Eric	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	
BORDHON Jean-François	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	
MERCIER Joël	ESSARTS EN BOGAGE	
CHARDONNEAU Mario	ESSARTS EN BOGAGE	
RATOUIT Jean-Pierre	L'OIE	
CARCAUD Freddy	L'OIE	
NICOLLEAU Annie	LA COPECHAGNIERE	
POIRAULT Frank	LA COPECHAGNIERE	
BELY Philippe	LA MERLATIERE	
PAQUEREAU Michal	LA MERLATIERE	
CARVALHO Jérôme	LA RABATELIERE	
MERNEAU Florian	LA RABATELIERE	
DUPREY Emilie	LES BROUZILS	Excusée
SANTOS Antoine	LES BROUZILS	
DALLET Jacky	SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE	
SOUILLARD Catherine	SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE	
GAUTRON Jean-Luc	SAINT-FULGENT	
CHATELLIER Vincent	SAINT-FULGENT	
GREAU Christelle	SAINTE-FLORENCE	
PELLÉ Jérôme	SAINTE-FLORENCE	Excusé

ANNEXE

DÉLIBÉRATION N°DEL141EEB121124 DU 12 NOVEMBRE 2024

Rapport Annuel Élu mandataire 2023 – Vendée Expansion

RAPPORT ANNUEL DE L'ÉLU MANDATAIRE

EXERCICE 2023

Nom(s) du/des représentant(s) de la collectivité ou du groupement :

.....

SOMMAIRE

I. Présentation de Vendée Expansion - SPL	3
I.1 - Informations générales	3
I.2 - Historique	3
I.3 - Objet social – Domaines d'activité	4
I.4 - Répartition du capital social	5
I.5 - La gouvernance	10
II. Principales activités, opérations de l'année écoulée et situation financière de VENDEE EXPANSION - SPL	19
II.1 - Principales activités et opérations de l'année	19
II.2 - Situation financière	30
II.3 - Présentation du chiffre d'affaires	31
a - Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité	31
II.4 - Perspectives de développement	32
III. Etat des relations entre les collectivités ou les groupements actionnaires et Vendée Expansion - SPL	32
III.1 - Contrats signés entre les actionnaires et Vendée Expansion - SPL	32
DEPARTEMENT AMENAGEMENT :	32
III.2 - Avances en compte courant consenties par les collectivités ou les groupements actionnaires à Vendée Expansion - SPL	58
Aucune avance en compte courant d'associés.	58
III.3 - Garanties d'emprunt consenties par les collectivités ou les groupements actionnaires à Vendée Expansion - SPL	58
III.4 - Aides octroyées au titre du développement économique	58
III.5 - Autres concours financiers consentis par les collectivités ou les groupements actionnaires à Vendée Expansion - SPL	58
IV. Etat des prises de participation - Situation du groupe	58
V. Evolutions statutaires et de l'actionnariat intervenues dans l'année	59
V.1 - Evolutions statutaires	59
a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année	59
b - Historique des 5 dernières années	59
V.2 - Evolutions de l'actionnariat	60
a - Composition de l'actionnariat et évolution au cours de l'année	60
b - Opérations ayant modifié l'actionnariat au cours de l'année	64
c - Historique des 5 dernières années	65
VI. Bilan de gouvernance	68
VI.1 - Réunions du Conseil d'administration	68
VI.2 - Réunions de l'Assemblée Spéciale	69
VI.3 - Réunions de l'Assemblée Générale	75
VI.4 - Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire et des mandataires sociaux	80
VI.5 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société	80
a - Principaux risques et incertitudes	80
b - Contrôle interne	80
c - Contrôles externes	80
VI.6 - Contrôle analogue	80

I. PRÉSENTATION DE VENDEE EXPANSION - SPL

I.1 - Informations générales

DÉNOMINATION	Vendée Expansion - SPL
DATE DE CRÉATION	15 octobre 2012
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	33 rue de l'Atlantique 85000 la Roche-sur-Yon
ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE	Société Anonyme Publique Locale (SAPL) à Conseil d'administration
NOM DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	M. Guillaume JEAN
NOMBRE DE SALARIÉS	15

I.2 - Historique

LES GRANDES DATES ET FAITS MARQUANTS

2012 : Création de la SAPL
et du GIE

2016 : Division de la valeur
nominale des actions

2021 : Modification du mode de
gouvernance

2022 : Mise en place d'un Plan
stratégique d'activités

2023 : Changement de
dénomination sociale

I.3 - Objet social – Domaines d'activité

OBJET SOCIAL (Article 2 des statuts) :

La Société a pour objet d'accompagner ses collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales.

A ce titre, la Société a pour objet d'accomplir tous actes visant à :

1/ La réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, ayant pour objet notamment :

- de mettre en œuvre un projet urbain,
- de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat,
- d'organiser le maintien, l'extension, ou l'accueil des activités économiques,
- de favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur,
- de lutter contre l'insalubrité,
- de permettre le renouvellement urbain,
- de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

2/ La réalisation d'opérations de construction

La Société pourra intervenir sur tous immeubles, bâtiments ou ouvrages (d'infrastructures, superstructures, voiries et réseaux divers etc.) de toutes natures, tant pour ce qui concerne leur construction que, leur amélioration, leur rénovation, leur gestion que leur entretien.

3/ Toutes autres activités d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

A cet effet, la Société pourra intervenir pour toutes activités relevant de la compétence des actionnaires, dans les domaines suivants :

- réalisation de prestations de conseil et d'assistance dans le domaine de l'ingénierie territoriale, économique et touristique ;
- appui à la création d'activités nouvelles ;
- mise en œuvre d'un plan de développement en accompagnement de leurs politiques publiques de soutien à l'économie locale.

La Société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire, dans le cadre de tous les contrats conclus avec eux.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

DOMAINES D'ACTIVITÉ :

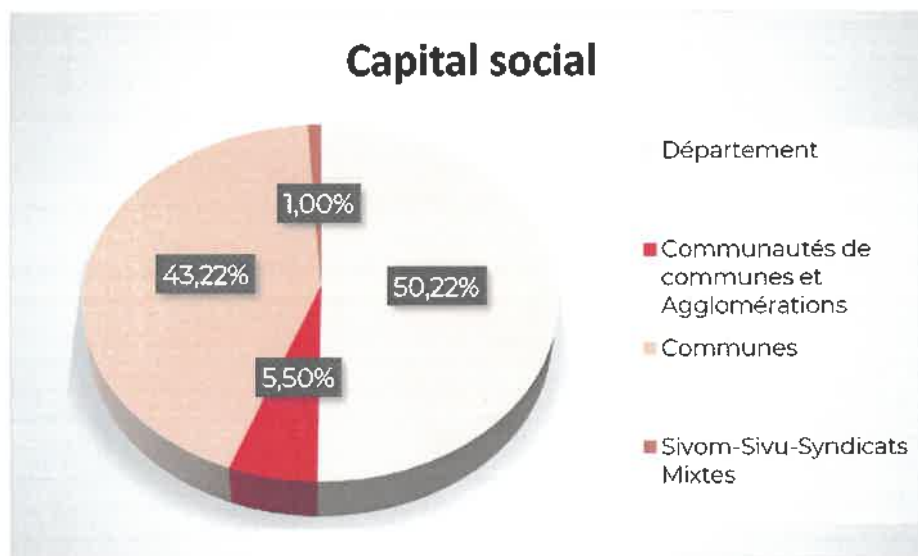
A l'initiative du Département et de l'Association des maires de Vendée, l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (devenue Vendée Expansion - SPL), SAPL au capital de 225.000 €, a été créée le 15 octobre 2012.

Elle a pour vocation d'apporter à ses actionnaires (communes, EPCI...) une assistance dans les différents domaines tels que **l'ingénierie routière, l'aménagement et le renouvellement urbain** (négociation foncière, création de zones d'habitations ou artisanales), la création et la construction de **bâtiments** et enfin dans le domaine de **l'ingénierie territoriale et touristique**.

Vendée Expansion - SPL apporte ses compétences techniques aux collectivités, c'est un outil de mutualisation des moyens étroitement contrôlé par toutes les collectivités qui en sont actionnaires. La souplesse de fonctionnement de la société rend un vrai service aux collectivités.

Les **activités transversales (juridiques, financières, communication, ressources humaines...)** sont regroupées au niveau d'un G.I.E. dont les membres sont Vendée Expansion - SPL et Vendée Expansion - SEM pour assurer une utilisation optimum des moyens humains et matériels.

1.4 - Répartition du capital social



ACTIONNAIRES		NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES
Commune	Aizenay	2
Commune	Angles	2
Commune	Antigny	2
Commune	Apremont	2
Commune	Aubigny les Clouzeaux	1
Commune	Auchay sur Vendée	3
Commune	Barbâtre	1
Commune	Bazoges en Pailiers	2
Commune	Bazoges en Pareds	1
Commune	Beaufou	2
Commune	Beaurepaire	2
Commune	Beauvoir sur Mer	2
Commune	Benet	2
Commune	Bois de céné	2
Commune	Bouillé Courdault	1
Commune	Bouin	1

Commune	Bourneau	2
Commune	Bournezeau	2
Commune	Brem sur Mer	1
Commune	Brétignolles sur Mer	1
Commune	Chaillé les Marais	2
Commune	Challans	2
Communauté de communes	Challans-Gois Communauté	4
Commune	Champagné les Marais	2
Commune	Chantonay	1
Commune	Chanverrie	2
Commune	Chasnais	2
Commune	Château Gilbert	2
Commune	Châteauneuf	1
Commune	Chauché	2
Commune	Chavagnes en Pailers	2
Commune	Chavagnes les Redoux	2
Commune	Cheffois	2
Commune	Coëx	1
Conseil Départemental de la Vendée	Conseil Départemental de la Vendée	452
Commune	Corpe	1
Commune	Cugand	2
Commune	Curzon	1
Commune	Damvix	2
Communauté de communes	de l'île de Noirmoutier	2
Communauté de communes	de Vie et Boulogne	4
SIVOM	des communes du Marais Sud Vendée	2
Commune	Doix-lès-Fontaines	1
Commune	Dompierre sur Yon	1
Communauté de communes	du Pays de Chantonay	4
Communauté de communes	du Pays de Fontenay-Vendée	6
Communauté de communes	du Pays de la Châtaigneraie	2
Communauté de communes	du Pays de Mortagne	2
Communauté de communes	du Pays de Pouzauges	1
Communauté de communes	du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts	3
Communauté de communes	du Pays des Achards	2
Communauté de communes	du Pays des Herbiers	2
Commune	Essarts en Bocage	2
Commune	Falleron	2
Commune	Faymoreau	1
Commune	Fougeré	1
SIVU	Gendarmerie du Canton de Beauvoir sur Mer	2
Commune	Givrand	1
Commune	Grand'Landes	2
Commune	Grosbreuil	2
Commune	Grues	1
Commune	Jard sur Mer	2
Commune	La Barre de Monts	2
Commune	La Bernardière	2
Commune	La Boissière de Montaigu	2
Commune	La Boissière des Landes	1
Commune	La Bruffière	2
Commune	La Caillère Saint Hilaire	1
Commune	La Chaize le Vicomte	2
Commune	La Chapelle Palluau	2
Commune	La Chapelle Thémer	2
Commune	La Châtaigneraie	2
Commune	La Couture	2
Commune	La Ferrière	2
Commune	La Garnache	1

Commune	La Gaubretière	2
Commune	La Guérinière	2
Commune	La Jaudonnière	2
Commune	La Jonchère	2
Commune	La Meilleraie Tillay	2
Commune	La Merlatière	1
Commune	La Rabatelière	2
Commune	La Réorthie	1
Commune	La Taillée	1
Commune	La Tranche sur Mer	2
Commune	L'Aiguillon-la-Presqu'île	2
Commune	Lairoux	1
Commune	Landeronde	2
Commune	Landevieille	1
Commune	Le Bernard	1
Commune	Le Boupère	2
Commune	Le Champ Saint Père	2
Commune	Le Fenouiller	2
Commune	Le Girouard	1
Commune	Le Givre	1
Commune	Le Gué de Velluire	2
Commune	Le Langon	2
Commune	Le Mazeau	2
Commune	Le Perrier	2
Commune	Le Poiré sur Vie	2
Commune	Le Tablier	1
Commune	L'Epine	1
Commune	Les Achards	2
Commune	Les Brouzils	2
Commune	Les Epesses	2
Commune	Les Herbiers	2
Commune	Les Landes Génusson	2
Commune	Les Lucs sur Boulogne	2
Commune	Les Magnils Reigniers	1
Commune	Les Pineaux	2
Commune	Les Sables d'Olonne	4
Communauté d'agglomération	Les Sables d'Olonne Agglomération	4
Commune	Les Velluire sur Vendée	2
Commune	L'Herbergement	2
Commune	L'Hermenault	2
Commune	Liez	1
Commune	L'Île d'Yeu	2
Commune	L'Île d'Elle	2
Commune	Loge Fougereuse	2
Commune	Longèves	2
Commune	Longeville sur Mer	2
Commune	L'Orbrie	1
Commune	Luçon	2
Commune	Maché	2
Commune	Maillé	2
Commune	Maillezais	1
Commune	Mallieuvre	1
Commune	Mareuil sur Lay Dissais	2
Commune	Marillet	2
Commune	Marsais Sainte Radégonde	2
Commune	Martinet	1
Commune	Menomblet	1
Commune	Mervent	2
Commune	Mesnard La Barotière	2

Commune	Monsireigne	2
Commune	Montaigu Vendée	6
Commune	Montournais	2
Commune	Montreuil	2
Commune	Montréverd	2
Commune	Moreilles	2
Commune	Mouchamps	2
Commune	Mouilleron le Captif	2
Commune	Mouilleron Saint Germain	4
Commune	Moutiers les Mauxfaits	1
Commune	Moutiers sur le Lay	2
Commune	Mouzeuil Saint Martin	2
Commune	Nalliers	1
Commune	Nesmy	1
Commune	Nieul le Dolent	1
Commune	Notre Dame de Monts	2
Commune	Notre Dame de Riez	2
Commune	Palluau	2
Communauté d'agglomération	Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération	2
Commune	Petosse	2
Commune	Pissotte	2
Commune	Poiroux	2
Commune	Pouillé	1
Commune	Pouzauges	2
Commune	Puy de Serre	1
Commune	Puyravault	2
Commune	Réaumur	2
Commune	Rives de l'Yon	2
Commune	Rives-d'Autise	3
Commune	Rocheservière	2
Commune	Rochetrejoux	2
Commune	Saint André Goule d'Oie	2
Commune	Saint Aubin des Ormeaux	2
Commune	Saint Aubin La Plaine	1
Commune	Saint Avaugourd des Landes	1
Commune	Saint Benoist sur Mer	2
Commune	Saint Christophe du Ligneron	2
Commune	Saint Cyr des Gâts	2
Commune	Saint Cyr en Talmondais	2
Commune	Saint Denis du Payré	2
Commune	Saint Denis la Chevasse	2
Commune	Saint Etienne de Brillouet	1
Commune	Saint Etienne du Bois	2
Commune	Saint Fulgent	2
Commune	Saint Germain de Prinçay	2
Commune	Saint Gervais	2
Commune	Saint Gilles Croix de Vie	1
Commune	Saint Hilaire de Riez	1
Commune	Saint Hilaire de Voust	2
Commune	Saint Hilaire des Loges	1
Commune	Saint Hilaire la Forêt	2
Commune	Saint Hilaire le Vouhis	2
Commune	Saint Jean de Beugné	1
Commune	Saint Jean de Monts	2
Commune	Saint Julien des Landes	1
Commune	Saint Laurent de la Salle	2
Commune	Saint Laurent sur Sèvre	2
Commune	Saint Malo du Bois	2
Commune	Saint Mars la Réorthe	1

Commune	Saint Martin de Fraigneau	1
Commune	Saint Martin des Fontaines	2
Commune	Saint Martin des Noyers	2
Commune	Saint Martin des Tilleuls	2
Commune	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	1
Commune	Saint Mathurin	2
Commune	Saint Maurice des Noues	2
Commune	Saint Maurice le Girard	2
Commune	Saint Mesmin	2
Commune	Saint Michel en l'Herm	2
Commune	Saint Michel le Cloucq	2
Commune	Saint Paul en Pareds	1
Commune	Saint Paul Mont Penit	2
Commune	Saint Philbert de Bouaine	2
Commune	Saint Pierre du Chemin	1
Commune	Saint Prouant	1
Commune	Saint Révérend	1
Commune	Saint Urbain	1
Commune	Saint Valérien	1
Commune	Saint Vincent sur Graon	1
Commune	Saint Vincent sur Jard	2
Commune	Sainte Cécile	2
Commune	Sainte Foy	2
Commune	Sainte Gemme la Plaine	1
Commune	Sainte Hermine	2
Commune	Sainte Radégonde des Noyers	2
Commune	Sérigné	2
Commune	Sèvremont	2
Commune	Sigournais	2
Syndicat mixte	SM du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen - La Verrie	2
Commune	Soullans	2
Communauté de communes	Sud Vendée Littoral	6
Commune	Tallud Sainte Gemme	1
Commune	Talmont Saint Hilaire	2
Communauté d'agglomération	Terres de Montaigu, communauté d'agglomération	2
Commune	Terval	5
Commune	Thiré	2
Commune	Thorigny	1
Commune	Tiffauges	2
Commune	Treize Septiers	2
Commune	Treize Vents	1
Commune	Triaize	1
Commune	Venansault	2
Communauté de communes	Vendée Grand Littoral -Talmont Moutiers Communauté	4
Communauté de communes	Vendée Sèvre Autise	2
Syndicat mixte	Vendée Sèvre Autizes	1
Commune	Vendrennes	2
Commune	Vix	2
Commune	Vouillé les Marais	1
Commune	Vouvant	1
Commune	Xanton Chassenon	1
Commune	Rives-du-Fougerais	2
TOTAL		900 actions

I.5 - La gouvernance

Composition du Conseil d'administration :

ADMINISTRATEURS	NOMS DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	LE CAS ÉCHÉANT, DATE DE NOMINATION
Département de la Vendée	Mme Cécile BARREAU	22/07/2021
Département de la Vendée	Mme Anne-Marie COULON	22/07/2021
Département de la Vendée	Mme Alexandra GABORIAU	22/07/2021
Département de la Vendée	Mme Nadia RABREAU	22/07/2021
Département de la Vendée	Mme Leslie GAILLARD	22/07/2021
Département de la Vendée	M. Guillaume JEAN	22/07/2021
Département de la Vendée	M. Luc BOUARD	22/07/2021
Département de la Vendée	M. Thomas PERROCHEAU	22/07/2021
Département de la Vendée	M. Christophe HOGARD	22/07/2021
Département de la Vendée	M. Didier ROUX	22/07/2021
Commune d'Aizenay	M. Franck Roy	02/09/2020
Commune de Sèvremont	M. Francis Tetaud	02/09/2020
Commune du Langon	M. Alain Bienvenu	02/09/2020
Commune des Sables d'Olonne	M. Alain Blanchard	02/09/2020
Commune de Nesmy	M. Thierry Ganachaud	02/09/2020
Commune de Talmont Saint Hilaire	M. Pascal Monein	02/09/2020
Commune de Jard sur Mer	Mme Sonia Gindreau	02/09/2020
Commune Saint Christophe du Ligneron	M. Jean-Claude Biron	02/09/2020

Les représentants à l'Assemblée Spéciale :

ACTIONNAIRES		NOMS DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE
Commune	Aizenay	Franck ROY
Commune	Angles	Alain FALGUIÈRES
Commune	Antigny	Yvon GOURMAUD
Commune	Apremont	Gaëlle CHAMPION
Communes nouvelles	Aubigny les Clouzeaux	Michel LOISEAU
Communes nouvelles	Auchay sur Vendée	Pierre-Yves HIDREAU
Commune	Barbâtre	Catherine COESLIER
Commune	Bazoges en Pailleurs	Jean-Michel PASQUIET
Commune	Bazoges en Pareds	Christine LELOT
Commune	Beaufou	Didier VOINEAU
Commune	Beaurepaire	Philippe COUTON
Commune	Beauvoir sur Mer	Bertrand GRONDIN
Commune	Benet	Joël CHOLLET
Commune	Bois de céné	Samuel TARIOT
Commune	Bouillé Courdault	Gérard DURIVEAU
Commune	Bouin	Magali GAUTIER
Commune	Bourneau	Gérard GUIGNARD
Commune	Bournezeau	Jeannick DEBORDE
Commune	Brem sur Mer	Laurent BARBEAU
Commune	Brétignolles sur Mer	Frédéric FOUQUET
Commune	Chaillé les Marais	Fabien DELOURME
Commune fondatrice	Challans	Rémi PASCAREAU
Communautés de communes nouvelles	Challans-Gois Communauté	Claude DELAFOSSE
Commune	Champagné les Marais	Yannick MARREL
Commune	Chantonay	Didier BOISSEAU
Communes nouvelles	Chanverrie	Jean-François FRUCHET
Commune	Chasnaïs	Gérard PRAUD
Commune	Château Guibert	Marc PAILLARD
Commune	Châteauneuf	Nelly POINTEAU
Commune	Chauché	Christian MERLET
Commune	Chavagnes en Pailleurs	Frédéric DURET
Commune	Chavagnes les Redoux	Frédéric PORTRAIT
Commune	Cheffois	Julie BAUGET
Commune	Coëx	Thierry FAVREAU
Commune	Corpe	Jean-Claude BENOIST
Commune	Cugand	Michel BOIVINEAU
Commune	Curzon	Didier RDOUX
Commune	Damvix	Gilles BOUTEILLER
Communauté de communes	de l'île de Noirmoutier	Philippe GAUTIER
Communautés de communes nouvelles	de Vie et Boulogne	Xavier PROUTEAU
SIVOM	des communes du Marais Sud Vendée	Joël CHOLLET
Communes nouvelles	Doix-lès-Fontaines	Serge BIROT
Commune	Dompierre sur Yon	Cécile DREURE
Communauté de communes	du Pays de Chantonay	Jean-Louis CORNIÈRE
Communautés de communes nouvelles	du Pays de Fontenay-Vendée	Michel SAVINEAU
Communauté de communes	du Pays de la Châtaigneraie	Jean-Pierre MARQUIS
Communauté de communes	du Pays de Mortagne	Jean-François FRUCHET
Communauté de communes	du Pays de Pouzauges	Jean-claude MARCHAND
Communautés de communes nouvelles	du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts	Christian MERLET
Communauté de communes	du Pays des Achards	Michel VALLA
Communauté de communes	du Pays des Herbiers	Landry RONDEAU
Communes nouvelles	Essarts en Bocage	Christophe ENFRIN
Commune	Falleron	Chantal VRIGNEAU
Commune	Faymoreau	Charles de Certaines
Commune	Fougeré	Charly SORIN
SIVU	Gendarmerie du Canton de Beauvoir sur Mer	Willi BLANCHARD

Commune	Givrand	Laurent DURANTEAU
Commune	Grand'Landes	Pascal MORINEAU
Commune	Grosbreuil	Claude POIRAUD
Commune	Grues	Gilles WATTIAU
Commune	Jard sur Mer	Sonia GINDREAU
Commune	La Barre de Monts	Pascal DENIS
Commune	La Bernardière	Claude DURAND
Commune	La Boissière de Montaigu	Anthony BONNET
Commune	La Boissière des Landes	Alain BUCHET
Commune fondatrice	La Bruffière	Robert BRAUD
Commune	La Caillère Saint Hilaire	Jean-Noël DUGAS
Commune fondatrice	La Chaize le Vicomte	Antoine REMBAUD
Commune	La Chapelle Palluau	André BEAUGENDRE
Commune	La Chapelle Thémer	David PELLETIER
Commune	La Châtaigneraie	Alain ALBERTREAU
Commune	La Couture	Guillaume BLANCHARD
Commune fondatrice	La Ferrière	David BELY
Commune	La Garnache	François PETIT
Commune	La Gaubretière	Marie-Thérèse PLUCHON
Commune	La Guérinière	Patrice AUBERNON
Commune	La Jaudonnière	Yann PELLETIER
Commune	La Jonchère	Marc BOUILLAUD
Commune	La Meilleraie Tillay	Eric BERNARD
Commune	La Merlatière	Philippe BELY
Commune fondatrice	La Rabatelière	Régis POTERLOT
Commune	La Réorthe	Julien GAUTRON
Commune	La Taillée	Judicaël LAMY
Commune	La Tranche sur Mer	Christian NOLLEAU
Communes nouvelles	L'Aiguillon-la-Presqu'île	Bruno OUVARD
Commune	Lairoux	Cédric GUINAUDEAU
Commune	Landeronde	Angie LEBOEUF
Commune	Landevieille	Xavier BERNARD
Commune	Le Bernard	Loïc CHUSSEAU
Commune	Le Boupère	Dominique BLANCHARD
Commune	Le Champ Saint Père	Geoffrey LE METOUR
Commune	Le Fenouiller	Laurent POULAIN
Commune	Le Girouard	Raphaël MOUSSET
Commune	Le Givre	Liliane PANTEIX
Commune	Le Gué de Velluire	Jonathan GABORIT
Commune	Le Langon	Alain BIENVENU
Commune	Le Mazeau	Bernard BORDET
Commune	Le Perrier	Jean-Paul MILCENT
Commune fondatrice	Le Poiré sur Vie	Sabine ROIRAND
Commune	Le Tablier	Annabelle PILLENIERE
Commune	L'Epine	Hervé GALLAIS
Communes nouvelles	Les Achards	Paul MAZENS
Commune	Les Brouzils	Emilie DUPREY
Commune	Les Epesses	Philippe ALBERT
Commune	Les Herbiers	Jean-Marie GRIMAUD
Commune	Les Landes Génusson	Guy GIRARD
Commune	Les Lucs sur Boulogne	Christophe GAS
Commune	Les Magnils Reigniers	Daniel MENUET
Commune	Les Pineaux	Pascal PAQUEREAU
Communes nouvelles	Les Sables d'Olonne	Jean-Yves SIX.
Communauté d'agglomération	Les Sables d'Olonne Agglomération	Armel PECHEUL
Communes nouvelles	Les Velluire sur Vendée	Laurent DUPAS
Commune	L'Herbergement	Anne BOISTEAU-PAYEN
Commune	L'Hermenault	Jérôme BOBINET
Commune	Liez	Adeline POUPLIN
Commune	L'Ile d'Yeu	Carole CHARUAU
Commune	L'Ile d'Elle	Andréia TEIXEIRA

Commune	Loge Fougereuse	Alain CAREIL
Commune fondatrice	Longèves	Kelly PAYET
Commune	Longeville sur Mer	Gabriel BOURASSEAU
Commune	L'Orbrie	Nicolas CELLIER
Commune	Luçon	Dominique BONNIN
Commune	Maché	Frédéric RAGER
Commune	Maillé	Jean-Marie GELOT
Commune	Maillezais	Annie RINEAU
Commune	Mallièvre	Philippe MARTINEAU
Commune fondatrice	Mareuil sur Lay Dissais	Vincent JULES
Commune	Marillet	Michel de Castellan
Commune	Marsais Sainte Radégonde	Jean-Paul RIVIERE
Commune	Martinet	Patrice BRET
Commune	Menomblet	Jean-Pierre MARQUIS
Commune	Mervent	Fabienne SPENNATO
Commune	Mesnard La Barotière	Sylvain ROBERT
Commune	Monsireigne	Joël CHATEIGNER
Communes nouvelles	Montaigu Vendée	Daniel ROUSSEAU
Commune	Montournais	Michel TRICOIRE
Commune	Montreuil	
Communes nouvelles	Montréverdi	Damien GRASSET
Commune	Moreilles	Marie BARRAUD
Commune	Mouchamps	Jean-Michel LUMEAU
Commune fondatrice	Mouilleron le Captif	Jacky GODARD
Communes nouvelles	Mouilleron Saint Germain	Florian DION
Commune	Moutiers les Mauxfaits	Jean-Serge MOUSSION
Commune	Moutiers sur le Lay	Didier FORGERIT
Commune	Mouzeuil Saint Martin	Colette LIGONNIERE
Commune	Nalliers	Romain THOMAS
Commune fondatrice	Nesmy	Thierry GANACHAUD
Commune fondatrice	Nieul le Dolent	Dominique DURAND
Commune	Notre Dame de Monts	Raoul GRONDIN
Commune	Notre Dame de Riez	Hervé BESSONNET
Commune	Palluau	Marcelle BARRETEAU
Communauté d'agglomération	Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération	Isabelle DURANTEAU
Commune	Pétosse	Patrick BASTIEN
Commune	Pissotte	Jean-Paul BIRE
Commune	Poiroux	Francis CHUSSEAU
Commune	Pouillé	Dominique MAZOUÉ
Commune	Pouzauges	Jean-Claude MARCHAND
Commune	Puy de Serre	Philippe CADAU
Commune	Puyravault	Benoît JOUSSEMET
Commune fondatrice	Réaumur	Franck JAUD
Communes nouvelles	Rives de l'Yon	Eric CANTENEUR
Communes nouvelles	Rives-d'Autise	Michel BOSSARD
Commune	Rocheservière	Joël OIRY
Commune	Rochetrejoux	Christian BOISSINOT
Commune	Saint André Goule d'Oie	Jacky DALLE
Commune	Saint Aubin des Ormeaux	Hervé BREJON
Commune	Saint Aubin La Plaine	Dominique GAUVREAU
Commune	Saint Avaugourd des Landes	Alain ROCHEREAU
Commune	Saint Benoist sur Mer	Daniel MAIGNAN
Commune	Saint Christophe du Ligneron	Jean-Claude BIRON
Commune	Saint Cyr des Gâts	Francis RIVIERE
Commune	Saint Cyr en Talmondais	Jérémy BULTEAU
Commune	Saint Denis du Payré	Gaëlle FLEURY
Commune	Saint Denis la Chevasse	Franky RENAUD
Commune	Saint Etienne de Brillouet	Jacky MARCHETEAU
Commune	Saint Etienne du Bois	Guy AIRIAU
Commune	Saint Fulgent	Jean-Luc GAUTRON
Commune	Saint Germain de Prinçay	Fabrice HERBRETEAU

Commune	Saint Gervais	Jean-Claude FLEURY
Commune	Saint Gilles Croix de Vie	Jean-Pol GIROT
Commune	Saint Hilaire de Riez	Jean-Pierre STEPHANO
Commune	Saint Hilaire de Voust	Christian CHATELLIER
Commune	Saint Hilaire des Loges	Marie-Line PERRIN
Commune	Saint Hilaire la Forêt	Marina KERGUEN
Commune	Saint Hilaire le Vouhis	Dany COULON
Commune	Saint Jean de Beugné	Johan GUILBOT
Commune	Saint Jean de Monts	Véronique LAUNAY
Commune	Saint Julien des Landes	Joël BRET
Commune	Saint Laurent de la Salle	Sébastien ROY
Commune	Saint Laurent sur Sèvre	Benoît BREBION
Commune	Saint Malo du Bois	Jean-Bernard FRUCHET
Commune	Saint Mars la Réorthe	Eric RETAILLEAU
Commune	Saint Martin de Fraigneau	Jean-François VALAIZE
Commune	Saint Martin des Fontaines	Philippe HERNANDEZ
Commune	Saint Martin des Noyers	Fabien PICARD
Commune	Saint Martin des Tilleuls	Alain LANDREAU
Commune	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Joseph-Marie ALLETRU
Commune	Saint Mathurin	Sébastien BROCHOIRE
Commune	Saint Maurice des Noues	Gérard BATY
Commune	Saint Maurice le Girard	Jean PACTEAU
Commune	Saint Mesmin	Jean-Charles VASSEUR
Commune	Saint Michel en l'Herm	Louis-Marie PINEAU
Commune	Saint Michel le Cloucq	Olivier BOUTEVIN
Commune	Saint Paul en Pareds	Bénédicte GARDIN
Commune	Saint Paul Mont Penit	Jean-Yves DUPE
Commune	Saint Philbert de Bouaine	Francis BRETON
Commune	Saint Pierre du Chemin	Daniel MOTTARD
Commune	Saint Prouant	Yannick SOULARD
Commune	Saint Révérend	Mickaël DOUCHET
Commune	Saint Urbain	Didier BUTON
Commune	Saint Valérien	Eva PORCHER
Commune	Saint Vincent sur Graon	Gérard JÉHU
Commune	Saint Vincent sur Jard	Nicolas FAY
Commune	Sainte Cécile	Frédéric RENAUDIN
Commune	Sainte Foy	Audrey FRANCHETEAU
Commune	Sainte Gemme la Plaine	Jean-Philippe GARNIER
Commune	Sainte Hermine	Marie-Thérèse GUINOT
Commune	Sainte Radégonde des Noyers	Paul BOURNEL
Commune	Sérigné	Delphie GUILMINEAU
Communes nouvelles	Sèvremont	Bernard MARTINEAU
Commune	Sigournais	M. Anthony GRIMAUD
Syndicat mixte	SM du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen - La Verrie	Annie NICOLLEAU
Commune	Soullans	Jean-Michel ROUILLE
Communautés de communes nouvelles	Sud Vendée Littoral	Pierre CAREIL
Commune	Tallud Sainte Gemme	Nadine PRIEUR
Commune	Talmont Saint Hilaire	Pascal MONEIN
Communauté d'agglomération	Terres de Montaigu, communauté d'agglomération	Eric HERVOUET
Communes nouvelles	Terval	Philippe BOISSON
Commune	Thiré	Dominique MORIT
Commune	Thorigny	Benoît ROCHETEAU
Commune	Tiffauges	Yohan RICHARD
Commune fondatrice	Treize Septiers	Sébastien RONDEAU
Commune	Treize Vents	Nicole BEAUFRETTON
Commune	Triaize	Guy BARBOT
Commune	Venansault	Dominique RABAUD
Communautés de communes nouvelles	Vendée Grand Littoral - Talmont Moutiers Communauté	Joël MONVOISIN
Communauté de communes fondatrice	Vendée Sèvre Autise	Philippe DELAHAYE
Syndicat mixte	Vendée Sèvre Autizes	Dominique GATINEAU
Commune	Vendrennes	Roselyne PHILPART

Commune	Vix	Dominique GUÉRIN
Commune	Vouillé les Marais	Francis BÉRARD
Commune	Vouvant	Anthony METAIS
Commune	Xanton Chassenon	Claudy RENAULT
Communes nouvelles	Rives-du-Fougerais	Laurent BARREAU

Les représentants à l'Assemblée Générale des actionnaires :

ACTIONNAIRES		NOMS DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Commune	Aizenay	Franck ROY
Commune	Angles	Alain FALGUIÈRES
Commune	Antigny	Yvon GOURMAUD
Commune	Apremont	Gaëlle CHAMPION
Communes nouvelles	Aubigny les Clouzeaux	Michel LOISEAU
Communes nouvelles	Auchay sur Vendée	Pierre-Yves HIDREAU
Commune	Barbâtre	Louis GIBIER
Commune	Bazoges en Pailiers	Jean-Michel PASQUIET
Commune	Bazoges en Pareds	Christine LELOT
Commune	Beaufou	Didier VOINEAU
Commune	Beaurepaire	Philippe COUTON
Commune	Beauvoir sur Mer	Denis TESSON
Commune	Benet	Joël CHOLLET
Commune	Bois de céné	Anne GROSMY
Commune	Bouillé Courdault	Gérard DURIVEAU
Commune	Bouin	Magali GAUTIER
Commune	Bourneau	Gérard GUIGNARD
Commune	Bournezeau	Jeannick DEBORDE
Commune	Brem sur Mer	Laurent BARBEAU
Commune	Brétignolles sur Mer	Frédéric FOUQUET
Commune	Chaillé les Marais	Fabien DELOURME
Commune fondatrice	Challans	Claude DELAFOSSE
Communautés de communes nouvelles	Challans-Gois Communauté	Claude DELAFOSSE
Commune	Champagné les Marais	Yannick MARREL
Commune	Chantonnay	Isabelle MOINET
Communes nouvelles	Chanverrie	Jean-François FRUCHET
Commune	Chasnais	Gérard PRAUD
Commune	Château Guibert	Hervé de BOECK
Commune	Châteauneuf	Nelly POINTEAU
Commune	Chauché	Christian MERLET
Commune	Chavagnes en Pailiers	Frédéric DURET
Commune	Chavagnes les Redoux	Frédéric PORTRAIT
Commune	Cheffois	Michel BLOT
Commune	Coëx	Thierry FAVREAU
Conseil Départemental de la Vendée	Conseil Départemental de la Vendée	Guillaume JEAN
Commune	Corpe	Michel PRIOUZEAU
Commune	Cugand	Michel BOIVINEAU
Commune	Curzon	Didier ROUX
Commune	Damvix	Gilles BOUTEILLER
Communauté de communes	de l'Ile de Noirmoutier	Jean-Pierre BRUNET
Communautés de communes nouvelles	de Vie et Boulogne	Xavier PROUTEAU
SIVOM	des communes du Marais Sud Vendée	Joël CHOLLET
Communes nouvelles	Doix-lès-Fontaines	Serge BIROT
Commune	Dompierre sur Yon	Cécile DREURE
Communauté de communes	du Pays de Chantonnay	Jean-Louis CORNIÈRE
Communautés de communes nouvelles	du Pays de Fontenay-Vendée	Michel SAVINEAU
Communauté de communes	du Pays de la Châtaigneraie	Jean-Pierre MARQUIS
Communauté de communes	du Pays de Mortagne	Jean-François FRUCHET
Communauté de communes	du Pays de Pouzauges	Lionel GAZEAU

Communautés de communes nouvelles	du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts	Christian MERLET
Communauté de communes	du Pays des Achards	Dominique DURAND
Communauté de communes	du Pays des Herbiers	Franck GAUTHIER
Communes nouvelles	Essarts en Bocage	Christophe ENFRIN
Commune	Falleron	Chantal VRIGNEAU
Commune	Faymoreau	Charles de CERTAINES
Commune	Fougeré	Hélène GRELLIER
SIVU	Gendarmerie du Canton de Beauvoir sur Mer	Véronique FRADIN
Commune	Givrand	Gontran BELLEIL
Commune	Grand'Landes	Pascal MORINEAU
Commune	Grosbreuil	Claude POIRAUD
Commune	Grues	Gilles WATTIAU
Commune	Jard sur Mer	Sonia GINDREAU
Commune	La Barre de Monts	Pascal DENIS
Commune	La Bernardière	Claude DURAND
Commune	La Boissière de Montaigu	Anthony BONNET
Commune	La Boissière des Landes	Alain BUCHET
Commune fondatrice	La Bruffière	Robert BRAUD
Commune	La Caillère Saint Hilaire	Jean-Noël DUGAS
Commune fondatrice	La Chaize le Vicomte	Antoine REMBAUD
Commune	La Chapelle Palluau	Sylvain GAUTIER
Commune	La Chapelle Thémer	David PELLETIER
Commune	La Châtaigneraie	Alain ALBERTEAU
Commune	La Couture	Guillaume BLANCHARD
Commune fondatrice	La Ferrière	David BELY
Commune	La Garnache	François PETIT
Commune	La Gaubrière	Marie-Thérèse PLUCHON
Commune	La Guérinière	Patrice AUBERNON
Commune	La Jaudonnière	Yann PELLETIER
Commune	La Jonchère	Marc BOUILLAUD
Commune	La Meilleraie Tillay	André MORIN
Commune	La Merlatière	Philippe BELY
Commune fondatrice	La Rabatelière	Régis POTERLOT
Commune	La Réorthe	Magalie GROLLEAU
Commune	La Taillée	Judicaël LAMY
Commune	La Tranche sur Mer	Christian NOLLEAU
Communes nouvelles	L'Aiguillon-la-Presqu'île	Josiane PACTAT LAFAYE
Commune	Lairoux	Cédric GUINAUDEAU
Commune	Landeronde	Angie LEBOEUF
Commune	Landeveille	Laurent POIRAUDEAU
Commune	Le Bernard	Loïc CHUSSEAU
Commune	Le Boupère	Anne BIZON
Commune	Le Champ Saint Père	Laurent GENTREAU
Commune	Le Fenouiller	Laurent POULAIN
Commune	Le Girouard	Raphaël MOUSSET
Commune	Le Givre	Liliane PANTEIX
Commune	Le Gué de Velluire	Jonathan GABORIT
Commune	Le Langon	Alain BIENVENU
Commune	Le Mazeau	Bernard BORDET
Commune	Le Perrier	Rosiane GODEFROY
Commune fondatrice	Le Poiré sur Vie	Sabine ROIRAND
Commune	Le Tablier	Annabelle PILLENIERE
Commune	L'Épine	Hervé GALLAIS
Communes nouvelles	Les Achards	Paul MAZENS
Commune	Les Brouzils	Emilie DUPREY
Commune	Les Epesses	Philippe ALBERT
Commune	Les Herbiers	Pierrick THOMAS
Commune	Les Landes Génusson	Guy GIRARD
Commune	Les Lucs sur Boulogne	Christophe GAS
Commune	Les Magnils Reigniers	Daniel MENUET
Commune	Les Pineaux	Pascal PAQUEREAU

Communes nouvelles	Les Sables d'Olonne	Armel PECHEUL
Communauté d'agglomération	Les Sables d'Olonne Agglomération	Alexandre MÉZIÈRE
Communes nouvelles	Les Velluire sur Vendée	Laurent DUPAS
Commune	L'Herbergement	Anne BOISTEAU-PAYEN
Commune	L'Hermenault	Jérôme BOBINET
Commune	Liez	Adeline POUPLIN
Commune	L'Île d'Yeu	Carole CHARUAU
Commune	L'Île d'Elle	Joël BLUTEAU
Commune	Loge Fougereuse	Alain CAREIL
Commune fondatrice	Longèves	Kelly PAYET
Commune	Longeville sur Mer	Didier JOUSSET
Commune	L'Orbrie	Noëlla LUCAS
Commune	Luçon	Dominique BONNIN
Commune	Maché	Frédéric RAGER
Commune	Maillé	Jean-Marie GELOT
Commune	Maillezais	Annie RINEAU
Commune	Mallièvre	Philippe MARTINEAU
Commune fondatrice	Mareuil sur Lay Dissais	Vincent JULES
Commune	Marillet	Ghislaine LESAUVAGE
Commune	Marsais Sainte Radégonde	Jean-Paul RIVIERE
Commune	Martinet	Patrice BRET
Commune	Menomblet	Thierry GIRAUD
Commune	Mervent	Damien SABOURAUD
Commune	Mesnard La Barotière	Sylvain ROBERT
Commune	Monsireigne	Joël CHATEIGNER
Communes nouvelles	Montaigu Vendée	Daniel ROUSSEAU
Commune	Montournais	Michel TRICOIRE
Commune	Montreuil	
Communes nouvelles	Montréverd	Damien GRASSET
Commune	Moreilles	Cyril BOISSINOT
Commune	Mouchamps	Jean-Michel LUMEAU
Commune fondatrice	Mouilleron le Captif	Jacky GODARD
Communes nouvelles	Mouilleron Saint Germain	Hélène MEUNIER
Commune	Moutiers les Mauxfaits	Christian AIMÉ
Commune	Moutiers sur le Lay	Didier FORGERIT
Commune	Mouzeuil Saint Martin	Nicolas FILLON
Commune	Nalliers	Romain THOMAS
Commune fondatrice	Nesmy	Thierry GANACHAUD
Commune fondatrice	Nieul le Dolent	Dominique DURAND
Commune	Notre Dame de Monts	Raoul GRONDIN
Commune	Notre Dame de Riez	Hervé BESSONNET
Commune	Palluau	Marcelle BARRETEAU
Communauté d'agglomération	Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération	Isabelle DURANTEAU
Commune	Petosse	Patrick BASTIEN
Commune	Pissotte	Jean-Paul BIRE
Commune	Poiroux	Mme Laure de MAISONNEUVE,
Commune	Pouillé	Dominique MAZOUÉ
Commune	Pouzauges	Michelle DEVANNE
Commune	Puy de Serre	Catherine MASSON SOULARD
Commune	Puyravault	Benoît JOUSSEMET
Commune fondatrice	Réaumur	Franck JAUD
Communes nouvelles	Rives de l'Yon	Eric CANTENEUR
Communes nouvelles	Rives-d'Autise	Michel BOSSARD
Commune	Rocheservière	Joël OIRY
Commune	Rochetrejoux	Christian BOISSINOT
Commune	Saint André Goule d'Oie	Jacky DALLE
Commune	Saint Aubin des Ormeaux	Hervé BREJON
Commune	Saint Aubin La Plaine	Dominique GAUVREAU
Commune	Saint Avaugourd des Landes	Alain ROCHEREAU
Commune	Saint Benoist sur Mer	Daniel MIGNAN

Commune	Saint Christophe du Ligneron	Jean-Claude BIRON
Commune	Saint Cyr des Gâts	Francis RIVIERE
Commune	Saint Cyr en Talmondaïs	Jérémy BULTEAU
Commune	Saint Denis du Payré	Gaëlle FLEURY
Commune	Saint Denis la Chevasse	Franky RENAUD
Commune	Saint Etienne de Brillouet	Jacky MARCHETEAU
Commune	Saint Etienne du Bois	Guy AIRIAU
Commune	Saint Fulgent	Jean-Luc GAUTRON
Commune	Saint Germain de Prinçay	Dominique PAILLAT
Commune	Saint Gervais	Thierry CROCHET
Commune	Saint Gilles Croix de Vie	Jean-Pol GIROT
Commune	Saint Hilaire de Riez	Jean-Yves LEBOURDAIS
Commune	Saint Hilaire de Voust	Christian CHATELLIER
Commune	Saint Hilaire des Loges	Marie-Line PERRIN
Commune	Saint Hilaire la Forêt	Marina KERGUEN
Commune	Saint Hilaire le Vouhis	Denis CHAIGNEAU
Commune	Saint Jean de Beugné	Johan GUILBOT
Commune	Saint Jean de Monts	Véronique LAUNAY
Commune	Saint Julien des Landes	Joël BRÉT
Commune	Saint Laurent de la Salle	Sébastien ROY
Commune	Saint Laurent sur Sèvre	Benoît BREBION
Commune	Saint Malo du Bois	Jean-Bernard FRUCHET
Commune	Saint Mars la Réorthe	Eric RETAILLEAU
Commune	Saint Martin de Fraigneau	Michel POUZET
Commune	Saint Martin des Fontaines	Philippe HERNANDEZ
Commune	Saint Martin des Noyers	Jérémy CONNIL
Commune	Saint Martin des Tilleuls	Alain LANDREAU
Commune	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Joseph-Marie ALLETRU
Commune	Saint Mathurin	Sébastien BROCHOIRE
Commune	Saint Maurice des Noues	Gérard BATY
Commune	Saint Maurice le Girard	Jean PACTEAU
Commune	Saint Mesmin	Jean-Charles VASSEUR
Commune	Saint Michel en l'Herm	Louis-Marie PINEAU
Commune	Saint Michel le Cloucq	Francis GUILLON
Commune	Saint Paul en Pareds	Bénédicte GARDIN
Commune	Saint Paul Mont Penit	Jean-Yves DUPE
Commune	Saint Philbert de Bouaine	Annabelle ZAKI
Commune	Saint Pierre du Chemin	Daniel MOTTARD
Commune	Saint Prouant	Yannick SOULARD
Commune	Saint Révérend	Mickaël DOUCHET
Commune	Saint Urbain	Didier BUTON
Commune	Saint Valérien	Guillaume COULAIS
Commune	Saint Vincent sur Graon	Hervé FERRÉ
Commune	Saint Vincent sur Jard	Nicolas FAY
Commune	Sainte Cécile	Cyrille GUIBERT
Commune	Sainte Foy	Audrey FRANCHETEAU
Commune	Sainte Gemme la Plaine	Denis DUJARDIN
Commune	Sainte Hermine	Marie-Thérèse GUINOT
Commune	Sainte Radégonde des Noyers	Paul BOURNEL
Commune	Sérigné	Delphine GUILMINEAU
Communes nouvelles	Sèvremont	Alain SCHMUTZ
Commune	Sigournais	Anthony GRIMAUD
Syndicat mixte	SM du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen - La Verrie	Annie NICOLLEAU
Commune	Soullans	Jean-Michel ROUILLE
Communautés de communes nouvelles	Sud Vendée Littoral	Bruno FABRE
Commune	Tallud Sainte Gemme	Lionel GAZEAU
Commune	Talmont Saint Hilaire	Pascal MONEIN
Communauté d'agglomération	Terres de Montaigu, communauté d'agglomération	Eric HERVOUET
Communes nouvelles	Terval	Philippe BOISSON
Commune	Thiré	Dominique MORIT
Commune	Thorigny	Benoît ROCHETEAU

Commune	Tiffauges	Yohan RICHARD
Commune fondatrice	Treize Septiers	Sébastien RONDEAU
Commune	Treize Vents	Nicole BEAUFRETON
Commune	Triaize	Guy BARBOT
Commune	Venansault	Dominique RABAU
Communautés de communes nouvelles	Vendée Grand Littoral - <i>Talmont Moutiers Communauté</i>	Joël MONVOISIN
Communauté de communes fondatrice	Vendée Sèvre Autise	Jean-Claude CHEVALLIER
Syndicat mixte	Vendée Sèvre Autizes	Dominique GATINEAU
Commune	Vendrennes	Roselyne PHILPART
Commune	Vix	Dominique GUÉRIN
Commune	Vouillé les Marais	Christian DENECHAUD
Commune	Vouvant	Anthony METAIS
Commune	Xanton Chassenon	Claudy RENAULT
Communes nouvelles	Rives-du-Fougerais	Laurent BARREAU

II. PRINCIPALES ACTIVITÉS, OPÉRATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE ET SITUATION FINANCIÈRE DE VENDEE EXPANSION - SPL

II.1 - Principales activités et opérations de l'année

AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Vendée Expansion - SPL réalise, pour le compte de ses collectivités actionnaires, des opérations d'aménagement permettant de répondre aux enjeux de l'urbanisation du territoire vendéen.

Le Département Aménagement de Vendée Expansion - SPL organise et facilite la mise en œuvre des projets dans le cadre de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de mandat ou de concession pour des opérations à vocation d'habitat, d'activités artisanales, commerciales, industrielles ou pour des opérations de renouvellement urbain.

Son rôle consiste à assurer la négociation foncière, faire procéder aux études opérationnelles puis aux travaux d'aménagement avant de gérer, en fonction des contrats, la commercialisation des terrains viabilisés.

Service Négociation Foncière :

Au cours de l'année 2023, aucune nouvelle convention de mission de négociations foncières et lettre de commande n'a été signée.

En 2023, Vendée Expansion - SPL a négocié 16ha 24a 02ca dans 3 communes et Communautés d'Agglomération.

NEGOCIATION AMIABLE

- Les Sables d'Olonne Agglomération : Secteur La Vannerie (2 dossiers 05ha 54a 55ca)
- Communauté de Communes Saint-Fulgent-Les Essarts : Zone d'activités (1 dossier 02ha 54a 93ca)
- Communauté de Communes Challans Gois Communauté
- Poursuite des démarches amiables d'acquisition des digues et pieds de digue sur Beauvoir-sur-Mer et Bouin (20 comptes propriétaires)
- Île d'Yeu / Finalisation de la 3ème procédure de biens sans Maître pour 125 parcelles (08ha 14a 54ca)

Le Service n'a pas été sollicité pour le montage et le suivi de Dossiers d'Utilité Publique.

Service Sois :

11 contrats signés en 2023 :

N° opération	Collectivité	Projet
5944	CDC Challans-Gois Communauté	Aménagement de la Tranche 5 du Pôle Activ'Océan situé sur la commune de CHALLANS
2809	Commune Saint Hilaire de Riez	Aménagement d'un quartier d'habitation - Secteur de Bellevue
2811	Commune Sèvremont	Aménagement du quartier d'habitation "Le Bois - Tranche 3"
2812	Commune Chauché	Aménagement d'un quartier d'habitation "Rue de la Roche"
2813	Commune Fenouiller	Assistance à la commercialisation du lotissement Les Balastières
2814	Commune Barbâtre	Aménagement d'un îlot urbain, rue du Centre
2815	Commune Barbâtre	Commercialisation de la parcelle dédiée à la construction de logements de l'îlot urbain, 74 rue du Centre Barbâtre
5945	Syndicat Mixte du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen	Extension du Vendéopôle du Pays de Pouzauges
2816	Commune Saint Mathurin	Création d'un quartier résidentiel, Avenue des Sables
2818	Commune Saint Malo du Bois	Etudes préalables à l'aménagement de nouveaux quartiers d'habitations entre la rue de Tempyre et le complexe sportif

LA CONSTRUCTION DE BATIMENTS

Vendée Expansion - SPL aide les collectivités actionnaires à construire différents types d'équipements (piscines, salles de spectacles, EPHAD, crèches, groupes scolaires, mairies, ...) dans le cadre de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de mandats.

Service Bâtiment :

Opérations en cours en 2023 :

N° opération	Collectivité	Projet
Z53bSPL	COMMUNE DE ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	RESTAURANT SCOLAIRE
AA22SPL	COMMUNE DE L'HERMENAUT	ÉGLISE (Rénovation)
AC48SPL	COMMUNE DE VOUILLE-LES-MARAIS	GARDERIE (Restructuration local)
AD01SPL	COMMUNE DE STE-HERMINE	BÂTIMENT DU MAGNY (Réaménagement)
AD23SPL	COMMUNE DE MOUZEUIL-ST-MARTIN	GROUPE SCOLAIRE (Restructuration)
AE12SPL	COMMUNE DE STE-GEMME-LA-PLAINE	MAIRIE (Construction)
AE17SPL	COMMUNE DE RIVES DE L'YON	SALLE DE SPORTS & SALLE POLYVALENTE (Extension & Rénovation)
AE48SPL	COMMUNE DE ST-PROUANT	RESTAURANT SCOLAIRE (Extension) + Locaux associatifs (Création) - suite AD37SPL
AE62SPL	COMMUNE DE LA CHAIZE-LE-VICOMTE	SALLE DE SPORTS (Construction)
AE64SPL	CDC DU PAYS DE ST-FULGENT - LES ESSARTS	PISCINE INTERCOMMUNALE OASIS (Réhabilitation)
AE65SPL	COMMUNE DE ST-URBAIN	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (Construction) + BOX Associations
AE67SPL	COMMUNE DE ST-URBAIN	SALLE SOCIO-CULTURELLE (Construction)
AF09SPL	COMMUNE DE ST-URBAIN	ECOLE et RESTAURANT SCOLAIRE (Construction et Extension)
AF23SPL	COMMUNE DE ST-MAURICE-LE-GIRARD	CAFÉ DES SPORTS (Rénovation)
AF29SPL	COMMUNE DU BOUPÈRE	GROUPE SCOLAIRE (Extension) + SALLE POLYVALENTE (Construction)
AF35SPL	COMMUNE DE SÈVREMONT	BIBLIOTHÈQUE (Construction)
AF37SPL	COMMUNE DE CHAUCHÉ	RESTAURANT SCOLAIRE (Rénovation & Extension)
AF47SPL	COMMUNE DES MAGNLS-REIGNIERS	COMMERCE DE PROXIMITÉ (Construction)
AF50SPL	COMMUNE DES LANDES-GENUSSON	THÉÂTRE (Réhab) et BIBLIOTHÈQUE (Constr)
AG01SPL	COMMUNE DE JARD-SUR-MER	MAIRIE (Démolition et reconstruction)
AG03SPL	COMMUNE DE ST-AVAUGOURD-DES-LANDES	MEDIATHEQUE (Construction)
AG04SPL	COMMUNE DE LA CHAPELLE-THEMER	LOGEMENTS (Construction)
AG07SPL	COMMUNE DES SABLES D'OLONNE	DISCOTHÈQUE MULTI-GÉNÉRATIONNELLE (Construction)
AG10SPL	COMMUNE DES LANDES-GENUSSON	JEUX DE BOULES et FOYER RURAL

AG12SPL	COMMUNE DE ST-MARTIN-LARS-EN-STE-HERMINE	SALLE POLYVALENTE (Extension)
AG16SPL	COMMUNE DE DOIX-LÈS -FONTAINES	ÉCOLE PRIMAIRE (Construction)
AG20SPL	COMMUNE DE NESMY	SALLE DES FÊTES (Construction)
AG21SPL	COMMUNE DE NESMY	FOYER LABORIT (Restructuration)
AG25SPL	COMMUNE DE TREIZE-SEPTIERS	ESPACE DE VIE SOCIALE (Construction)
AG27SPL	COMMUNE DE CHAILLÉ-LES-MARAIS	CABINET DENTAIRE (Rénovation & Extension)
AG32SPL	COMMUNE DE LA BERNARDIÈRE	GRANGE en RESTAURANT (Réhabilitation)
AG36SPL	COMMUNE DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	ÉCOLE & PÉRISCOLAIRE (Réhabilitation + Mise aux normes)
AG37SPL	COMMUNE DE THORIGNY	ALSH (Construction ou Réhabilitation)
AG41SPL	COMMUNE DU TABLIER	COMMERCE + ESPACES PUBLICS
AH06SPL	COMMUNE DE CHAVAGNES-LES-REDOUX	CAFÉ / RESTAURANT (Rénovation)
AH07SPL	COMMUNE DE CHAVAGNES-LES-REDOUX	RESTAURANT SCOLAIRE (Rénovation)
AH13SPL	COMMUNE DE PISSOTTE	SALLE DES FÊTES (Rénovation)
AH18SPL	COMMUNE DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (Construction)
AH25SPL	COMMUNE DE ST-FULGENT	FERME DU PLESSIS-RICHARD en PÔLE ASSOCIATIF (Réhabilitation)
AH27SPL	COMMUNE DU FENOUILLE	SALLE POLYVALENTE (Construction)
AH28SPL	COMMUNE DE ST-VINCENT-SUR-JARD	MAIRIE (Réhabilitation & Extension)
AH32SPL	COMMUNE DE CHAILLÉ-LES-MARAIS	SALLE DE SÉMINAIRE AVEC RESTAURANT (Construction)
AH35SPL	COMMUNE DE LA GAUBRETIÈRE	PÔLE JEUNESSE (Réhab ou Construct)
AH38SPL	COMMUNE DE NESMY	BOULANGERIE + 2 CELLULES COMMERCIALES (Construction)
AH40SPL	COMMUNE DE DOIX-LÈS -FONTAINES	COMMERCE (Construction)
AH41SPL	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	SALLES POLYVALENTES (Rénovation)
AH42SPL	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	PRESBYTÈRE (Réhabilitation)
AH43SPL	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	PARC DE POINTE À PITRE (Aménagement)
AH46SPL	COMMUNE DE LA BERNARDIÈRE	MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (Réhabilitation d'un bâtiment)
AH47SPL	COMMUNE DE TALLUD-STE-GEMME	ÉGLISE (Restauration)
AH48SPL	COMMUNE DE BREUIL-BARRET	ÉGLISE (Réhabilitation)
AH57SPL	COMMUNE DU CHAMP-ST-PÈRE	MAIRIE (Réhabilitation & Extension)
AH65SPL	COMMUNE DE TREIZE-SEPTIERS	MAISON DE MAÎTRE en MÉDIATHÈQUE (Réhabilitation & Extension)
AH66SPL	COMMUNE DU FENOUILLE	COMMERCE & LOGEMENTS (Construction)
AH68SPL	COMMUNE DE ST-LAURENT-SUR-SÈVRE	MÉDIATHÈQUE (Construction)
AH69SPL	COMMUNE DE ST-HILAIRE-LE-VOUHIS	RESTAURANT SCOLAIRE (Construction)
AH71SPL	COMMUNE DES LANDES-GENUSSON	VESTIAIRES FOOT(Const) & SALLE POLYVALENTE (Restr)
AH74SPL	COMMUNE DE ST-PHILBERT-DE-BOUAIN	CENTRE MULTI-ACCUEIL (Construction)
AH75SPL	COMMUNE DE NALLIERS	SALLE DES FÊTES (Réhabilitation)
AH76SPL	COMMUNE DES SABLES D'OLONNE	PÔLE ADMINISTRATIF & SOCIAL (Construction)
AI02SPL	COMMUNE DE ST-PAUL-MONT-PENIT	SALLE POLYVALENTE (Réhabilitation & Rénovation énergétique)
AI03SPL	COMMUNE DE ST-PAUL-MONT-PENIT	CABINET DE KINÉ en SALON DE COIFFURE (Réaménagement)
AI06SPL	COMMUNE DE CHÂTEAU-GUIBERT	COMPLEXE SPORTIF (Extension & Aménagement de bâtiments)
AI08SPL	COMMUNE DE CHÂTEAU-GUIBERT	ÉGLISE (Réhabilitation)
AI10SPL	COMMUNE DE FOUGERÉ	SALLE POLYVALENTE (Réhabilitation & Extension)
AI14SPL	COMMUNE DE CHANTONNAY	ÉCOLE REMONDET (Rénovation)
AI15SPL	COMMUNE DE CHANTONNAY	GYMNASE CLÉMENCEAU (Réhabilitation)
AI19SPL	COMMUNE DE ST-HILAIRE-DES-LOGES	ANCIEN HÔTEL en BAR/RESTAURANT
AI24SPL	COMMUNE DE ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	EHPAD - RÉSIDENCE "LE COLOMBIER" (Réhabilitation & Extension)
AI27SPL	COMMUNE DE ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	CHAUFFERIE BOIS (Construction)
AI30SPL	COMMUNE DES ÉPESSES	SALLE POLYVALENTE (Construction) + LOCAUX SPORTIFS (Réhabilitation) + Aménagement espaces attenants
AI32SPL	COMMUNE DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	SALLE DE SPORTS (Réhabilitation)
AI33SPL	COMMUNE DE NESMY	SALLE DE TENNIS DE TABLE (Construction)
AI35SPL	COMMUNE DE ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	ACCUEIL DE LOISIRS de Palluau en FOYER DES JEUNES (Réhabilitation & Extension)
AI36SPL	COMMUNE DE LUÇON	COLLÈGE en ÉCOLE PUBLIQUE (Réhabilitation)
AI37SPL	COMMUNE DE L'ÎLE D'YEU	SPAY & ENCAN (Réhabilitation)
AI38SPL	COMMUNE DE CHÂTEAU-GUIBERT	SALLE COMMUNALE MAINBORGE DESENFUMAGE
AI40SPL	COMMUNE DE CHAILLÉ-LES-MARAIS	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (Restructuration et Extension)
AI44SPL	COMMUNE DE TIFFAUGES	SALLE DE SPORTS (Construction)

AI45SPL	COMMUNE DE CHALLANS	COMPLEXE SPORTIF - Site de la Cailletière (Démolition & Reconstruction)
AI46SPL	COMMUNE DE CHALLANS	SALLE DE BASKET Michel Vrigneau (Étude changement couverture)
AI47SPL	COMMUNE DE TREIZE-SEPTIERS	CHAUFFERIE AVEC RÉSEAU DE CHALEUR (Création)
AI49SPL	COMMUNE DE ST-DENIS-LA-CHEVASSE	SALLE DE SPORTS (Construction)
AI52SPL	COMMUNE DE MARTINET	CELLULES COMMERCIALES (Construction)
AI53SPL	COMMUNE DE ST-MARTIN-DES-TILLEULS	RESTAURANT SCOLAIRE (Construction)
AJ01SPL	COMMUNE D'AUBIGNY LES CLOUZEUX	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (Construction)
AJ02SPL	COMMUNE D'AUBIGNY LES CLOUZEUX	MAISON DES ASSOCIATIONS (Rénov thermique)
AJ04SPL	COMMUNE DE L'HERBERGEMENT	ESPACE SOCIO-CULTUREL "La Clairière" (Rénovation & Extension)
AJ05SPL	COMMUNE DE L'HERBERGEMENT	RESTAURANT SCOLAIRE (Construction) + Site actuel en MULTI-ACCUEIL (Requalification)
AJ06SPL	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
AJ08SPL	COMMUNE DE LA GUERINIERE	SALLE POLYVALENTE (Transformation de la salle de sports)
AJ09SPL	COMMUNE DE LA GAUBRETIERE	SALLES COMMUNALES (Rénovation)
AJ10SPL	COMMUNE DE ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	SALLE DE SPORTS / POLYVALENTE (Construction)
AJ11SPL	COMMUNE D'AIZENAY	ÉCOLE LOUIS BUTON (Étude comparative de reconstruction)
AJ12SPL	COMMUNE DE MOUILLERON LE CAPTIF	CHÂTEAU DE BEAUPUY (Rénovation)
AJ13SPL	COMMUNE DE LANDERONDE	Accueil de loisirs et foyer de jeunes (Construction) - Suite de AI29SPL
AJ14SPL	COMMUNE DE L'ÉPINE	SALLE DE SPORTS (Rénovation énerg. & Restructuration)
AJ17SPL	COMMUNE DE LA MEILLERAIE-TILLAY	ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION (Restauration)
AJ18SPL	COMMUNE DES LANDES-GENUSSON	LOCAL DE JEUX DE BOULES (Rénovation)
AJ19SPL	COMMUNE DE ST-CRISTOPHE-DU-LIGNERON	MAIRIE & MAISON DE SANTÉ (Construction) & PLACE DES LIBERTÉS (Aménagement)
AJ20SPL	COMMUNE DE CHAVAGNES-EN-PAILLERS	Accueil périscolaire & Foyer de loisirs et jeunesse (Construction)
AJ21SPL	COMMUNE DU MAZEAU	RESTAURANT SCOLAIRE (Construction) & ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (Reconstruction)
AJ22SPL	CDC DU PAYS DE ST-FULGENT - LES ESSARTS	Maison de santé (Rénovation)
AJ23SPL	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	Accueil pour Petite enfance (Construction) - cf. AK10SPL
AJ24SPL	COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF	RESTAURANT SCOLAIRE (Rénovation thermique)
AJ25SPL	COMMUNE DE ST-LAURENT-DE-LA-SALLE	SALLE DE CONVIVIALITÉ & VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOT (Réhabilitation et extension)
AJ26SPL	COMMUNE DE POUZAUGES	ÉCOLE DOLTO en ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Transformation & Rén. énergétique)
AJ27SPL	COMMUNE DE POUZAUGES	ÉCOLE DOLTO (Regroupement sur site J. Verne)
AJ28SPL	COMMUNE DE MONTRÉVERD	MAIRIE (Rénovation énergétique & Extension)
AJ29SPL	COMMUNE D'AUBIGNY-LES-CLOUZEUX	SALLE DE SPORTS (Rénovation)
AJ30SPL	COMMUNE DE LA RABATELIÈRE	RESTAURANT SCOLAIRE & LOGEMENT (Rénovation)
AJ31SPL	COMMUNE DE GRAND-LANDES	salle polyvalente (rénovation)
AJ33SPL	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	MATÉRIAUTHEQUE (Construction)
AJ35SPL	COMMUNE DU FENOUIILLER	SALLE DE SPORTS (Rénovation)
AJ36SPL	COMMUNE DE LA BARRE-DE-MONTS	GROUPE SCOLAIRE "La Porte des îles" (Audit / Rénovation énergétique)
AJ37SPL	COMMUNE DU FENOUIILLER	CTM & Locaux de rangements associatifs
AJ38SPL	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	CENTRE AQUALUDIQUE (Construction)
AJ39SPL	COMMUNE DE CHANVERRIE	Église (Rénovation)

Contrats passés en 2023 :

N° opération	Collectivité	Projet
AJ01SPL	Commune d'Aubigny les Clouzeaux	Centre technique municipal (construction)
AJ02SPL	Commune d'Aubigny les Clouzeaux	Maison des associations (rénovation thermique)
AJ04SPL	Commune de l'Herbergement	Espace socio-culturel "La Clairière" (rénovation & extension)
AJ05SPL	Commune de l'Herbergement	Restaurant scolaire (construction) + site actuel en multi-accueil (requalification)
AJ06SPL	CDC du Pays de Mortagne	Maison de sante pluridisciplinaire
AJ08SPL	Commune de la Guérinière	Salle polyvalente (transformation de la salle de sports)



AJ09SPL	Commune de la Gaubretière	Salles communales (rénovation)
AJ10SPL	Commune de St-Etienne-du-Bois	Salle de sports / polyvalente (construction)
AJ11SPL	Commune d'Aizenay	Ecole Louis buton (étude comparative de reconstruction)
AJ12SPL	Commune de Mouilleron le Captif	Château de Beupuy (rénovation)
AJ13SPL	Commune de Landeronde	Accueil de loisirs et foyer de jeunes (construction) - suite de ai29spl
AJ14SPL	Commune de l'Epine	Salle de sports (rénovation énergétique & restructuration)
AJ15SPL	Commune Treize-Septiers	Etude relative à la transformation du périscolaire en école maternelle
AJ10SPL	Commune Saint Etienne du Bois	Construction d'une salle de sport / polyvalente
AJ18SPL	Commune Les Landes Génusson	Rénovation du local de jeu de boules
AJ12SPL	Commune Mouilleron le Captif	Rénovation du château de Beupuy
AJ21SPL	Commune Le Mazeau	Construction d'un restaurant scolaire et reconstruction de l'école élémentaire
AJ14SPL	Commune L'Epine	Rénovation énergétique et restructuration de la salle de sport
AJ19SPL	Commune Saint Christophe du Ligneron	Construction d'une nouvelle mairie et d'une maison de santé, et aménagement de la place des Libertés
AJ17SPL	Commune La Meilleraie-Tillay	Restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption
AJ20SPL	Commune Chavagnes-en-Pailliers	Construction d'un accueil périscolaire et d'un foyer de loisirs et jeunesse
AJ13SPL	Commune Landeronde	Construction d'un accueil de loisirs et foyers des jeunes
AJ23SPL	Commune La Bruffière	Construction d'une offre d'accueil de la petite enfance
AJ22SPL	CC du Pays Saint Fulgent-Les Essarts/Saint Fulgent	Rénovation de la maison de santé
AJ30SPL	Commune La Rabatelière	Rénovation du restaurant scolaire et d'un logement
AJ28SPL	Commune Montréverd	Rénovation énergétique et extension de la mairie
AJ24SPL	Commune Mouilleron le Captif	Rénovation thermique et acoustique du restaurant scolaire
AJ25SPL	Commune Saint Laurent de la Salle	Réhabilitation et extension de la salle de convivialité et des vestiaires
AJ26SPL	Commune Pouzauges	Changement destination Ecole Dolto en accueil périscolaire
AJ27SPL	Commune Pouzauges	Déplacement école Dolto
AJ33SPL	CC Pays de Mortagne/Chanverrie	Construction d'une matériauthèque
AJ29SPL	Commune Aubigny les Clouzeaux	Réhabilitation de la salle de sport du complexe d'Aubigny
AJ36SPL	Commune La Barre-de-Monts	Audit/Rénovation énergétique groupe scolaire La Porte des Iles - La Barre de Monts
AJ32SPL	Commune La Chaize le Vicomte	Aménagement d'un centre d'accueil de loisirs dans l'école Pierre PERRET
AJ35SPL	Commune Le Fenouiller	Rénovation du complexe sportif
AJ31SPL	Commune Grand'Landes	Rénovation de la salle polyvalente et aménagement de cellules commerciales
AJ39SPL	Commune Chanverrie	Rénovation de l'église

Opérations réceptionnées en 2023 :

N° opération	Collectivité	Projet
AE62SPL	Commune de la Chaize-le-Vicomte	Salle de sports (construction)
AE64SPL	CDC du Pays de St-Fulgent-Les Essarts	Piscine intercommunale Oasis (réhabilitation)
AF23SPL	Commune de St-Maurice-le-Girard	Café des sports (rénovation)
AF35SPL	Commune de Sèvremont	Bibliothèque (construction)
AF37SPL	Commune de Chauché	Restaurant scolaire (rénovation & extension)
AF50SPL	Commune des Landes-Génusson	Théâtre (réhabilitation) et bibliothèque (construction)
AG01SPL	Commune de Jard-sur-Mer	Mairie (démolition et reconstruction)
AG16SPL	Commune de Doix-lès-Fontaines	Ecole primaire (construction)
AG27SPL	Commune de Chaillé-les-Marais	Cabinet dentaire (rénovation & extension)
AG37SPL	Commune de Thorigny	ALSH (construction ou réhabilitation)
AH32SPL	Commune de Chaillé-les-Marais	Salle de séminaire avec restaurant (construction)
AJ38SPL	Commune de Château-Guibert	Salle communale Mainborgère désenfumage

L'INGENIERIE ROUTIERE

Le Département Ingénierie routière de Vendée Expansion - SPL assure une assistance technique dans le domaine de la gestion et l'entretien du domaine public routier.

Il assure également des missions de maîtrise d'œuvre dans les domaines aussi divers et variés que des aménagements de sécurité routière, des aménagements urbains, des zones de stationnement, des cheminements doux, la réalisation de voies nouvelles, etc...

Service Ingénierie Routière :

Opérations d'ingénierie routière en cours en 2023 :

N° opération	Collectivité	Projet
ASSISTANCE TECHNIQUE		
20018	VIX	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2
21009	STE CECILE	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2
21018	LES LANDES GENUSSON	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1
21018	LES LANDES GENUSSON	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2
21028	ST AUBIN DES ORMEAUX	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2
21048	BOURNEZEAU	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2
21066	ST DENIS DU PAYRE	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1
21066	ST DENIS DU PAYRE	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2
22004	AIZENAY	Etablissement d'un règlement communal de voirie
22015	CHÂTEAU GUIBERT	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1
22015	CHÂTEAU GUIBERT	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2
22016	VIX	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1
22016	VIX	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2
22021	GRUES	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1
22021	GRUES	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2
22031	MENOMBLET	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2
22036	L'EPINE	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1
22036	L'EPINE	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2
22037	MOUILLERON SAINT GERMAIN	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1
22037	MOUILLERON SAINT GERMAIN	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2
22038	ST GERVAIS	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1
22038	ST GERVAIS	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2
22039	CHAILLE LES MARAIS	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1
22043	ESSARTS EN BOCAGE	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1
22043	ESSARTS EN BOCAGE	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2
22046	BOURNEZEAU	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1
22046	BOURNEZEAU	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2
23002	LES LANDES GENUSSON	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1
23006	ST MARTIN DES TILLEULS	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1
23015	ST AUBIN DES ORMEAUX	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1
23020	LA GAUBRETIERE	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1
23039	NESMY	Requalification de trottoirs et d'allées piétonnes
23040	LA CAILLERE SAINT HILAIRE	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1
MAÎTRISE D'OEUVRE		
18041	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	Requalification des espaces publics de la ZI de La Belle Entrée à Essarts-en-Bocage
18070	CC CHALLANS GOIS COMMUNAUTE	Réalisation d'une voie nouvelle dans la zone d'activités La Bloire à CHALLANS
19011	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	Réalisation d'une voie d'accès à l'usine de nutrition animale ARRIVE à ST FULGENT
19022	CC VENDEE GRAND LITTORAL	Aménagement d'un parking près du pôle sportif à Moutiers les Mauxfaits
19027	LES LANDES GENUSSON	Aménagement d'un parking au n°33, rue Clémenceau
19050	L'EPINE	Etude AVP - Aménagement de la rue de La Martinière
20003	CC CHALLANS GOIS COMMUNAUTE	Aménagements de liaisons cyclables BEAUVOIR / SAINT GERVAIS et SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON / CHALLANS

20005	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	Réalisation des espaces extérieurs du complexe sportif de CHAVAGNES EN PAILLERS
20006	ST PAUL EN PAREDS	Aménagement de la rue Yves RAMOZ
20009	LES LANDES GENUSSON	Réalisation d'un Chemin agricole
20027	ST DENIS LA CHEVASSE	Aménagement des espaces publics autour du pôle culturel
20032	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	Réalisation d'un city stade à MAREUIL SUR LAY
20036	CC DU PAYS DE MORTAGNE	Réalisation du réseau d'eaux usées et pluviales, parking Clémenceau à LES LANDES GENUSSON
21001	MOUILLERON SAINT GERMAIN	Aménagement de la RD8 dans la traversée de l'agglomération de Saint Germain l'Aiguiller
21002	STE GEMME LA PLAINE	Aménagement de la RD 14 en entrée de l'agglomération
21005	PALLUAU	Etude AVP - Aménagement d'un giratoire ou autres solutions alternatives au carrefour de l'Aumônerie
21010	LE CHAMP SAINT PÈRE	Aménagement des espaces publics et de la place de la mairie dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg
21014	ST VINCENT SUR JARD	Aménagement de la rue Belesbat
21019	ST VINCENT SUR GRAON	Aménagement d'une liaison douce entre le lotissement du Moulin Moizeau et le centre bourg
21021	MOUTIERS SUR LE LAY	Aménagement de la rue des Jardins et rue Jehan Clémenceau
21031	CHALLANS	Réalisation de plusieurs études
21032	BARBATRE	Travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 95 ET la RD 948 à BARBATRE
21033	TIFFAUGES	Travaux de consolidation des berges suite à l'effondrement du parking de La Vallée
21035	LA REORTHE	Réalisation du réseau pluvial dans la traversée de Féole à LA REORTHE
21039	PALLUAU	Aménagement de la rue des Isleaux et réalisation d'une aire de covoiturage
21040	CHAUCHE	Aménagement des espaces publics autour de la mairie
21044	ST MARTIN LARS EN SAINTE HERMINE	Etude AVP - Aménagement des parkings et de la voie d'accès à la salle polyvalente
21045	ST PHILBERT DE BOUAINE	Réalisation d'un terrain de football synthétique
21047	STE GEMME LA PLAINE	Aménagement d'un espace de loisirs
21050	LE LANGON	Travaux d'aménagements de voirie en 2021
21051	MOUTIERS SUR LE LAY	Aménagement d'un cheminement doux entre « Le Puy » et le pont du Lay
21052	CC DU PAYS DE MORTAGNE	Réalisation du réseau d'eaux usées et pluviales, Grande Rue à TIFFAUGES
21053	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	Travaux d'eaux usées et pluviales, rue du Simon à MAREUIL SUR LAY
21054	AIZENAY	Travaux d'aménagements de sécurité, route de La Roche
21055	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	Etude AVP - Aménagement de la rue du Lay à MAREUIL SUR LAY
21056	TIFFAUGES	Aménagement Grande Rue à TIFFAUGES et réalisation d'un parking
21058	ST GERVAIS	Aménagement du parking de la mairie
21059	ST GERVAIS	Aménagement du carrefour RD 28 / rue de la ramée
21060	L'ORBRIE	Aménagements de la rue des Arçonniers et rue du Beauvoir
21063	LUCON	Etude AVP - Aménagement de la RD 50 au droit de la future zone Chantemerle - Le Puy Mairand
21064	LUCON	Etude AVP - Aménagement de la voie d'accès à la ZH LE BOIS LUNEAU
21065	AIZENAY	Réalisation de plusieurs études d'aménagements de voirie
21067	ST LAURENT SUR SEVRE	Aménagement d'un parking derrière l'école Montfort
21069	STE RADEGONDE DES NOYERS	Aménagement d'un skatepark
22003	VOUILLE LES MARAIS	Aménagement d'une aire de loisirs, rue du Prieuré
22005	LA GAUBRETIERE	Aménagement de la rue de La Garenne et de la rue des Grands Champs
22007	STE RADEGONDE DES NOYERS	Réalisation d'une passerelle
22008	DOIX LES FONTAINES	Aménagement de la RD 20, rue de La Barque à DOIX
22009	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	Travaux d'aménagements de cheminements doux, rue de St-André à MAREUIL SUR LAY
22010	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	Travaux d'aménagement d'un trottoir en entrée de l'agglomération, le long de la RD 19, depuis le pôle enfance
22012	LA RABATELIERE	Aménagement d'un parking et des voiries près de l'école et de la salle
22013	CHALLANS	Réalisation d'une aire de camping-cars
22014	PALLUAU	Réalisation du réseau pluvial rue Clémenceau
22017	MONTREUIL	Aménagement de la rue du communal
22020	LAIROUX	Etude AVP - Lotissement d'habitation « Le Bournais »
22023	CHALLANS	Aménagement du carrefour Fief Botterreau - Fief Préneau
22024	CURZON	Etude AVP - Réaménagement du terrain de camping

22025	MOUILLERON LE CAPTIF	Création d'un pôle sportif, rue de La Touche
22027	MOUILLERON SAINT GERMAIN	Extension du réseau d'eaux usées, rue des 3 Pierres à SAINT GERMAIN L'AIGUILLER
22028	CC DU PAYS DE MORTAGNE	Réfection de la voirie de la ZAE LA GARE à SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE
22029	CHAUCHE	Aménagement de la RD 37 rue de la Petite Maine
22030	ST GERVAIS	Etude AVP - Aménagement du Chemin du Roullard, chemin du Gaveau, chemin de La Sauzaie, rue de Beauregard et rue de la Ruée
22032	MOUILLERON LE CAPTIF	Etude AVP - Aménagement de la rue de La Chauffetière et Impasse de la Fontaine
22033	STE CECILE	Aménagement de la rue de l'Aublonnière
22034	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	Etudes préliminaires - Aménagement de la rue de La Nicollière entre la rue de La Grande Venelle et le Chemin des Mares
22035	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	Etudes préliminaires - Aménagement de la rue des Ardilliers entre la RD 60 et la RD 746
22040	LES SABLES D'OLONNE	Aménagement de la rue de la mer à OLONNE SUR MER
22041	LES SABLES D'OLONNE	Aménagement des arrêts bus au droit du lycée Savary de Mauléon. Etudes de schémas de principe
22042	L'ORBRIE	Etude AVP - Aménagement de la rue de la prairie, de la place de l'Europe, rue de Beauvoir et rue de la Bobinière
22047	CHASNAIS	Création d'un parking et aménagement des espaces publics, Rue de-Lattre-de-Tassigny
22048	LES LANDES GENUSSON	Réalisation de plusieurs études d'aménagements de sécurité
22049	ST HILAIRE DE VOUST	Aménagement de la RD 19, en entrée d'agglomération, direction MARILLET
22050	PALLUAU	Aménagement du parc du plan d'eau
23001	LA GAUBRETIERE	Etude AVP - Aménagement du centre-ville
23003	LES LANDES GENUSSON	Aménagement de la voirie d'accès au futur centre de secours
23004	ST DENIS DU PAYRE	Etude AVP - Aménagement du parking de la Ruelle et de la Rue de Lattre de Tassigny
23005	MOUTIERS SUR LE LAY	Etude AVP - Aménagement de la Place de l'Eglise
23007	CHAVAGNES LES REDOUX	Etude AVP - Aménagement de la rue des Vieux Métiers
23008	CHAUCHE	Etude AVP - Aménagement du parking du Complexe sportif
23009	ST PIERRE DU CHEMIN	Etude AVP - Aménagement de l'espace de loisirs de l'Hyère
23010	ST PIERRE DU CHEMIN	Réalisation d'un diagnostic de la voirie communale
23011	VOUVANT	Etude AVP - Aménagement de la rue de Lusignan et du parking de l'Espace Marcel Dumas
23012	VOUVANT	Etude AVP - Aménagement de la Place du Bail
23013	L'ORBRIE	Aménagement de la rue du Beauvoir et de la Place de l'Europe
23014	ST AUBIN DES ORMEAUX	Aménagement d'une liaison douce le long de la RD 111e
23016	MOUILLERON SAINT GERMAIN	Etude AVP - Requalification de la Cité des Ajoncs
23017	ST LAURENT SUR SEVRE	Sécurisation du cheminement route de Roger
23018	ST LAURENT SUR SEVRE	Aménagement de dispositifs de sécurité sur la rue du Guichet
23019	SEVREMONT	Aménagement de plusieurs zones de loisirs
23021	RIVES DE L'YON	Etude AVP - Aménagement de la rue du Général de Gaulle et de la rue Georges Clemenceau
23022	VENANSULT	Etudes préliminaires - Aménagement d'une liaison douce Route des Clouzeaux
23023	MARILLET	Rénovation du Pont de Buton
23024	PALLUAU	Aménagement de la rue Clémenceau
23025	ESSARTS EN BOCAGE	Réalisation de plusieurs études routières
23026	POUZAUGES	Aménagement des allées du parc du Colombier
23027	LA BOISSIERE DES LANDES	Aménagement d'une coulée verte - Etudes préliminaires
23028	LA BOISSIERE DES LANDES	Aménagement de liaisons douces - Etudes préliminaires
23029	AIZENAY	Aménagement de la voie de Bonnefonds
23030	MOUILLERON LE CAPTIF	Aménagement de la rue de la Chauffetière
23031	LE GIROUARD	Etude AVP - Aménagement du quartier d'habitation DE LA VIGNE
23032	LE GIROUARD	Etude AVP - Aménagement du quartier d'habitation DES CLARES
23033	L'ORBRIE	Aménagement de cales pour bac à chaînes
23034	TALMONT ST HILAIRE	Etude AVP - Aménagement de la ZAC des Minées
23035	MARTINET	Aménagement des espaces publics et viabilisation des ilots constructibles à usage de commerces et de logements sur le site de l'ancien presbytère
23036	TALMONT ST HILAIRE	Etude AVP - Aménagement de l'Avenue Notre Dame
23037	TALMONT ST HILAIRE	Aménagement d'une passerelle - Rue du Marais
23038	ANGLES	Etudes de faisabilité - Aménagement d'une piste cyclable aux abords du stade

23041	RIVES D'AUTISE	Etude AVP - Aménagement des abords de la RD 148, à OULMES, commune déléguée
23042	RIVES D'AUTISE	Etude AVP - Aménagement de la rue de la Poste et de la rue Aliénor d'Aquitaine
23043	VENANSALT	Aménagement d'un plateau ludique et sportif Vallée du Guyon
23045	ST AVAUGOURD DES LANDES	Aménagement d'un City stade
23046	LA GUERINIERE	Etudes préliminaires - Aménagement d'une liaison cyclable et d'une aire de stationnement au port du Bonhomme
23047	LA GUERINIERE	Etudes AVP - Sécurisation de la Rue Nationale
23048	LA GAUBRETIERE	Etude AVP - Aménagement de la rue des Moulins
23049	ST LAURENT SUR SEVRE	Aménagement du parking de la Bachelierie
23051	LE GIROUARD	Aménagement du quartier d'habitation DES CLARES
23052	AIZENAY	Etude AVP - Aménagement des voies annexes de la ZAD Nord
23053	CHAUCHE	Etudes Préliminaires de faisabilité - Aménagement du centre bourg
23054	MONTREUIL	Aménagement de la placette de la rue de la Cour
23055	MONTREUIL	Sécurisation des cheminements aux abords de la rue de la Pointe et de la Rue des Fougères
23056	MOUILLERON LE CAPTIF	Etude AVP - Aménagement d'un giratoire au carrefour des RD100a et RD2
23057	ANGLES	Etude AVP - Aménagement de la route de la Tranche sur Mer
23058	CHAUCHE	Etude AVP - Aménagement du parking du Stade et de l'Impasse Fruchet
23059	CC DU PAYS DE MORTAGNE	Réfection de la voirie de la ZAE LA LOUISIERE à MORTAGNE-SUR-SEVRE
23060	MOUILLERON LE CAPTIF	Rénovation et sécurisation du circuit de roller - Etudes Préliminaires de faisabilité
23061	MALLIEVRE	Aménagement de la Place de la Teinturerie et de la Place de la Demoiselle Génovette
23062	MALLIEVRE	Aménagement de la Place de la Cité
23063	MALLIEVRE	Etude AVP - Aménagement de la rue de la Garenne
23064	ST AVAUGOURD DES LANDES	Aménagement du Centre-Bourg - Etudes préliminaires
23065	POUZAUGES	Aménagement de la rue Catherine de Thouars, de la rue Alphonse Delavau et du Chemin des Puys
23066	LES SABLES D'OLONNE	Aménagement de la rue du Pré-Poubert et de la rue des Asphodèles
23067	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	Réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation - Aménagement de la rue du Lay, du parking de la base nautique et de la rue des Gabares à MAREUIL SUR LAY
23068	AIZENAY	Etudes de faisabilité - Aménagement de la voie de la Gombrière
23069	MOUILLERON LE CAPTIF	Etudes préalables de faisabilité - Construction du club house et des vestiaires du circuit de roller
23070	LA BOISSIERE DES LANDES	Etudes préalables de faisabilité - Extension du cimetière
23071	AIZENAY	Aménagement du parking du Stade
23072	BRETIGNOLLES SUR MER	Aménagement d'un skate-park Parc des Morinières
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE		
23044	LES LANDES GENUSSON	Aménagement paysager du Cœur de bourg
23050	LES LANDES GENUSSON	Aménagement de la rue d'Auvergne

Opérations d'ingénierie routière soldées, en attente ou abandonnées en 2023 :

N° opération	Collectivité	Projet
ASSISTANCE TECHNIQUE		
22004	AIZENAY	Etablissement d'un règlement communal de voirie
21028	ST AUBIN DES ORMEAUX	Travaux de grosses réparations de voirie
21009	STE CECILE	Travaux de grosses réparations de voirie
20018	VIX	Travaux de grosses réparations de voirie
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE		
22002	LA GAUBRETIERE	Réalisation d'un plan de circulation
22044	ST DENIS DU PAYRE	Etude d'aménagement du centre bourg
22022	ST LAURENT SUR SEVRE	Réalisation d'un plan de circulation
22045	ST MALO DU BOIS	Réalisation d'un plan de circulation
MAÎTRISE D'OEUVRE		
21065	AIZENAY	Réalisation de plusieurs études d'aménagements de voirie
23038	ANGLES	Etudes de faisabilité - Aménagement d'une piste cyclable aux abords du stade

20036	CC DU PAYS DE MORTAGNE	Réalisation du réseau d'eaux usées et pluviales, parking Clémenceau à LES LANDES GENUSSON
22028	CC DU PAYS DE MORTAGNE	Réfection de la voirie de la ZAE LA GARE à SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE
19022	CC VENDEE GRAND LITTORAL	Aménagement d'un parking près du pôle sportif à Moutiers les Mauxfaits
21031	CHALLANS	Réalisation de plusieurs études
21040	CHAUCHE	Aménagement des espaces publics autour de la mairie
23008	CHAUCHE	Etude AVP - Aménagement du parking du Complexe sportif
23053	CHAUCHE	Etudes Préliminaires de faisabilité - Aménagement du centre bourg
22024	CURZON	Etude AVP - Réaménagement du terrain de camping
22005	LA GAUBRETIERE	Aménagement de la rue de La Garenne et de la rue des Grands Champs
22020	LAIROUX	Etude AVP - Lotissement d'habitation « Le Bournais »
23031	LE GIROUARD	Etude AVP - Aménagement du quartier d'habitation DE LA VIGNE
23032	LE GIROUARD	Etude AVP - Aménagement du quartier d'habitation DES CLARES
21050	LE LANGON	Travaux d'aménagements de voirie en 2021
19050	L'EPINE	Etude AVP - Aménagement de la rue de La Martinière
22048	LES LANDES GENUSSON	Réalisation de plusieurs études d'aménagements de sécurité
22041	LES SABLES D'OLONNE	Aménagement des arrêts bus au droit du lycée Savary de Mauléon. Etudes de schémas de principe
21060	L'ORBRIE	Aménagements de la rue des Arçonnières et rue du Beauvoir
22042	L'ORBRIE	Etude AVP - Aménagement de la rue de la prairie, de la place de l'Europe, rue de Beauvoir et rue de la Bobinière
21063	LUCON	Etude AVP - Aménagement de la RD 50 au droit de la future zone Chantemerle – Le Puy Mairand
21064	LUCON	Etude AVP - Aménagement de la voie d'accès à la ZH LE BOIS LUNEAU
20032	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	Réalisation d'un city stade à MAREUIL SUR LAY
21053	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	Travaux d'eaux usées et pluviales, rue du Simon à MAREUIL SUR LAY
21055	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	Etude AVP - Aménagement de la rue du Lay à MAREUIL SUR LAY
22034	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	Etudes préliminaires - Aménagement de la rue de La Nicollière entre la rue de La Grande Venelle et le Chemin des Mares
22035	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	Etudes préliminaires - Aménagement de la rue des Ardilliers entre la RD 60 et la RD 746
22032	MOUILLERON LE CAPTIF	Etude AVP - Aménagement de la rue de La Chauffetière et Impasse de la Fontaine
21001	MOUILLERON SAINT GERMAIN	Aménagement de la RD8 dans la traversée de l'agglomération de Saint Germain l'Aiguiller
23016	MOUILLERON SAINT GERMAIN	Etude AVP - Requalification de la Cité des Ajoncs
21021	MOUTIERS SUR LE LAY	Aménagement de la rue des Jardins et rue Jehan Clémenceau
21005	PALLUAU	Etude AVP - Aménagement d'un giratoire ou autres solutions alternatives au carrefour de l'Aumonerie
22014	PALLUAU	Réalisation du réseau pluvial rue Clémenceau
23026	POUZAUGES	Aménagement des allées du parc du Colombier
23004	ST DENIS DU PAYRE	Etude AVP - Aménagement du parking de la Ruelle et de la Rue de Lattre de Tassigny
20027	ST DENIS LA CHEVASSE	Aménagement des espaces publics autour du pôle culturel
21058	ST GERVAIS	Aménagement du parking de la mairie
21059	ST GERVAIS	Aménagement du carrefour RD 28 / rue de la ramée
22030	ST GERVAIS	Etude AVP - Aménagement du Chemin du Roullard, chemin du Gaveau, chemin de La Sauzaie, rue de Beauregard et rue de la Ruée
23017	ST LAURENT SUR SEVRE	Sécurisation du cheminement route de Roger
23018	ST LAURENT SUR SEVRE	Aménagement de dispositifs de sécurité sur la rue du Guichet
21044	ST MARTIN LARS EN SAINTE HERMINE	Etude AVP - Aménagement des parkings et de la voie d'accès à la salle polyvalente
20006	ST PAUL EN PAREDS	Aménagement de la rue Yves RAMOZ
21045	ST PHILBERT DE BOUAINE	Réalisation d'un terrain de football synthétique
21014	ST VINCENT SUR JARD	Aménagement de la rue Belesbat
21002	STE GEMME LA PLAINE	Aménagement de la RD 14 en entrée de l'agglomération
21047	STE GEMME LA PLAINE	Aménagement d'un espace de loisirs
23022	VENANSULT	Etudes préliminaires - Aménagement d'une liaison douce Route des Clouzeaux

Opérations d'ingénierie routière réceptionnées en 2023

N° opération	Collectivité	Projet
ASSISTANCE TECHNIQUE		
22046	BOURNEZEAU	Travaux de grosses réparations de voirie
22015	CHÂTEAU GUIBERT	Travaux de grosses réparations de voirie
22043	ESSARTS EN BOCAGE	Travaux de grosses réparations de voirie
22021	GRUES	Travaux de grosses réparations de voirie
22036	L'EPINE	Travaux de grosses réparations de voirie
21018	LES LANDES GENUSSON	Travaux de grosses réparations de voirie
22037	MOUILLERON SAINT GERMAIN	Travaux de grosses réparations de voirie
23015	ST AUBIN DES ORMEAUX	Travaux de grosses réparations de voirie
22038	ST GERVAIS	Travaux de grosses réparations de voirie
23006	ST MARTIN DES TILLEULS	Travaux de grosses réparations de voirie
22016	VIX	Travaux de grosses réparations de voirie
MAÎTRISE D'OEUVRE		
20005	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	Réalisation des espaces extérieurs du complexe sportif de CHAVAGNES EN PAILLERS
19011	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	Réalisation d'une voie d'accès à l'usine dénutrition animale ARRIVE à ST FULGENT
18041	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	Requalification des espaces publics de la ZI de La Belle Entrée à Essarts-en-Bocage
22023	CHALLANS	Aménagement du carrefour Fief Botterreau – Fief Préneau
22013	CHALLANS	Réalisation d'une aire de camping-cars
22008	DOIX LES FONTAINES	Aménagement de la RD 20, rue de La Barque à DOIX
22012	LA RABATELIERE	Aménagement d'un parking et des voiries près de l'école et de la salle
19027	LES LANDES GENUSSON	Aménagement d'un parking au n°33, rue Clémenceau
22040	LES SABLES D'OLONNE	Aménagement de la rue de la mer à OLONNE SUR MER
23033	L'ORBRIE	Aménagement de cales pour bac à chaînes
23013	L'ORBRIE	Aménagement de la rue du Beauvoir et de la Place de l'Europe
22010	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	Travaux d'aménagement d'un trottoir en entrée de l'agglomération, le long de la RD 19, depuis le pôle enfance
22009	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	Travaux d'aménagements de cheminements doux, rue de St-André à MAREUIL SUR LAY
22017	MONTREUIL	Aménagement de la rue du communal
22025	MOUILLERON LE CAPTIF	Création d'un pôle sportif, rue de La Touche
22027	MOUILLERON SAINT GERMAIN	Extension du réseau d'eaux usées, rue des 3 Pierres à SAINT GERMAIN L'AIGUILLER
22050	PALLUAU	Aménagement du parc du plan d'eau
21019	ST VINCENT SUR GRAON	Aménagement d'une liaison douce entre le lotissement du Moulin Moizeau et le centre bourg
22033	STE CECILE	Aménagement de la rue de l'Aublonnière
21069	STE RADEGONDE DES NOYERS	Aménagement d'un skate-park
22007	STE RADEGONDE DES NOYERS	Réalisation d'une passerelle
21033	TIFFAUGES	Travaux de consolidation des berges suite à l'effondrement du parking de La Vallée
22003	VOUILLE LES MARAIS	Aménagement d'une aire de loisirs, rue du Prieuré
19011	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	Réalisation des espaces extérieurs du complexe sportif de CHAVAGNES EN PAILLERS
18041	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	Réalisation d'une voie d'accès à l'usine dénutrition animale ARRIVE à ST FULGENT
22023	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	Requalification des espaces publics de la ZI de La Belle Entrée à Essarts-en-Bocage
22013	CHALLANS	Aménagement du carrefour Fief Botterreau – Fief Préneau

L'INGENIERIE TERRITORIALE ET TOURISTIQUE

Les missions conduites au titre de l'Ingénierie Territoriale et Touristique sont réalisées dans le cadre de conventions conclues avec les collectivités.

– Les missions confiées par le Département :

Les missions confiées à la SPL par le Département dans le cadre du Schéma Départemental de Développement Touristique :

- Contrat SPL 29 - Département : Potentiels de valorisation touristique des lacs de Vendée

- Contrat SPL 30 - Département : Recommandations pour soutenir les structures nautiques du littoral
- Contrat SPL 31 - Département : Valorisation touristique de l'itinéraire cyclable Breuil Barret - littoral
- Contrat SPL 32 - Département : Audit et recommandations pour l'hébergement sur le Pays de Chantonnay
- Contrat SPL 33 - Département : Potentiels de valorisation du tourisme équestre en Vendée

– 1 mission confiée par une collectivité locale :

- Contrat SPL 35 - Les Sables d'Olonne Agglomération : analyse et recommandations pour l'accueil des camping-cars sur la commune des Sables d'Olonne

II.2 - Situation financière

Bilan simplifié

ACTIF en k€	2023	2022	2021	PASSIF en k€	2023	2022	2021
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	3		RESSOURCES PROPRES ET QUASI-FONDS PROPRE	1 551	1 350	1 002
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	3	4				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	DETTES FINANCIERES (emprunts sur concession)	3 148	3 152	4 087
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	4	6	4	DETTES FINANCIERES (avances des collectivités)	7 373	7 130	5 314
STOCKS NETS	4 749	7 494	6 769	TOTAL DES CAPITAUX PERMANENTS	12 071	11 639	10 403
ACTIFS D'EXPLOITATION	1 716	19 501	17 864	DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS	1 986	20 611	18 008
TRESORERIE (soldes créditeurs de banque)	6 308	6 222	4 635	TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION ET A COURT TERME	1 986	20 611	18 008
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	12 775	33 216	29 268	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 280	972	881
TOTAL ACTIF	12 777	33 222	29 273	TOTAL PASSIF	12 777	33 222	29 273

Compte de résultat simplifié

PRODUITS en k€	2023	2022	2021	CHARGES en k€	2023	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 133	2 082	1 806	CHARGES D'EXPLOITATION	2 116	2 074	2 008
DONT CHIFFRE D'AFFAIRES	2 133	2 082	1 806	DONT CHARGES SALARIALES	806	817	866
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	CHARGES FINANCIERES	0	0	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-
				PARTICIPATION DES SALARIES	2	-	-
				IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-	-
				RESULTAT DE L'EXERCICE	15	8	200

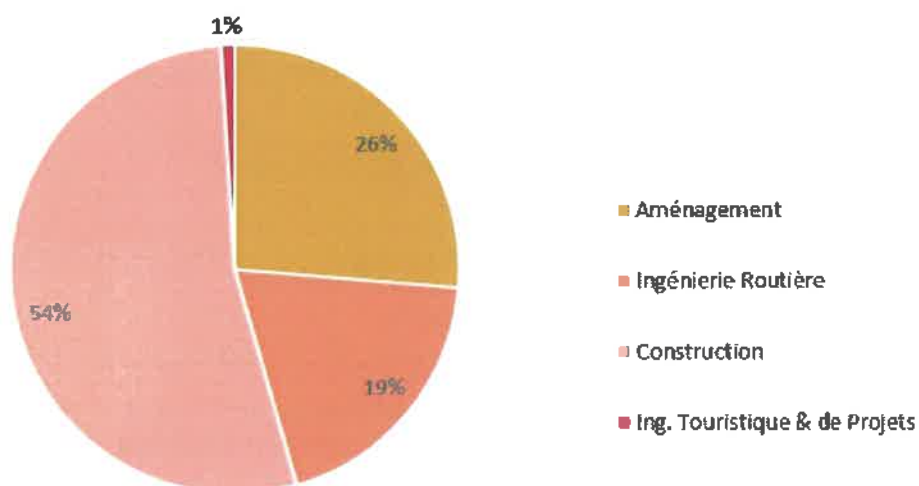
Le montant des bénéfices s'élève à 15 504 euros.

II.3 - Présentation du chiffre d'affaires

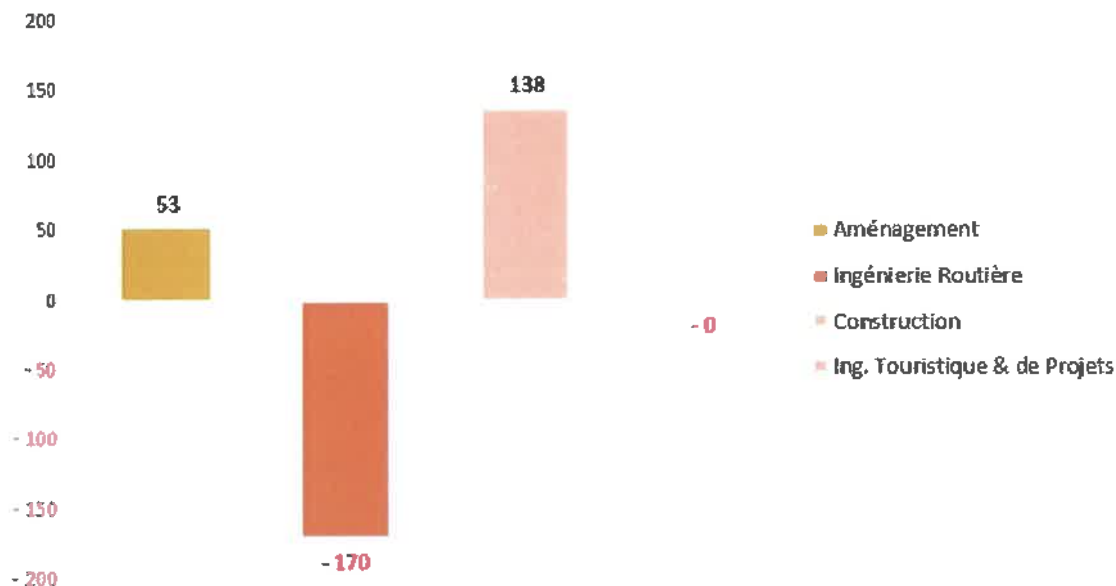
a - Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

	Aménagement	Ingénierie Routière	Construction	Ing. Touristique & de Projets
CHIFFRE D'AFFAIRES en K€	562	410	1 140	21
RESULTAT D'EXPLOITATION en K€	53	-170	138	-0

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE



RESULTAT D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE



b - Répartition du chiffre d'affaires par comptes

L'ensemble des activités est réalisé pour le compte des actionnaires de la SPL.

II.4 - Perspectives de développement

Pour mémoire, un GIE composé de Vendée Expansion - SEM et de Vendée Expansion - SPL a été créé en décembre 2012. Suivant le jugement du Tribunal d'instance en date du 28 novembre 2013, ces trois entités forment une Unité Economique et Sociale (UES).

Tenant compte du périmètre de cette UES, un Plan Stratégique d'Activité (PSA), initié début 2022, a été approuvé par les instances décisionnelles en octobre 2022.

Il a été progressivement déployé en 2023 pour :

- renforcer le suivi des temps passés afin de piloter le portefeuille d'opérations, sensibiliser à l'équilibre des opérations et assurer la rentabilité des activités de la grappe,
- améliorer la diffusion de l'information pour favoriser l'esprit d'appartenance à une entité commune, harmoniser les pratiques,
- consolider la fonction « Développement » pour conquérir de nouveaux marchés, être force de propositions pour répondre aux besoins des collectivités et pérenniser la structure,
- accompagner l'évolution des compétences,
- anticiper l'augmentation de capital pour le financement des opérations propres.

Avec la mise en place de ce Plan Stratégique d'Activité, de nouveaux métiers ont été créés. La société s'attachera en 2024 à consolider ces fonctions complémentaires dans les domaines :

- du portage immobilier et de la (co-)promotion immobilière,
- de la revitalisation de centre-bourg et centre-ville, de la production de logements, de la reconversion des zones d'activités et des friches industrielles,
- de l'ingénierie pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs projets,
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics, des locaux d'activités (entreprises), et de l'immobilier touristique.

III. ETAT DES RELATIONS ENTRE LES COLLECTIVITÉS OU LES GROUPEMENTS ACTIONNAIRES ET VENDEE EXPANSION - SPL

III.1 - Contrats signés entre les actionnaires et Vendée Expansion - SPL

DEPARTEMENT AMENAGEMENT :

Service Bâtiment

OPE	TYPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	MISSIONS	MONTANT € HT	AVENANTS € HT
Z53bSPL	AMO	COMMUNE DE ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	RESTAURANT SCOLAIRE	Travaux	79 429.10 €	
AA22SPL	AMO	COMMUNE DE L'HERMENAULT	HERMENAULT (L')	ÉGLISE (Rénovation)	Travaux	48 421.28 €	21 746.58 €

AC48SPL	AMO	COMMUNE DE VOUILLE-LES-MARAIS	VOUILLE-LES-MARAIS	GARDERIE (Restructuration local)	Travaux	6 600.00 €	3 436.78 €
AD01SPL	AMO	COMMUNE DE STE-HERMINE	STE-HERMINE	BÂTIMENT DU MAGNY (Réaménagement)	En Attente	3 500.00 €	
AD23SPL	AMO	COMMUNE DE MOUZEUIL-ST-MARTIN	MOUZEUIL-ST-MARTIN	GROUPE SCOLAIRE (Restructuration)	Travaux	37 416.21 €	15 146.86 €
AE12SPL	AMO	COMMUNE DE STE-GEMME-LA-PLAINE	STE-GEMME-LA-PLAINE	MAIRIE (Construction)	Travaux	38 600.00 €	5 898.06 €
AE17SPL	AMO	COMMUNE DE RIVES DE L'YON	CHAILLÉ SOUS LES ORMEAUX	SALLE DE SPORTS & SALLE POLYVALENTE (Extension & Rénovation)	Non Soldé	31 302.00 €	
AE48SPL	AMO	COMMUNE DE ST-PROUANT	ST-PROUANT	RESTAURANT SCOLAIRE (Extension) + Locaux associatifs (Création) - suite AD37SPL	Non Soldé	48 421.00 €	1 568.03 €
AE62SPL	AMO	COMMUNE DE LA CHAIZE-LE-VICOMTE	CHAIZE-LE-VICOMTE (LA)	SALLE DE SPORTS (Construction)	Garantie	50 000.00 €	- 845.50 €
AE64SPL	AMO	CDC DU PAYS DE ST-FULGENT - LES ESSARTS	ESSARTS-EN-BOCAGE	PISCINE INTERCOMMUNALE OASIS (Réhabilitation)	Garantie	63 964.00 €	11 852.80 €
AE65SPL	AMO	COMMUNE DE ST-URBAIN	ST-URBAIN	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (Construction) + BOX Associations	Etude	16 130.00 €	- 1 064.10 €
AE67SPL	AMO	COMMUNE DE ST-URBAIN	ST-URBAIN	SALLE SOCIO-CULTURELLE (Construction)	Programme	34 741.00 €	
AF09SPL	AMO	COMMUNE DE ST-URBAIN	ST-URBAIN	ECOLE et RESTAURANT SCOLAIRE (Construction et Extension)	En Attente	45 825.00 €	
AF23SPL	AMO	COMMUNE DE ST-MAURICE-LE-GIRARD	ST-MAURICE-LE-GIRARD	CAFÉ DES SPORTS (Rénovation)	Garantie	20 325.00 €	3 174.93 €
AF29SPL	AMO	COMMUNE DU BOUPÈRE	BOUPÈRE (LE)	GROUPE SCOLAIRE (Extension) + SALLE POLYVALENTE (Construction)	Travaux	38 700.00 €	49 831.46 €
AF35SPL	AMO	COMMUNE DE SÈVREMONT	SÈVREMONT	BIBLIOTHÈQUE (Construction)	Garantie	51 589.00 €	9 252.88 €
AF37SPL	AMO	COMMUNE DE CHAUCHÉ	CHAUCHÉ	RESTAURANT SCOLAIRE (Rénovation & Extension)	Garantie	44 928.00 €	13 363.49 €
AF47SPL	AMO	COMMUNE DES MAGNILS-REIGNIERS	MAGNILS-REIGNIERS (LES)	COMMERCE DE PROXIMITÉ (Construction)	Travaux	4 760.00 €	6 937.90 €
AF50SPL	AMO	COMMUNE DES LANDES-GENUSSON	LANDES-GENUSSON (LES)	THÉÂTRE (Réhab) et BIBLIOTHÈQUE (Constr)	Garantie	59 150.00 €	5 895.47 €
AG01SPL	AMO	COMMUNE DE JARD-SUR-MER	JARD-SUR-MER	MAIRIE (Démolition et reconstruction)	Garantie	31 640.00 €	17 784.85 €

AG03SPL	AMO	COMMUNE DE ST-AVAUGOURD-DES-LANDES	ST-AVAUGOURD-DES-LANDES	MEDIATHEQUE (Construction)	Travaux	29 700.00 €	4 176.56 €
AG04SPL	AMO	COMMUNE DE LA CHAPELLE-THEMER	CHAPELLE THÉMER (LA)	LOGEMENTS (Construction)	Travaux	46 935.00 €	12 839.53 €
AG07SPL	MC	COMMUNE DES SABLES D'OLONNE	SABLES D'OLONNE (LES)	DISCOTHÈQUE MULTI-GÉNÉRATIONNELLE (Construction)	En Attente	51 390.18 €	
AG10SPL	AMO	COMMUNE DES LANDES-GENUSSON	LANDES-GENUSSON (LES)	JEUX DE BOULES et FOYER RURAL	En Attente	2 100.00 €	
AG12SPL	AMO	COMMUNE DE ST-MARTIN-LARS-EN-STE-HERMINE	ST-MARTIN-LARS-EN-STE-HERMINE	SALLE POLYVALENTE (Extension)	Non Soldé	11 300.00 €	1 627.52 €
AG16SPL	AMO	COMMUNE DE DOIX-LÈS - FONTAINES	DOIX-LÈS - FONTAINES	ÉCOLE PRIMAIRE (Construction)	Garantie	45 072.00 €	3 435.06 €
AG20SPL	AMO	COMMUNE DE NESMY	NESMY	SALLE DES FÊTES (Construction)	En Attente	5 950.00 €	
AG21SPL	AMO	COMMUNE DE NESMY	NESMY	FOYER LABORIT (Restructuration)	Travaux	40 970.00 €	34 943.47 €
AG25SPL	MC	COMMUNE DE TREIZE-SEPTIERS	TREIZE-SEPTIERS	ESPACE DE VIE SOCIALE (Construction)	Travaux	96 853.10 €	
AG27SPL	AMO	COMMUNE DE CHAILLÉ-LES-MARAIS	CHAILLE LES MARAIS	CABINET DENTAIRE (Rénovation & Extension)	Garantie	12 650.00 €	4 632.71 €
AG32SPL	AMO	COMMUNE DE LA BERNARDIÈRE	BERNARDIÈRE (LA)	GRANGE en RESTAURANT (Réhabilitation)	Travaux	17 700.00 €	23 277.43 €
AG36SPL	AMO	COMMUNE DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	ÉCOLE & PÉRISCOLAIRE (Réhabilitation + Mise aux normes)	En Attente	3 500.00 €	- 1 533.33 €
AG37SPL	MC	COMMUNE DE THORIGNY	THORIGNY	ALSH (Construction ou Réhabilitation)	Garantie	26 970.75 €	2 312.00 €
AG41SPL	MC	COMMUNE DU TABLIER	TABLIER (LE)	COMMERCE + ESPACES PUBLICS	Programme	32 813.90 €	- 424.25 €
AH06SPL	AMO	COMMUNE DE CHAVAGNES-LES-REDOUX	CHAVAGNES-LES-REDOUX	CAFÉ / RESTAURANT (Rénovation)	Travaux	14 780.00 €	12 455.99 €
AH07SPL	AMO	COMMUNE DE CHAVAGNES-LES-REDOUX	CHAVAGNES-LES-REDOUX	RESTAURANT SCOLAIRE (Rénovation)	Programme	3 500.00 €	- 1 575.00 €
AH13SPL	AMO	COMMUNE DE PISSOTTE	PISSOTTE	SALLE DES FÊTES (Rénovation)	En Attente	2 800.00 €	
AH18SPL	AMO	COMMUNE DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (Construction)	Travaux	44 280.00 €	4 086.76 €

AH25SPL	AMO	COMMUNE DE ST-FULGENT	ST-FULGENT	FERME DU PLESSIS-RICHARD en PÔLE ASSOCIATIF (Réhabilitation)	Etude	51 020.00 €	14 375.68 €
AH27SPL	AMO	COMMUNE DU FENOUILLE	FENOUILLE (LE)	SALLE POLYVALENTE (Construction)	En Attente	7 000.00 €	
AH28SPL	AMO	COMMUNE DE ST-VINCENT-SUR-JARD	ST-VINCENT-SUR-JARD	MAIRIE (Réhabilitation & Extension)	Travaux	23 850.00 €	4 814.73 €
AH32SPL	AMO	COMMUNE DE CHAILLÉ-LES-MARAIS	CHAILLÉ-LES-MARAIS	SALLE DE SÉMINAIRE AVEC RESTAURANT (Construction)	Garantie	37 830.00 €	1 919.03 €
AH35SPL	AMO	COMMUNE DE LA GAUBRETIÈRE	GAUBRETIÈRE (LA)	PÔLE JEUNESSE (Réhab ou Construct)	En Attente	2 100.00 €	
AH38SPL	MC	COMMUNE DE NESMY	NESMY	BOULANGERIE + 2 CELLULES COMMERCIALES (Construction)	Etude	66 739.42 €	6 796.53 €
AH40SPL	AMO	COMMUNE DE DOIX-LÈS-FONTAINES	DOIX LÈS-FONTAINES	COMMERCE (Construction)	Etude	26 432.00 €	23 804.84 €
AH41SPL	AMO	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	BRUFFIÈRE (LA)	SALLES POLYVALENTES (Rénovation)	Etude	34 035.00 €	44 563.97 €
AH42SPL	AMO	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	BRUFFIÈRE (LA)	PRESBYTÈRE (Réhabilitation)	En Attente	55 600.00 €	
AH43SPL	AMO	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	BRUFFIÈRE (LA)	PARC DE POINTE À PITRE (Aménagement)	Etude	20 645.00 €	13 464.18 €
AH46SPL	AMO	COMMUNE DE LA BERNARDIÈRE	BERNARDIÈRE (LA)	MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (Réhabilitation d'un bâtiment)	Etude	21 250.00 €	19 294.00 €
AH47SPL	AMO	COMMUNE DE TALLUD-STE-GEMME	TALLUD-STE-GEMME	ÉGLISE (Restauration)	Travaux	23 375.00 €	284.96 €
AH48SPL	AMO	COMMUNE DE BREUIL-BARRET	BREUIL BARRET	ÉGLISE (Réhabilitation)	Travaux	23 107.50 €	3 474.55 €
AH57SPL	AMO	COMMUNE DU CHAMP-ST-PÈRE	CHAMP-ST-PÈRE (LE)	MAIRIE (Réhabilitation & Extension)	Travaux	33 148.00 €	5 238.63 €
AH65SPL	MC	COMMUNE DE TREIZE-SEPTIERS	TREIZE-SEPTIERS	MAISON DE MAÎTRE en MÉDIATHÈQUE (Réhabilitation & Extension)	Programme	33 816.80 €	
AH66SPL	AMO	COMMUNE DU FENOUILLE	FENOUILLE (LE)	COMMERCE & LOGEMENTS (Construction)	Travaux	35 770.00 €	
AH68SPL	AMO	COMMUNE DE ST-LAURENT-SUR-SÈVRE	ST-LAURENT-SUR-SÈVRE	MÉDIATHÈQUE (Construction)	Etude	46 399.80 €	10 364.37 €
AH69SPL	AMO	COMMUNE DE ST-HILAIRE-LE-VOUHIS	ST-HILAIRE-LE-VOUHIS	RESTAURANT SCOLAIRE (Construction)	Etude	16 983.00 €	18 421.00 €

AH71SPL	AMO	COMMUNE DES LANDES-GENUSSON	LANDES-GENUSSON (LES)	VESTIAIRES FOOT(Const) & SALLE POLYVALENTE (Restr)	En Attente	25 800.00 €	
AH74SPL	AMO	COMMUNE DE ST-PHILBERT-DE-BOUAINE	ST-PHILBERT-DE-BOUAINE	CENTRE MULTI-ACCUEIL (Construction)	Etude	32 040.75 €	9 446.69 €
AH75SPL	AMO	COMMUNE DE NALLIERS	NALLIERS	SALLE DES FÊTES (Réhabilitation)	Etude	32 260.50 €	10 507.28 €
AH76SPL	MC	COMMUNE DES SABLES D'OLONNE	SABLES D'OLONNE (LES)	PÔLE ADMINISTRATIF & SOCIAL (Construction)	Etude	297 262.98 €	
AI02SPL	AMO	COMMUNE DE ST-PAUL-MONT-PENIT	ST-PAUL-MONT-PENIT	SALLE POLYVALENTE (Réhabilitation & Rénovation énergétique)	Etude	26 450.00 €	
AI03SPL	AMO	COMMUNE DE ST-PAUL-MONT-PENIT	ST-PAUL-MONT-PENIT	CABINET DE KINÉ en SALON DE COIFFURE (Réaménagement)	Etude	8 500.00 €	1 475.45 €
AI06SPL	AMO	COMMUNE DE CHÂTEAU-GUIBERT	CHÂTEAU-GUIBERT	COMPLEXE SPORTIF (Extension & Aménagement de bâtiments)	Travaux	26 650.00 €	6 397.00 €
AI08SPL	AMO	COMMUNE DE CHÂTEAU-GUIBERT	CHÂTEAU-GUIBERT	ÉGLISE (Réhabilitation)	Travaux	33 960.00 €	64 052.00 €
AI10SPL	AMO	COMMUNE DE FOUGERÉ	FOUGERÉ	SALLE POLYVALENTE (Réhabilitation & Extension)	Programme	3 500.00 €	
AI14SPL	AMO	COMMUNE DE CHANTONNAY	CHANTONNAY	ÉCOLE REMONDET (Rénovation)	Etude	119 540.00 €	46 865.00 €
AI15SPL	AMO	COMMUNE DE CHANTONNAY	CHANTONNAY	GYMNASE CLÉMENCEAU (Réhabilitation)	Travaux	50 533.50 €	24 253.24 €
AI19SPL	AMO	COMMUNE DE ST-HILAIRE-DES-LOGES	ST-HILAIRE-DES-LOGES	ANCIEN HÔTEL en BAR/RESTAURANT	Programme	5 688.00 €	
AI24SPL	AMO	COMMUNE DE ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	EHPAD - RÉSIDENCE "LE COLOMBIER" (Réhabilitation & Extension)	Etude	237 250.00 €	45 505.48 €
AI27SPL	AMO	COMMUNE DE ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	CHAUFFERIE BOIS (Construction)	Travaux	9 755.00 €	
AI30SPL	AMO	COMMUNE DES ÉPESSES	ÉPESSES (LES)	SALLE POLYVALENTE (Construction) + LOCAUX SPORTIFS (Réhabilitation) + Aménagement espaces attenants	Programme	44 989.00 €	7 558.44 €
AI32SPL	AMO	COMMUNE DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	SALLE DE SPORTS (Réhabilitation)	Etude	12 405.00 €	2 435.10 €
AI33SPL	AMO	COMMUNE DE NESMY	NESMY	SALLE DE TENNIS DE TABLE (Construction)	Etude	26 735.00 €	
AI35SPL	AMO	COMMUNE DE ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	ACCUEIL DE LOISIRS de Palluau en FOYER DES JEUNES (Réhabilitation & Extension)	Faisabilité	4 400.00 €	

AI36SPL	AMO	COMMUNE DE LUÇON	LUÇON	COLLÈGE en ÉCOLE PUBLIQUE (Réhabilitation)	Travaux	30 974.00 €	7 482.98 €
AI37SPL	AMO	COMMUNE DE L'ÎLE D'YEU	ÎLE D'YEU (L')	SPAY & ENCAN (Réhabilitation)	Etude	239 498.40 €	
AI38SPL	AMO	COMMUNE DE CHÂTEAU-GUIBERT	CHÂTEAU-GUIBERT	SALLE COMMUNALE MAINBORGE DESENFUMAGE	Garantie	2 040.00 €	
AI40SPL	AMO	COMMUNE DE CHAILLÉ-LES-MARAIS	CHAILLÉ-LES-MARAIS	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (Restructuration et Extension)	Etude	91 642.00 €	- 54.65 €
AI44SPL	AMO	COMMUNE DE TIFFAUGES	TIFFAUGES	SALLE DE SPORTS (Construction)	Etude	55 342.19 €	5 615.23 €
AI45SPL	AMO	COMMUNE DE CHALLANS	CHALLANS	COMPLEXE SPORTIF - Site de la Cailletière (Démolition & Reconstruction)	Faisabilité	15 600.00 €	
AI46SPL	AMO	COMMUNE DE CHALLANS	CHALLANS	SALLE DE BASKET Michel Vrigneau (Étude changement couverture)	Faisabilité	7 200.00 €	6 800.00 €
AI47SPL	AMO	COMMUNE DE TREIZE-SEPTIERS	TREIZE-SEPTIERS	CHAUFFERIE AVEC RÉSEAU DE CHALEUR (Création)	Travaux	27 055.00 €	164.11 €
AI49SPL	AMO	COMMUNE DE ST-DENIS-LA-CHEVASSE	ST-DENIS-LA-CHEVASSE	SALLE DE SPORTS (Construction)	Etude	114 612.12 €	
AI52SPL	AMO	COMMUNE DE MARTINET	MARTINET	CELLULES COMMERCIALES (Construction)	Etude	38 220.00 €	
AI53SPL	AMO	COMMUNE DE ST-MARTIN-DES-TILLEULS	ST-MARTIN-DES-TILLEULS	RESTAURANT SCOLAIRE (Construction)	Etude	42 048.20 €	
AJ01SPL	AMO	COMMUNE D'AUBIGNY LES CLOUZEUX	AUBIGNY-LES CLOUZEUX	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (Construction)	Faisabilité	8 000.00 €	
AJ02SPL	AMO	COMMUNE D'AUBIGNY LES CLOUZEUX	AUBIGNY-LES CLOUZEUX	MAISON DES ASSOCIATIONS (Rénovation thermique)	Faisabilité	5 000.00 €	
AJ04SPL	AMO	COMMUNE DE L'HERBERGEMENT	HERBERGEMENT (L')	ESPACE SOCIO-CULTUREL "La Clairière" (Rénovation & Extension)	Programme	7 100.00 €	
AJ05SPL	AMO	COMMUNE DE L'HERBERGEMENT	HERBERGEMENT (L')	RESTAURANT SCOLAIRE (Construction) + Site actuel en MULTI-ACCUEIL (Requalification)	Non Soldé	5 900.00 €	
AJ06SPL	AMO	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	MORTAGNE SUR SÈVRE	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	Programme	40 998.00 €	
AJ08SPL	AMO	COMMUNE DE LA GUERINIERE	ST-PIERRE-DU-CHEMIN	SALLE POLYVALENTE (Transformation de la salle de sports)	Programme	13 800.00 €	
AJ09SPL	AMO	COMMUNE DE LA GAUBRETIERE	GAUBRETIÈRE (LA)	SALLES COMMUNALES (Rénovation)	Etude	39 914.63 €	

AJ10SPL	AMO	COMMUNE DE ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	SALLE DE SPORTS / POLYVALENTE (Construction)	Etude	88 808.00 €	
AJ11SPL	AMO	COMMUNE D'AIZENAY	AIZENAY	ECOLE LOUIS BUTON (Etude comparative de reconstruction)	Faisabilité	20 000.00 €	
AJ12SPL	AMO	COMMUNE DE MOUILLERON-LE CAPTIF	MOUILLERON-LE-CAPTIF	CHÂTEAU DE BEAUPUY (Rénovation)	Faisabilité	6 800.00 €	
AJ13SPL	AMO	COMMUNE DE LANDERONDE	LANDERONDE	Accueil de loisirs et foyer de jeunes (Construction) - Suite de AJ29SPL	Etude	64 616.40 €	
AJ14SPL	AMO	COMMUNE DE L'ÉPINE	EPINE (L')	SALLE DE SPORTS (Rénovation énergétique & Restructuration)	Faisabilité	15 200.00 €	
AJ17SPL	AMO	COMMUNE DE LA MEILLERAIE-TILLAY	MEILLERAIE-TILLAY (LA)	ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION (Restauration)	Etude	28 478.70 €	
AJ18SPL	AMO	COMMUNE DES LANDES-GENUSSON	LANDES-GENUSSON (LES)	LOCAL DE JEUX DE BOULES (Rénovation)	En Attente	4 400.00 €	
AJ19SPL	AMO	COMMUNE DE ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	MAIRIE & MAISON DE SANTÉ (Construction) & PLACE DES LIBERTÉS (Aménagement)	Faisabilité	91 266.80 €	
AJ20SPL	AMO	COMMUNE DE CHAVAGNES-EN-PAILLERS	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	Accueil périscolaire & Foyer de loisirs et jeunesse (Construction)	Programme	18 772.50 €	
AJ21SPL	AMO	COMMUNE DU MAZEAU	MAZEAU (LE)	RESTAURANT SCOLAIRE (Construction) & ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (Reconstruction)	Faisabilité	19 200.00 €	
AJ22SPL	AMO	CDC DU PAYS DE ST-FULGENT - LES ESSARTS	ST-FULGENT	Maison de santé (Rénovation)	Programme	19 200.00 €	
AJ23SPL	AMO	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	BRUFFIÈRE (LA)	Accueil pour Petite enfance (Construction) - cf. AK10SPL	Etude	18 800.00 €	
AJ24SPL	AMO	COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF	MOUILLERON-LE-CAPTIF	RESTAURANT SCOLAIRE (Rénovation thermique)	Programme	22 000.00 €	
AJ25SPL	AMO	COMMUNE DE ST-LAURENT-DE-LA-SALLE	ST-LAURENT-DE-LA-SALLE	SALLE DE CONVIVIALITÉ & VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOT (Réhabilitation et extension)	Etude	14 060.50 €	
AJ26SPL	AMO	COMMUNE DE POUZAUGES	POUZAUGES	ÉCOLE DOLTO en ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Transformation & Réno. énergétique)	Faisabilité	21 400.00 €	
AJ27SPL	AMO	COMMUNE DE POUZAUGES	POUZAUGES	ÉCOLE DOLTO (Regroupement sur site J. Verne)	Faisabilité	36 200.00 €	

AJ28SPL	AMO	COMMUNE DE MONTRÉVERD	MONTRÉVERD	MAIRIE (Rénovation énergétique & Extension)	Faisabilité	20 600.00 €	
AJ29SPL	AMO	COMMUNE D'AUBIGNY-LES-CLOUZEUX	AUBIGNY-LES-CLOUZEUX	SALLE DE SPORTS (Rénovation)	Programme	14 550.00 €	
AJ30SPL	AMO	COMMUNE DE LA RABATELIÈRE	RABATELIÈRE (LA)	RESTAURANT SCOLAIRE & LOGEMENT (Rénovation)	Programme	41 037.00 €	
AJ31SPL	AMO	COMMUNE DE GRAND'LANDES	GRAND'LANDES	salle polyvalente (rénovation)	Etude	43 000.00 €	
AJ33SPL	AMO	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	PAYS DE MORTAGNE	MATÉRIALTHEQUE (Construction)	Faisabilité	5 000.00 €	
AJ35SPL	AMO	COMMUNE DU FENOUILLE	FENOUILLE (LE)	SALLE DE SPORTS (Rénovation)	Faisabilité	86 737.50 €	
AJ36SPL	AMO	COMMUNE DE LA BARRE-DE-MONTS	BARRE-DE-MONTS (LA)	GROUPE SCOLAIRE "La Porte des Iles" (Audit / Rénovation énergétique)	Faisabilité	52 250.00 €	
AJ37SPL	AMO	COMMUNE DU FENOUILLE	FENOUILLE (LE)	CTM & Locaux de rangements associatifs	Faisabilité	6 000.00 €	
AJ38SPL	AMO	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	PAYS DE MORTAGNE	CENTRE AQUALUDIQUE (Construction)	Faisabilité	27 000.00 €	
AJ39SPL	AMO	COMMUNE DE CHANVERRIE	CHAMBRETAUD	Église (Rénovation)	Faisabilité	16 400.00 €	

Service Sols

Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
542.0	CC Vie et Boulogne	Belleville sur Vie	ACTIPOLE 85	Concession	1 indemnité de 2287 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 3,5 % du total des dépenses TTC (hors frais études et financiers) 5 % du prix d'acquisition TTC des ouvrages 5% du total des subventions TTC à l'exception de celles versées par le concédant
644.0	CC Vendée Sèvre Autise	Xanton Chassenon	Aire de stationnement et de covoiturage	Assistance	15 600 €
648.0	Mairie La Faute sur Mer	La Faute sur Mer	Optimisation et développement du Port	Mandat	149 296 €
654.0	Mairie Saint Christophe du Ligneron	Saint Christophe du Ligneron	ZAC Multisites secteur centre 1er phase	Assistance	30 825 €
655.0	Mairie Le Fenouiller	Le Fenouiller	Aménagement Centre Bourg	Assistance	57 998 €
660.0	Mairie Givrand	Givrand	Aménagement Centre Bourg	Assistance	23 000 €
661.0	Mairie Grosbreuil	Grosbreuil	Aménagement desserte zone 1AUL	Assistance	PROG : 1 050 € HT MOE-INT : 2 100 € HT ETUDE : 6 300 € HT TRAVAUX : 11 025 € HT
662.0	Mairie Les Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne	Assistance à passation marché Moe et participation public	Assistance	28 700 €
663.0	Mairie Les Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne	Cœur de Ville (suite 658)-secteur Olonne	Assistance	148 400 €
665.0	Mairie Les Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne	Plan Guide Les Sables 2030	Assistance	19 250 €
673.0	Commune de Barbâtre	Barbâtre	Aménagement Parcelle AD 780	Assistance	9 887.50 €
674.0	Commune des Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne	Îlot de la Poste	Assistance	TF : étude capacitaire : 3 150 € TO : consultation promoteurs : 7 700 €
675.0	Commune des Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne	Cours Louis Guédon	Assistance	69 100 €
676.0	Saint Paul Mont Penit	Saint Paul Mont Penit	ZH Rue Jean Yole	Assistance	5 600 €
677.0	La Merlatière	La Merlatière	Faisabilité pour QH	Assistance	5 600 €
678.0	l'Île d'Yeu	l'Île d'Yeu	Réaménagement. Espaces publics - Quartier des usines	Assistance	69 184 €
679.0	Les Brouzils	Les Brouzils	Etudes préalables. Réaménagement Secteur Cité du Foyer Soleil	Assistance	8 800 €

Opé	MAÎTRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
681.0	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération	Saint Révérend	Etudes préalables à l'extension du Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	Mandat	TF diagnostique et études environnementales : 6 000 € TO levé topo + analyse techniques urbaines et paysager + esquisse + chiffrage + bilan prévisionnel : 16 000 €
682.0	CC Pays de Fontenay-Vendée	Fontenay le Comte	Etudes préalables à l'extension du pôle de loisirs de la piste routière de Fontenay-le- Comte	Mandat	16 400 € HT
2719.0	Mairie Saint Mathurin	Saint Mathurin	ZH rue du Moulin	Concession	1 indemnité de 2500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
2732.0	Mairie Les Essarts	Les Essarts	ZH La Maison Neuve-Paynaud	Concession	1 indemnité de 2500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
2733.0	Mairie La Rabatelière	La Rabatelière	ZH	Assistance	Etude de conception : 12 950,00 € Réalisation des travaux : 6 % du montant des travaux soit 33 218 € HT
2737.1	ASCLV	Le Château d'Olonne	ZAC CENTRE VILLE 3	Concession	1 indemnité de 3500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
2739.0	Mairie Monsireigne	Monsireigne	ZH rue de la Brousse	Assistance	28 821 €
2749.0	Mairie Saint Hilaire le Vouhis	Saint Hilaire le Vouhis	Le Pré du Clos	Assistance	21 125 €
2750.0	Mairie Saint Mars la Réorthe	Saint Mars la Réorthe	ZH Le Val de Source	Assistance	14 950 €
2751.0	Mairie Le Mazeau	Le Mazeau	ZH Le Dezais	Assistance	10 200 €
2752.0	Mairie La Chapelle Achard	La Chapelle Achard	Quartier écologique Les Jonquilles	Assistance	49 500 €
2754.0	Mairie La Gaubretière	La Gaubretière	ZH Les Vergers	Assistance	49 500 €
2755.0	Mairie Sèvremont	La Pommeraie sur Sèvre	Quartier d'habitation	Assistance	9 500 €
2756.0	Mairie Saint Germain de Princay	Saint Germain de Princay	ZH Le Tail	Assistance	52 650 €
2757.0	Mairie Essarts en Bocage	L'Oie	ZH Les Rainettes	Assistance	5 800 €
2757.2	Essarts en Bocage	Essarts en Bocage	ZH Les Rainettes - L'Oie	Assistance	1,50 € HT/m² cessible, soit un montant de..... 11 473,50 €

Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
2758.0	Mairie La Bruffière	La Bruffière	ZH Les Potiers	Assistance	69 300 €
2758.2	Mairie La Bruffière	La Bruffière	ZH Les Potiers	Assistance	88 900 €
2759.0	Mairie La Bruffière	La Bruffière	ZH Le Moulin	Assistance	21 600 €
2760.0	Mairie Saint Gervais	Saint Gervais	Quartier d'habitation	Assistance	16 500 €
2762.0	Mairie La Gaubretière	La Gaubretière	ZH La Marzelle	Assistance	9 000 €
2763.0	Mairie La Réorthie	La Réorthie	ZH Le Vallon de la Charbonnière	Assistance	13 050 €
2764.0	Mairie Sèvremont	La Flocellière	Quartier d'habitation Le Bessec	Assistance	15 400 €
2765.0	Mairie Damvix	Damvix	ZH Ilot du Clouq	Assistance	25 200 €
2766.0	Mairie Le Poiré sur Vie	Le Poiré sur Vie	ZAC CENTRE VILLE	Assistance	15 400 €
2767.0	ASCLV	Le Château d'Olonne	ZH Le Petit Fief du Puits Rochais	Concession	1 indemnité de 3500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toute nature exceptée celle provenant de la collectivité
2768.0	Commune Rochetretjoux	Rochetretjoux	ZH La Gélinière	Assistance	15 770 €
2769.0	Mairie La Ferrière	La Ferrière	ZAC du Plessis liere tranche	Assistance	23 100 €
2771.0	Mairie Aizenay	Aizenay	ZAD Nord Est	Assistance	24 325 €
2772.0	ASCLV	Saint Michel en l'Herm	ZH La Grande Garenne	Concession	1 indemnité de 2 500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée, 1 indemnité HT calculée de la manière suivante : . 4,25 % du total des dépenses HT, . 6,00 % du total des recettes HT de toute nature, à l'exception uniquement de celles provenant de la Collectivité
2773.0	Mairie l'Ile d'Yeu	l'Ile d'Yeu	ZH La Chironnière	Assistance	PROG : 2 275 € HT MOE-INT : 2 625 € HT ETUDE : 11 550 € HT
2774.0	Mairie l'Ile d'Yeu	l'Ile d'Yeu	ZH La Tonnelle	Assistance	PROG : 2 275 € HT MOE-INT : 2 625 € HT ETUDE : 11 550 € HT

Opé	MAÎTRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
2775.0	Mairie Saint Denis la Chevasse	Saint Denis la Chevasse	ZH Les Tilleuls	Assistance	Coût prévisionnel de l'opération : 850 000 € HT Tranche ferme : PROG : 2 100 € HT MOE - INT : 0,50 % du montant de l'opération soit 3 688,55 € HT ETUD : 1,90 % du montant de l'opération soit 14 016 € H Tranche optionnelle TRAV : 2,20 % du montant de l'opération soit 16 230,00 € HT
2777.0	SPL	Saint Hilaire de Riez	ZAC CENTRE VILLE	Concession	1 indemnité de 3500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
2778.0	La Gaubretière	La Gaubretière	ZH Site Forège	Mandat	Au stade des études de conception : création du lotissement tranche 1 : 15 225 € HT création de lotissement supplémentaire : 7 000 € HT rémunération complémentaire pour étude d'impact : 5 600 € HT Au stade de la réalisation des travaux : 4,75 % de l'enveloppe financière HT affectée aux travaux et honoraires par le MO soit 97 850 € HT
2780.0	Saint Christophe du Ligneron	Saint Christophe du Ligneron	ZH La Brosse	Assistance	Montant de l'opération : 3 026 500 € HT PROG : 4 600 € HT MOE-INT : 8 000 € HT ETUDE : 2,40 % du montant HT de l'opération soit T1 = 36 685 € HT et T2 = 35 950 € HT
2782.0	Grand'Landes	Grand'Landes	Les Néfliers 2	Mandat	2450 € + 5 % du montant des dépenses HT soit 18 750 € HT
2783.0	Saint Mars la Réorthe	Saint Mars la Réorthe	ZH Route des Epesses	Mandat	2 100 € + 6,50 % du montant des dépenses HT soit 11 250 € HT
2784.0	Saint Fulgent	Saint Fulgent	ZH La Crèche Auneau	Assistance	Coût prévisionnel : 2 400 000 € PROG : 3 500 € HT MOE-INT : 0,35 % du montant de l'opération soit 8 400 € HT ETUD : 2,50 % du montant de l'opération soit 60 000 € HT
2785.0	Thorigny	Thorigny	ZH La Caillauderie	Assistance	Coût prévisionnel : 375 000 € PROG : 2 100 € HT MOE - INT : 2 800 € HT ETUD : 2,75 % du montant de l'opération soit 10 312,50 € HT TRAV : 2,75 % du montant de l'opération soit 10 312,50 € HT
2787.0	Commune de Tiffauges	Tiffauges	ZH rue Saint Aubin	Assistance	9 800 €
2788.0	Commune de La Rabatelière	La Rabatelière	QH La Prée	Assistance	Montant prévisionnel : 240 000 € HT PROG : 700 € HT MOE - INT : 2 100 € HT ETUD : 3,00 % du montant de l'opération soit 7 200 € HT TRAV : 2,50 % du montant de l'opération soit 6 000 € HT



Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
2789.0	SEVREMONT	Sèvremont	ZH Les Versennes 2	Assistance	Montant prévisionnel : 480 000 € HT PROG : 2 100 € HT MOE - INT : 2 800 € HT ETUD : 2,50 % du montant de l'opération soit 12 000 € HT TRAV : 2,75 % du montant de l'opération soit 13 200 € HT
2790.0	Bretignolles sur mer	Bretignolles sur mer	ZAC La Parée	Assistance	Etudes préalables : 12 425 € Rémunération complémentaire étude d'impact : 3 500 € HT
2793.0		Tiffauges	ZH Les Cordes 2	Concession	1 indemnité de 2 500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée, 1 indemnité HT calculée de la manière suivante : . 4,25 % du total des dépenses HT, . 6,00 % du total des recettes HT de toute nature, à l'exception uniquement de celles provenant de la Collectivité
2794.0	Beauvoir sur Mer	Beauvoir sur Mer	ZH Chemin Saint Louis	Assistance	Montant prévisionnel : 400 000 € HT PROG : 2 100 € HT MOE - INT : 2 800 € HT ETUD : 2,50 % du montant de l'assiette définie soit 10 000 € HT TRAV : 2,50 % du montant de l'assiette définie soit 10 000 € HT
2795.0	Commune de Chavagne les Redoux	Chavagnes les Redoux	ZH du Lavoir	Assistance	Montant prévisionnel : 575 000 € HT PROG : 2 800 € HT MOE - INT : 0,70 % du montant de l'assiette définie soit 4 025 € HT ETUD : 2,50 % du montant de l'assiette définie soit 14 375 € HT TRAV : 2,50 % du montant de l'assiette définie soit 14 375 € HT
2796.0	Commune de Barbâtre	Barbâtre	Aménagement Cimetière Paysager La Martinière	Assistance	Montant prévisionnel : 440 000 € HT ETUD : 11 430 € HT TRAV : 17 820 € HT
2798	Commune de Mareuil sur Lays Dissais	Mareuil sur Lay Dissais	La Ponne des Noues	Assistance	Montant prévisionnel : 1 004 000 € HT MOE - INT : 3 500 € HT ETUD : 5 175 € HT TRAV : 19 600 € HT
2799.0	Commune de Saint Gervais	Saint Gervais	ZH Le Gaveau	Assistance	Montant prévisionnel : 685 000 € HT PROG : 2 100 € HT MOE - INT : 3 500 € HT ETUD : 2,15 % du montant de l'assiette de rémunération soit 14 727,50 € TRAV : 2,50 % du montant de l'assiette de rémunération soit 17 125,00 €
2800.0	Commune de POUZAUGES	Pouzauges	ZH La Ballière	Assistance	Montant prévisionnel : 300 000 € HT PROG : 2 450 € HT MOE - INT : 3 500 € HT ETUD : 3,25 % du montant de l'assiette de rémunération soit 9 750 € HT TRAV : 3,00 % du montant de l'assiette de rémunération soit 9 000 € HT

Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
2802.0	SPL	Nesmy	ZH La Ruffinière	Concession	1 indemnité de 2500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
2803.0	Commune de Monsireigne	Monsireigne	ZH Secteur Les Petites Noues	Assistance	Montant prévisionnel : 273 000 € HT PROG : 2 450 € HT MOE - INT : 3 500 € HT ETUD : 3,40 % du montant de l'opération soit 9 282 € HT TRAV : 3,60 % du montant de l'opération soit 9 828 € HT
2804.0	SPL	Treize Septiers	QH Ancien site Forège		1.1 sur les exercices 2022 et 2023 : indemnité de 10 000 € HT au titre des missions relative à l'obtention des autorisations administratives 1.2 à partir de 2024 : indemnité de 2 500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
2805.0	Commune de Saint Julien des Landes	Saint Julien des Landes	ZH Ilot de la Bassetière	Mandat	5,40 % de l'ensemble des dépenses HT à l'exception du coût des terrains, des frais financiers, des impôts et taxes, des actualisations et révisions de prix sur marchés, des frals de publicité de commercialisation et d'entretien de l'opération soit 108 756,00 € HT
2806.0	Saint Mars la Réorthe	Saint Mars la Réorthe	Les Jardins du Pâti 2	Mandat	6,35 % de l'ensemble des dépenses HT à l'exception du coût des terrains, des frais financiers, des impôts et taxes, des actualisations et révisions de prix sur marchés, des frais de publicité de commercialisation et d'entretien de l'opération soit 82 296,00 € HT
2807.0	La Ferrière	La Ferrière	Aménagement du secteur 3 de la ZAC du Plessis	Assistance	<u>Tranche ferme :</u> PROG : 4 800 € HT MOE - INT : 0,50 % du montant de l'assiette de rémunération soit provisoirement à 7 500 € HT ETUD : 2,10 % du montant de l'assiette de rémunération soit provisoirement à 31 500 € HT TRAV : 2,70 % du montant de l'assiette de rémunération soit provisoirement à 40 500 € HT <u>Tranche optionnelle</u> COM : lot libre : 2,35 % HT/m² vendu soit 31 960 HT pour une prévision de 13600 m² cessible ilots : 4000 € HT/ilot vendu soit un montant d'honoraires provisoire de 20 000 € HT pour une prévision de 5 îlots



Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
2808.0	Commune de Martinet	Martinet	Aménagement et viabilisation des îlots constructibles	Assistance	Tranche ferme : PROG : 3200 € HT tranche optionnelle MOE - INT : 0,70 % du montant de l'assiette de rémunération soit provisoirement à 3 150 € HT ETUD : 1,80 % du montant de l'assiette de rémunération soit provisoirement à 8 100 € HT TRAV : 2,20 % du montant de l'assiette de rémunération soit provisoirement à 9 900 € HT
2809.0	Commune de Saint Hilaire de Riez	Saint Hilaire de Riez	Aménagement ZH secteur de Bellevue	Mandat	14 000 €
2810.0	Commune de la Rabatelière	La Rabatelière	Extension du Quartier d'habitation "La Prée "	Assistance	PROG (cahier des charges) : 1 200 € HT MOE-INT : 2 400 € HT ETUD : 2.10 % assiette : 7 000 € HT TRVX : 3 % assiette : 4 400 € HT
2811.0	Commune de Sèvremont	Les Châteliers-Châteaumur	Aménagement du quartier d'habitation "Le Bois - Tranche 3"	Assistance	PROG (cahier des charges) : 4 000 € HT MOE-INT : 4 800 € HT ETUD : 3.90 % assiette : 15 015 € HT TRVX : 3.10 % assiette : 11 935 € HT
2812.0	Commune de Chauché	Chauché	Aménagement d'un quartier d'habitation "Rue de la Roche"	Assistance	PROG (cahier des charges) : 4 000 € HT (TF) MOE-INT : 4 000 € HT (TF) ETUD : 3.90 % assiette : 16 134.30 € HT (TO1) TRVX : 3.10 % assiette : 12 824.70 € HT (TO2)
2813.0	Commune Fenouiller	Le Fenouiller	Assistance à la commercialisation du lotissement Les Balastières	Assistance	Phase préparatoire : 5 200 € HT Phase suivi COMM : 1187.50 € HT/lot
2814.0	Commune Barbâtre	Barbâtre	Aménagement d'un îlot urbain, rue du Centre	Mandat	16 470,00 € HT
2815.0	Commune Barbâtre	Barbâtre	Commercialisation de la parcelle dédiée à la construction de logements de l'îlot urbain, 74 rue du Centre Barbâtre	Assistance	9 600,00 € HT
2816.0	Commune de Saint Mathurin	Saint Mathurin	Création d'un quartier résidentiel, Avenue des Sables	Mandat	6 000,00 € HT
2817.0	Commune La Merlatière	La Merlatière	Réalisation du programme d'aménagement à vocation d'habitat	Concession	Une indemnité de 5 000 € sur l'exercice de 2023 Une indemnité de 15 000 € sur l'exercice 2024 A partir de 2025 une indemnité annuelle de 2 500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée une indemnité HT calculée de la manière suivante : 5% du total des dépenses HT à l'exclusion des frais financiers 5 % du total des recettes HT de toute nature, à l'exception uniquement de celle provenant de la collectivité
2818.0	Commune de Saint Malo du Bois	Saint Malo du Bois	Etudes préalables à l'aménagement de nouveaux	Mandat	10 400 € HT

Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
			quartiers d'habitations entre la rue de Tempyre et le complexe sportif		
5849.1	CC du Pays de Mortagne	La Verrie	ZAE Le Chiron de la Roche - Voie desserte	Assistance	ETUDE : 3 850 € HT TRAVAUX : 4,5 % du montant HT des travaux soit 6 258,22 € HT
5849.2	Com. Com. du Pays de Mortagne	Chanverrie	ZAE Le Chiron de la Roche 2 nouvelles voies	Assistance	PROG : 1 050 € HT MOE - INT : 1 750 € HT ETUD : 2,10 % du montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux et honoraires techniques par le MO soit 6 930 € HT TRAV : 2,45 % du montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux et honoraires techniques par le MO soit 8 085 € HT
5852.0	CC du Canton de Saint Fulgent	Chavagnes en Paillers	ZA "La Promenade"	Assistance	ETUDE : 28 000 € HT 1 indemnité de 3 000 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée TRAVAUX : 7,40 % du montant HT des travaux Avenant 1 : 59 696,96 € HT Avenant 2 : 24 232,76 € HT Avenant 3 : 36 214,75 € HT Avenant 4 : 3 021,69 € HT
5852.1	Com Com du Pays de St Fulgent-Les Essarts	Chavagnes en Paillers	PA La Promenade Nord	Assistance	Montant prévisionnel : 230 000 € HT PROG : 700 € HT MOE - INT : 1 400 € HT ETUD : 2,60 % du montant du montant de l'assiette définie soit 5 980 € HT TRAV : 2,20 % du montant de l'assiette définie soit 5 060 € HT
5870.1	CC du Canton de Mortagne	Saint Malô du Bois	Assistance à la Commercialisation ZA Perdriette	Assistance	0,40 € HT /m² par m² vendu - 39 894 m² cessible soit 15 958 € HT
5903.0	CC du Canton de Mortagne	Saint Laurent sur Sèvre	ZAE La Gare 2	Assistance	FAISA : 4 025 € HT ETUDE : 7 000 € HT TRAVAUX : 5,5 % du montant des travaux soit 29 966,77 € HT
5909.0	SM du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen	Chavagnes en Paillers	Vendéopôle du Pays de Saint Fulgent	Concession	1 indemnité de 6000 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
5915.0	CC du Pays Moutierrois	La Boissière des Landes	ZA Les Acacias 3	Assistance	FAISA : 7 350 € HT ETUDE : tranche 1 : 4 900 € HT tranche 2 : 3 937,50 € HT rémunération forfaitaire : 2 800 € HT TRAVAUX : 5,5 % du montant des travaux soit 48 125,00 € HT
5916.0	SM du Vendéopôle Vendée Centre	Bournezeau	Vendéopôle Vendée Centre	Concession	1 indemnité de 2 750 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité

Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
5917.0	CC Palluau	Maché	ZA Bel Air extension	Assistance	FAISA : 7 350 € HT ETUDE de conception : Tranche 1 : 4 900 € HT Tranche 2 : 3 937,50 € HT Rémunération forfaitaire : 2 800 € HT TRAVAUX : 5,5 % du montant des travaux soit 48 125,00 € HT
5920.0	SM Du Vendéopôle Sud Vendée	Fontenay le Comte	Vendopôle Sud Vendée T5	Assistance	CONCEPTION : 19 250 € HT
5921.0	CC du Pays Moutierrois	Moutiers les Mauxfaits	ZA Les Eglantiers 2	Assistance	Conception : 7 525,00 € HT Réalisation : 6 % de l'enveloppe financière HT affectée au travaux et honoraires par le MO soit un forfait provisoire de 18 000 €
5923.0	SM du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen	Pouzauges	Vendéopôle du Pays de Pouzauges	Concession	1 indemnité de 2 500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
5927.0	CC du Pays de Challans	Challans	ZAC La Romazière - Aménagement secteur Ouest	Assistance	Coût prévisionnel des travaux : 2 850 000 € HT taux de rémunération : 3,50 % soit un forfait provisoire de rémunération de 99 750 € HT
5928.0	CC du Pays de Fontenay le Comte	Fontenay le Comte	Réaménagement anciens sites industriels	Assistance	Etudes de faisabilité : 10 500,00 € HT Etudes de conception sans étude d'impact : 10 150,00 € HT Rémunération complémentaire étude d'impact : 4 900,00 € HT
5929.0	CC Moutierrois Talmondaï	CC Moutierrois Talmondaï	Assistance à la commercialisation ZA	Assistance	700 € HT par parcelle sous compromis de vente ou parcelle vendue
5932.0	SM du Vendéopôle Vendée Centre	Bournezeau	Vendéopôle Vendée Centre - Ext. Secteur Sud	Concession	1 indemnité de 2 750 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
5934.0	CC du Canton de Saint Fulgent	Essarts en Bocage	Vendéopôle La Mongie	Concession	1 indemnité de 2500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
5936.0	Com. Com. Vendée Grand Littoral	Moutiers les Mauxfaits	ZA Les Eglantiers 2	Assistance	Etudes préalables à la création du lotissement : 11 725,00 € HT Rémunération complémentaire si le dossier est soumis à étude d'impact : 4 550,00 € HT Travaux : 5 % du montant de l'opération soit 27 500 € HT

Opé	MAÎTRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
5940.0	Commune de Saint Urbain	Saint Urbain	Aménagement Zone 1AUL Rte de Sallertaine	Assistance	PROG : 700 € HT MOE - INT : 0,50 € HT du montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux et honoraires techniques par le MO soit 1 400 € HT ETUD : 2 % du montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux et honoraires techniques par le MO soit 5 600 € HT TRAV : 2,30 % du montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux et honoraires techniques par le MO soit 6 440 € HT
5941.0	Com. Com. Vendée Grand Littoral	La Boissière des Landes	PA L'Epinette	Assistance	PROG : 3 500 € HT MOE-INT : 5 075 € HT ETUD : 2,50 % du montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux et honoraires techniques par le MO soit 24 500 € HT
5943.0	CC Vendée Grand Littoral	Angles	Aménagement du PA La Dugeonnière 3	Assistance	PROG : 2 100 € HT MOE-INT : 3 500 € HT ETUD : 3,50 % du montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux et honoraires techniques par le MO soit 12 425 € HT
5944.0	CDC Challans-Gois Communauté	Challans	Aménagement de la Tranche 5 du Pôle Activ'Océan situé sur la commune de CHALLANS	Assistance	PROG : 5 200 € HT MOE-INT : 1% assiette... soit 5 600 € ETUD : 2.10 % assiette : 11 760 € TRVX : 3 % assiette : 16 800 €
5945.0	Syndicat Mixte du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen	Pays de Pouzauges	Extension du Vendéopôle du Pays de Pouzauges	Mandat	20 800,00 € HT

Négociation foncière

OPE	MAÎTRE D'OUVRAGE	OBJET	GRILLE D'HONORAIRES S'AGISSANT D'UNE CONVENTION A BONS DE COMMANDE
X 175 SPL	Communauté de Communes Challans Gois Communauté	Digues Littorales	Frais de Dossier • Forfait par Lettre de Commande : 525,00 € HT Procédure de bien vacant et sans maître : • Forfait par Bien vacant identifié : 600,00 € HT Négociations foncières amiables • Forfait par Propriété : 1260,00 € HT Procédure d'expropriation <u>Phase Administrative</u> Montage du dossier de DUP et suivi de la procédure administrative : • Forfait dossier 2 625,00 € HT <u>Phase Judiciaire</u> • Forfait par propriété : 1 890,00 € HT
X 128 SPL	Communauté de Communes St Fulgent-Les Essarts	ZAE La Mongie Voie de Contournement	
X 06 SPL	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération	Digues littorales	
X 02 SPL	Les Sables d'Olonne Agglomération	Vannerie, Aéroport, Agglomération	
X 22 SPL	Commune de l'Île d'Yeu	Procédures Biens sans Maître – Accès ZH secteur CCAS	

Département Ingénierie Routière

OPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	TYPE CONTRAT	OBJET	MISSIONS	MONTANT HT	AVENANT HT
18041	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	ESSARTS EN BOCAGE	MO	Requalification des espaces publics de la ZI de La Belle Entrée à Essarts-en-Bocage	Mission complète	42 600.00 €	-
18070	CC CHALLANS GOIS COMMUNAUTE	CHALLANS	MO	Réalisation d'une voie nouvelle dans la zone d'activités La Bloire à CHALLANS	Mission complète	12 000.00 €	-
19011	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	SAINT FULGENT	MO	Réalisation d'une voie d'accès à l'usine de nutrition animale ARRIVE à ST FULGENT	Travaux	9 880.00 €	-
19022	CC VENDEE GRAND LITTORAL	MOUTIERS LES MAUXFAITS	MO	Aménagement d'un parking près du pôle sportif à Moutiers les Mauxfaits	Mission complète	8 000.00 €	-
19027	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	MO	Aménagement d'un parking au n°33, rue Clémenceau	Mission complète	9 900.00 €	-
19050	L'EPINE	L'EPINE	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue de La Martinière	Etude	2 800.00 €	-
20003	CC CHALLANS GOIS COMMUNAUTE	BEAUVOIR / SAINT GERVAIS et SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON / CHALLANS	MO	Aménagements de liaisons cyclables BEAUVOIR / SAINT GERVAIS et SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON / CHALLANS	Mission complète	42 783.30 €	-
20005	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	CHAVAGNES EN PAILLERS	MO	Réalisation des espaces extérieurs du complexe sportif de CHAVAGNES EN PAILLERS	Mission complète	9 900.00 €	8 153.81 €
20006	ST PAUL EN PAREDS	ST PAUL EN PAREDS	MO	Aménagement de la rue Yves RAMOZ	Travaux	13 500.00 €	-
20009	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	MO	Réalisation d'un Chemin agricole	Mission complète	15 750.00 €	-
20018	VIX	VIX	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2		1 750.00 €	-
20027	ST DENIS LA CHEVASSE	ST DENIS LA CHEVASSE	MO	Aménagement des espaces publics autour du pôle culturel	Travaux	13 635.00 €	-
20032	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MO	Réalisation d'un city stade à MAREUIL SUR LAY	Mission complète	4 400.00 €	3 272.66 €
20036	CC DU PAYS DE MORTAGNE	LES LANDES GENUSSON	MO	Réalisation du réseau d'eaux usées et pluviales, parking Clémenceau à LES LANDES GENUSSON	Mission complète	2 145.00 €	-
21001	MOUILLERON SAINT GERMAIN	MOUILLERON SAINT GERMAIN	MO	Aménagement de la RD8 dans la traversée de l'agglomération de Saint Germain l'Aiguiller	Mission complète	5 500.00 €	10 725.00 €
21002	STE GEMME LA PLAINE	STE GEMME LA PLAINE	MO	Aménagement de la RD 14 en entrée de l'agglomération	Travaux	13 950.00 €	-
21005	PALLUAU	PALLUAU	MO	Etude AVP - Aménagement d'un giratoire ou autres solutions alternatives au carrefour de l'Aumonerie	Etude	2 800.00 €	-
21009	STE CECILE	STE CECILE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2		4 900.00 €	-

21010	LE CHAMP SAINT PÈRE	LE CHAMP SAINT PÈRE	MO	Aménagement des espaces publics et de la place de la mairie dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg	Travaux	22 500.00 €	10 250.00 €
21014	ST VINCENT SUR JARD	ST VINCENT SUR JARD	MO	Aménagement de la rue Belesbat	Travaux	13 500.00 €	-
21018	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1		3 500.00 €	-
21018	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2		3 360.00 €	-
21019	ST VINCENT SUR GRAON	ST VINCENT SUR GRAON	MO	Aménagement d'une liaison douce entre le lotissement du Moulin Moizeau et le centre bourg	Mission complète	9 900.00 €	-
21021	MOUTIERS SUR LE LAY	MOUTIERS SUR LE LAY	MO	Aménagement de la rue des Jardins et rue Jehan Clémenceau	Mission complète	6 050.00 €	-
21028	ST AUBIN DES ORMEAUX	ST AUBIN DES ORMEAUX	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2		2 100.00 €	-
21031	CHALLANS	CHALLANS	MO	Réalisation de plusieurs études	Etude	16 800.00 €	-
21032	BARBATRE	BARBATRE	MO	Travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 95 ET la RD 948 à BARBATRE	Travaux	2 475.00 €	-
21033	TIFFAUGES	TIFFAUGES	MO	Travaux de consolidation des berges suite à l'effondrement du parking de La Vallée	Mission complète	8 800.00 €	-
21035	LA REORTHE	LA REORTHE	MO	Réalisation du réseau pluvial dans la traversée de Féole à LA REORTHE	Mission complète	6 325.00 €	-
21039	PALLUAU	PALLUAU	MO	Aménagement de la rue des Isleaux et réalisation d'une aire de covoiturage	Travaux	10 725.00 €	-
21040	CHAUCHE	CHAUCHE	MO	Aménagement des espaces publics autour de la mairie	Travaux	8 635.00 €	-
21044	ST MARTIN LARS EN SAINTE HERMINE	ST MARTIN LARS EN SAINTE HERMINE	MO	Etude AVP - Aménagement des parkings et de la voie d'accès à la salle polyvalente	Etude	2 800.00 €	-
21045	ST PHILBERT DE BOUAINE	ST PHILBERT DE BOUAINE	MO	Réalisation d'un terrain de football synthétique	Travaux	36 315.00 €	-
21047	STE GEMME LA PLAINE	STE GEMME LA PLAINE	MO	Aménagement d'un espace de loisirs	Travaux	12 123.90 €	-
21048	BOURNEZEAU	BOURNEZEAU	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2		2 450.00 €	-
21050	LE LANGON	LE LANGON	MO	Travaux d'aménagements de voirie en 2021	Mission complète	7 095.00 €	-
21051	MOUTIERS SUR LE LAY	MOUTIERS SUR LE LAY	MO	Aménagement d'un cheminement doux entre « Le Puy » et le pont du Lay	Travaux	7 260.00 €	25.25 €
21052	CC DU PAYS DE MORTAGNE	TIFFAUGES	MO	Réalisation du réseau d'eaux usées et pluviales, Grande Rue à TIFFAUGES	Mission complète	6 085.58 €	-
21053	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MO	Travaux d'eaux usées et pluviales, rue du Simon à MAREUIL SUR LAY	Travaux	7 095.00 €	-
21054	AIZENAY	AIZENAY	MO	Travaux d'aménagements de sécurité, route de La Roche	Travaux	2 200.00 €	-
21055	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue du Lay à MAREUIL SUR LAY	Etude	2 800.00 €	-
21056	TIFFAUGES	TIFFAUGES	MO	Aménagement Grande Rue à TIFFAUGES et réalisation d'un parking	Travaux	9 900.00 €	-
21058	ST GERVAIS	ST GERVAIS	MO	Aménagement du parking de la mairie	Travaux	9 900.00 €	-9 900.00 €

21059	ST GERVAIS	ST GERVAIS	MO	Aménagement du carrefour RD 28 / rue de la ramée	Travaux	9 350.00 €	-
21060	L'ORBRIE	L'ORBRIE	MO	Aménagements de la rue des Arçonnieres et rue du Beauvoir	Mission complète	7 040.00 €	-
21063	LUCON	LUCON	MO	Etude AVP - Aménagement de la RD 50 au droit de la future zone Chantemerle - Le Puy Mairand	Etude	3 500.00 €	-
21064	LUCON	LUCON	MO	Etude AVP - Aménagement de la voie d'accès à la ZH LE BOIS LUNEAU	Etude	3 500.00 €	-
21065	AIZENAY	AIZENAY	MO	Réalisation de plusieurs études d'aménagements de voirie	Etude	4 200.00 €	-
21066	ST DENIS DU PAYRE	ST DENIS DU PAYRE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1		4 900.00 €	-
21066	ST DENIS DU PAYRE	ST DENIS DU PAYRE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2		4 900.00 €	-
21067	ST LAURENT SUR SEVRE	ST LAURENT SUR SEVRE	MO	Aménagement d'un parking derrière l'école Montfort	> notif	2 970.00 €	-
21069	STE RADEGONDE DES NOYERS	STE RADEGONDE DES NOYERS	MO	Aménagement d'un skatepark	Mission complète	4 950.00 €	-
22002	LA GAUBRETIERE	LA GAUBRETIERE	AMO	AMO - Réalisation d'un plan de circulation		3 500.00 €	
22003	VOUILLE LES MARAI	VOUILLE LES MARAIS	MO	Aménagement d'une aire de loisirs, rue du Prieuré	Mission complète	8 415.00 €	-
22004	AIZENAY	AIZENAY	ATV	Etablissement d'un règlement communal de voirie		2 450.00 €	-2 450.00 €
22005	LA GAUBRETIERE	LA GAUBRETIERE	MO	Aménagement de la rue de La Garenne et de la rue des Grands Champs	Travaux	9 405.00 €	-
22007	STE RADEGONDE DES NOYERS	STE RADEGONDE DES NOYERS	MO	Réalisation d'une passerelle	Mission complète	4 400.00 €	-
22008	DOIX LES FONTAINES	DOIX LES FONTAINES	MO	Aménagement de la RD 20, rue de La Barque à DOIX	Travaux	16 065.00 €	-1 000.00 €
22009	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MO	Travaux d'aménagements de cheminements doux, rue de St-André à MAREUIL SUR LAY	Travaux	7 882.32 €	2 715.13 €
22010	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MO	Travaux d'aménagement d'un trottoir en entrée de l'agglomération, le long de la RD 19, depuis le pôle enfance	Travaux	4 499.82 €	4 971.07 €
22012	LA RABATELIERE	LA RABATELIERE	MO	Aménagement d'un parking et des voiries près de l'école et de la salle	Travaux	13 590.00 €	-
22013	CHALLANS	CHALLANS	MO	Réalisation d'une aire de camping- cars	Travaux	20 250.00 €	-
22014	PALLUAU	PALLUAU	MO	Réalisation du réseau pluvial rue Clémenceau	Travaux	4 235.00 €	-
22015	CHÂTEAU GUIBERT	CHÂTEAU GUIBERT	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1		5 600.00 €	-
22015	CHÂTEAU GUIBERT	CHÂTEAU GUIBERT	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2		2 800.00 €	-
22016	VIX	VIX	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1		2 450.00 €	-

22016	VIX	VIX	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2		2 450.00 €	-
22017	MONTREUIL	MONTREUIL	MO	Aménagement de la rue du communal	Travaux	11 250.00 €	-
22020	LAIROUX	LAIROUX	MO	Etude AVP - Lotissement d'habitation « Le Bournais »	Etude	2 800.00 €	-
22021	GRUES	GRUES	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1		4 900.00 €	-
22021	GRUES	GRUES	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2		4 900.00 €	-
22022	ST LAURENT SUR SEVRE	ST LAURENT SUR SEVRE	AMO	AMO - Réalisation d'un plan de circulation		2 800.00 €	
22023	CHALLANS	CHALLANS	MO	Aménagement du carrefour Fief Botterreau – Fief Préneau	Travaux	10 835.00 €	-
22024	CURZON	CURZON	MO	Etude AVP - Réaménagement du terrain de camping	Etude	3 500.00 €	-
22025	MOUILLERON LE CAPTIF	MOUILLERON LE CAPTIF	MO	Création d'un pôle sportif, rue de La Touche	Travaux	32 250.00 €	-
22026	LA REORTHE	LA REORTHE	AMO	AMO - Démolitions de plusieurs maisons à Féole - études préliminaires		3 500.00 €	
22027	MOUILLERON SAINT GERMAIN	MOUILLERON SAINT GERMAIN	MO	Extension du réseau d'eaux usées, rue des 3 Pierres à SAINT GERMAIN L'AIGUILLER	Mission complète	3 300.00 €	-
22028	CC DU PAYS DE MORTAGNE	SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE	MO	Réfection de la voirie de la ZAE LA GARE à SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE	Mission complète	10 725.00 €	-268.13 €
22029	CHAUCHE	CHAUCHE	MO	Aménagement de la RD 37 rue de la Petite Maine	Mission complète	10 501.65 €	945.15 €
22030	ST GERVAIS	ST GERVAIS	MO	Etude AVP - Aménagement du Chemin du Roullard, chemin du Gaveau, chemin de La Sauzaie, rue de Beauregard et rue de la Ruée	Etude	8 950.00 €	-
22031	MENOMBLET	MENOMBLET	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2		2 800.00 €	-2 800.00 €
22032	MOUILLERON LE CAPTIF	MOUILLERON LE CAPTIF	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue de La Chauffetière et Impasse de la Fontaine	Etude	3 500.00 €	-
22033	STE CECILE	STE CECILE	MO	Aménagement de la rue de l'Aublonnière	Mission complète	24 252.96 €	-
22034	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MO	Etudes préliminaires - Aménagement de la rue de La Nicollière entre la rue de La Grande Venelle et le Chemin des Mares	Etude	3 500.00 €	-
22035	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MO	Etudes préliminaires - Aménagement de la rue des Ardilliers entre la RD 60 et la RD 746	Etude	3 500.00 €	-
22036	L'EPINE	L'EPINE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1		4 200.00 €	-
22036	L'EPINE	L'EPINE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2		4 200.00 €	-
22037	MOUILLERON SAINT GERMAIN	MOUILLERON SAINT GERMAIN	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1		4 270.00 €	-
22037	MOUILLERON SAINT GERMAIN	MOUILLERON SAINT GERMAIN	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2		4 270.00 €	-

22038	ST GERVAIS	ST GERVAIS	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1		4 200.00 €	-
22038	ST GERVAIS	ST GERVAIS	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2		4 200.00 €	-
22039	CHAILLE LES MARAIS	CHAILLE LES MARAIS	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1		7 000.00 €	-
22040	LES SABLES D'OLONNE	LES SABLES D'OLONNE	MO	Aménagement de la rue de la mer à OLLONNE SUR MER	Mission complète	6 000.00 €	-
22041	LES SABLES D'OLONNE	LES SABLES D'OLONNE	MO	Aménagement des arrêts bus au droit du lycée Savary de Mauléon. Etudes de schémas de principe	Etude	1 750.00 €	-
22042	L'ORBRIE	L'ORBRIE	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue de la prairie, de la place de l'Europe, rue de Beauvoir et rue de la Bobinière	Etude	3 500.00 €	-
22043	ESSARTS EN BOCAGE	ESSARTS EN BOCAGE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1		10 150.00 €	-
22043	ESSARTS EN BOCAGE	ESSARTS EN BOCAGE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2		6 510.00 €	-
22044	ST DENIS DU PAYRE	ST DENIS DU PAYRE	AMO	AMO - Etude d'aménagement du centre bourg		3 500.00 €	
22045	ST MALO DU BOIS	ST MALO DU BOIS	AMO	AMO - Réalisation d'un plan de circulation		2 800.00 €	
22046	BOURNEZEAU	BOURNEZEAU	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1		6 300.00 €	-
22046	BOURNEZEAU	BOURNEZEAU	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2		3 500.00 €	-
22047	CHASNAIS	CHASNAIS	MO	Création d'un parking et aménagement des espaces publics, Rue de-Lattre-de-Tassigny	Travaux	8 120.00 €	-
22048	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	MO	Réalisation de plusieurs études d'aménagements de sécurité	Etude	3 500.00 €	-
22049	ST HILAIRE DE VOUST	ST HILAIRE DE VOUST	MO	Aménagement de la RD 19, en entrée d'agglomération, direction MARILLET	Travaux	8 610.00 €	-
22050	PALLUAU	PALLUAU	MO	Aménagement du parc du plan d'eau	Travaux	12 810.00 €	-2 000.00 €
23001	LA GAUBRETIERE	LA GAUBRETIERE	MO	Etude AVP - Aménagement du centre-ville	Etude	13 300.00 €	-
23002	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1		3 850.00 €	-
23003	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	MO	Aménagement de la voirie d'accès au futur centre de secours	Mission complète	7 200.00 €	-
23004	ST DENIS DU PAYRE	ST DENIS DU PAYRE	MO	Etude AVP - Aménagement du parking de la Ruette et de la Rue de Lattre de Tassigny	Etude	4 550.00 €	-
23005	MOUTIERS SUR LE LAY	MOUTIERS SUR LE LAY	MO	Etude AVP - Aménagement de la Place de l'Eglise	Etude	8 750.00 €	-
23006	ST MARTIN DES TILLEULS	ST MARTIN DES TILLEULS	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1		3 150.00 €	-
23007	CHAVAGNES LES REDOUX	CHAVAGNES LES REDOUX	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue des Vieux Métiers	Etude	8 050.00 €	-
23008	CHAUCHE	CHAUCHE	MO	Etude AVP - Aménagement du parking du Complexe sportif	Etude	3 150.00 €	-
23009	ST PIERRE DU CHEMIN	ST PIERRE DU CHEMIN	MO	Etude AVP - Aménagement de l'espace de loisirs de l'Hyère	Etude	6 650.00 €	-



23010	ST PIERRE DU CHEMIN	ST PIERRE DU CHEMIN	MO	Réalisation d'un diagnostic de la voirie communale		8 750.00 €	-
23011	VOUVANT	VOUVANT	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue de Lusignan et du parking de l'Espace Marcel Dumas	Etude	5 250.00 €	-
23012	VOUVANT	VOUVANT	MO	Etude AVP - Aménagement de la Place du Bail	Etude	4 900.00 €	-
23013	L'ORBRIE	L'ORBRIE	MO	Aménagement de la rue du Beauvoir et de la Place de l'Europe	Travaux	9 129.40 €	-
23014	ST AUBIN DES ORMEAUX	ST AUBIN DES ORMEAUX	MO	Aménagement d'une liaison douce le long de la RD 111e	Mission complète	7 000.00 €	-
23015	ST AUBIN DES ORMEAUX	ST AUBIN DES ORMEAUX	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1		3 500.00 €	-
23016	MOUILLERON SAINT GERMAIN	MOUILLERON SAINT GERMAIN	MO	Etude AVP - Requalification de la Cité des Ajoncs	Etude	3 500.00 €	-
23017	ST LAURENT SUR SEVRE	ST LAURENT SUR SEVRE	MO	Sécurisation du cheminement route de Roger	> notif	2 800.00 €	-
23018	ST LAURENT SUR SEVRE	ST LAURENT SUR SEVRE	MO	Aménagement de dispositifs de sécurité sur la rue du Guichet	> notif	2 800.00 €	-
23019	SEVREMONT	SEVREMONT	MO	Aménagement de plusieurs zones de loisirs	Mission complète	16 500.00 €	-
23020	LA GAUBRETIERE	LA GAUBRETIERE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1		3 850.00 €	-
23021	RIVES DE L'YON	RIVES DE L'YON	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue du Général de Gaulle et de la rue Georges Clemenceau	Etude	8 750.00 €	-
23022	VENANSULT	VENANSULT	MO	Etudes préliminaires - Aménagement d'une liaison douce Route des Clouzeaux	Etude	2 800.00 €	-
23023	MARILLET	MARILLET	MO	Rénovation du Pont de Buton	Travaux	6 030.00 €	-
23024	PALLUAU	PALLUAU	MO	Aménagement de la rue Clémenceau	Travaux	13 080.00 €	-
23025	ESSARTS EN BOCAGE	ESSARTS EN BOCAGE	MO	Réalisation de plusieurs études routières	Etude	10 500.00 €	-
23026	POUZAUGES	POUZAUGES	MO	Aménagement des allées du parc du Colombier	> notif	4 200.00 €	-
23027	LA BOISSIERE DES LANDES	LA BOISSIERE DES LANDES	MO	Aménagement d'une coulée verte - Etudes préliminaires	Etude	6 650.00 €	-
23028	LA BOISSIERE DES LANDES	LA BOISSIERE DES LANDES	MO	Aménagement de liaisons douces - Etudes préliminaires	Etude	4 200.00 €	-
23029	AIZENAY	AIZENAY	MO	Aménagement de la voie de Bonnefonds	Mission complète	7 800.00 €	-
23030	MOUILLERON LE CAPTIF	MOUILLERON LE CAPTIF	MO	Aménagement de la rue de la Chauffetière	Travaux	22 740.00 €	-
23031	LE GIROUARD	LE GIROUARD	MO	Etude AVP - Aménagement du quartier d'habitation DE LA VIGNE	Etude	3 500.00 €	-
23032	LE GIROUARD	LE GIROUARD	MO	Etude AVP - Aménagement du quartier d'habitation DES CLARES	Etude	5 950.00 €	-
23033	L'ORBRIE	L'ORBRIE	MO	Aménagement de cales pour bac à chaînes	Travaux	2 100.00 €	-

23034	TALMONT ST HILAIRE	TALMONT ST HILAIRE	MO	Etude AVP - Aménagement de la ZAC des Minées	Etude	6 650.00 €	-
23035	MARTINET	MARTINET	MO	Aménagement des espaces publics et viabilisation des ilots constructibles à usage de commerces et de logements sur le site de l'ancien presbytère	Mission complète	23 725.00 €	-
23036	TALMONT ST HILAIRE	TALMONT ST HILAIRE	MO	Etude AVP - Aménagement de l'Avenue Notre Dame	Etude	3 500.00 €	-
23037	TALMONT ST HILAIRE	TALMONT ST HILAIRE	MO	Aménagement d'une passerelle - Rue du Marais	Mission complète	4 200.00 €	-
23038	ANGLES	ANGLES	MO	Etudes de faisabilité - Aménagement d'une piste cyclable aux abords du stade	Etude	2 800.00 €	-
23039	NESMY	NESMY	ATV	Requalification de trottoirs et d'allées piétonnes		3 150.00 €	-
23040	LA CAILLERE SAINT HILAIRE	LA CAILLERE SAINT HILAIRE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1		3 150.00 €	-
23041	RIVES D'AUTISE	RIVES D'AUTISE	MO	Etude AVP - Aménagement des abords de la RD 148, à OULMES, commune déléguée	Etude	6 300.00 €	-
23042	RIVES D'AUTISE	RIVES D'AUTISE	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue de la Poste et de la rue Aliénor d'Aquitaine	Etude	5 950.00 €	-
23043	VENANSULT	VENANSULT	MO	Aménagement d'un plateau ludique et sportif Vallée du Guyon	Mission complète	41 800.00 €	-
23044	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	AMO	AMO - Aménagement paysager du Coeur de bourg		3 150.00 €	-
23045	ST AVAUGOURD DES LANDES	ST AVAUGOURD DES LANDES	MO	Aménagement d'un City stade	Travaux	4 200.00 €	-
23046	LA GUERINIERE	LA GUERINIERE	MO	Etudes préliminaires - Aménagement d'une liaison cyclable et d'une aire de stationnement au port du Bonhomme	Etude	6 300.00 €	-
23047	LA GUERINIERE	LA GUERINIERE	MO	Etudes AVP - Sécurisation de la Rue Nationale	Etude	3 500.00 €	-
23048	LA GAUBRETIERE	LA GAUBRETIERE	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue des Moulins	Etude	4 200.00 €	-
23049	ST LAURENT SUR SEVRE	ST LAURENT SUR SEVRE	MO	Aménagement du parking de la Bachelierie	> notif	4 200.00 €	-
23050	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	AMO	AMO - Aménagement de la rue d'Auvergne		2 450.00 €	-
23051	LE GIROUARD	LE GIROUARD	MO	Aménagement du quartier d'habitation DES CLARES	Travaux	9 830.00 €	-
23052	AIZENAY	AIZENAY	MO	Etude AVP - Aménagement des voies annexes de la ZAD Nord	Etude	8 400.00 €	-
23053	CHAUCHE	CHAUCHE	MO	Etudes Préliminaires de faisabilité - Aménagement du centre bourg	Etude	2 800.00 €	-
23054	MONTREUIL	MONTREUIL	MO	Aménagement de la placette de la rue de la Cour	Mission complète	3 500.00 €	-
23055	MONTREUIL	MONTREUIL	MO	Sécurisation des cheminements aux abords de la rue de la Pointe et de la Rue des Fougères	Travaux	2 375.00 €	-
23056	MOUILLERON LE CAPTIF	MOUILLERON LE CAPTIF	MO	Etude AVP - Aménagement d'un giratoire au carrefour des RD100a et RD2	Etude	3 500.00 €	-
23057	ANGLES	ANGLES	MO	Etude AVP - Aménagement de la route de la Tranche sur Mer	Etude	6 300.00 €	-

23058	CHAUCHE	CHAUCHE	MO	Etude AVP - Aménagement du parking du Stade et de l'Impasse Fruchet	Etude	3 150.00 €	-
23059	CC DU PAYS DE MORTAGNE	MORTAGNE-SUR-SEVRE	MO	Réfection de la voirie de la ZAE LA LOUISIERE à MORTAGNE-SUR-SEVRE	Mission complète	13 300.00 €	16 019.05 €
23060	MOUILLERON LE CAPTIF	MOUILLERON LE CAPTIF	MO	Rénovation et sécurisation du circuit de roller - Etudes Préliminaires de faisabilité	Etude	1 400.00 €	-
23061	MALLIEVRE	MALLIEVRE	MO	Aménagement de la Place de la Teinturerie et de la Place de la Demoiselle Génovette	Mission complète	7 800.00 €	-
23062	MALLIEVRE	MALLIEVRE	MO	Aménagement de la Place de la Cité	Mission complète	4 900.00 €	-
23063	MALLIEVRE	MALLIEVRE	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue de la Garenne	Etude	3 500.00 €	-
23064	ST AVAUGOURD DES LANDES	ST AVAUGOURD DES LANDES	MO	Aménagement du Centre-Bourg - Etudes préliminaires	Etude	5 600.00 €	-
23065	POUZAUGES	POUZAUGES	MO	Aménagement de la rue Catherine de Thouars, de la rue Alphonse Delavau et du Chemin des Puys	Mission complète	45 251.50 €	-
23066	LES SABLES D'OLONNE	LES SABLES D'OLONNE	MO	Aménagement de la rue du Pré-Poubert et de la rue des Asphodèles	> notif	11 200.00 €	-
23067	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MO	Réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation - Aménagement de la rue du Lay, du parking de la base nautique et de la rue des Gabares à MAREUIL SUR LAY	Etude	13 300.00 €	-
23068	AIZENAY	AIZENAY	MO	Etudes de faisabilité - Aménagement de la voie de la Gombretière	Etude	1 750.00 €	-
23069	MOUILLERON LE CAPTIF	MOUILLERON LE CAPTIF	MO	Etudes préalables de faisabilité - Construction du club house et des vestiaires du circuit de roller	Etude	2 900.00 €	-
23070	LA BOISSIERE DES LANDES	LA BOISSIERE DES LANDES	MO	Etudes préalables de faisabilité - Extension du cimetière	Etude	4 900.00 €	-
23071	AIZENAY	AIZENAY	MO	Aménagement du parking du Stade	Travaux	9 796.00 €	-
23072	BRETIGNOLLES SUR MER	BRETIGNOLLES SUR MER	MO	Aménagement d'un skate-park Parc des Morinières	Mission complète	9 800.00 €	-

DEPARTEMENT INGENIERIE TOURISTIQUE ET DE PROJETS :

Service Ingénierie Touristique

OPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	MISSIONS	MONTANT HT
072SPL31	Département de la Vendée	Département de la Vendée	Itinéraire cyclable Deux-Sèvres - Littoral vendéen : constats et recommandations	Mission d'appui technique (Analyse et recommandations)	21 000.00 €
0072SPL32	Département de la Vendée	Département de la Vendée	Audit et perspectives de l'hébergement touristique marchand du Pays de Chantonnay	Mission d'appui technique (Analyse et recommandations)	12 250.00 €
0072SPL33	Département de la Vendée	Département de la Vendée	Potentiels de valorisation du tourisme équestre	Mission d'appui technique (Analyse et recommandations)	15 750.00 €
0072SPL35	Commune Les Sables d'Olonne	Commune Les Sables d'Olonne	Analyse et recommandation pour l'accueil des camping-cars	Mission d'appui technique	8 051.00 €

III.2 - Avances en compte courant consenties par les collectivités ou les groupements actionnaires à Vendée Expansion - SPL

Aucune avance en compte courant d'associés.

III.3 - Garanties d'emprunt consenties par les collectivités ou les groupements actionnaires à Vendée Expansion - SPL

	Zone de traçage					
	Synd. M. Vendée Centre Bournezeau	Com. Saint Fulgent Les Essarts	Com. Saint Michel en l'Herm	Com. Saint Hilaire de Riez	Com. Tiffauges	Com. Nesmy
OBIET	Concession Vendéopôle Vendée Centre Extension du secteur Sud	Concession Vendéopôle La Mongie - Essarts en Bocage	Concession La Grande Garenne - Saint Michel en l'Herm	Concession ZAC Centre ville 3 - Saint Hilaire de Riez	Concession Tiffauges les Cordes 2	Concession Nesmy la Ruffinière
MONTANT	87 991 €	53 583 €	138 226 €	481 200 €	132 129 €	1 648 000 €
ANNEE	2019	2019	2020	2020	2022	2022-2023

III.4 - Aides octroyées au titre du développement économique

Sans objet.

III.5 - Autres concours financiers consentis par les collectivités ou les groupements actionnaires à Vendée Expansion - SPL

	Com. des Sables d'Olonne	Com. Saint Michel en l'Herm	Com. Saint Hilaire de Riez	Com. Tiffauges	Com. Chavagnes en Poitou	Com. Pouzauges	Com. Com. Saint Fulgent Les Essarts
OBIET	Concession ZAC Centre ville 3 - Quartier Château d'Olonne	Concession La Grande Garenne - Saint Michel en l'Herm	Concession ZAC Centre ville 3 - Saint Hilaire de Riez	Concession Tiffauges les Cordes 2	Concession Vendéopôle du Pays de Saint Fulgent	Concession Vendéopôle du Pays de Pouzauges	Concession Vendéopôle La Mongie - Essarts en Bocage
MONTANT	1 184 000 €	151 000 €	3 705 000 €	69 280 €	370 000 €	300 000 €	1 593 656 €
ANNEE	2017, 2021 et 2023	2020	2019	2022	2016 et 2018	2016	2018, 2019, 2022 et 2023

IV. ETAT DES PRISES DE PARTICIPATION - SITUATION DU GROUPE

❖ GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

- Dénomination sociale : **Vendée Expansion - GIE**
- Forme juridique : Groupement d'intérêt économique
- Immatriculation : 790 020 010 RCS La Roche sur Yon (date : 12/12/2012)

- Capital : Sans capital
- Membres du GIE : Vendée Expansion - SEM et Vendée Expansion - SPL
- Objet/domaine d'activité : « Le Groupement d'Intérêt Economique, dont le but est de faciliter ou de développer exclusivement l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité, a pour objet la mise en commun de tous moyens administratifs et techniques de ses membres permettant de réaliser cet objectif » (extrait de l'article 3 des statuts).
- Motif de l'adhésion : Objectif d'optimisation par la mise en commun des ressources et des moyens
- Directeur Général du GIE : Vendée Expansion - SEM représentée par son Président-Directeur Général, M. Guillaume JEAN
- Représentant de Vendée Expansion - SPL au Conseil d'administration et à l'Assemblée Générale de Vendée Expansion - GIE : Mme Leslie GAILLARD, en qualité de 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'administration

V. EVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS L'ANNÉE

V.1 - Evolutions statutaires

a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

Date	Objet de la modification
Assemblée Générale Extraordinaire du 15/06/2023	Modification de la dénomination sociale : « Agence de services aux collectivités locales de Vendée » devient « Vendée Expansion - SPL »

b - Historique des 5 dernières années

Aucune modification statutaire n'est intervenue au cours des 5 dernières années.

V.2 - Evolutions de l'actionnariat

a - Composition de l'actionnariat et évolution au cours de l'année

ACTIONNAIRES		NOMBRE D'ACTIONS au 31/12/2023	NOMBRE D'ACTIONS au 31/12/2022
Commune	Aizenay	2	2
Commune	Angles	2	2
Commune	Antigny	2	2
Commune	Apremont	2	2
Commune	Aubigny les Clouzeaux	1	1
Commune	Auchay sur Vendée	3	3
Commune	Barbâtre	1	1
Commune	Bazoges en Pailers	2	2
Commune	Bazoges en Pareds	1	1
Commune	Beaufou	2	2
Commune	Beaurepaire	2	2
Commune	Beauvoir sur Mer	2	2
Commune	Benet	2	2
Commune	Bois de céné	2	2
Commune	Bouillé Courdault	1	1
Commune	Bouin	1	1
Commune	Bourneau	2	2
Commune	Bournezeau	2	2
Commune	Brem sur Mer	1	1
Commune	Brétignolles sur Mer (nouvelle commune adhérente – achat d'une action à Saint Révérend)	1	néant
Commune	Cezais	2	2
Commune	Chaillé les Marais	2	2
Commune	Challans	2	2
Communauté de communes	Challans-Gois Communauté	4	4
Commune	Champagné les Marais	2	2
Commune	Chantonay	1	1
Commune	Chanverrie (cession d'une action à Maillevre)	1	2
Commune	Chasnais	2	2
Commune	Château Guibert	2	2
Commune	Châteauneuf	1	1
Commune	Chauché	2	2
Commune	Chavagnes en Pailers	2	2
Commune	Chavagnes les Redoux	2	2
Commune	Cheffois	2	2
Commune	Coëx	1	1
Conseil Départemental	Conseil Départemental de la Vendée	452	452
Commune	Corpe	1	1
Commune	Cugand	2	2
Commune	Curzon	1	1
Commune	Damvix	2	2
Communauté de communes	de l'île de Noirmoutier	2	2
Communauté de communes	de Vie et Boulogne	4	4
SIVOM	des communes du Marais Sud Vendée	2	2
Commune	Doix-lès-Fontaines	1	1
Commune	Dompiere sur Yon	1	1
Communauté de communes	du Pays de Chantonay	4	4
Communauté de communes	du Pays de Fontenay-Vendée	6	6
Communauté de communes	du Pays de la Châtaigneraie	2	2
Communauté de communes	du Pays de Mortagne	2	2
Communauté de communes	du Pays de Pouzauges	1	1
Communauté de communes	du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts	3	3
Communauté de communes	du Pays des Achards	2	2

Communauté de communes	du Pays des Herbiers	2	2
Commune	Essarts en Bocage	2	2
Commune	Falleron	2	2
Commune	Faymoreau (nouvelle commune adhérente – achat d'une action à Rives d'Autise)	1	néant
Commune	Fougeré	1	1
SIVU	Gendarmerie du Canton de Beauvoir sur Mer	2	2
Commune	Givrand	1	1
Commune	Grand'Landes	2	2
Commune	Grosbreuil	2	2
Commune	Grues	1	1
Commune	Jard sur Mer	2	2
Commune	La Barre de Monts	2	2
Commune	La Bernardière	2	2
Commune	La Boissière de Montaigu	2	2
Commune	La Boissière des Landes (cession d'une action à Moutiers les Mauxfaits)	1	2
Commune	La Bruffière	2	2
Commune	La Caillière Saint Hilaire	1	1
Commune	La Chaize le Vicomte	2	2
Commune	La Chapelle Palluau	2	2
Commune	La Chapelle Thémer	2	2
Commune	La Châtaigneraie	2	2
Commune	La Couture	2	2
Commune	La Ferrière	2	2
Commune	La Garnache	1	1
Commune	La Gaubretière	2	2
Commune	La Guérinière	2	2
Commune	La Jaudonnière	2	2
Commune	La Jonchère	2	2
Commune	La Meilleraie Tillay	2	2
Commune	La Merlatière	1	1
Commune	La Rabatelière	2	2
Commune	La Réorthe	1	1
Commune	La Taillée	1	1
Commune	La Tranche sur Mer	2	2
Commune	L'Aiguillon-la-Présqu'île	2	2
Commune	Lairoux	1	1
Commune	Landeronde	2	2
Commune	Landevieille	1	1
Commune	Le Bernard (Cession d'une action au Givre)	1	2
Commune	Le Boupère	2	2
Commune	Le Champ Saint Père	2	2
Commune	Le Fenouiller	2	2
Commune	Le Girouard (nouvelle commune adhérente – achat d'une action à Nieul le Dolent)	1	néant
Commune	Le Givre (Nouvelle commune adhérente – achat d'une action au Bernard)	1	néant
Commune	Le Gué de Velluire	2	2
Commune	Le Langon	2	2
Commune	Le Mazeau	2	2
Commune	Le Perrier	2	2
Commune	Le Poiré sur Vie	2	2
Commune	Le Tablier	1	1
Commune	L'Epine	1	1
Commune	Les Achards	2	2
Commune	Les Brouzils	2	2
Commune	Les Epesses	2	2
Commune	Les Herbiers	2	2
Commune	Les Landes Génusson	2	2



Commune	Les Lucs sur Boulogne	2	2
Commune	Les Magnils Reigniers	1	1
Commune	Les Pineaux	2	2
Commune	Les Sables d'Olonne	4	4
Communauté d'agglomération	Les Sables d'Olonne Agglomération	4	4
Commune	Les Velluire sur Vendée	2	2
Commune	L'Herbergement	2	2
Commune	L'Hermenault	2	2
Commune	Liez	1	1
Commune	L'Île d'Yeu	2	2
Commune	L'Île d'Elle	2	2
Commune	Loge Fougereuse	2	2
Commune	Longèves	2	2
Commune	Longeville sur Mer	2	2
Commune	L'Orbrie	1	1
Commune	Luçon	2	2
Commune	Maché	2	2
Commune	Maillé	2	2
Commune	Maillezais	1	1
Commune	Mallièvre (nouvelle commune adhérente – achat d'une action à Chanverrie)	1	néant
Commune	Mareuil sur Lay Dissais	2	2
Commune	Marillet	2	2
Commune	Marsais Sainte Radégonde	2	2
Commune	Martinet	1	1
Commune	Menomblet	1	1
Commune	Mervent	2	2
Commune	Mesnard La Barotière	2	2
Commune	Monsireigne	2	2
Commune	Montaigu Vendée	6	6
Commune	Montournais	2	2
Commune	Montreuil	2	2
Commune	Montréverd	2	2
Commune	Moreillès	2	2
Commune	Mouchamps	2	2
Commune	Mouilleron le Captif	2	2
Commune	Mouilleron Saint Germain	4	4
Commune	Moutiers les Mauxfaits (Nouvelle commune adhérente – achat d'une action à la Boissière des Landes)	1	néant
Commune	Moutiers sur le Lay	2	2
Commune	Mouzeuil Saint Martin	2	2
Commune	Nalliers	1	1
Commune	Nesmy	1	1
Commune	Nieul le Dolent (cession d'une action au Girouard)	1	2
Commune	Notre Dame de Monts	2	2
Commune	Notre Dame de Riez	2	2
Commune	Palluau	2	2
Communauté d'agglomération	Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération	2	2
Commune	Petosse	2	2
Commune	Pissotte	2	2
Commune	Poiroux	2	2
Commune	Pouillé	1	1
Commune	Pouzauges	2	2
Commune	Puy de Serre	1	1
Commune	Puyravault	2	2
Commune	Réaumur	2	2
Commune	Rives de l'Yon	2	2
Commune	Rives-d'Autise (cession d'une action à Faymoreau)	2	3
Commune	Rocheservière	2	2
Commune	Rochetrejoux	2	2



Commune	Saint André Goule d'Oie	2	2
Commune	Saint Aubin des Ormeaux	2	2
Commune	Saint Aubin La Plaine	1	1
Commune	Saint Avaugourd des Landes	1	1
Commune	Saint Benoist sur Mer	2	2
Commune	Saint Christophe du Ligneron	2	2
Commune	Saint Cyr des Gâts	2	2
Commune	Saint Cyr en Talmondais	2	2
Commune	Saint Denis du Payré	2	2
Commune	Saint Denis la Chevasse	2	2
Commune	Saint Etienne de Brillouet	1	1
Commune	Saint Etienne du Bois	2	2
Commune	Saint Fulgent	2	2
Commune	Saint Germain de Prinçay	2	2
Commune	Saint Gervais	2	2
Commune	Saint Gilles Croix de Vie	1	1
Commune	Saint Hilaire de Riez	1	1
Commune	Saint Hilaire de Voust	2	2
Commune	Saint Hilaire des Loges	1	1
Commune	Saint Hilaire la Forêt	2	2
Commune	Saint Hilaire le Vouhis	2	2
Commune	Saint Jean de Beugné	1	1
Commune	Saint Jean de Monts	2	2
Commune	Saint Julien des Landes	1	1
Commune	Saint Laurent de la Salle	2	2
Commune	Saint Laurent sur Sèvre	2	2
Commune	Saint Malo du Bois	2	2
Commune	Saint Mars la Réorthe	1	1
Commune	Saint Martin de Fraigneau	1	1
Commune	Saint Martin des Fontaines	2	2
Commune	Saint Martin des Noyers	2	2
Commune	Saint Martin des Tilleuls	2	2
Commune	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	1	1
Commune	Saint Mathurin	2	2
Commune	Saint Maurice des Noues	2	2
Commune	Saint Maurice le Girard	2	2
Commune	Saint Mesmin	2	2
Commune	Saint Michel en l'Herm	2	2
Commune	Saint Michel le Cloucq	2	2
Commune	Saint Paul en Pareds	1	1
Commune	Saint Paul Mont Penit	2	2
Commune	Saint Philbert de Bouaine	2	2
Commune	Saint Pierre du Chemin	1	1
Commune	Saint Prouant	1	1
Commune	Saint Révérend (Cession d'une action à Brétignolles sur Mer)	1	2
Commune	Saint Urbain	1	1
Commune	Saint Valérien	1	1
Commune	Saint Vincent sur Graon	1	1
Commune	Saint Vincent sur Jard	2	2
Commune	Sainte Cécile	2	2
Commune	Sainte Foy	2	2
Commune	Sainte Gemme la Plaine	1	1
Commune	Sainte Hermine	2	2
Commune	Sainte Radégonde des Noyers	2	2
Commune	Sérigné	2	2
Commune	Sèvremont	2	2
Commune	Sigournais	2	2

Syndicat mixte	SM du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen - La Verrie	2	2
Commune	Soullans	2	2
Communauté de communes	Sud Vendée Littoral	6	6
Commune	Tallud Sainte Gemme	1	1
Commune	Talmont Saint Hilaire	2	2
Communauté d'agglomération	Terres de Montaigu, communauté d'agglomération	2	2
Commune	Terval	5	5
Commune	Thiré	2	2
Commune	Thorigny	1	1
Commune	Tiffauges	2	2
Commune	Treize Septiers	2	2
Commune	Treize Vents	1	1
Commune	Triaize	1	1
Commune	Venansault	2	2
Communauté de communes	Vendée Grand Littoral -Talmont Moutiers Communauté	4	4
Communauté de communes	Vendée Sèvre Autise	2	2
Syndicat mixte	Vendée Sèvre Autizes	1	1
Commune	Vendrennes	2	2
Commune	Vix	2	2
Commune	Vouillé les Marais	1	1
Commune	Vouvant	1	1
Commune	Xanton Chassenon	1	1
TOTAL		900	900

b - Opérations ayant modifié l'actionnariat au cours de l'année

Date du Conseil d'administration	Nature du mouvement ou de l'évènement	Modalités du mouvement ou de l'évènement
Agrément du Conseil d'administration en date du : 07/02/2023	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune de Nieul le Dolent à la commune du Girouard qui devient donc actionnaire de la SPL.
Information lors du Conseil d'administration en date du : 07/02/2023	Disparition de l'actionnaire : Dissolution du Syndicat Mixte Vendée Centre Bournezeau	Par arrêté préfectoral du 14/12/2022, le Syndicat Mixte Vendée Centre Bournezeau (2 actions/voix) a été dissous le 31/12/2022. Par suite du transfert des droits et obligations, ses actions sont transférées à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay qui se retrouve avec 4 actions/voix. Entrée en vigueur: 01/01/2023
Information lors du Conseil d'administration en date du : 07/02/2023	Modification de l'actionnaire : Création d'une commune nouvelle à la suite de la fusion de 3 communes	Création de la commune nouvelle Terval à la suite de la fusion des communes de Tardière, Breuil-Barret et La Chapelle-aux-Lys. Par suite du transfert des droits et obligations, la commune nouvelle Montaigu Vendée est actionnaire de la SPL et détient 5 actions . Entrée en vigueur de la création : 01/01/2023
Agrément du Conseil d'administration en date du : 11/05/2023	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune de Chanverrie à la commune de Mallièvre qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 11/05/2023	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune du Bernard à la commune du Givre qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 28/11/2023	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune de La Boissière des Landes à la commune de Moutiers les Mauxfaits qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 28/11/2023	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune du Saint Révérend à la commune de Brétignolles sur Mer qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 28/11/2023	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune de Rives d'Autise à la commune de Faymoreau qui devient donc actionnaire de la SPL.

c - Historique des 5 dernières années

Date du Conseil d'administration	Nature du mouvement ou de l'évènement	Modalités du mouvement ou de l'évènement
ANNÉE 2018		
Agrément du Conseil d'administration en date du : 15/03/2018	Cession d'une action	Cession d'une action de la commune du Tablier à la commune de Dompierre sur Yon qui devient donc actionnaire de la SAPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 24/05/2018	Cession d'une action	Cession d'une action de la commune de Saint Mars la Réorthe à la commune de Saint Paul en Pareds qui devient donc actionnaire de la SAPL.
ANNÉE 2019		
Information lors du Conseil d'administration en date du : 31/01/2019	Modification de l'actionnaire : Création d'une commune nouvelle à la suite de la fusion de 5 communes	Création de la commune nouvelle Montaigu Vendée à la suite de la fusion des communes de Boufféré (non adhérente), La Guyonnière (2 actions), Montaigu (non adhérente), Saint Georges de Montaigu (2 actions) et de Saint Hilaire de Loulay (2 actions). Par suite du transfert des droits et obligations, la commune nouvelle Montaigu Vendée est actionnaire de la SAPL et détient 6 actions . <i>Entrée en vigueur de la création : 01/01/2019</i>
Information lors du Conseil d'administration en date du : 31/01/2019	Modification de l'actionnaire : Création d'une commune nouvelle à la suite de la fusion de 3 communes	Création de la commune nouvelle Les Sables d'Olonne à la suite de la fusion des communes des Sables d'Olonne (non adhérente), d'Olonne sur Mer (2 actions), et du Château d'Olonne (2 actions). Par suite du transfert des droits et obligations, la commune nouvelle des Sables d'Olonne est actionnaire de la SAPL et détient 4 actions . <i>Entrée en vigueur de la création : 01/01/2019</i>
Information lors du Conseil d'administration en date du : 31/01/2019	Modification de l'actionnaire : Création d'une commune nouvelle à la suite de la fusion de 2 communes	Création de la commune nouvelle Les Velluire sur Vendée à la suite de la fusion des communes de Velluire (2 actions) et du Poiré sur Velluire (non adhérente). Par suite du transfert des droits et obligations, la commune nouvelle de Velluire sur Vendée est actionnaire de la SAPL et détient 2 actions . <i>Entrée en vigueur de la création : 01/01/2019</i>
Information lors du Conseil d'administration en date du : 31/01/2019	Modification de l'actionnaire : Création d'une commune nouvelle à la suite de la fusion de 2 communes	Création de la commune nouvelle Chanverrie à la suite de la fusion des communes de Chambretaud (1 action) et La Verrie (2 actions). Par suite du transfert des droits et obligations, la commune nouvelle de Chanverrie est actionnaire de la SAPL et détient 3 actions . <i>Entrée en vigueur de la création : 01/01/2019</i>
Information lors du Conseil d'administration en date du : 31/01/2019	Modification de l'actionnaire : Création d'une commune nouvelle à la suite de la fusion de 2 communes	Création de la commune nouvelle Rives d'Autise à la suite de la fusion des communes de Nieul sur l'Autise (2 actions) et d'Oulmes (2 actions). Par suite du transfert des droits et obligations, la commune nouvelle de Rives d'Autise est actionnaire de la SAPL et détient 4 actions . <i>Entrée en vigueur de la création : 01/01/2019</i>
Agrément du Conseil d'administration en date du : 05/04/2019	Cession d'une action	Cession d'une action de la commune de Breuil Barret à la commune de Bazoges en Pareds qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 20/05/2019	Cession d'une action	Cession d'une action de la commune de Barbâtre à la commune de L'Epine qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 20/05/2019	Cession d'une action	Cession d'une action de la commune de Saint Hilaire de Riez à la commune de Landevieille qui devient donc actionnaire de la SPL.

Date du Conseil d'administration	Nature du mouvement ou de l'évènement	Modalités du mouvement ou de l'évènement
Agrément du Conseil d'administration en date du : 09/07/2019	Cession d'une action	Cession d'une action de la commune de Corpe à la commune de des Magnils Reigniers qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 09/07/2019	Cession d'une action	Cession d'une action de la commune de La Réorthie à la commune de Saint Martin Lars en Sainte Hermine qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 03/12/2019	Cession d'une action	Cession d'une action de la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent - Les Essarts à la commune de La Merlatière qui devient donc actionnaire de la SPL.
ANNÉE 2020		
Agrément du Conseil d'administration en date du : 23/10/2020	Cession d'une action	Cession d'une action de la commune de Vouillé les Marais à la commune de La Taillée qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 04/12/2020	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune de L'Orbrie à la commune de Vouvant qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 04/12/2020	Cession d'une action	Cession d'une action de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges à la commune de Tallud Sainte Gemme qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 04/12/2020	Cession d'une action	Cession d'une action de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral à la commune de Nalliers qui devient donc actionnaire de la SPL.
ANNÉE 2021		
Agrément du Conseil d'administration en date du : 11/02/2021	Cession d'une action	Cession d'une action de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral à la commune de Saint Aubin La Plaine qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 11/02/2021	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune de Bouillé-Courdault à la commune de Puy de Serre qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 22/03/2021	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune de Thorigny à la commune de Fougeré qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 22/03/2021	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune de Curzon à la commune de Lairoux qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 10/05/2021	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune de Coëx à la commune de Brem sur Mer qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 24/09/2021	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune de Maillezais à la commune de Llez qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 24/09/2021	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune de Grues à la commune de Trialze qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 23/11/2021	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune de Doix lès Fontaines au Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes qui devient donc actionnaire de la SPL.
ANNÉE 2022		
Agrément du Conseil d'administration en date du : 18/01/2022	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune de Xanton-Chassenon à la commune de Saint Hilaire des Loges qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 18/01/2022	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune de Martinet à la commune de Saint Julien des Landes qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 18/01/2022	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune d'Auchay sur Vendée à la commune de Saint Martin de Faigneau qui devient donc actionnaire de la SPL.

Date du Conseil d'administration	Nature du mouvement ou de l'événement	Modalités du mouvement ou de l'événement
Information lors du Conseil d'administration en date du : 22/03/2022	Modification de l'actionnaire : Création d'une commune nouvelle à la suite de la fusion de 2 communes	Création de la commune nouvelle L'Aiguillon La Presqu'île à la suite de la fusion des communes de La Faute sur Mer (2 actions) et de L'Aiguillon sur Mer (non adhérente). Par suite du transfert des droits et obligations, la commune nouvelle de L'Aiguillon La Presqu'île est actionnaire de la SAPL et détient 2 actions . Entrée en vigueur de la création : 01/01/2022
Information lors du Conseil d'administration en date du : 22/03/2022	Modification de l'actionnaire : Transformation d'une Communauté de communes en Communauté d'agglomération	La communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie devient le " Pays de Saint Gilles Croix de Vie agglomération ". Entrée en vigueur de la transformation : 01/01/2022
Information lors du Conseil d'administration en date du : 22/03/2022	Modification de l'actionnaire : Transformation d'une Communauté de communes en Communauté d'agglomération	La communauté de communes Terres de Montaigu Communauté de communes Montaigu-Rocheservière devient " Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ". Entrée en vigueur de la transformation : 01/01/2022
Agrément du Conseil d'administration en date du : 27/10/2022	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune de Bouin à la commune de La Garnache qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du : 27/10/2022	Cession d'une action	Cession d'une action de la Commune de Nesmy à la commune de Aubigny les Clouzeaux qui devient donc actionnaire de la SPL.

VI. BILAN DE GOUVERNANCE

VI.1 - Réunions du Conseil d'administration

Administrateurs	NOMS DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX DE PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ OU DU GROUPEMENT
Département de la Vendée	Cécile BARREAU	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	Absente Absente Présente
Département de la Vendée	Anne-Marie COULON	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	A donné pouvoir A donné pouvoir Absente
Département de la Vendée	Alexandra GABORIAU	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	Présente Présente Présente
Département de la Vendée	Nadia RABREAU	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	Absente Présente A donné pouvoir
Département de la Vendée	Leslie GAILLARD	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	Présente Présente Présente
Département de la Vendée	Guillaume JEAN	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	Présent Présent Présent
Département de la Vendée	Luc BOUARD	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	Absent Absent Absent
Département de la Vendée	Thomas PERROCHEAU	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	Présent Présent Présent
Département de la Vendée	Christophe HOGARD	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	Présent Absent Absent
Département de la Vendée	Didier ROUX	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	Absent Présent Présent
Commune d'Aizenay	Franck Roy	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	A donné pouvoir Présent Absent
Commune de Sèvremont	Francis Tétaud	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	Présent Présent Présent
Commune du Langon	Alain Bienvenu	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	Absent A donné pouvoir A donné pouvoir
Commune des Sables d'Olonne	Alain Blanchard	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	A donné pouvoir Absent Absent
Commune de Nesmy	Thierry Ganachaud	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	Présent Présent Présent
Commune de Talmont Saint Hilaire	Pascal Monein	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	Présent Absent Présent

Commune de Jard sur Mer	Sonia Gindreau	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	Présente Absente Absente
Commune Saint Christophe du Ligneron	Jean-Claude Biron	7 février 2023 11 mai 2023 28 novembre 2023	Absent A donné pouvoir Présent

VI.2 - Réunions de l'Assemblée Spéciale

RÉUNIONS / CONSULTATIONS DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE	DATE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE	TAUX DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES
1 (consultation)	Janvier – février 2023	109 membres soit 205 actions/voix sur les 448 actions/voix
2 (réunion)	11 mai 2023 à 15h	119 membres soit 219 actions/voix sur les 448 actions/voix
3 (consultation)	novembre 2023	87 membres soit 160 actions/voix sur les 448 actions/voix

Présence des représentants à l'Assemblée Spéciale :

ACTIONNAIRES		NOMS DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE	Consultation de janvier Vote / = pas de vote	Réunion du 11 mai 2023 à 15h Procurator absent présent	Consultation de novembre Vote / = pas de vote
Commune	Aizenay	Franck ROY	Vote	Présent	Vote
Commune	Angles	Alain FALGUIÈRES	Vote	Procurator	Vote
Commune	Antigny	Yvon GOURMAUD	Vote	Procurator	Vote
Commune	Apremont	Gaëlle CHAMPION	Vote	Procurator	Vote
Communes nouvelles	Aubigny les Clouzeaux	Michel LOISEAU	/	Absent	Vote
Communes nouvelles	Auchay sur Vendée	Pierre-Yves HIDREAU	/	Procurator	/
Commune	Barbâtre	Catherine COESLIER	Vote	Absente	/
Commune	Bazoges en Pailers	Jean-Michel PASQUIET	Vote	Procurator	/
Commune	Bazoges en Pareds	Christine LELOT	Vote	Procurator	Vote
Commune	Beaufou	Didier VOINEAU	/	Absent	/
Commune	Beaurepaire	Philippe COUTON	/	Absent	/
Commune	Beauvoir sur Mer	Bertrand GRONDIN	Vote	Procurator	/
Commune	Benet	Joël CHOLLET	/	Absent	/
Commune	Bois de céné	Samuel TARIOT	/	Procurator	/
Commune	Bouillé Courdault	Gérard DURIVEAU	/	Absent	/
Commune	Bouin	Magali GAUTIER	/	Absente	/
Commune	Bourneau	Gérard GUIGNARD	/	Absent	/
Commune	Bournezeau	Jeannick DEBORDE	/	Absent	/
Commune	Brem sur Mer	Laurent BARBEAU	/	Procurator	Vote
Commune	Brétignolles sur Mer	Frédéric FOUQUET	Pas encore adhérent	Pas encore adhérent	En cours d'adhésion
Commune	Chaillé les Marais	Fabien DELOURME	/	Absent	/
Commune fondatrice	Challans	Rémi PASCRAU	Vote	Absent	Vote
Communautés de communes nouvelles	Challans-Gois Communauté	Claude DELAFOSSE	/	Absent	/
Commune	Champagné les Marais	Yannick MARREL	/	Absent	/
Commune	Chantonnay	Didier BOISSEAU	/	Procurator	Vote
Communes nouvelles	Chanverrie	Jean-François FRUCHET	Vote	Absent	Vote
Commune	Chasnais	Gérard PRAUD	Vote	Procurator	Vote
Commune	Château Guibert	Marc PAILLARD	/	Absent	/
Commune	Châteauneuf	Nelly POINTEAU	/	Procurator	Vote
Commune	Chauché	Christian MERLET	Vote	Absent	/
Commune	Chavagnes en Pailers	Frédéric DURET	Vote	Procurator	Vote
Commune	Chavagnes les Redoux	Frédéric PORTRAIT	Vote	Procurator	Vote
Commune	Cheffois	Julie BAUGET	/	Absent	/
Commune	Coëx	Thierry FAVREAU	Vote	Procurator	/
Commune	Corpe	Jean-Claude BENOIST	/	Procurator	/
Commune	Cugand	Michel BOIVINEAU	Vote	Procurator	Vote
Commune	Curzon	Didier ROUX	/	Procurator	/
Commune	Damvix	Gilles BOUTEILLER	/	Procurator	Vote
Communauté de communes	de l'île de Noirmoutier	Philippe GAUTIER	/	Absent	/
Communautés de communes nouvelles	de Vie et Boulogne	Xavier PROUTEAU	Vote	Présent	/
SIVOM	des communes du Marais Sud Vendée	Joël CHOLLET	/	Absent	/

Communes nouvelles	Doix-lès-Fontaines	Serge BIROT	Vote	Absent	/
Commune	Dompierre sur Yon	Cécile DREURE	/	Absente	/
Communauté de communes	du Pays de Chantonay	Jean-Louis CORNIÈRE	/	Procuration	Vote
Communautés de communes nouvelles	du Pays de Fontenay-Vendée	Michel SAVINEAU	/	Absent	/
Communauté de communes	du Pays de la Châtaigneraie	Jean-Pierre MARQUIS	/	Absent	/
Communauté de communes	du Pays de Mortagne	Jean-François FRUCHET	/	Absent	Vote
Communauté de communes	du Pays de Pouzauges	Jean-claude MARCHAND	/	Absent	/
Communautés de communes nouvelles	du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts	Christian MERLET	Vote	Présent	/
Communauté de communes	du Pays des Achards	Michel VALLA	Vote	Procuration	Vote
Communauté de communes	du Pays des Herbiers	Landry RONDEAU	/	Absent	/
Communes nouvelles	Essarts en Bocage	Christophe ENFRIN	/	Procuration	Vote
Commune	Falleron	Chantal VRIGNEAU	Vote	Procuration	/
Commune	Faymoreau	Charles de Certaines	/	Procuration	/
Commune	Fougeré	Charly SORIN	Vote	Absent	/
SIVU	Gendarmerie du Canton de Beauvoir sur Mer	Willi BLANCHARD	/	Absent	/
Commune	Givrand	Laurent DURANTEAU	/	Procuration	/
Commune	Grand'Landes	Pascal MORINEAU	Vote	Procuration	Vote
Commune	Grosbreuil	Claude POIRAUD	/	Absent	/
Commune	Grues	Gilles WATTIAU	Vote	Procuration	Vote
Commune	Jard sur Mer	Sonia GINDREAU	Vote	Procuration	Vote
Commune	La Barre de Monts	Pascal DENIS	Vote	Procuration	/
Commune	La Bernardière	Claude DURAND	Vote	Absent	/
Commune	La Boissière de Montaigu	Anthony BONNET	Vote	Procuration	Vote
Commune	La Boissière des Landes	Alain BUCHET	Vote	Présent	/
Commune fondatrice	La Bruffière	Robert BRAUD	Vote	Procuration	Vote
Commune	La Caillère Saint Hilaire	Jean-Noël DUGAS	/	Absent	/
Commune fondatrice	La Chaize le Vicomte	Antoine REMBAUD	Vote	Absent	Vote
Commune	La Chapelle Palluau	André BEAUGENDRE	Vote	Procuration	Vote
Commune	La Chapelle Thémer	David PELLETIER	Vote	Absent	Vote
Commune	La Châtaigneraie	Alain ALBERTREAU	Vote	Procuration	Vote
Commune	La Couture	Guillaume BLANCHARD	/	Absent	/
Commune fondatrice	La Ferrière	David BELY	/	Absent	/
Commune	La Garnache	François PETIT	/	Absent	Vote
Commune	La Gaubretière	Marie-Thérèse PLUCHON	/	Procuration	Vote
Commune	La Guérinière	Patrice AUBERNON	Vote	Absent	/
Commune	La Jaudonnière	Yann PELLETIER	/	Absent	/
Commune	La Jonchère	Marc BOUILLAUD	Vote	Procuration	/
Commune	La Meilleraie Tillay	Eric BERNARD	Vote	Absent	/
Commune	La Merlatière	Philippe BELY	Vote	Absent	/
Commune fondatrice	La Rabatelière	Régis POTERLOT	Vote	Procuration	Vote
Commune	La Réorthe	Julien GAUTRON	Vote	Absent	/
Commune	La Taillée	Judicaël LAMY	/	Procuration	/
Commune	La Tranche sur Mer	Christian NOLLEAU	Vote	Procuration	/

Communes nouvelles	L'Aiguillon-la-Presqu'île	Bruno OUVRAD	/	Absent	/
Commune	Lairoux	Cédric GUINAUDEAU	/	Absent	/
Commune	Landeronde	Angie LEBOEUF	Vote	Procuration	/
Commune	Landevieille	Xavier BERNARD	/	Absent	/
Commune	Le Bernard	Loïc CHUSSEAU	/	Absent	/
Commune	Le Boupère	Dominique BLANCHARD	Vote	Procuration	/
Commune	Le Champ Saint Père	Geoffrey LE METOUR	Vote	Absent	Vote
Commune	Le Fenouiller	Laurent POULAIN	/	Absent	/
Commune	Le Girouard	Raphaël MOUSSET	En cours d'adhésion	Absent	/
Commune	Le Givre	Liliane PANTEIX	Pas encore adhérent	En cours d'adhésion	/
Commune	Le Gué de Velluire	Jonathan GABORIT	/	Absent	/
Commune	Le Langon	Alain BIENVENU	Vote	Absent	/
Commune	Le Mazeau	Bernard BORDET	Vote	Absent	/
Commune	Le Perrier	Jean-Paul MILCENT	/	Absent	/
Commune fondatrice	Le Poiré sur Vie	Sabine ROIRAND	/	Procuration	/
Commune	Le Tablier	Annabelle PILLENIERE	/	Absente	/
Commune	L'Epine	Hervé GALLAIS	/	Absent	/
Communes nouvelles	Les Achards	Paul MAZENS	/	Absent	/
Commune	Les Brouzils	Emille DUPREY	Vote	Absente	Vote
Commune	Les Epesses	Philippe ALBERT	/	Procuration	/
Commune	Les Herbiers	Jean-Marie GRIMAUD	Vote	Procuration	Vote
Commune	Les Landes Génusson	Guy GIRARD	Vote	Absent	/
Commune	Les Lucs sur Boulogne	Christophe GAS	Vote	Absent	/
Commune	Les Magnils Reigniers	Daniel MENUET	Vote	Procuration	Vote
Commune	Les Pineaux	Pascal PAQUEREAU	/	Procuration	/
Communes nouvelles	Les Sables d'Olonne	Jean-Yves SIX.	Vote	Absent	Vote
Communauté d'agglomération	Les Sables d'Olonne Agglomération	Armel PECHEUL	/	Absent	/
Communes nouvelles	Les Velluire sur Vendée	Laurent DUPAS	/	Absent	/
Commune	L'Herbergement	Anne BOISTEAU-PAYEN	/	Procuration	/
Commune	L'Hermenault	Jérôme BOBINET	/	Procuration	/
Commune	Liez	Adeline POUPLIN	/	Procuration	Vote
Commune	L'Île d'Yeu	Carole CHARUAU	Vote	Absente	/
Commune	L'Île d'Elle	Andréia TEIXEIRA	/	Procuration	/
Commune	Loge Fougereuse	Alain CAREIL	Vote	Procuration	Vote
Commune fondatrice	Longèves	Kelly PAYET	/	Présente	/
Commune	Longeville sur Mer	Gabriel BOURASSEAU	Vote	Présent	Vote
Commune	L'Orbrie	Nicolas CELLIER	Vote	Absent	Vote
Commune	Luçon	Dominique BONNIN	Vote	Absent	Vote
Commune	Maché	Frédéric RAGER	Vote	Procuration	Vote
Commune	Maillé	Jean-Marie GELOT	Vote	Procuration	Vote
Commune	Maillezais	Annie RINEAU	Vote	Procuration	Vote
Commune	Mallièvre	Philippe MARTINEAU	Pas encore adhérent	En cours d'adhésion	/
Commune fondatrice	Mareuil sur Lay Dissais	Vincent JULES	/	Absent	/
Commune	Marillet	Michel de Castellan	/	Absent	/
Commune	Marsais Sainte Radégonde	Jean-Paul RIVIERE	/	Absent	/
Commune	Martinet	Patrice BRET	Vote	Procuration	Vote
Commune	Menomblet	Jean-Pierre MARQUIS	/	Présent	/
Commune	Mervent	Fabienne SPENNATO	/	Absent	/
Commune	Mesnard La Barotière	Sylvain ROBERT	/	Absent	Vote
Commune	Monsireigne	Joël CHATEIGNER	Vote	Procuration	Vote



Communes nouvelles	Montaigu Vendée	Daniel ROUSSEAU	Vote	Procuration	/
Commune	Montournais	Michel TRICOIRE	/	Absent	Vote
Commune	Montreuil	Mario BUTTEUX	/	Présent	/
Communes nouvelles	Montrévert	Damien GRASSET	Vote	Procuration	/
Commune	Moreilles	Marie BARRAUD	/	Absent	/
Commune	Mouchamps	Jean-Michel LUMEAU	Vote	Procuration	Vote
Commune fondatrice	Mouilleron le Captif	Jacky GODARD	Vote	Présent	/
Communes nouvelles	Mouilleron Saint Germain	Florian DION	Vote	Procuration	/
Commune	Moutiers les Mauxfaits	Jean-Serge MOUSSION	Pas encore adhérent	Pas encore adhérent	En cours d'adhésion
Commune	Moutiers sur le Lay	Didier FORGERIT	/	Absent	/
Commune	Mouzeuil Saint Martin	Colette LIGONNIERE	/	Absent	/
Commune	Nalliers	Romain THOMAS	/	Absent	/
Commune fondatrice	Nesmy	Thierry GANACHAUD	Vote	Présent	/
Commune fondatrice	Nieul le Dolent	Dominique DURAND	Vote	Absent	Vote
Commune	Notre Dame de Monts	Raoul GRONDIN	/	Procuration	/
Commune	Notre Dame de Riez	Hervé BESSONNET	/	Absent	/
Commune	Palluau	Marcelle BARRETEAU	Vote	Absente	/
Communauté d'agglomération	Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération	Isabelle DURANTEAU	/	Procuration	Vote
Commune	Pétosse	Patrick BASTIEN	Vote	Procuration	Vote
Commune	Pissotte	Jean-Paul BIRE	/	Absent	/
Commune	Poiroux	Francis CHUSSEAU	/	Présent	/
Commune	Pouillé	Dominique MAZOUÉ	/	Procuration	/
Commune	Pouzauges	Jean-Claude MARCHAND	Vote	Procuration	/
Commune	Puy de Serre	Philippe CADAU	Vote	Absent	/
Commune	Puyravault	Benoît JOUSSEMET	/	Absent	/
Commune fondatrice	Réaumur	Franck JAUD	/	Procuration	Vote
Communes nouvelles	Rives de l'Yon	Eric CANTENEUR	Vote	Procuration	/
Communes nouvelles	Rives-d'Autise	Michel BOSSARD	Pas encore adhérent	Pas encore adhérent	En cours d'adhésion
Commune	Rocheservière	Joël DIRY	Vote	Procuration	Vote
Commune	Rochetrejoux	Christian BOISSINOT	/	Procuration	/
Commune	Saint André Goule d'Oie	Jacky DALLE	Vote	Procuration	Vote
Commune	Saint Aubin des Ormeaux	Hervé BREJON	/	Procuration	Vote
Commune	Saint Aubin La Plaine	Dominique GAUVREAU	Vote	Procuration	/
Commune	Saint Avaugourd des Landes	Alain ROCHEREAU	/	Procuration	/
Commune	Saint Benoist sur Mer	Daniel MAIGNAN	/	Absent	/
Commune	Saint Christophe du Ligneron	Jean-Claude BIRON	/	Absent	/
Commune	Saint Cyr des Gâts	Francis RIVIERE	Vote	Procuration	/
Commune	Saint Cyr en Talmondaïs	Jérémy BULTEAU	/	Absent	/
Commune	Saint Denis du Payré	Gaëlle FLEURY	Vote	Procuration	Vote
Commune	Saint Denis la Chevasse	Franky RENAUD	/	Absent	Vote
Commune	Saint Etienne de Brillouet	Jacky MARCHETEAU	/	Procuration	Vote
Commune	Saint Etienne du Bois	Guy AIRIAU	Vote	Absent	Vote
Commune	Saint Fulgent	Jean-Luc GAUTRON	Vote	Procuration	Vote
Commune	Saint Germain de Prinçay	Fabrice HERBRETEAU	/	Absent	Vote
Commune	Saint Gervais	Jean-Claude FLEURY	/	Absent	Vote
Commune	Saint Gilles Croix de Vie	Jean-Pol GIROT	Vote	Procuration	Vote
Commune	Saint Hilaire de Riez	Jean-Pierre STEPHANO	/	Absent	/
Commune	Saint Hilaire de Voust	Christian CHATELLIER	/	Absent	Vote
Commune	Saint Hilaire des Loges	Marie-Line PERRIN	/	Procuration	/
Commune	Saint Hilaire la Forêt	Marina KERGUEN	/	Absente	/

Commune	Saint Hilaire le Vouhis	Dany COULON	/	Absent	/
Commune	Saint Jean de Beugné	Johan GUILBOT	Vote	Procuration	Vote
Commune	Saint Jean de Monts	Véronique LAUNAY	/	Absente	/
Commune	Saint Julien des Landes	Joël BRET	/	Procuration	/
Commune	Saint Laurent de la Salle	Sébastien ROY	/	Absent	/
Commune	Saint Laurent sur Sèvre	Benoît BREBION	Vote	Absent	Vote
Commune	Saint Malo du Bois	Jean-Bernard FRUCHET	/	Absent	/
Commune	Saint Mars la Réorthe	Eric RETAILLEAU	/	Absent	/
Commune	Saint Martin de Fraigneau	Jean-François VALAIZE	Vote	Absent	/
Commune	Saint Martin des Fontaines	Philippe HERNANDEZ	Vote	Procuration	Vote
Commune	Saint Martin des Noyers	Fabien PICARD	/	Procuration	/
Commune	Saint Martin des Tilleuls	Alain LANDREAU	Vote	Absent	Vote
Commune	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Joseph-Marie ALLETRU	Vote	Absent	/
Commune	Saint Mathurin	Sébastien BROCHOIRE	/	Absent	/
Commune	Saint Maurice des Noues	Gérard BATY	/	Absent	/
Commune	Saint Maurice le Girard	Jean PACTEAU	/	Procuration	/
Commune	Saint Mesmin	Jean-Charles VASSEUR	/	Absent	/
Commune	Saint Michel en l'Herm	Louis-Marie PINEAU	/	Absent	/
Commune	Saint Michel le Cloucq	Olivier BOUTEVIN	Vote	Absent	/
Commune	Saint Paul en Pareds	Bénédicte GARDIN	Vote	Procuration	Vote
Commune	Saint Paul Mont Penit	Jean-Yves DUPE	Vote	Procuration	Vote
Commune	Saint Philbert de Bouaine	Francis BRETON	/	Procuration	/
Commune	Saint Pierre du Chemin	Daniel MOTTARD	/	Présent	/
Commune	Saint Prouant	Yannick SOULARD	Vote	Procuration	Vote
Commune	Saint Révérend	Mickaël DOUCHET	Vote	Procuration	Vote
Commune	Saint Urbain	Didier BUTON	/	Procuration	/
Commune	Saint Valérien	Eva PORCHER	/	Absente	/
Commune	Saint Vincent sur Graon	Gérard JÉHU	/	Absent	/
Commune	Saint Vincent sur Jard	Nicolas FAY	Vote	Absent	/
Commune	Sainte Cécile	Frédéric RENAUDIN	Vote	Procuration	/
Commune	Sainte Foy	Audrey FRANCHETEAU	/	Procuration	/
Commune	Sainte Gemme la Plaine	Jean-Philippe GARNIER	/	Absent	/
Commune	Sainte Hermine	Marie-Thérèse GUINOT	Vote	Présente	Vote
Commune	Sainte Radégonde des Noyers	Paul BOURNEL	Vote	Procuration	Vote
Commune	Séigné	Delphie GUILMINEAU	/	Absent	/
Communes nouvelles	Sèvremont	Bernard MARTINEAU	Vote	Procuration	Vote
Commune	Sigournais	M. Anthony GRIMAUD	/	Procuration	/
Syndicat mixte	SM du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen - La Verrie	Annie NICOLLEAU	/	Procuration	/
Commune	Soullans	Jean-Michel ROUILLE	Vote	Procuration	Vote
Communautés de communes nouvelles	Sud Vendée Littoral	Pierre CAREIL	/	Procuration	/
Commune	Tallud Sainte Gemme	Nadine PRIEUR	Vote	Procuration	Vote
Commune	Talmont Saint Hilaire	Pascal MONEIN	Vote	Procuration	Vote
Communauté d'agglomération	Terres de Montaigu, communauté d'agglomération	Eric HERVOUET	/	Procuration	/
Communes nouvelles	Terval	Philippe BOISSON	/	Absent	/
Commune	Thiré	Dominique MORIT	/	Absent	/
Commune	Thouarsais Bouildroux	Claude CLERJAUD	Vote	Absent	Vote
Commune	Thorigny	Benoît ROCHETEAU	/	Procuration	/
Commune	Tiffauges	Yohan RICHARD	Vote	Présent	Vote
Commune fondatrice	Treize Septiers	Sébastien RONDEAU	Vote	Procuration	/
Commune	Treize Vents	Nicole BEAUFRETON	Vote	Absent	/
Commune	Triaize	Guy BARBOT	Vote	Procuration	/

Commune	Venansault	Dominique RABAUD	Vote	Procuration	/
Communautés de communes nouvelles	Vendée Grand Littoral - Talmont Moutiers Communauté	Joël MONVOISIN	/	Procuration	Vote
Communauté de communes fondatrice	Vendée Sèvre Autise	Philippe DELAHAYE	Vote	Procuration	/
Syndicat mixte	Vendée Sèvre Autizes	Dominique GATINEAU	/	Procuration	/
Commune	Vendrennes	Roselyne PHILPART	Vote	Procuration	/
Commune	Vix	Dominique GUÉRIN	Vote	Procuration	Vote
Commune	Vouillé les Marais	Francis BÉRARD	/	Absent	/
Commune	Vouvant	Anthony METAIS	/	Absent	/
Commune	Xanton Chassenon	Claudy RENAULT	Vote	Procuration	Vote

VI.3 - Réunions de l'Assemblée Générale

RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	TAUX DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES
1	15 juin 2023	115 actionnaires soit 656 actions/voix sur les 900 actions/voix

Présence des représentants à l'Assemblée Générale du 15 juin 2023 :

ACTIONNAIRES		NOMS DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	TAUX DE PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ OU DU GROUPEMENT
Commune	Aizenay	Franck ROY	Vote par correspondance
Commune	Angles	Alain FALGUIÈRES	A donné pouvoir
Commune	Antigny	Yvon GOURMAUD	Absent
Commune	Apremont	Gaëlle CHAMPION	A donné pouvoir
Communes nouvelles	Aubigny les Clouzeaux	Michel LOISEAU	Absent
Communes nouvelles	Auchay sur Vendée	Pierre-Yves HIDREAU	A donné pouvoir
Commune	Barbâtre	Louis GIBIER	Absent
Commune	Bazoges en Pailliers	Jean-Michel PASQUIET	Absent
Commune	Bazoges en Pareds	Christine LELOT	Absent
Commune	Beaufou	Didier VOINEAU	Absent
Commune	Beaurepaire	Philippe COUTON	Absent
Commune	Beauvoir sur Mer	Denis TESSON	A donné pouvoir
Commune	Benet	Joël CHOLLET	Absent
Commune	Bois de céné	Anne GROSMY	Vote par correspondance
Commune	Bouillé Courdault	Gérard DURIVEAU	Absent
Commune	Bouin	Magali GAUTIER	A donné pouvoir
Commune	Bourneau	Gérard GUIGNARD	Absent
Commune	Bournezeau	Jeannick DEBORDE	Absent
Commune	Brem sur Mer	Laurent BARBEAU	Absent
Commune	Brétignolles sur Mer	Frédéric FOUQUET	Absent
Commune	Chaillé les Marais	Fabien DELOURME	Absent
Commune fondatrice	Challans	Claude DELAFOSSE	Absent
Communautés de communes nouvelles	Challans-Gois Communauté	Claude DELAFOSSE	Absent

Commune	Champagné les Marais	Yannick MARREL	Absent
Commune	Chantonnay	Isabelle MOINET	Absent
Communes nouvelles	Chanverrie	Jean-François FRUCHET	Absent
Commune	Chasnais	Gérard PRAUD	A donné pouvoir
Commune	Château Guibert	Hervé de BOECK	A donné pouvoir
Commune	Châteauneuf	Nelly POINTEAU	Absent
Commune	Chauché	Christian MERLET	A donné pouvoir
Commune	Chavagnes en Pailers	Frédéric DURET	A donné pouvoir
Commune	Chavagnes les Redoux	Frédéric PORTRAIT	Absent
Commune	Cheffois	Michel BLOT	A donné pouvoir
	Coëx	Thierry FAVREAU	Absent
	Conseil Départemental	Guillaume JEAN	Présent
Commune	Corpe	Michel PRIOUZEAU	Présent
Commune	Cugand	Michel BOIVINEAU	Vote par correspondance
Commune	Curzon	Didier ROUX	Absent
Commune	Damvix	Gilles BOUTELLER	A donné pouvoir
Communauté de communes	de l'île de Noirmoutier	Jean-Pierre BRUNET	Absent
Communautés de communes nouvelles	de Vie et Boulogne	Xavier PROUTEAU	Absent
SIVOM	des communes du Marais Sud Vendée	Joël CHOLLET	Absent
Communes nouvelles	Doix-lès-Fontaines	Serge BIROT	Absent
Commune	Dompierre sur Yon	Cécile DREURE	Absent
Communauté de communes	du Pays de Chantonnay	Jean-Louis CORNIÈRE	Absent
Communautés de communes nouvelles	du Pays de Fontenay-Vendée	Michel SAVINEAU	Absent
Communauté de communes	du Pays de la Châtaigneraie	Jean-Pierre MARQUIS	Absent
Communauté de communes	du Pays de Montagne	Jean-François FRUCHET	Absent
Communauté de communes	du Pays de Pouzauges	Lionel GAZEAU	Absent
Communautés de communes nouvelles	du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts	Christian MERLET	Absent
Communauté de communes	du Pays des Achards	Dominique DURAND	Absent
Communauté de communes	du Pays des Herbiers	Franck GAUTHIER	A donné pouvoir
Communes nouvelles	Essarts en Bocage	Christophe ENFRIN	Absent
Commune	Falleron	Chantal VRIGNEAU	Absent
Commune	Faymoreau	Charles de CERTAINES	Absent
Commune	Fougeré	Hélène GRELLIER	Absent
SIVU	Gendarmerie du Canton de Beauvoir sur Mer	Véronique FRADIN	Absente
Commune	Givrand	Gontran BELLEIL	Absent
Commune	Grand'Landes	Pascal MORINEAU	Absent
Commune	Grosbreuil	Claude POIRAUD	Absent
Commune	Grues	Gilles WATTIAU	Vote par correspondance
Commune	Jard sur Mer	Sonia GINDREAU	Présente
Commune	La Barre de Monts	Pascal DENIS	A donné pouvoir
Commune	La Bernardière	Claude DURAND	Absent
Commune	La Boissière de Montaigu	Anthony BONNET	Absent
Commune	La Boissière des Landes	Alain BUCHET	Vote par correspondance
Commune fondatrice	La Bruffière	Robert BRAUD	A donné pouvoir
Commune	La Caillère Saint Hilaire	Jean-Noël DUGAS	Absent
Commune fondatrice	La Chaize le Vicomte	Antoine REMBAUD	A donné pouvoir
Commune	La Chapelle Palluau	Sylvain GAUTIER	A donné pouvoir
Commune	La Chapelle Thémer	David PELLETIER	Absent
Commune	La Châtaigneraie	Alain ALBERTEAU	A donné pouvoir
Commune	La Couture	Guillaume BLANCHARD	Absent
Commune fondatrice	La Ferrière	David BELY	Absent
Commune	La Garnache	François PETIT	Vote par correspondance
Commune	La Gaubretière	Marie-Thérèse PLUCHON	Présente
Commune	La Guérinière	Patrice AUBERNON	Absent
Commune	La Jaudonnière	Yann PELLETIER	Présent
Commune	La Jonchère	Marc BOUILLAUD	Absent

Commune	La Meilleraie Tillay	André MORIN	Absent
Commune	La Merlatière	Philippe BELY	Absent
Commune fondatrice	La Rabatière	Régis POTERLOT	Présent
Commune	La Réorthie	Magalie GROLLEAU	Présent
Commune	La Taillée	Judicaël LAMY	Absent
Commune	La Tranche sur Mer	Christian NOLLEAU	Présent
Communes nouvelles	L'Aiguillon-la-Presqu'île	Josiane PACTAT LAFAYE	Absent
Commune	Lairoux	Cédric GUINAUDEAU	Absent
Commune	Landeronde	Angie LÉBOEUF	Présent
Commune	Landevielle	Laurent POIRAUDEAU	Absent
Commune	Le Bernard	Loïc CHUSSEAU	A donné pouvoir
Commune	Le Boupère	Anne BIZON	Absent
Commune	Le Champ Saint Père	Laurent GENTREAU	Absent
Commune	Le Fenouiller	Laurent POULAIN	Absent
Commune	Le Girouard	Raphaël MOUSSET	Absent
Commune	Le Givre	Liliane PANTEIX	Présente
Commune	Le Gué de Velluire	Jonathan GABORIT	A donné pouvoir
Commune	Le Langon	Alain BIENVENU	Vote par correspondance
Commune	Le Mazeau	Bernard BORDET	Absent
Commune	Le Perrier	Rosiane GODEFROY	Absent
Commune fondatrice	Le Poiré sur Vie	Sabine ROIRAND	A donné pouvoir
Commune	Le Tablier	Annabelle PILLENIERE	Absent
Commune	L'Epine	Hervé GALLAIS	A donné pouvoir
Communes nouvelles	Les Achards	Paul MAZENS	Absent
Commune	Les Brouzils	Emilie DUPREY	Absent
Commune	Les Epesses	Philippe ALBERT	Absent
Commune	Les Herbiers	Pierrick THOMAS	Présent
Commune	Les Landes Génusson	Guy GIRARD	Absent
Commune	Les Lucs sur Boulogne	Christophe GAS	Absent
Commune	Les Magnils Reigniers	Daniel MENUET	Absent
Commune	Les Pineaux	Pascal PAQUEREAU	Absent
Communes nouvelles	Les Sables d'Olonne	Armel PECHEUL	Vote par correspondance
Communauté d'agglomération	Les Sables d'Olonne Agglomération	Alexandre MÉZIÈRE	Absent
Communes nouvelles	Les Velluire sur Vendée	Laurent DUPAS	Vote par correspondance
Commune	L'Herbergement	Anne BOISTEAU-PAYEN	A donné pouvoir
Commune	L'Hermenault	Jérôme BOBINET	A donné pouvoir
Commune	Liez	Adeline POUPLIN	Absent
Commune	L'île d'Yeu	Carole CHARUAU	Absent
Commune	L'île d'Elle	Joël BLUTEAU	Absent
Commune	Loge Fougereuse	Alain CAREIL	A donné pouvoir
Commune fondatrice	Longèves	Kelly PAYET	Absent
Commune	Longeville sur Mer	Didier JOUSSET	Absent
Commune	L'Orbrie	Noëlla LUCAS	A donné pouvoir
Commune	Luçon	Dominique BONNIN	Vote par correspondance
Commune	Maché	Frédéric RAGER	Vote par correspondance
Commune	Maillé	Jean-Marie GELOT	Absent
Commune	Maillezais	Annie RINEAU	A donné pouvoir
Commune	Mallièvre	Philippe MARTINEAU	Absent
Commune fondatrice	Mareuil sur Lay Dissais	Vincent JULES	Absent
Commune	Marillet	Ghislaine LESAUUVAGE	A donné pouvoir
Commune	Marsais Sainte Radégonde	Jean-Paul RIVIERE	Absent
Commune	Martinet	Patrice BRET	A donné pouvoir
Commune	Menomblet	Thierry GIRAUD	Présent
Commune	Mervent	Damien SABOURAUD	Absent
Commune	Mesnard La Barotière	Sylvain ROBERT	Vote par correspondance
Commune	Monsireigne	Joël CHATEIGNER	Vote par correspondance
Communes nouvelles	Montaigu Vendée	Daniel ROUSSEAU	A donné pouvoir
Commune	Montournais	Michel TRICOIRE	Absent
Commune	Montreuil		Absent
Communes nouvelles	Montréverd	Damien GRASSET	Vote par correspondance
Commune	Moreilles	Cyril BOISSINOT	Absent



Commune	Mouchamps	Jean-Michel LUMEAU	A donné pouvoir
Commune fondatrice	Mouilleron le Captif	Jacky GODARD	Absent
Communes nouvelles	Mouilleron Saint Germain	Hélène MEUNIER	Absent
Commune	Moutiers les Mauxfaits	Christian AIMÉ	Absent
Commune	Moutiers sur le Lay	Didier FORGERIT	Vote par correspondance
Commune	Mouzeuil Saint Martin	Nicolas FILLON	Absent
Commune	Nalliers	Romain THOMAS	A donné pouvoir
Commune fondatrice	Nesmy	Thierry GANACHAUD	Présent
Commune fondatrice	Nieul le Dolent	Dominique DURAND	A donné pouvoir
Commune	Notre Dame de Monts	Raoul GRONDIN	A donné pouvoir
Commune	Notre Dame de Riez	Hervé BESSONNET	A donné pouvoir
Commune	Palluau	Marcelle BARRETEAU	Absent
Communauté d'agglomération	Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération	Isabelle DURANTEAU	Absent
Commune	Petosse	Patrick BASTIEN	Vote par correspondance
Commune	Pissotte	Jean-Paul BIRE	Absent
Commune	Poiroux	Laure de MAISONNEUVE	A donné pouvoir
Commune	Pouillé	Dominique MAZOUÉ	Absent
Commune	Pouzauges	Michelle DEVANNE	Absent
Commune	Puy de Serre	Catherine MASSON SOULARD	Absent
Commune	Puyravault	Benoît JOUSSEMET	Absent
Commune fondatrice	Réaumur	Franck JAUD	Présent
Communes nouvelles	Rives de l'Yon	Eric CANTENEUR	A donné pouvoir
Communes nouvelles	Rives-d'Autise	Michel BOSSARD	Absent
Commune	Rocheservière	Joël OIRY	Vote par correspondance
Commune	Rochetrejoux	Christian BOISSINOT	Absent
Commune	Saint André Goule d'Oie	Jacky DALLE	Vote par correspondance
Commune	Saint Aubin des Ormeaux	Hervé BREJON	Présent
Commune	Saint Aubin La Plaine	Dominique GAUVREAU	Absent
Commune	Saint Avaugourd des Landes	Alain ROCHEREAU	A donné pouvoir
Commune	Saint Benoist sur Mer	Daniel MAIGNAN	Absent
Commune	Saint Christophe du Ligneron	Jean-Claude BIRON	A donné pouvoir
Commune	Saint Cyr des Gâts	Francis RIVIERE	A donné pouvoir
Commune	Saint Cyr en Talmondaïs	Jérémy BULTEAU	Absent
Commune	Saint Denis du Payré	Gaëlle FLEURY	A donné pouvoir
Commune	Saint Denis la Chevasse	Franky RENAUD	Vote par correspondance
Commune	Saint Etienne de Brillouet	Jacky MARCHETEAU	A donné pouvoir
Commune	Saint Etienne du Bois	Guy AIRIAU	A donné pouvoir
Commune	Saint Fulgent	Jean-Luc GAUTRON	Absent
Commune	Saint Germain de Prinçay	Dominique PAILLAT	Vote par correspondance
Commune	Saint Gervais	Thierry CROCHET	Présent
Commune	Saint Gilles Croix de Vie	Jean-Pol GIROT	Présent
Commune	Saint Hilaire de Riez	Jean-Yves LEBOURDAIS	A donné pouvoir
Commune	Saint Hilaire de Voust	Christian CHATELLIER	Vote par correspondance
Commune	Saint Hilaire des Loges	Marie-Line PERRIN	A donné pouvoir
Commune	Saint Hilaire la Forêt	Marina KERGUEN	Présent
Commune	Saint Hilaire le Voulis	Denis CHAIGNEAU	Absent
Commune	Saint Jean de Beugné	Johan GUILBOT	A donné pouvoir
Commune	Saint Jean de Monts	Véronique LAUNAY	Absent
Commune	Saint Julien des Landes	Joël BRET	Absent
Commune	Saint Laurent de la Salle	Sébastien ROY	Absent
Commune	Saint Laurent sur Sèvre	Benoît BREBION	A donné pouvoir
Commune	Saint Malo du Bois	Jean-Bernard FRUCHET	Absent
Commune	Saint Mars la Réorthe	Eric RETAILLEAU	Absent
Commune	Saint Martin de Fraigneau	Michel POUZET	Absent
Commune	Saint Martin des Fontaines	Philippe HERNANDEZ	A donné pouvoir
Commune	Saint Martin des Noyers	Jérémy CONNIL	Présent
Commune	Saint Martin des Tilleuls	Alain LANDREAU	Absent
Commune	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Joseph-Marie ALLETRU	Absent
Commune	Saint Mathurin	Sébastien BROCHOIRE	Absent



Commune	Saint Maurice des Noues	Gérard BATY	Absent
Commune	Saint Maurice le Girard	Jean PACTEAU	A donné pouvoir
Commune	Saint Mesmin	Jean-Charles VASSEUR	Absent
Commune	Saint Michel en l'Herm	Louis-Marie PINEAU	Absent
Commune	Saint Michel le Cloucq	Francis GUILLON	A donné pouvoir
Commune	Saint Paul en Pareds	Bénédicte GARDIN	Vote par correspondance
Commune	Saint Paul Mont Penit	Jean-Yves DUPE	A donné pouvoir
Commune	Saint Philbert de Bouaine	Annabelle ZAKI	Absent
Commune	Saint Pierre du Chemin	Daniel MOTTARD	Absent
Commune	Saint Prouant	Yannick SOULARD	Vote par correspondance
Commune	Saint Réverend	Mickaël DOUCHET	A donné pouvoir
Commune	Saint Urbain	Didier BUTON	A donné pouvoir
Commune	Saint Valérien	Guillaume COULAIS	Absent
Commune	Saint Vincent sur Graon	Hervé FERRÉ	Absent
Commune	Saint Vincent sur Jard	Nicolas FAY	Absent
Commune	Sainte Cécile	Cyrille GUIBERT	A donné pouvoir
Commune	Sainte Foy	Audrey FRANCHETEAU	Vote par correspondance
Commune	Sainte Gemme la Plaine	Denis DUJARDIN	Absent
Commune	Sainte Hermine	Marie-Thérèse GUINOT	Vote par correspondance
Commune	Sainte Radégonde des Noyers	Paul BOURNEL	Absent
Commune	Séigné	Delphine GUILMINEAU	Absent
Communes nouvelles	Sèvremont	Alain SCHMUTZ	Présent
Commune	Sigournais	Anthony GRIMAUD	Absent
Syndicat mixte	SM du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen - La Verrie	Annie NICOLLEAU	Absente
Commune	Soullans	Jean-Michel ROUILLÉ	Absent
Communautés de communes nouvelles	Sud Vendée Littoral	Bruno FABRE	Absent
Commune	Tallud Sainte Gemme	Lionel GAZEAU	Absent
Commune	Talmont Saint Hilaire	Pascal MONEIN	Absent
Communauté d'agglomération	Terres de Montaigu, communauté d'agglomération	Eric HERVOUET	Absent
Communes nouvelles	Terval	Philippe BOISSON	Absent
Commune	Thiré	Dominique MORIT	A donné pouvoir
Commune	Thorigny	Benoît ROCHETEAU	A donné pouvoir
Commune	Thouarsais Bouldroux	Claude CLERJAUD	A donné pouvoir
Commune	Tiffauges	Yohan RICHARD	A donné pouvoir
Commune fondatrice	Treize Septiers	Sébastien RONDEAU	A donné pouvoir
Commune	Treize Vents	Nicole BEAUFRETON	Vote par correspondance
Commune	Triaize	Guy BARBOT	Absent
Commune	Venansault	Dominique RABAUD	A donné pouvoir
Communautés de communes nouvelles	Vendée Grand Littoral -Talmont Moutiers Communauté	Joël MONVOISIN	Absent
Communauté de communes fondatrice	Vendée Sèvre Autise	Jean-Claude CHEVALLIER	Absent
Syndicat mixte	Vendée Sèvre Autizes	Dominique GATINEAU	Absent
Commune	Vendrennes	Roselyne PHILPART	A donné pouvoir
Commune	Vix	Dominique GUÉRIN	A donné pouvoir
Commune	Vouillé les Marais	Christian DENECHAUD	A donné pouvoir
Commune	Vouvant	Anthony METAIS	A donné pouvoir
Commune	Xanton Chassenon	Claudy RENAULT	A donné pouvoir

VI.4 - Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire et des mandataires sociaux

Mandataire social : M. Guillaume JEAN en qualité de Président-Directeur Général

- Salaire brut année 2023 : 18 848,52 €
- Dont Avantages en nature (véhicule) : 1 808,52 €

VI.5 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société

a - Principaux risques et incertitudes

La société reste fragile financièrement. Depuis plusieurs années, sa rentabilité est dégradée et elle a connu plusieurs exercices déficitaires qui menacent sa continuité d'exploitation.

Entre intérêt général au service de ses collectivités actionnaires et nécessaire rentabilité minimale, la « juste » rémunération est parfois difficile à trouver.

La société travaille également sur son organisation interne pour être plus performante sans renier sur la qualité de ses prestations.

b - Contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi « Sapin 2 » n°2016-1691 du 9 décembre 2016, toutes les sociétés « employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe de sociétés dont la société mère a son siège social en France et dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros sont tenus de prendre les mesures destinées à prévenir et à détecter la commission, en France ou à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence ». Même si Vendée Expansion - SPL n'est pas directement concernée par ces mesures, elle reste néanmoins particulièrement vigilante sur ces sujets notamment par le biais de contrôles comptables internes et externes à l'occasion de l'audit de certification des comptes annuels. Le dernier rapport du Commissaire aux comptes a fait état d'une certification des comptes sans réserve.

Par ailleurs, les représentants des personnes morales actionnaires de la société sont invités à se déporter (absence de participation aux débats et aux votes) dans le cadre de certaines décisions pour éviter toute situation de conflit d'intérêts (étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales applicable aux SPL, « les élus locaux agissant en tant que mandataires des collectivités territoriales (...) au sein du conseil d'administration (...) des sociétés d'économie mixte locales et exerçant les fonctions de membre ou de président du conseil d'administration ou de président-directeur général, ne sont pas considérés, de ce seul fait, comme étant intéressés à l'affaire (...) lorsque l'élu local participe aux délibérations du conseil d'administration (...) de la société portant sur ses relations avec la collectivité (...) qu'il représente » et que cette qualité « n'entraîne pas davantage l'application des articles L. 225-40 et L. 225-88 du code de commerce »).

c - Contrôles externes

Aucun contrôle externe à signaler.

VI.6 - Contrôle analogue

Vendée Expansion - SPL (anciennement Agence de services aux collectivités locales de Vendée) a été créée sous la forme d'une société anonyme publique locale (SAPL) en application des dispositions du livre II du Code de commerce et de l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vendée Expansion - SPL remplit l'ensemble des conditions nécessaires à la reconnaissance d'une relation de quasi-régie, dont notamment l'exercice d'un contrôle par les collectivités actionnaires sur la SAPL analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Ce contrôle analogue est défini dans le Code de la commande publique comme l'exercice par la collectivité actionnaire d'une « *influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de la personne morale contrôlée* ».

Conformément à l'article 28 des statuts de la SAPL relatif aux « Modalités particulières de contrôle de la société », un règlement intérieur a été établi « *pour définir les modalités particulières de contrôle des collectivités locales* » :

- en matière d'orientations stratégiques de la société ;
- en matière de gouvernance et de vie sociale ;
- en matière d'activités opérationnelles ».

La mise en œuvre du contrôle analogue au sein de la SAPL s'effectue à deux niveaux :

➔ Au niveau institutionnel

Le Conseil d'administration et l'Assemblée spéciale :

Une consultation de l'Assemblée spéciale est réalisée préalablement à chaque Conseil d'administration pour que tous les actionnaires ne disposant pas de siège au Conseil d'administration délibèrent sur les sujets mis à l'ordre du jour de ce dernier et nécessitant un vote. Une consigne de vote s'imposant aux représentants de l'Assemblée spéciale siégeant au Conseil d'administration est ainsi définie.

Les sujets sur lesquels le Conseil d'administration ainsi que l'Assemblée spéciale doivent notamment se prononcer sont les suivants :

- **La gouvernance de la Société** (autorisation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, choix du mode d'exercice de la Direction générale de la Société) ;
- **La détermination des orientations stratégiques de la Société** (nouvelles activités, moyens financiers à disposition, agrément pour l'adhésion de nouvelles collectivités locales au sein du capital de la SAPL) ;
- **Les perspectives financières de la Société** (approbation des budgets prévisionnels et de leur actualisation, validation de la politique financière de la SAPL) ;
- **La stratégie opérationnelle de la Société** (validation de la grille tarifaire, approbation des nouveaux contrats identifiés comme présentant un risque significatif).

Le Président du Conseil d'administration :

Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société. Dans le cadre du contrôle analogue, le Président du Conseil d'administration exerce les missions supplémentaires suivantes :

- **consulter ou être consulté et s'entretenir** avec les membres du Comité de direction et les membres des Comités de contrôle sur certains événements significatifs et stratégiques pour la Société ;
- **représenter** la Société dans ses relations institutionnelles et relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les parties prenantes stratégiques de la Société ;
- **maintenir** la qualité des relations avec les actionnaires ;
- **garantir** l'équilibre du Conseil (en plus de son bon fonctionnement) ;
- **arbitrer** d'éventuels conflits d'intérêts.

L'Assemblée générale :

L'Assemblée générale des actionnaires, organe souverain de la Société représentant tous les actionnaires, exerce un **contrôle analogue au travers de l'Assemblée générale ordinaire (AGO) et de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE)**. L'AGO prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas des compétences de l'AGE, cette dernière étant compétente en cas de changement statutaire.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale ordinaire contrôle la politique stratégique, financière et opérationnelle menée par le Conseil d'administration et l'Assemblée spéciale en approuvant annuellement le rapport de gestion, le bilan et le compte de résultat.

→ Au niveau opérationnel :

Pour ce qui concerne le déroulement des opérations confiées à la Société, celle-ci a mis en place un certain nombre de **mesures permettant d'associer et d'organiser le contrôle sur le plan opérationnel des collectivités actionnaires**. Ces mesures sont les suivantes :

1. La teneur des contrats

- Chaque contrat contient une clause relative au Comité de contrôle ;
- Une clause générale d'engagement est intégrée dans chaque contrat selon laquelle la SAPL s'engage à apporter tous ses soins à l'exécution de sa mission, à informer régulièrement le donneur d'ordre et à lui transmettre toutes pièces jugées utiles sur simple demande afin qu'un contrôle de l'opération puisse être exercé par ce dernier de façon analogue à celui exercé sur ses propres services.

2. La Commission achats

Une Commission achats doit être constituée pour les marchés passés dans le cadre des opérations en concession confiées à la Société, dont les montants sont supérieurs aux seuils fixés par le règlement de la Commission achats. Le fonctionnement de cette Commission est détaillé au sein du règlement de la Commission achats.

3. Le Comité de contrôle

Pour chaque opération confiée à la SAPL doit être mis en place un Comité de contrôle. Ce Comité a pour mission de contrôler que les objectifs de la collectivité sont bien respectés (planning, budget, ...). Il est composé de l'élu administrateur ou membre de l'Assemblée spéciale de la collectivité concernée par l'opération et si besoin d'un ou plusieurs représentants de ses services, et à minima du collaborateur de la SAPL en charge du dossier. Ces réunions font l'objet d'un compte rendu rédigé par le collaborateur et transmis à la collectivité pour accord. Le Comité de contrôle peut se réunir physiquement, par visioconférence ou être réalisé par tout moyen de communication électronique :

- Lorsque la durée de la mission est inférieure à un an, le Comité de contrôle se réunit ou est réalisé :
 - au moins une fois en cours d'exécution de la mission ;
 - et au terme de la mission.
- Lorsque la durée de la mission est supérieure à un an, le Comité de contrôle se réunit ou est réalisé :
 - au moins une fois par an en cours d'exécution de la mission ;
 - et au terme de la mission.

Pour chaque mission, à l'occasion du dernier Comité de contrôle, un questionnaire de satisfaction client est rempli et analysé.

ANNEXE

DÉLIBÉRATION N°DEL142EEB121124 DU 12 NOVEMBRE 2024

***Lotissement « La Maison Neuve Paynaud »
Avenant n°3 au traité de concession***



Traité de concession

Avenant n°3

Collectivité : Commune d'ESSARTS EN BOCAGE (85)

AVENANT 3 TRAITE DE CONCESSION

Entre :

La Collectivité, représentée par son maire, Madame Caroline GILBERT, agissant en vertu d'une délibération en date du,

ci-après dénommé par les mots "la Collectivité" ou "le Concédant" ou "Collectivité concédante".

D'une part,

Et

Vendée Expansion - SPL, Société Anonyme Publique Locale au capital de 225.000 Euros, dont le siège social est 33 rue de l'Atlantique, à La Roche-sur-Yon, inscrite au Registre du Commerce de La Roche-sur-Yon, sous le numéro 788 779 502, représentée par Monsieur Guillaume JEAN, en sa qualité de Président Directeur Général, en vertu de sa nomination par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021,

ci-après dénommée par les mots "Vendée Expansion - SPL" ou "le Concessionnaire" ou "l'Aménageur".

D'autre part.

Il a été exposé ce qui suit, préalablement à l'avenant à la concession d'aménagement, objet des présentes.

EXPOSE

Par délibération en date du la commune d'Essarts en Bocage a confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée l'aménagement du quartier d'habitation La Maison Neuve Paynaud.

Le traité de concession a été signé le 27 mars 2014 pour une durée de 8 ans.

La commercialisation de la tranche 2 a été achevée en 2020, ce qui a permis en 2021 d'engager la réalisation des travaux de finitions de voirie et d'aménagement des espaces verts.

Fin 2020, les travaux de viabilisation de la tranche 3 ont été achevés. La commercialisation a été engagée en 2021 avec au 30 septembre 2021, la vente de 18 lots libres sur 28 cessibles. Les 12 lots restants sont sous compromis et seront vendus au plus tard à l'été 2022.

Un avenant n° 1 a été signé les 20 janvier et 1^{er} février 2022 afin d'achever les travaux de finition de voirie et aménagements d'espaces verts de la tranche 3.

Un avenant n° 2 a été signé les 19 avril et 14 mai 2024 afin de proroger la durée de validité de la concession jusqu'au 30 novembre 2024 pour la garantie de parfait achèvement des travaux de finitions de la tranche 3 achevés en fin de printemps pour la partie VRD et en automne pour la partie espaces verts.

Il est nécessaire de proroger de nouveau cette durée de validité du traité de concession de 7 mois supplémentaires soit jusqu'au 30 juin 2025.

C'est l'objet du présent avenant.

1 - L'article 4 "Date d'effet et durée de la concession d'aménagement" est complété comme suit :

La concession d'aménagement est prorogée jusqu'au 30 juin 2025.

2 - Toutes les clauses de la concession d'aménagement initiale restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence

ETABLI EN DEUX EXEMPLAIRES,

VU et APPROUVE,

A La Roche-sur-Yon,

Le

Le Président Directeur Général
Vendée Expansion - SPL
Guillaume JEAN

VU et APPROUVE,

A Essarts en Bocage,

Le

Le Maire
Caroline GILBERT

ANNEXES

DÉLIBÉRATION N°DEL143EEB121124 DU 12 NOVEMBRE 2024

Lotissement « La Maison Neuve Paynaud » - Compte-Rendu financier 2023

Quartier d'habitation
LA MAISON NEUVE PAYNAUD
Commune d'Essarts en Bocage

Compte rendu financier
Décembre 2023

**En application de l'article L 1523-3 du Code Général des
Collectivités Territoriales et L 300-5 du Code de l'Urbanisme**

Collectivité concédante Commune d'Essarts en Bocage

Concessionnaire Vendée Expansion - SPL
33 rue de l'Atlantique
85005 La Roche sur Yon

SOMMAIRE

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II. ACQUISITIONS FONCIERES	5
III. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET AUTRES DEPENSES	6
A. ETUDES :	6
B. HONORAIRES TECHNIQUES :	6
C. TRAVAUX	7
D. CONCESSIONNAIRES :	7
E. DEPENSES D'ENTRETIEN – FRAIS PUBLICITAIRES ET AUTRES FRAIS :	8
F. IMPOTS FONCIERS ET AUTRES TAXES :	8
IV. ETAT DE LA COMMERCIALISATION	9
A. PRIX DE VENTE	9
B. VENTES REALISEES AU 30 SEPTEMBRE 2023	9
A. PRIX DE VENTE	9
B. VENTES REALISEES AU 30 SEPTEMBRE 2023	9
A. PRIX DE VENTE	10
B. VENTES REALISEES AU 30 SEPTEMBRE 2023	10
V. PARTICIPATION DE LA COMMUNE	10
VI. SITUATION FINANCIERE DE L'OPERATION AU 30 SEPTEMBRE 2023	11
A. TRESORERIE :	11
B. EMPRUNTS :	11
C. AVANCE DU CONCEDANT (ART 16.5) :	12
VII. SIMULATION FINANCIERE PREVISIONNELLE – RAPPORT DE CONCESSION	12
A. PLANNING PREVISIONNEL DE REALISATION 2024	12
B. PREVISIONNEL DE TRESORERIE 2024	13
VIII. EVOLUTION DU BILAN	14
IX. CONCLUSION.....	15

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Convention d'études opérationnelles 25 février 2013
Examen au cas par cas – Etude d'impact (5.4ha).....6 février 2014
Déclaration loi sur l'eau 27 mars 2014
Arrêté de transfert (loi sur l'eau) 3 novembre 2014

Arrêté de création du lotissement tranche 1 (21 lots)..... 10 juin 2014

Traité de concession d'aménagement 27 mars 2014
Avenant n°1 prorogeant la durée de validité de la concession 1^{er} février 2022
Echéance de la concession 31 mars 2024

Surface totale opération 54 690 m²

Tranche 1 :

Arrêté de transfert du lotissement tranche 1 (21 lots).....15 octobre 2014
Arrêté de vente des lots tranche 1.....3 août 2015
Déclaration d'achèvement de travaux tranche 1..... 7 mars 2018

Surface totale autorisée.....15 350 m²
Surface cessible (18 +4 logements sociaux).....10 571 m²
Surface voirie et espaces verts 4 779 m²

Tranche 2 :

Arrêté de création du lotissement tranche 2 (28 lots+1 îlot 8 LS) 17 octobre 2016
Arrêté de vente des lots tranche 2..... 5 juillet 2017

Surface totale autorisée.....21 289 m²
Surface cessible (28 +8 logements sociaux).....16 985 m²
Surface voirie et espaces verts 4 304 m²

Tranche 3 :

Arrêté de création du lotissement tranche 3 (28 lots+1 îlot 5 LS) 5 juillet 2019
Arrêté de vente des lots tranche 3..... 13 novembre 2020

Surface totale autorisée.....17 467 m²
Surface cessible (28 +5 logements sociaux).....12 884 m²
Surface voirie et espaces verts 4 583 m²

Des missions ont été confiées aux intervenants extérieurs suivants :

Tranche 1 :

- Maître d'œuvre : Cabinet GEOUEST
- Géomètre : Cabinet GEOUEST
- Coordonnateur sécurité : MSB
- Travaux de VRD : SOFULTRAP / MIGNET
- Travaux d'Espaces Verts : ID VERDE

Tranche 2 :

- Maître d'œuvre : Cabinet GEOUEST
- Géomètre : Cabinet GEOUEST
- Coordonnateur sécurité : SOA
- Travaux de VRD : ASA TP
- Travaux d'Espaces Verts : En cours de désignation

Tranche 3 :

- Maître d'œuvre : Cabinet GEOUEST
- Géomètre : Cabinet GEOUEST
- Architecte : Olivier DUGAST
- Coordonnateur sécurité : SOA
- Travaux de VRD : SOFULTRAP

II. ACQUISITIONS FONCIERES

Il est prévu que VENDEE EXPANSION-SPL acquière les parcelles auprès de la Commune au fur et à mesure du besoin.

Tranche 1 :

La Commune a cédé à VENDEE EXPANSION-SPL les parcelles suivantes en date du 22 juin 2015 :

Section	Numéro	Contenance en m ²
XC	363	4 346 m ²
XC	365	7 469 m ²
XC	367	3 535 m ²
TOTAL		15 350 m²

Ces parcelles ont été acquises pour un montant total de 76 750 € HT auxquels se sont ajoutés la TVA sur marge et les frais liés à la vente.

Tranche 2 :

La Commune a cédé à VENDEE EXPANSION-SPL les parcelles suivantes en date du 10 février 2017 :

Section	Numéro	Contenance en m ²
XC	425	21 797 m ²
TOTAL		21 797 m²

Ces parcelles ont été acquises pour un montant total de 109 000 € HT auxquels se sont ajoutés la TVA et les frais liés à la vente.

Tranche 3 :

La Commune a cédé VENDEE EXPANSION-SPL les parcelles suivantes en date du 30 décembre 2019 :

Section	Numéro	Contenance en m ²
XC	416	1 472 m ²
XC	418	911 m ²
XC	420	4 041 m ²
XC	422	7 391 m ²
XC	424	3 652 m ²
TOTAL		17 467 m²

Ces parcelles ont été acquises pour un montant total de 87 335 € HT auxquels se sont ajoutés la TVA et les frais liés à la vente.

III. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET AUTRES DEPENSES

L'Agence de services aux collectivités locales de Vendée a contracté avec les intervenants suivants :

A. Etudes :

- Cabinet Géotechnique (étude de sol) 1 620,00 € HT (réglé)

B. Honoraires techniques :

Tranche 1 :

- Le Cabinet GEOUEST pour les missions d'études et de maîtrise d'œuvre des travaux de Terrassement, Voirie, Assainissement et Espaces Verts du lotissement tranche 1 autorisé le 10 juin 2014. Le montant de la rémunération est de 7 750,00 € HT (valeur 2014).
- Le Cabinet GEOUEST pour la réalisation des travaux de bornage, des documents d'arpentage et des plans de vente. La facturation des honoraires s'effectue sur la base d'un bordereau de prix révisables annuellement sur l'indice IGE.
- Société MSB pour la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé. Le montant forfaitaire du contrat révisable s'élève à 995,00 € HT (valeur 2014).

Tranche 2 et 3 :

- Le Cabinet GEOUEST pour les missions d'études et de maîtrise d'œuvre des travaux de Terrassement, Voirie, Assainissement et Espaces Verts du lotissement tranche 2 autorisé le 17 octobre 2017. Le montant de la rémunération est de 10 395,00 € HT (valeur 2016).
- Le Cabinet GEOUEST pour les missions d'études et de maîtrise d'œuvre des travaux de Terrassement, Voirie, Assainissement et Espaces Verts du lotissement tranche 3. Le montant de la rémunération est de 6 930,00 € HT (valeur 2016).
- Le Cabinet GEOUEST pour les permis d'Aménager des tranches 2 et 3 pour un total de 25 000 € HT (valeur 2016).
- Le cabinet d'Architecture Olivier DUGAST pour le permis d'Aménager de la tranche 3 pour un total de 2 070 € HT (valeur 2019).
- Le Cabinet GEOUEST pour la réalisation des travaux de bornage, des documents d'arpentage et des plans de vente. La facturation des honoraires s'effectue sur la base d'un bordereau de prix révisable annuellement sur l'indice IGE.
- Société SOA pour la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (tranche 2). Le montant forfaitaire du contrat révisable s'élève à 1 826,32 € HT (valeur 2016).
- Société SOA pour la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (tranche 3). Le montant forfaitaire du contrat révisable s'élève à 1 235,33 € HT (valeur 2016).

C. Travaux

Tranche 1 :

- **Marché SOFULTRAP/MIGNET :**

L'ensemble des travaux de viabilisation de la tranche 1 est achevé au 30 septembre 2015.

Seules restent quelques dépenses relatives aux travaux de finitions.

Le poste de refoulement est mis en service et remis à la Commune en date du 28 octobre 2015 en présence des services de la Commune et de son exploitant.

- **Marché ID VERDE :**

Pour la réalisation des travaux d'espaces verts de la tranche 1, pour un montant total de 8 677,08 € HT.

Tranche 2 :

- **Marché ASATP :**

L'ensemble des travaux de viabilisation de la tranche 2 est achevé au 5 juillet 2017.

Les travaux de finitions devront être engagés après la construction des habitations de la tranche 2 (été 2020)

- **Espaces Verts, Marché MARMIN :**

Pour la réalisation des travaux d'espaces verts de la tranche 2, pour un montant total de 7 232,40 € HT.

Tranche 3 :

- **Marché SOFULTRAP :**

Le marché a été notifié le 18 octobre 2019 pour un montant de 246 805,90 €. Les travaux de viabilisation primaire se sont achevés le 4 novembre 2020.

- **Espaces Verts :**

- Pour la réalisation des travaux d'espaces verts de la tranche 3, pour un montant total de 8 019,50 € HT.

D. Concessionnaires :

Tranche 1 :

- **SYDEV :**

- Convention en date du 18 novembre 2014 (poste + extension de réseaux) pour la somme de 71 913,00€ HT.
- Convention pour l'éclairage public en attente pour un montant de 16 302 € HT, avenant 1 pour 1 387,00 € HT, puis avenant 2 pour 1 246,00€ HT.

- **Orange :** Convention Resoline en date du 23 mars 2015 pour la somme de 1 166,90 € HT.

- **Vendée Eau :** Convention de desserte en date du 26 février 2015 pour la somme de 12 026,04 € HT.

- **GRDF :** Convention de desserte en date du 22 octobre 2014 pour la somme de 1 439,00 € HT (réglé) ; à noter une participation de GRDF de 945,00 € HT en déduction de cette somme en contrepartie de la "promotion" de l'énergie Gaz.

Tranche 2 :

- o SYDEV :
 - Convention en date du 31 octobre 2016 (extension de réseaux) pour la somme de 59 435,20€ HT, avenant 1 pour 2910 € HT.
 - Convention pour l'éclairage public en date du 19/10/2020 pour un montant de 23 251 € HT.
- o Orange : Convention Resoline pour un montant de 1 401,00 € HT.
- o Vendée Eau : Convention de desserte en date du 22 novembre 2016 pour la somme de 16 929,97 € HT.
- o GRDF : Convention de desserte en date du 18 novembre 2016 à titre gratuit.

Tranche 3

- o SYDEV :
 - Convention en date du 1^{er} juillet 2019 (extension de réseaux) pour la somme de 121 664,00€ HT,
 - Convention pour l'éclairage public pour un montant de 27 813,00 € HT.
- o Orange : Convention Resoline pour un montant de 1 401,00 € HT.
- o Sotel : convention fibre pour un montant de 6697,00 € HT
- o Vendée Eau : Convention de desserte en date du 4 novembre 2019 pour la somme de 13 275,57 € HT.
- o GRDF : Convention de desserte en date du 10 octobre 2019 à titre gratuit.

E. Dépenses d'entretien – Frais publicitaires et autres frais :

Le montant de dépenses réalisées au 30 septembre 2023 pour les divers frais d'entretien, frais de publicité, mises en concurrence et autres frais s'élève à la somme de 19 751,40 € HT.

F. Impôts fonciers et autres taxes :

Le montant cumulé des taxes foncières réalisées au 30 septembre 2023 est de 2 868,89 €.

Le montant cumulé des taxes d'aménagement réalisées au 30 septembre 2023 est de 1 836,00 €.

IV. ETAT DE LA COMMERCIALISATION

Au 30 septembre 2023, l'intégralité des parcelles des tranches 1, 2 et 3 sont vendues. La recette cumulée de ces ventes s'élève à la somme de 2 147 096,08 € HT.

Tranche 1 :

A. Prix de vente

Sur proposition de VENDEE EXPANSION-SPL, Monsieur le Maire a validé la grille de prix de vente des lots de la tranche 1 en date du 26 mars 2015.

Le prix de vente moyen des lots est de 49 € HT/m² soit 58,8 € TTC/m².

Les lots à vocation de logements sociaux sont vendus 10 000 € HT/logement.

B. Ventes réalisées au 30 septembre 2023

La totalité des parcelles de la Tranche 1 est vendue avant la fin 2016, soit 17 lots libres pour un total de 9 457 m² auxquels s'ajoutent 4 logements sociaux cédés à Vendée Habitat pour une superficie totale de 1003 m².

Tranche 2 :

A. Prix de vente

Sur proposition de VENDEE EXPANSION-SPL, Monsieur le Maire a validé la grille de prix de vente des lots de la tranche 2 en date du 3 février 2017.

Le prix de vente moyen des lots est de 49,15 € HT/m² soit 59 € TTC/m².

Pour l'ilot A, destinée à la construction de 8 logements locatifs sociaux, le prix de vente à Vendée Habitat est de 85 850 € HT.

Les lots 44 et 45 sont vendues à Vendée habitat pour la construction de 2 "PSLA catalogue" au prix unitaire de 10 426,54 € HT.

B. Ventes réalisées au 30 septembre 2023

La totalité des parcelles de la Tranche 2 est vendue en début d'année 2020, soit 26 lots libres (13 900 m²), 1 ilot social de 8 logements (2118 m²) et 2 PSLA (517 et 582 m²).

Tranche 3 :

A. Prix de vente

Monsieur le Maire a validé la grille de prix de vente des lots de la tranche 3 en date du 11 décembre 2019 (délibération en Conseil Municipal).

Le prix de vente moyen des lots est de 62,50 € HT/m² soit 75 € TTC/m².

Pour l'ilot B, destinée à la construction de 5 logements locatifs sociaux, le prix de vente à Vendée Habitat est de 50 000 € HT.

B. Ventes réalisées au 30 septembre 2023

La totalité des parcelles de la Tranche 3 est vendue en début d'année 2020, soit 28 lots libres (12 884 m²) et 1 ilot social de 5 logements (1 516 m²).

V. PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Le bilan d'opération joint au traité de concession ne prévoit pas de participation financière du concédant à l'opération (cf. article 16.4 du traité de concession).

Les études opérationnelles ont été prises en charge par la collectivité, leur remboursement est prévu au bilan en fin d'opération pour un montant de 63 000 €.

VI. SITUATION FINANCIERE DE L'OPERATION AU 30 septembre 2023

A. Trésorerie :

La balance comptable de l'opération au 30 septembre 2023 présente un solde positif de 434 329,42 € HT.

DEPENSES € HT		1 730 099,49	RECETTES € HT		2 150 606,08
. Etudes	1 620,00		. Cessions	2 147 096,08	
. Acquisitions	303 623,29		. Subventions	3 510,00	
. Travaux	1 079 757,01		. Autres	0,00	
. Frais Financiers	24 319,06		TVA sur recettes		407 712,52
. Frais généraux	316 075,24		TVA remboursée		175 130,00
. Autres charges	4 704,89				
TVA sur dépenses		226 701,19	TVA à payer		-371 052,00
Compte clients/fournisseurs		12 604,040	Compte clients/fournisseurs		12 604,04
			Emprunt		28 733,50
			Avances collectivités		0,00
TOTAL		1 969 404,72	TOTAL		2 403 734,14
			SOLDE		434 329,42

B. Emprunts :

Tranche 1

Un emprunt a été contracté auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 400 000 € sur une durée de 4 ans, différé de remboursement du capital d'un an, taux d'intérêt fixe de 1,53 %.

Par délibération en date du 26 mars 2015, la commune des Essarts a accordé sa garantie à concurrence de 80 % (320 000 €).

Cet emprunt a été soldé par anticipation en date du 9 mars 2017, tenant compte de la commercialisation de la tranche 1 ; le capital restant dû était alors de 334 597 €.

Tranche 2

Un emprunt a été contracté auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 450 000 € sur une durée de 4 ans, différé de remboursement du capital d'un an, taux d'intérêt fixe de 0,90 %.

Par délibération en date du 15 février 2017, la commune des Essarts a accordé sa garantie à concurrence de 80 % (360 000 €).

Cet emprunt a été soldé par anticipation en date du 14 janvier 2019, tenant compte de la commercialisation de la tranche 2 ; le capital restant dû était alors de 338 635.20 €.

Tranche 3

Un emprunt a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 350 000 € sur une durée de 4 ans, différé de remboursement du capital d'un an, taux d'intérêt fixe de 0,34 %.

Par délibération en date du 27 août 2019, la commune d'Essarts en Bocage a accordé sa garantie à concurrence de 80 % (280 000 €).

Au 30 septembre 2023, le capital restant dû est de 58 656,12 €.

C. Avance du concédant (art 16.5) :

Aucune avance de trésorerie n'a été sollicitée par le concessionnaire au 30 septembre 2023.

VII. SIMULATION FINANCIERE PREVISIONNELLE – RAPPORT DE CONCESSION

A. Planning prévisionnel de réalisation 2024

Tranche 1

- o Entretien de voirie et espaces verts, si nécessaire, à la suite du refus de la commune de reprise des voiries de la tranche 1 (Cf. mail du 02/11/18).

Tranche 2

- o Entretien de voirie et espaces verts.

Tranche 3

- o Entretien de voirie et espaces verts.

B. Prévisionnel de trésorerie 2024

	Réalisé au 30/09/2023	2023 4 ^{ème} tri.	2024				TOTAL
			1 ^{er} tri.	2 ^{ème} tri.	3 ^{ème} tri.	4 ^{ème} tri.	
Dépenses HT	1 730 099 €	3 263 €	18 693 €	2 000 €	2 000 €	129 920 €	152 613 €
. Etudes	1 620 €	0 €	0 €				0 €
. Acquisitions	303 623 €	0 €	0 €				0 €
. Travaux	1 079 757 €	0 €	0 €			64 420 €	64 420 €
. Frais financiers	24 319 €	50 €	25 €				25 €
. Frais généraux / Entretien EV	316 075 €	2 713 €	18 668 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	24 668 €
. Autres charges	4 705 €	500 €	0 €			63 500 €	63 500 €
TVA sur dépenses	226 701 €	543 €	3 734 €	400 €	400 €	13 284 €	17 818 €
TOTAL DEPENSES TTC	1 956 801 €	3 805 €	22 427 €	2 400 €	2 400 €	143 204 €	170 431 €
Recettes HT	2 150 606 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
. Cessions	2 147 096 €	0 €	0 €				0 €
. Subventions	3 510 €	0 €	0 €				0 €
. Autres	0 €	0 €	0 €				0 €
TVA sur recettes	407 713 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES TTC	2 558 319 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TVA payée/ramboursée	-195 922 €	543 €	3 734 €	400 €	400 €	13 284 €	17 818 €
Clients/fournisseurs	0 €	0 €	0 €				
Emprunt	58 734 €	-29 328 €	-29 328 €				-29 328 €
Avances collectivités	0 €	0 €	0 €				
Solde de trésorerie	464 329,42 €	431 739 €	383 717 €	381 717 €	379 717 €	249 797 €	

VIII. EVOLUTION DU BILAN

La comparaison du dernier bilan approuvé (Compte rendu financier 2023) et du bilan actualisé s'établit comme suit :

DEPENSES EN k€ HT	Dernier bilan approuvé	Bilan actualisé	RECETTES EN k€ HT	Dernier bilan approuvé	Bilan actualisé
TOTAL ETUDES	1,6	1,6	TOTAL CESSIONS	2 147,1	2 147,1
TOTAL ACQUISITIONS FONCIERES	303,6	303,6	Cessions lots libres et PSLA	1 977,1	1 977,1
- Terrains	294,9	294,9	Cessions LS	170,0	170,0
- Frais annexes	8,7	8,7			
- Mise en état sols	0,0	-			
TOTAL TRAVAUX	1144,6	1 144,2			
- travaux extérieurs	0,0	-			
- TI / Voirie-assainissement	587,5	587,5			
- TI / Eau potable	115,1	124,7			
- TI / Electrification	228,5	228,5			
- TI / Eclairage public	78,5	68,8			
- TI / Gaz	1,4	1,4			
- TI / Espaces libres	42,2	42,2			
- TI / Autres travaux	35,1	33,2			
- Ouvrages particuliers	56,3	57,9			
TOTAL FRAIS FINANCIERS	24,2	24,4	TOTAL SUBVENTIONS	3,5	3,5
- Int. emprunt n° 1	22,0	22,0	- Subv. Complément de prix		
- Int. emprunt n° 2	0,0	-	- Subv. Contrepartie de livraison de biens		
- Int. emprunt n° 3	2,2	2,4	- Autres subventions	3,5	3,5
TOTAL FRAIS GENERAUX	337,8	343,5	TOTAL AUTRES PRODUITS		
- Maîtrise d'ouvrage	224,6	226,8	- Travaux pour tiers		
- Rém. commercialisation	8,2	8,3	- Autres		
- Rém. techniciens	78,0	82,5			
- Frais sur ventes	16,1	24,9			
- Autres frais	10,9	0,9			
TOTAL AUTRES CHARGES	70,2	68,7			
- Somme pour divers et imprévus	63,0	63,0			
- Impôts fonciers	5,4	3,9			
TOTAL DEPENSES H.T.	1882,1	1 886,0	TOTAL RECETTES H.T.	2150,6	2 150,6
T.V.A. sur DEPENSES	229,0	245,1	T.V.A. sur RECETTES	407,7	407,7
TOTAL DEPENSES T.T.C.	2111,2	2 131,0	TOTAL RECETTES T.T.C.	2558,3	2 558,3
			TVA payée	-	371,1
			TVA remboursée		193,5
			Solde prévisionne d'opération		249,7

Les dépenses prévisionnelles attendues au bilan restent sensiblement inchangées.

Les recettes prévisionnelles attendues au bilan restent inchangées.

A ce stade, le bilan prévisionnel est excédentaire et permet, le remboursement des études pré-opérationnelles (63 k€) ainsi que le reversement d'un solde positif estimé à 250 k€.

IX. CONCLUSION

Au 30 septembre 2023, la trésorerie de l'opération est positive de 434 329,42 € HT.

La franche réussite de la commercialisation des tranches 1 et 2 a permis de solder les deux premiers emprunts de manière anticipée. Un emprunt relatif à la tranche 3 d'un montant de 350 000 € reste en cours de remboursement.

L'année 2024 sera l'année de garantie de parfait achèvement des travaux de finitions de la tranche 3 achevés en fin de printemps pour la partie VRD et en automne pour la partie espaces verts.

Le bilan prévisionnel d'opération est excédentaire et permet non seulement le remboursement des études engagée postérieurement à la signature du traité de concession mais également le reversement à la commune d'un boni d'opération estimé à 250 k€.

ANNEXES

- A. BALANCE ANALYTIQUE AU 30 SEPTEMBRE 2023**
- B. TABLEAU D'AMORTISSEMENT EMPRUNT N°1**
- C. TABLEAU D'AMORTISSEMENT EMPRUNT N°2**
- D. TABLEAU D'AMORTISSEMENT EMPRUNT N°3**
- E. BILAN PREVISIONNEL DE CONCESSION**
- F. DEROULE PREVISIONNEL**

Balance analytique		Période du 01/01/23
SAPL Agence Service Coll Loc Vendée		au 30/09/23
Opérations		Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100c Comptabilité Standard 4.00

Date de tirage 13/11/23

à 14:47:46

Page :

2

Section	Intitulé de section	Mouvements		Soldes	Soldes exercice précédent
		Débit	Crédit		
	Report	2 794 796,77	2 992 997,30	-198 200,53	
2732	Projet maison neuve - paynaud ES				
184102732	Emp.CMO 450 K€ et CEP 350K€ ES	87 760,23	117 063,42	-29 303,19	
1841	**Empr.zones d'habitation	87 760,23	117 063,42	-29 303,19	
164	**Empr.auprès établiss.credit	87 760,23	117 063,42	-29 303,19	
16	** Emprunts & dettes assimil.	87 760,23	117 063,42	-29 303,19	
1	** Comptes de capitaux	87 760,23	117 063,42	-29 303,19	
3810120	Frais de géomètre Ap.Conc.	7 119,01		7 119,01	
3810123	Etudes sols S.sondag. Ap.Conc.	1 620,00		1 620,00	
381	** Cout des études	8 739,01		8 739,01	
38211	Terrains - Principal	294 885,00		294 885,00	
3821	** Terrains	294 885,00		294 885,00	
382211	Frais annexes sur terrains	8 738,29		8 738,29	
3822	** Frais annexes sur terrains	8 738,29		8 738,29	
394101	Voirie & assainissement	712 162,64		712 162,64	
394102	Alimentation eau potable	42 231,59		42 231,59	
394103	Electrification	228 484,20		228 484,20	
394104	PTT,Eclair.Public,Télédist.	68 753,00		68 753,00	
394105	Gaz	1 439,00		1 439,00	
394106	Espaces libres	20 009,58		20 009,58	
394107	Autres travaux	6 697,00		6 697,00	
384	** Cout des travaux	1 079 757,01		1 079 757,01	
38615	Intérêts des emprunts	21 680,77		21 680,77	
38618	Autres charges sur emprunts	1 423,00		1 423,00	
3861	** Frais financiers	23 103,77		23 103,77	
38621	Rémunération de concession	218 595,03		218 595,03	
386231	Rémunération géomètre	11 785,00		11 785,00	
386232	Rémunération archit.&urbanist	7 388,90		7 388,90	
386233	Rémunération maître d'oeuvre	47 570,12		47 570,12	
386234	Dépenses publicitaires	1 448,04		1 448,04	
386235	Autres frais sur ventes	18 305,36		18 305,36	
386236	Rémunération S.P.S.	2 952,44		2 952,44	
386238	Autres frais	913,34		913,34	
3862	** Frais généraux	308 956,23		308 956,23	
386321	Taxe Locale d'Equipement	1 836,00		1 836,00	
38632	Autres impôts & taxes	2 868,89	107,00	2 761,89	
3863	** Autres charges	4 704,89	107,00	4 597,89	
388101	Coûts de rev. estimés des vies terr		1 882 100,00	-1 882 100,00	
388	**Coûts de rev.estimés s/cess.défin		1 882 100,00	-1 882 100,00	
38	** En cours de conoes. d'améri	1 728 884,20	1 882 207,00	-153 322,80	
3	** Comptes stocks & en-cours	1 728 884,20	1 882 207,00	-153 322,80	
402MAR04RG	MARMIN	433,64	433,64		
402MAR04	MARMIN	5 253,00	5 253,00		
402MAR07	MARQUALIGNE	9 098,40	9 098,40		
402SOF01	SOFULTRAP	140 526,61	140 526,61		
402SOL03	SOLUTEL SAS	8 036,40	8 036,40		
402SYD01	SYDEV	29 244,00	27 813,00	1 431,00	
402	**Fournisseurs Entrepreneurs	192 592,55	191 161,55	1 431,00	
403GEO02	GEOUEST SUSSET & ASSOCIES	8 542,81	8 542,81		
403	**Fournisseurs Honoraires	8 542,81	8 542,81		
40	** Fournisseurs & optes ratt.	201 135,38	199 704,36	1 431,00	
	A reporter	2 794 796,77	2 992 997,30	-198 200,53	

Balance analytique		Période du	01/01/23
SAPL Agence Service Coll Loc Vendée		au	30/09/23
Opérations		Tenue de compte :	EURO

© Sage - Sage 100c Comptabilité Standard 4.00

Date de tirage 13/11/23

à 14:47:46

Page :

3

Section	Intitulé de section	Mouvements		Soldes	Soldes exercice précédent
		Débit	Crédit		
	Report	2 794 796,77	2 992 987,36	-198 200,53	
411MAC02	2732 - MACREZ-MALARY		750,00	-750,00	
41010	Clients-Av&Aptes reçus/Commandes	750,00	750,00		
41	" Clients & aptes ratt.	750,00	1 500,00	-750,00	
44551	TVA s/Vtes reversée au trésor	407 712,00		407 712,00	
44552	TVA récupérée	13 864,00	50 524,00	-36 660,00	
4455	" Taxes s/chiff.d'aff. à payer	421 576,00	50 524,00	371 052,00	
44506	TVA déductible s/biens & services	211 790,19		211 790,19	
44507	Crédit de TVA à reporter	28 775,00	13 864,00	14 911,00	
4450	" Tva déductible	240 565,19	13 864,00	226 701,19	
445711	TVA coll.s/OPE concédées - subvent		513,00	-513,00	
445713	TVA coll.s/OPE Concédées Tx réduit		16 931,92	-16 931,92	
445714	TVA Coll.s/OPE concédées Tx normal		390 267,60	-390 267,60	
4457	" Tva collectée		407 712,52	-407 712,52	
44591	T.V.A. remboursée		175 130,00	-175 130,00	
4459	" T.V.A. remboursée		175 130,00	-175 130,00	
445	"Etat - taxes s/chiff.d'aff.	662 141,19	847 230,52	14 910,67	
44	" Etats & autres collectiv.	662 141,19	847 230,52	14 910,67	
4	" Comptes de tiers	864 028,55	848 434,89	15 593,67	
90389	Annul.couts de rev.s/rectifies défin	1 862 100,00		1 862 100,00	
907051	Historique des cessions cumulées		2 147 096,08	-2 147 096,08	
907052	Historique autres prod. cumulés		3 510,00	-3 510,00	
9	"Comptes pour ordre s/concessions	1 862 100,00	2 150 606,08	-288 506,08	
Total 2732	Projet maison neuve - p	4 562 770,98	4 998 311,38	-435 540,40	
	A reporter	7 357 567,75	7 991 308,88	-633 740,93	

REF : 39353 203464 003 03
 TITULAIRE DU PRÊT : AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVLOCA

CFCM OCEAN

07/04/15

TAUX DU PRET : 1,530 %

TABLEAUX D'AMORTISSEMENT
 DETAIL DES REMBOURSEMENTS

Définit

PERIODE OU DATE-ECH	CAPITAL EN DEB. PERIODE	DECOMPOSITION - CAPITAL	ECHÉANCE INTERETS	COTISATION D'ASSURANCE	TERME-REMB AVEC ASSUR
15/04/2015	400000,00	0,00	134,14	0,00	134,14
15/10/2015	400000,00	0,00	3060,00	0,00	3060,00
15/04/2016	400000,00	0,00	3060,00	0,00	3060,00
15/10/2016	400000,00	65403,00	3060,00	0,00	68463,00
15/04/2017	334597,00	65903,33	2559,67	0,00	68463,00
15/10/2017	268693,67	66407,49	2055,51	0,00	68463,00
15/04/2018	202286,18	66915,51	1547,49	0,00	68463,00
15/10/2018	135370,67	67427,41	1035,59	0,00	68463,00
15/04/2019	67943,26	67943,26	519,77	0,00	68463,03

09/03/2017

CFCM OCEAN
34 RUE LEANDRE MERLET
85001 LA ROCHE SUR YON CEDEX

AGENCE DE SERVICES AUX
COLLECTIVITÉS LOCALES DE VENDEE
33 RUE DE L'ATLANTIQUE
85000 LA ROCHE SUR YON

DECOMPTE DE CREDIT

RIB du crédit : 15519 39353 00020346403
Nom emprunteur : AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE VENDEE
Date d'ouverture : 07/04/2015
Crédit accordé : 400.000,00 (*)
Taux actuel : 1,530 %

Veuillez trouver ci-dessous le détail des sommes dues au 15/03/2017
pour le crédit référencé ci-dessus.

Capital restant dû :	334.597,00
Intérêts courus :	2.133,05
Assurance courue :	0,00
Frais & Commission :	0,00
Provisions/terme :	0,00
Intérêts courus :	0,00

Total : 336.730,05 (**)

(*) Tous les montants sont exprimés en EUR

(**) Montants susceptibles d'être modifiés en cas de changement des
données du crédit

Le présent décompte fait l'objet de la facturation prévue dans le recueil
tarifaire des principaux produits et services. En outre, dans le cas où le
crédit est garanti par un cautionnement, une hypothèque ou toute autre sûreté,
et que vous demandez la mainlevée de cette garantie, vous serez redevable des
frais indiqués dans le recueil tarifaire des principaux produits et services.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

CFCM OCEAN

REF : 39353 203464 005 05 CFCM OCEAN 15/03/17
TITULAIRE DU PRÊT : AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVLOCA TAUX DU PRET : 0,900 %

TABLEAUX D'AMORTISSEMENT
DETAIL DES REMBOURSEMENTS

PERIODE OU DATE-ECH	CAPITAL EN DEB. PERIODE	DECOMPOSITION - CAPITAL	ECHEANCE INTERETS	COTISATION D'ASSURANCE	TERME-REMB AVEC ASSUR
31/03/2017	450000,00	0,00	177,53	0,00	177,53
30/06/2017	450000,00	0,00	1012,50	0,00	1012,50
30/09/2017	450000,00	0,00	1012,50	0,00	1012,50
31/12/2017	450000,00	0,00	1012,50	0,00	1012,50
31/03/2018	450000,00	0,00	1012,50	0,00	1012,50
30/06/2018	450000,00	37038,20	1012,50	0,00	38050,70
30/09/2018	412961,80	37121,54	929,16	0,00	38050,70
31/12/2018	375840,26	37205,06	845,64	0,00	38050,70
31/03/2019	338635,20	37288,77	761,93	0,00	38050,70
30/06/2019	301346,43	37372,67	678,03	0,00	38050,70
30/09/2019	263973,76	37456,76	593,94	0,00	38050,70
31/12/2019	226517,00	37541,04	509,66	0,00	38050,70
31/03/2020	188975,96	37625,50	425,20	0,00	38050,70
30/06/2020	151350,46	37710,16	340,54	0,00	38050,70
30/09/2020	113640,30	37795,01	255,69	0,00	38050,70
31/12/2020	75845,29	37880,05	170,65	0,00	38050,70
31/03/2021	37965,24	37965,24	85,42	0,00	38050,66



PLAN DE REMBOURSEMENT

TABEAU D'AMORTISSEMENT AU 22/11/2019. Les montants et la durée du prêt mentionnés dans ce tableau ne tiennent pas compte des futures variations des indices retenus pour l'application de la révision du taux et/ou du montant de l'échéance. A compter de la date de la prochaine révision, ils sont communiqués à titre indicatif.

CAISSE EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE
ORVAULT

PCM CIL EQUIP TX FIXE

Client : 084105121 AGENCE SERV COLLECT LOC Montant du prêt : 350 000,00 EUR
VENDEE
N° de crédit : 000136E / 14445 Durée du prêt : 48 Mois

Phase Préfinancement, Durée 6 Mois
Taux 0,3400% P

RANG	DATE D'ECHEANCE	MONTANT A RECOUVRER (AVEC ACC.)	CAPITAL AMORTI	PART INTERETS	CAPITAL RESTANT DU	ASSURANCES ET ACCESSOIRES	INTERETS COMPENS. / REPORT.	MONTANT REPORT.
0001	30/07/2019	573,00	0,00	0,00	350 000,00	573,00	0,00	0,00
0002	30/08/2019	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00
0003	30/09/2019	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00
0004	30/10/2019	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00
0005	30/11/2019	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00
0006	30/12/2019	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00

Total des intérêts de la période : 0,00

RANG	DATE D'ECHEANCE	MONTANT A RECOUVRER (AVEC ACC.)	CAPITAL AMORTI	PART INTERETS	CAPITAL RESTANT DU	ASSURANCES ET ACCESSOIRES	INTERETS COMPENS. / REPORT.	MONTANT REPORT.
0007	30/01/2020	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00

Total des intérêts de la période : 0,00

Phase Différé d'amortissement, Durée 12 Mois
Taux 0,3400% P

RANG	DATE D'ECHEANCE	MONTANT A RECOUVRER (AVEC ACC.)	CAPITAL AMORTI	PART INTERETS	CAPITAL RESTANT DU	ASSURANCES ET ACCESSOIRES	INTERETS COMPENS. / REPORT.	MONTANT REPORT.
0008	30/04/2020	297,50	0,00	297,50	350 000,00	0,00	0,00	0,00
0009	30/07/2020	297,50	0,00	297,50	350 000,00	0,00	0,00	0,00
0010	30/10/2020	297,50	0,00	297,50	350 000,00	0,00	0,00	0,00

Total des intérêts de la période : 892,50

RANG	DATE D'ECHEANCE	MONTANT A RECOUVRER (AVEC ACC.)	CAPITAL AMORTI	PART INTERETS	CAPITAL RESTANT DU	ASSURANCES ET ACCESSOIRES	INTERETS COMPENS. / REPORT.	MONTANT REPORT.
0011	30/01/2021	297,50	0,00	297,50	350 000,00	0,00	0,00	0,00

Total des intérêts de la période : 297,50

Phase Amortissement, Durée 36 Mois
Taux 0,3400% P

RANG	DATE D'ECHEANCE	MONTANT A RECOUVRER (AVEC ACC.)	CAPITAL AMORTI	PART INTERETS	CAPITAL RESTANT DU	ASSURANCES ET ACCESSOIRES	INTERETS COMPENS. / REPORT.	MONTANT REPORT.
0012	30/04/2021	29 328,06	29 030,56	297,50	320 969,44	0,00	0,00	0,00
0013	30/07/2021	29 328,06	29 055,24	272,82	291 914,20	0,00	0,00	0,00
0014	30/10/2021	29 328,06	29 079,93	248,13	262 834,27	0,00	0,00	0,00

Total des intérêts de la période : 818,45

RANG	DATE D'ECHEANCE	MONTANT A RECOUVRER (AVEC ACC.)	CAPITAL AMORTI	PART INTERETS	CAPITAL RESTANT DU	ASSURANCES ET ACCESSOIRES	INTERETS COMPENS. / REPORT.	MONTANT REPORT.
0015	30/01/2022	29 328,06	29 104,65	223,41	233 729,62	0,00	0,00	0,00
0016	30/04/2022	29 328,06	29 129,39	198,67	204 600,23	0,00	0,00	0,00
0017	30/07/2022	29 328,06	29 154,15	173,91	175 446,08	0,00	0,00	0,00
0018	30/10/2022	29 328,06	29 178,93	149,13	146 267,15	0,00	0,00	0,00

Ce document ne constitue pas une facture.

Imprimé le : 22/11/2019 11:33:13

PLAN DE REMBOURSEMENT

Total des intérêts de la période : **745,12**

RANG	DATE D'ÉCHEANCE	MONTANT À RECOUVRER (AVEC ACC.)	CAPITAL AMORTI	PART INTERETS	CAPITAL RESTANT DU	ASSURANCES ET ACCESSOIRES	INTERETS COMPENS. / REPORT.	MONTANT REPORT.
0019	30/01/2023	29 328,06	29 203,73	124,33	117 063,42	0,00	0,00	0,00
0020	30/04/2023	29 328,06	29 228,56	99,50	87 834,86	0,00	0,00	0,00
0021	30/07/2023	29 328,06	29 253,40	74,66	58 581,46	0,00	0,00	0,00
0022	30/10/2023	29 328,06	29 278,27	49,79	29 303,19	0,00	0,00	0,00

Total des intérêts de la période : **348,28**

RANG	DATE D'ÉCHEANCE	MONTANT À RECOUVRER (AVEC ACC.)	CAPITAL AMORTI	PART INTERETS	CAPITAL RESTANT DU	ASSURANCES ET ACCESSOIRES	INTERETS COMPENS. / REPORT.	MONTANT REPORT.
0023	30/01/2024	29 328,06	29 303,19	24,87	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des intérêts de la période : **24,87**

(*) Échéances de report, (>) échéances de RA

Renseignements remis à titre d'information ne pouvant revêtir, en aucun cas, un caractère contractuel.

Ce document ne constitue pas une facture.

Imprimé le : 22/11/2019 11:33:13

Essarts en Bocage
La Maison Neuve Paynaud

30/09/2023

DEPENSES EN k€ HT	Dernier bilan approuvé	Bilan actualisé
TOTAL ETUDES	1,6	1,6
TOTAL ACQUISITIONS FONCIERES	303,6	303,6
- Terrains	294,9	294,9
- Frais annexes	8,7	8,7
- Mise en état sols	0,0	-
TOTAL TRAVAUX	1144,6	1 144,2
- travaux extérieurs	0,0	-
- TI / Voirie-assainissement	587,5	587,5
- TI / Eau potable	115,1	124,7
- TI / Electrification	228,5	228,5
- TI / Eclairage public	78,5	68,8
- TI / Gaz	1,4	1,4
- TI / Espaces libres	42,2	42,2
- TI / Autres travaux	35,1	33,2
- Ouvrages particuliers	56,3	57,9
TOTAL FRAIS FINANCIERS	24,2	24,4
- Int. emprunt n° 1	22,0	22,0
- Int. emprunt n° 2	0,0	-
- Int. emprunt n° 3	2,2	2,4
TOTAL FRAIS GENERAUX	337,8	343,5
- Maîtrise d'ouvrage	224,6	226,8
- Rém. commercialisation	8,2	8,3
- Rém. techniciens	78,0	82,5
- Frais sur ventes	16,1	24,9
- Autres frais	10,9	0,9
TOTAL AUTRES CHARGES	70,2	68,7
- Somme pour divers et imprévus	63,0	63,0
- Impôts fonciers	5,4	3,9
TOTAL DEPENSES H.T.	1882,1	1 886,0
T.V.A. sur DEPENSES	229,0	245,1
TOTAL DEPENSES T.T.C.	2111,2	2 131,0

RECETTES EN k€ HT	Dernier bilan approuvé	Bilan actualisé
TOTAL CESSIONS	2 147,1	2 147,1
Cessions lots libres et PSIA	1 977,1	1 977,1
Cessions LS	170,0	170,0
TOTAL SUBVENTIONS	3,5	3,5
- Subv. Complément de prix		
- Subv. Contrepartie de livraison de biens		
- Autres subventions	3,5	3,5
TOTAL AUTRES PRODUITS		
- Travaux pour tiers		
- Autres		
TOTAL RECETTES H.T.	2150,6	2 150,6
T.V.A. sur RECETTES	407,7	407,7
TOTAL RECETTES T.T.C.	2558,3	2 558,3

TVA payée	-	371,1
TVA remboursée		193,5
Solde prévisionne d'opération		249,7

30-sept-23

Unité K.euro

Vendée Expansion - Bilan, simulation financière et plan de trésorerie 2732					
COMPTES DE L'OPERATION	TOTAL H.T.	Réalisé au 30/09/23	2023	2024	2025
COEF. REVISION DEPENSES	1,03		1,09	1,12	1,00
TOTAL ETUDES	1,6	1,62			
TOTAL TERRAINS	303,8	303,62			
- Terrains+Evictions	294,9	294,89			
- Frais annexes	8,7	8,74			
- Diagnostic archéologiques					
TOTAL TRAVAUX	1 144,2	1 079,76		64,4	
- Travaux extérieurs					
- Travaux de viabilité primaire	587,5	587,47			
- Travaux de finitions différés	124,7	124,69			
- TI/ Electrification	228,5	228,46			
- TI/ P.T.T. - E.P. - T.V.	68,8	68,75			
- TI/ Gaz	1,4	1,44			
- TI/ AEP	42,2	42,23			
- TI/ Autres travaux	33,2	26,71		6,5	
Ouvrages particuliers	57,9			57,9	
TOTAL FRAIS FINANCIERS	24,4	24,32	0,0	0,0	
- Int. Emprunt n°3	22,0	22,01			
- Int. emprunt n°2					
- Int. emprunt n°3	2,4	2,31	0,050	0,025	
- Int. emprunt n°4					
TOTAL FRAIS GENERAUX	343,5	316,08	2,7	24,7	
- Frais de gestion et divers	226,8	218,60	2,6	5,7	
- "	8,3			8,3	
- Honoraires techniciens	82,5	76,82		5,7	
- Frais sur ventes - pub	24,9	19,75	0,2	5,0	
- Autres frais	0,9	0,91			
TOTAL AUTRES CHARGES	68,7	4,70	0,5	63,5	
- Remboursement des études préalable	63,0			63,0	
- TA		1,84			
- Impôts fonciers	3,9	2,87	0,5	0,5	
TOTAL DEPENSES H.T.	1 886,0	1 730,10	3,3	152,6	
T.V.A. sur DEPENSES	245,1	226,70	0,5	17,8	
TOTAL DEPENSES T.T.C.	2 131,0	1 956,80	3,8	170,4	

Vendée Expansion - Bilan et simulation financière provisionn 2732					
COMPTES DE L'OPERATION	TOTAL H.T.	Réalisé au 30/09/23	2023	2024	2025
COEF. REVISION RECETTES	1,00		1,00	1,00	1,00
Nombre de lots à vendre T1 et T2	45	45			
Surface cessible	24 456	24 456			
Prix de vente au m²	62,50				
Nombre de lots à vendre T3	28	28			
Surface cessible	18 868	18 868			
Prix de vente au m²	62,5				
Logement sociaux T1 à 3	17	17			
LS surfaces cessibles	4 636	4 636			
Prix de vente au m²					
TOTAL CESSIONS	2 147	2 147,1			
- Cessions terrains	1 977	1 977,1			
- LS cessions	170	170,0			
TOTAL SUBVENTIONS	3,5	3,5			
- Subv. Complément de prix					
- Subv. Contrepartie de livraison de biens					
- Autres subventions	3,5	3,5			
TOTAL AUTRES PRODUITS					
- Travaux pour tiers					
- Autres					
TOTAL RECETTES H.T.	2 150,6	2 150,81			
T.V.A. sur RECETTES	407,7	407,7			
TOTAL RECETTES T.T.C.	2 558,3	2 558,3			
Pro rata de T.V.A.			100%	100%	100%
T.V.A. à payer	371	371			
Remboursement de T.V.A.	193	175	1	18	
SOLDE ANNUEL AVANT EMP.		406	-3	-153	
SOLDE CUMULE AVANT EMP.		406	402	250	250
TOTAL ENCAISSEMENT EMP.	1 243	1 243			
- Emprunt n°1	400	400			
- Emprunt n°2	450	450			
- Emprunt n°3	380	380			
- Compte de tiers	13	12,6			
- Avances des collectivités					
TOTAL REMB. CAPITAL EMP.	1 243	1 184	29	29	
- Emprunt n°1	400	400			
- Emprunt n°2	450	450			
- Emprunt n°3	380	321	29	29	
- Compte de tiers	13	13			
- Avances des collectivités					
CAPITAL RESTANT DU		59	29	0	0
SOLDE ANNUEL APRES EMP.		464,33	-32,6	-181,9	
SOLDE CUMULE APRES EMP.		464,3	431,7	249,8	249,8

Essarts en Bocage
La Maison Neuve Paynaud

30/09/2023

DEPENSES EN € HT	Dernier bilan approuvé	Bilan actualisé
TOTAL ETUDES	1 620	1 620
TOTAL ACQUISITIONS FONCIERES	303 623	303 623
- Terrains	294 885	294 885
- Frais annexes	8 738	8 738
- Mise en état sols	0	*
TOTAL TRAVAUX	1 144 602	1 144 177
- travaux extérieurs	0	0
- TI / Voirie-assainissement	587 475	587 475
- TI / Eau potable	115 068	124 688
- TI / Electrification	228 464	228 464
- TI / Eclairage public	78 520	68 753
- TI / Gaz	1 439	1 439
- TI / Espaces libres	42 232	42 232
- TI / Autres travaux	35 055	33 226
- Ouvrages particuliers	56 350	57 901
TOTAL FRAIS FINANCIERS	24 245	24 394
- Int. emprunt n° 1	22 010	22 010
- Int. emprunt n° 2	0	0
- Int. emprunt n° 3	2 234	2 383
TOTAL FRAIS GENERAUX	337 816	343 457
- Maitrise d'ouvrage	224 604	226 838
- Rém. commercialisation	8 246	8 254
- Rém. techniciens	77 980	82 515
- Frais sur ventes	16 073	24 935
- Autres frais	10 913	913
TOTAL AUTRES CHARGES	70 223	687 049
- Somme pour divers et imprévus	63 000	63 000
- Impôts fonciers	5 387	3 869
TOTAL DEPENSES H.T.	1 882 129	1 885 976
T.V.A. sur DEPENSES	229 040	245 061
TOTAL DEPENSES T.T.C.	2 111 170	2 131 037

RECETTES EN € HT	Dernier bilan approuvé	Bilan actualisé
TOTAL CESSIONS	2 147 096	2 147 096
Cessions lots libres et PSLA	1 977 096	1 977 096
Cessions LS	170 000	170 000
TOTAL SUBVENTIONS	3 510	3 510
- Subv. Complément de prix		
- Subv. Contrepartie de livraison de biens		
- Autres subventions	3 510	3 510
TOTAL AUTRES PRODUITS		
- Travaux pour tiers		
- Autres		
TOTAL RECETTES H.T.	2 150 606	2 150 606
T.V.A. sur RECETTES	407 713	407 713
TOTAL RECETTES T.T.C.	2 558 319	2 558 319

TVA payée	-371 052
TVA remboursée	193 490
Solde prévisionnel d'opération	249 720

ANNEXE

DÉLIBÉRATION N°DEL144EEB121124 DU 12 NOVEMBRE 2024

Groupement de commande balayage voirie et nettoyage des espaces publics

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

A - Objet du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué selon les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

La présente convention concerne :

Groupement de commande balayage de voirie et nettoyage d'espaces publics

B - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes.

Le groupement pourra prendre fin en cas d'accord de l'ensemble des membres de la même manière qu'une modification serait approuvée.

C - Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner le membre suivant comme coordonnateur du groupement :

Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent Les Essarts
2 Rue Jules Verne
85250 SAINT FULGENT

En cas de sortie ou de toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

D - Missions du coordonnateur

Le coordonnateur a en charge l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles du Code de la commande publique. Cela aboutit au choix de prestataires communs à l'ensemble des membres du groupement. Le coordonnateur signe et notifie le contrat.

Pour ce qui le concerne, chaque membre suit l'exécution du contrat.

Il est également responsable des autres missions suivantes :

Ordre	Désignation détaillée
1	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
2	Procéder à la transmission de l'état des besoins aux membres du groupement et de recenser leurs besoins
3	Elaborer le dossier de consultation des entreprises
4	Rédiger et assurer les publications relatives à la mise en concurrence
5	Réceptionner les candidatures et les offres

Ordre	Désignation détaillée
6	Réaliser l'analyse des candidatures et les demandes de compléments
7	Analyser les offres en partenariat avec les membres du groupement
8	Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres
9	Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission d'appel d'offres lors de ses séances d'ouverture des plis et de jugement des offres
10	Informar les candidats non retenus des choix de la commission d'appel d'offres
11	Mettre en forme les marchés après attribution par la commission d'appel d'offres et transmission du marché au contrôle de légalité le cas échéant
12	Informar les établissements membres du groupement des candidats retenus
13	Attribuer, signer et notifier le marché avec l'attributaire du marché au nom et pour le compte des membres du groupement
14	Transmettre une copie des pièces du marché à chaque membre du groupement
15	Procéder à la publication de l'avis d'attribution
16	Passer les avenants éventuels (rédaction, soumission à la commission d'appel d'offres et transmission au contrôle de légalité, le cas échéant).

E - Membres du groupement

Sont membres du groupement les établissements suivants :

- COMMUNE DE BAZOGES EN PAILLERS
- COMMUNE DES BROUZILS
- COMMUNE DE CHAUCHÉ
- COMMUNE DE CHAVAGNES EN PAILLERS
- COMMUNE DE LA COPECHAGNIERE
- COMMUNE DE LA MERLATIERE
- COMMUNE DE LA RABATELIERE
- COMMUNE DE SAINT ANDRE GOULE D'OIE
- COMMUNE DE SAINT-FULGENT
- COMMUNE D'ESSARTS EN BOCAGE
- COMMUNE DE L'OIE
- COMMUNE DE SAINTE FLORENCE

F - Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

Ordre	Désignation détaillée
1	Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
2	Participer à l'ouverture des plis, à l'analyse des candidatures et des offres s'ils le souhaitent
3	Respecter le choix du (des) titulaires(s) du (des) marché(s) ou accord-cadre correspondant à ses besoins propres tels que déterminés dans son état des besoins
4	Exécuter son marché : commande, vérification et réception des prestations, ainsi que paiement conformément aux dispositions prévues au cahier des

	clauses administratives et particulières du marché
5	Informier le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation de ses marchés

G - Organe de décision

En cas de procédure adaptée, il n'est pas instauré de Commission d'Appel d'Offres.

En cas de procédure en appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés sera celle du coordonnateur.

L'attribution du marché se fera dans le respect du règlement applicable aux marchés publics du coordonnateur.

H - Frais de gestion du groupement

Aucune participation aux frais de gestion du groupement ne sera demandée aux membres du groupement. Le coordonnateur prendra donc à sa charge l'ensemble des frais occasionnés par le lancement de chaque consultation.

I - Modalités financières

Chaque membre du groupement procédera aux paiements des prestations le concernant.

J - Modalités d'adhésion au groupement

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

Aucune adhésion n'est autorisée en cours de passation ou d'exécution du marché ou de l'accord-cadre. Les adhésions seront prises en compte lors du renouvellement de la passation du marché ou de l'accord-cadre, objet de la présente convention.

K - Modalités de retrait du groupement

Dès lors qu'une consultation a été engagée et en dehors de tout motif d'intérêt général, les membres du groupement n'ont plus la possibilité de se retirer du groupement de commandes.

En cas d'adhésion ou de retrait, un avenant à la présente convention sera signé entre tous les membres.

L - Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes

6 allée de l'Ile Gloriette

BP 24111

44041 NANTES CEDEX 1

Tél : 02 55 10 10 02

Télécopie : 02 55 10 10 03

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/>

Fait à SAINT FULGENT,

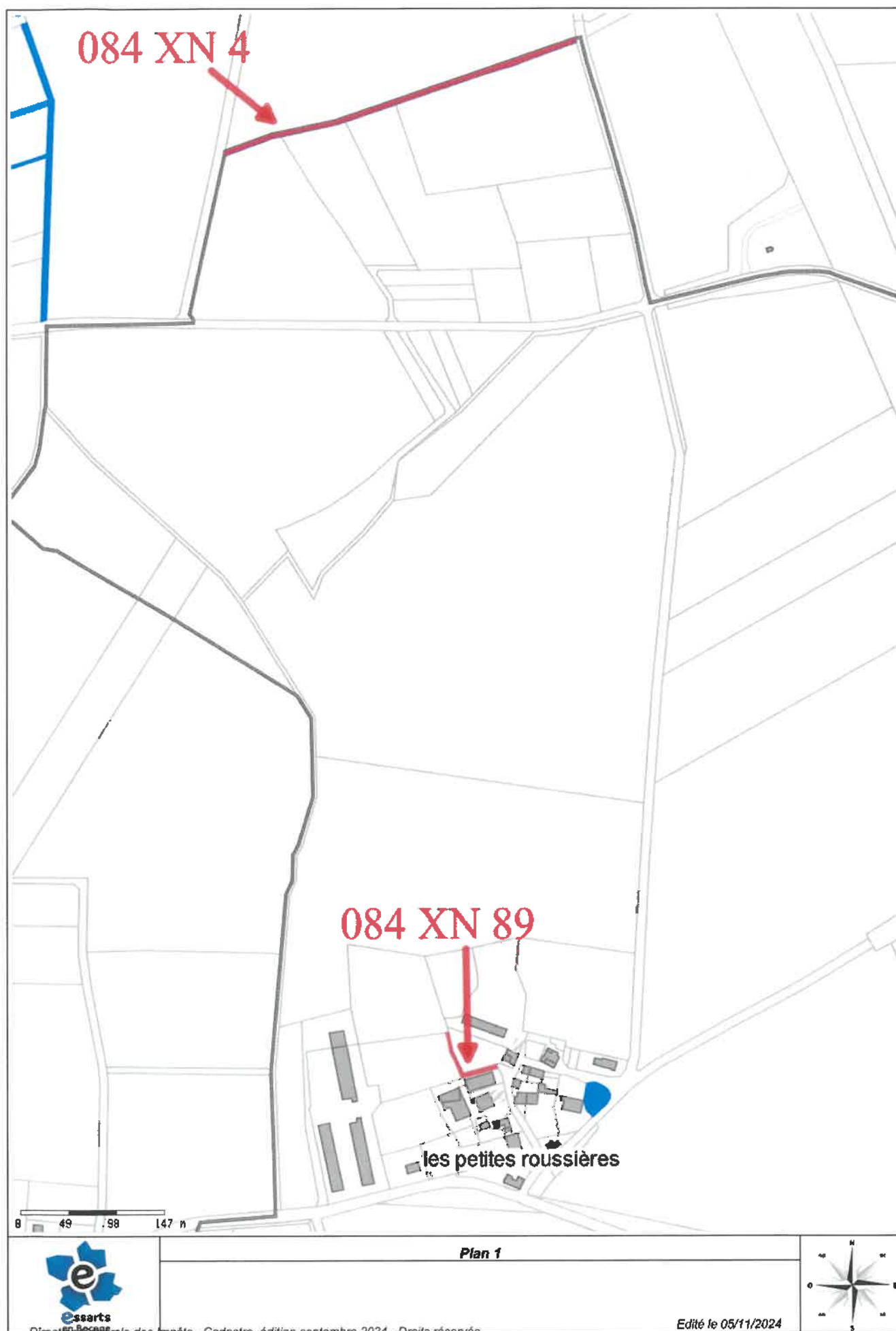
Le

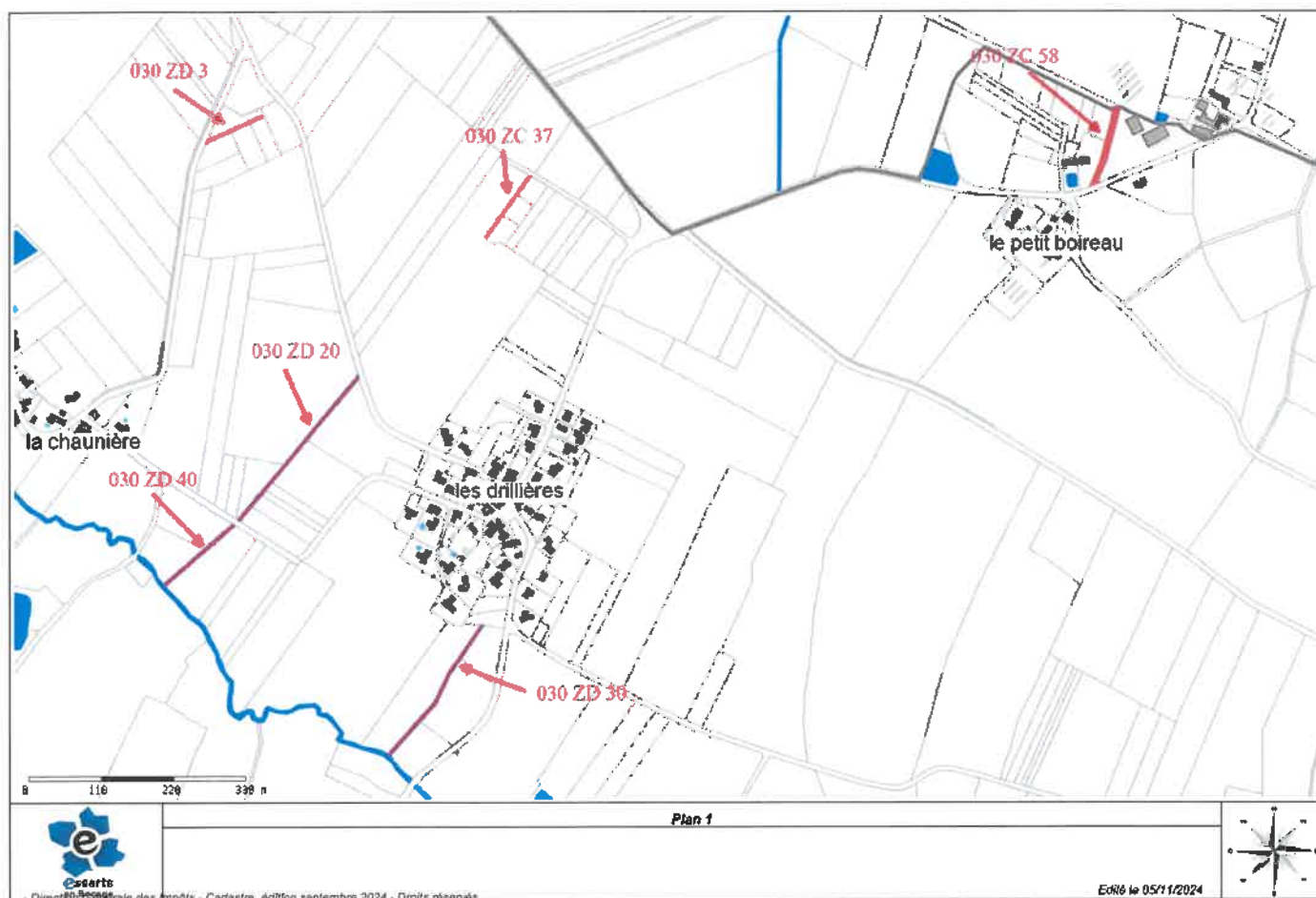
Membre	Représentant	Fonction	Signature
Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent Les Essarts	Jacky DALLEY	Président de la Communauté de Communes	
COMMUNE DE BAZOGES EN PAILLERS	Jean-François YOU	Maire de Bazoges-en-Pailers	
COMMUNE DE CHAVAGNES EN PAILLERS	Eric SALAÜN	Maire de Chavagnes-en-Pailers	
COMMUNE DE LA COPECHAGNIERE	Annie NICOLLEAU	Maire de La Copechagnière	
COMMUNE DE LA MERLATIERE	Philippe BELY	Maire de La Merlatière	
COMMUNE DE LA RABATELIERE	Jérôme CARVALHO	Maire de La Rabatelière	
COMMUNE DES BROUZILS	Emilie DUPREY	Maire des Brouzils	
COMMUNE DE SAINT ANDRE GOULE D'OIE	Catherine SOULARD	1ère adjointe Mairie Saint-André-Goule-D'Oie	
COMMUNE DE SAINT-FULGENT	Jean-Luc GAUTRON	Maire de Saint-Fulgent	
COMMUNE DE CHAUCHÉ	Christian MERLET	Maire de Chauché	
COMMUNE D'ESSARTS EN BOCAGE	Caroline GILBERT	Maire d'Essarts en Bocage	
COMMUNE DE L'OIE	Jen-Pierre RATOUIT	Maire de L'Oie	
COMMUNE DE SAINTE FLORENCE	Christelle GREAU	Mairie de Sainte Florence	

ANNEXES

DÉLIBÉRATION N°DEL145EEB121124 DU 12 NOVEMBRE 2024

*Reprise des parcelles suite à la dissolution
de l'Association Foncière de Chauché*





ANNEXES

DÉLIBÉRATION N°DEL146EEB121124 DU 12 NOVEMBRE 2024

Convention de mandat d'études pour l'aménagement de l'Ilot de Gaulle

68X - SPL

CONVENTION DE MANDAT D'ETUDES PREALABLES

Maître d'ouvrage :

COMMUNE D'ESSARTS EN BOCAGE

51 rue Georges Clemenceau - Les Essarts

85140 ESSARTS-EN-BOCAGE

02 51 62 83 26

mairie-essarts@essartsenbocage.fr

Aménagement de l'ilot "de Gaulle" – Les Essarts

Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

Pôle Aménagement

Vendée Expansion - SPL - Société Anonyme Publique Locale au capital de 225 000 €
RCS 788 779 502 La Roche - APE 7112B
Siège social : 33 rue de l'Atlantique - CS 80206 - 85005 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. : 02 51 44 90 00 - E-mail : contact@vendee-expansion.fr - www.vendee-expansion.fr

**VENDEE
EXPANSION**
à cœur d'être avec vous



CONVENTION DE MANDAT D'ETUDES PREALABLES

VENDÉE EXPANSION - SPL
33 rue de l'Atlantique
CS 80206
85005 LA ROCHE SUR YON
Tél. : 02 51 44 90 00 Fax : 02 51 62 36 73

PROJET : Aménagement de l'ilot de Gaulle – Les Essarts
Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

SOMMAIRE

1.	OBJET DU MANDAT ET ATTRIBUTIONS DU MANDATAIRE	5
1.1.	Objet du mandat	5
1.2.	Attributions confiées au Mandataire	5
1.3.	Définition du contenu des études confiées	5
2.	ENTREE EN VIGUEUR – DUREE DU CONTRAT	6
2.1.	Entrée en vigueur	6
3.	DETERMINATION DU MONTANT DES DEPENSES A ENGAGER PAR LE MANDATAIRE	6
4.	CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION DU MANDATAIRE – CONTRÔLE DU MANDANT	6
4.1.	Obligations du Mandant	6
4.2.	Responsabilités du Mandataire	6
4.3.	Assurances	7
4.4.	Contrôles technique et financier de la Collectivité	7
5.	PASSATION DES MARCHES OU ACCORDS CADRES	8
5.1.	Mode de passation des marchés	8
5.2.	Rôle du Mandataire	9
5.3.	Signature du marché	9
5.4.	Transmission et notification	9
6.	SUIVI DE LA REALISATION DES ETUDES	10
6.1.	Gestion des marchés	10
6.2.	Suivi des études	10
7.	REMUNERATION DU MANDATAIRE, MODALITES DE PAIEMENT, AVANCES	10
7.1.	Rémunération du Mandataire	10

7.2.	Forme du prix	11
7.3.	Avance	11
7.4.	Modalités de règlement de la rémunération	11
7.5.	Acomptes et solde	11
7.6.	Délai de règlement et intérêts moratoires	12
7.7.	Mode de règlement.....	12
7.8.	Présentation des factures au format dématérialisé	12
<u>8.</u>	<u>MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE REGLEMENT DES DEPENSES ENGAGEES AU NOM ET POUR</u>	
	<u>LE COMPTE DU MANDANT PAR LE MANDATAIRE.....</u>	<u>13</u>
8.1.	Avances par le Mandant	13
8.2.	Conséquences des retards de paiement	14
<u>9.</u>	<u>CONSTATATION DE L'ACHEVEMENT DE LA MISSION DU MANDATAIRE.....</u>	<u>14</u>
9.1.	Sur le plan technique	14
9.2.	Sur le plan financier :	14
<u>10.</u>	<u>RÉSILIATION</u>	<u>14</u>
10.1.	Résiliation sans faute	14
10.2.	Résiliation pour faute.....	15
10.3.	Autres cas de résiliation	15
<u>11.</u>	<u>PENALITES</u>	<u>15</u>
<u>12.</u>	<u>contrôle ANALOGUE</u>	<u>15</u>
<u>13.</u>	<u>LITIGES</u>	<u>16</u>
<u>14.</u>	<u>PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT.....</u>	<u>16</u>

ENTRE :

La commune d'ESSARTS EN BOCAGE, agissant en qualité d'actionnaire de **VENDÉE EXPANSION – SPL**, qualité dévolue de plein droit suite à la fusion des communes des Essarts (adhésion suivant délibération du) et de Boulogne (adhésion suivant délibération du), représentée par M....., son Maire,

et désignée dans ce qui suit par les mots "la Collectivité" ou "le Mandant",

D'UNE PART,

ET :

VENDÉE EXPANSION - SPL, Société Anonyme Publique Locale au capital de 225.000 Euros, dont le siège social est 33 rue de l'Atlantique à La Roche-sur-Yon, inscrite au Registre du Commerce de La Roche-sur-Yon, sous le numéro 788 779 502, représentée par Monsieur Guillaume JEAN, en sa qualité de Président-Directeur Général, en vertu de sa nomination par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021,

et désignée dans ce qui suit par les mots "VENDÉE EXPANSION - SPL", "la SAPL" ou "le Mandataire »

D'AUTRE PART.

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

La Collectivité désigne Madame le Maire comme étant la personne compétente pour la représenter pour l'exécution du contrat de mandat, sous réserve du respect des dispositions du Code général des Collectivités territoriales.

1. OBJET DU MANDAT ET ATTRIBUTIONS DU MANDATAIRE

1.1. Objet du mandat

La Collectivité souhaite engager une opération de renouvellement urbain portant sur un ilot du Centre-Bourg des Essarts qui a pour objectif de renforcer son attractivité par :

- La mise en œuvre et la desserte d'ilot dédié notamment à l'implantation de nouvelles activités commerciales ou tertiaires tenant compte du bâti existant à conserver,
- La création et la requalification d'espaces publics collectifs qui viendront, en affirmant sa centralité, soutenir la vitalité de ce secteur.

Sur la base de ces objectifs, la collectivité a décidé de mandater à Vendée Expansion-SPL la réalisation des études de faisabilité qui permettront :

- d'arrêter la programmation urbaine et architecturale de ce projet,
- d'en préciser le périmètre opérationnel,
- d'en définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière,
- de se prononcer sur son opportunité et d'en préciser les modalités de réalisation.

Le périmètre approximatif de l'opération ainsi que son programme général sont définis dans l'annexe 2 de la présente convention.

Le contrat a pour objet, en application des dispositions des articles L.2422-5 et suivants du code de la commande publique et aux dispositions de l'article L.300-3 du code de l'Urbanisme, de confier au Mandataire la représentation du Mandant pour l'accomplissement en son nom et pour son compte de tous les actes juridiques nécessaires, dans la limite des attributions définies ci-dessous, en vue de faire réaliser des études préalables telles que définies ci-après.

1.2. Attributions confiées au Mandataire

Le Mandataire exercera les attributions suivantes telles que précisées dans le présent mandat et l'annexe ci-jointe :

- Fixation des conditions du bon déroulement des études.
- Préparation du choix des prestataires, signature des marchés d'études au nom et pour le compte du Mandant après approbation du choix des prestataires par celui-ci, gestion et préparation du paiement des marchés.
- Les dispositions du code de la commande publique, applicables au Mandant sont applicables au Mandataire pour ce qui concerne la passation et l'exécution des marchés d'études.
- Plus généralement, assurer une mission de coordination de l'ensemble des études ponctuelles confiées à des tiers, et d'information permanente du Mandant sur l'état d'avancement des études

En aucun cas, le Mandataire ne pourra agir en justice, tant en demande qu'en défense, pour le compte de la Collectivité mandante. Cette interdiction vise notamment les actions contractuelles, sauf en cas d'urgence, pour les actions conservatoires et interruptives de déchéance relatives aux missions confiées.

1.3. Définition du contenu des études confiées

Le Mandant confie au Mandataire le soin de faire réaliser les études préalables et de conception suivantes :

- Les études de faisabilité urbaine, architecturale et de programmation qui seront conduites par une équipe d'architectes urbanistes, paysagiste et de bureaux d'études techniques spécialisés
- Les études de sol préalable et/ou de recherche réseaux existants
- Les études de structures et préalables à des démolitions (diagnostic PEMD, potentiel ENR, ...)
- Les études géomètre (levés topographiques, bornage périmétrique, ...)
- L'assistance à la concertation
- Le chiffrage estimatif de l'opération projetée (sur la base du scénario d'aménagement retenu)

2. ENTREE EN VIGUEUR – DUREE DU CONTRAT

2.1. Entrée en vigueur

Le contrat de mandat prendra effet à compter de la dernière date de signature.

Le cas échéant, la collectivité informe le Mandataire de la date à laquelle le marché aura été reçu par le représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité.

2.2. Durée

Le mandat expirera à l'achèvement de la mission du Mandataire qui interviendra dans les conditions prévues à l'article 9 ci-dessous.

Le Mandataire s'engage à faire toute diligence pour faire réaliser par des tiers et pour présenter au Mandant les études confiées dans un délai de 24 mois à compter de l'entrée en vigueur du présent mandat, sans que le Mandataire puisse être tenu responsable des retards qui n'auraient pas pour cause sa faute personnelle et caractérisée.

Il remettra à la fin de ses missions l'ensemble des dossiers afférents à l'opération.

3. DETERMINATION DU MONTANT DES DEPENSES A ENGAGER PAR LE MANDATAIRE

Le montant des dépenses à engager par le Mandataire pour la réalisation des études est évalué à 78 500,00 € HT soit 94 200,00 € TTC (valeur septembre 2024 - cf. annexe Enveloppe financière prévisionnelle ci-jointe) ;

Ces dépenses comprennent notamment :

- le coût des études ;
- les charges financières que le Mandataire aura éventuellement supportées pour préfinancer les dépenses. Celles-ci seront calculées comme prévu à l'article 8 ci-après ;
- et, en général, les dépenses de toute nature se rattachant à la passation des marchés, et à la réalisation des études.

4. CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION DU MANDATAIRE – CONTRÔLE DU MANDANT

4.1. Obligations du Mandant

Le Mandant s'engage à fournir au Mandataire, dès la notification du mandat et si elles existent, toutes les études en sa possession qui pourraient lui être nécessaires pour l'exécution de sa mission.

Il s'engage à intervenir, le cas échéant, auprès des concessionnaires des services publics, des administrations et des particuliers, afin de faciliter au Mandataire l'accomplissement de sa mission.

4.2. Responsabilités du Mandataire

Le Mandataire représentera le Mandant à l'égard des tiers dans l'exercice des attributions confiées.

Dans tous les contrats qu'il passe pour l'exécution de sa mission de Mandataire, le Mandataire devra avertir le cocontractant de ce qu'il agit en qualité de Mandataire du Mandant et de ce qu'il n'est pas compétent pour le représenter en justice, tant en demande qu'en défense, y compris pour les actions contractuelles.

Le Mandataire veillera à ce que la coordination des prestataires aboutisse à la réalisation des études dans le respect des délais et de l'enveloppe financière fixés. Il signalera au Mandant les anomalies qui pourraient survenir et lui proposera toutes mesures destinées à les redresser.

Il ne saurait prendre, sans l'accord du Mandant, aucune décision pouvant entraîner le non-respect du programme d'études et/ou de l'enveloppe financière prévisionnelle et doit informer le Mandant des conséquences financières de toute décision de modification éventuelle du programme. Toute modification éventuelle du programme d'études ou de l'enveloppe financière prévisionnelle devra faire l'objet d'un avenant au présent mandat préalablement à la passation des marchés d'études.

Par ailleurs, s'il apparaît que les prix des offres des candidats aux marchés d'études retenus entraînent un dépassement de l'enveloppe financière prévisionnelle, le Mandataire devra en avertir la Collectivité. L'accord de la Collectivité pour la signature du marché ne pourra alors être donné qu'après augmentation corrélative de l'enveloppe.

Le Mandataire est responsable de sa mission dans les conditions prévues aux articles 1991 et suivants du code civil. De ce fait, il n'est tenu envers le Mandant que de la bonne exécution des attributions dont il a personnellement été chargé par celui-ci ; il a une obligation de moyens mais non de résultat.

4.3. Assurances

Le Mandataire déclare être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle.

4.4. Contrôles technique et financier de la Collectivité

Le Mandant sera tenu régulièrement informé par le Mandataire de l'avancement de sa mission.

Ses représentants pourront suivre les études et consulter les pièces techniques. Toutefois, ils ne pourront présenter leurs observations qu'au Mandataire et non directement aux prestataires.

A cette fin, le Mandataire s'engage à avertir en temps utile le représentant du Mandant de toutes réunions qu'il organisera à ce sujet pour leur permettre d'y participer ou de s'y faire représenter.

Le Mandant aura le droit de faire procéder à toutes vérifications qu'il jugera utiles pour s'assurer que les clauses du présent contrat sont régulièrement observées et que ses intérêts sont sauvegardés.

Le Mandataire participera aux réunions demandées par le Mandant ayant pour objet l'examen de problèmes concernant l'opération envisagée, l'information de l'assemblée délibérante, des administrations et du public.

Le Mandataire accompagnera toute demande de règlement des pièces justificatives correspondants aux dépenses engagées d'ordre et pour compte du Mandant telles que définies à la rubrique n°4194 « Paiement d'opérations réalisées sous mandat » de l'annexe I à l'article D 1617-19 du CGCT.

En outre, pour permettre au Mandant d'exercer son droit à contrôle comptable, le Mandataire doit :

- tenir les comptes des opérations réalisées pour le compte du Mandant dans le cadre de la présente convention d'une façon distincte de sa propre comptabilité ;
- adresser tous les ans au Mandant un compte-rendu financier comportant notamment, en annexe :
 - un bilan financier prévisionnel actualisé faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en dépenses et d'autre part, l'estimation des dépenses restant à réaliser ;
 - un plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses ;
- au cas où ce bilan financier ferait apparaître la nécessité d'évolution de l'enveloppe financière prévisionnelle, en expliquer les causes et si possible proposer des solutions ;
- remettre un état récapitulatif de toutes les dépenses à l'achèvement des études.

5. PASSATION DES MARCHES OU ACCORDS CADRES

Les dispositions du code de la commande publique applicables à la Collectivité sont applicables au Mandataire pour ce qui concerne la passation des marchés conclus au nom et pour le compte de la collectivité dans les conditions particulières définies ci-dessous.

Pour la mise en œuvre des modalités de transmission électronique des candidatures et des offres en application des dispositions des textes précités, le Mandataire aura recours à la plateforme suivante : www.achatpublic.com. Il indiquera le cas échéant au mandat le nom du nouveau prestataire en cas de changement de plateforme pendant la durée du contrat.

5.1. Mode de passation des marchés

Le Mandataire utilisera les procédures de mise en concurrence prévues par le code de la commande publique.

Il remplira les obligations de mise en concurrence et de publicité suivant les cas et les seuils prévus par ces textes et en tenant compte des dispositions suivantes ainsi que de la liste des tâches ci-annexée.

5.1.1. Cas des marchés autres que de maîtrise d'œuvre et procédures particulières :

a) En cas d'appel d'offres :

Le Mandataire utilisera librement les procédures d'appel d'offres ouvert ou restreint. Après convocation par la Collectivité, le Mandataire assistera aux séances de la commission d'appel d'offres en vue d'en assurer le secrétariat.

Après accord de la Collectivité sur la signature du marché par le Mandataire, le Mandataire, dans les conditions de l'article 9.4 conclura le contrat.

b) En cas de procédure adaptée :

Le Mandataire proposera, au cas par cas, au représentant de la Collectivité, pour accord, les modalités de la procédure.

Après accord de la Collectivité sur la signature du marché par le Mandataire, le Mandataire conclura le contrat.

c) En cas de procédure concurrentielle avec négociation :

Le Mandataire, après avoir satisfait, s'il y a lieu, aux obligations de publicité, assistera le Mandant dans l'établissement de la liste des candidats admis à remettre une offre.

Après fixation de cette liste par le Mandant, le Mandataire adressera la lettre d'invitation à soumissionner aux candidats et, sur la base des offres initiales reçues, engagera les négociations avec chaque candidat.

Au terme de ces négociations, le Mandataire établira un rapport de négociation qui proposera un classement des offres.

Après convocation par la Collectivité, le Mandataire assistera à la séance de la commission d'appel d'offres en vue d'en assurer le secrétariat et de présenter les éléments de son rapport de négociation. Après attribution par la commission et accord de la Collectivité sur la signature du marché par le Mandataire, le Mandataire conclura le contrat avec l'attributaire.

Conformément aux dispositions de l'article R.2161-17 du code de la commande publique, le Mandataire pourra également indiquer dans l'avis de marché que le marché sera attribué sur la base des offres initiales sans négociation. Le Mandataire n'informerait cependant les candidats de la non mise en œuvre de la négociation qu'après décision en ce sens du représentant du Mandant.

d) En cas de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables

Le Mandataire engagera les négociations avec le candidat.

Au terme de ces négociations le Mandataire proposera un projet de marché sur la base d'un rapport de négociation. Après accord de la Collectivité sur la signature du marché par le Mandataire, le Mandataire conclura le contrat.

e) En cas de procédure de dialogue compétitif (art. R.2161-24 à R.2161-31 du code de la commande publique) :

Le Mandataire mettra en œuvre une procédure de dialogue compétitif.

Le Mandataire procédera aux obligations de publicité.

Après analyse des candidatures, le Mandataire assistera le Mandant dans l'établissement de la liste des candidats invités à dialoguer.

Après fixation de la liste des candidats admis à participer au dialogue, le Mandataire adressera une lettre de consultation aux candidats admis et le dialogue s'engagera dans les conditions définies au règlement de la consultation identifiant les différents organes intervenants dans le déroulement du dialogue. La procédure pourra se dérouler en phases successives de manière à réduire le nombre de solutions à discuter, le cas échéant.

Une fois le dialogue mené à son terme, le Mandataire en informera les candidats et les invitera à remettre leur offre finale.

Après convocation par la Collectivité, le Mandataire assistera à la commission d'appel d'offres pour en assurer le secrétariat. Après le choix du candidat par cette dernière et autorisation de la signature du marché par le Mandataire, le Mandataire conclura le marché avec l'attributaire.

5.2. Rôle du Mandataire

Plus généralement, le Mandataire ouvrira les enveloppes comprenant les documents relatifs aux candidatures et à l'offre, en enregistrera le contenu et préparera les renseignements relatifs aux candidatures pour l'analyse de celles-ci par le Mandant et le cas échéant le jury.

S'il le juge utile, le Mandataire est habilité à demander aux candidats de produire ou de compléter les pièces manquantes à leur dossier de candidature.

Lors de l'analyse des offres, il prêtera son assistance au dépouillement de celles-ci et au travail préparatoire d'analyse en vue du jury ou de la CAO.

Il proposera, le cas échéant, la composition du jury ou de la commission technique.

Il procédera à la notification du rejet des candidatures ou des offres et publiera en tant que de besoin les avis d'attribution.

5.3. Signature du marché

Le Mandataire procédera à la mise au point des marchés, à leur établissement et à leur signature, après accord du Mandant, et dans le respect des dispositions du code de la commande publique.

Les contrats devront indiquer que le Mandataire agit au nom et pour le compte du Mandant.

5.4. Transmission et notification

Le Mandataire transmettra s'il y a lieu, en application de l'article L.2131-1 du CGCT relatif au contrôle de légalité, au nom et pour le compte du Mandant, les marchés signés par lui au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement dans lequel est situé le Mandant. Il établira, signera et transmettra, s'il y a lieu, le rapport établi par lui conformément à l'article R.2184-1 du code de la commande publique.

Il notifiera ensuite ledit marché au cocontractant et en adressera copie au Mandant.

6. SUIVI DE LA REALISATION DES ETUDES

6.1. Gestion des marchés

Le Mandataire assurera la gestion des marchés au nom et pour le compte du Mandant dans les conditions prévues par le code de la commande publique, de manière à garantir les intérêts du Mandant.

A cette fin, notamment :

- Il proposera les ordres de service ayant des conséquences financières.
- Il vérifiera les demandes de paiement présentées par les prestataires,
- Il agréera les sous-traitants et acceptera leurs conditions de paiement.
- Si le Mandataire est chargé des paiements, il prendra en compte ou refusera les cessions de créances qui lui seront notifiées.
- Il étudiera les réclamations des différents intervenants dans les conditions définies par les contrats et présentera au Mandant la solution qu'il préconise en vue d'obtenir son accord préalable à la signature d'un protocole.
- Il proposera les avenants nécessaires à la bonne exécution des marchés et les signera après accord du mandant.
- Il s'assurera de la mise en place des garanties et les mettra en œuvre s'il y a lieu.

Le Mandataire doit veiller à ne prendre aucune décision pouvant conduire à un dépassement de l'enveloppe financière ou au non-respect du programme des études, notamment lors du traitement des réclamations.

6.2. Suivi des études

Le Mandataire représentera si nécessaire le Mandant dans toutes réunions, visites ... relatives au suivi des études. Le mandataire associera systématiquement le mandant aux études et informera régulièrement le mandant de leur avancement.

Il veillera à ce que la coordination des prestataires aboutisse à la réalisation des études dans le respect des délais, de la qualité des prestations et signalera au Mandant les anomalies qui pourraient survenir.

Il s'efforcera d'obtenir des prestataires des solutions pour remédier à ces anomalies, en informera le Mandant et en cas de besoin sollicitera de sa part les décisions nécessaires.

7. REMUNERATION DU MANDATAIRE, MODALITES DE PAIEMENT, AVANCES

7.1. Rémunération du Mandataire

En contrepartie des services assurés par le Mandataire, celui-ci percevra pour la mission qui lui est confiée par le présent contrat une rémunération forfaitaire de :

MISSION RELATIVE A LA REALISATION DES ETUDES DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION

- Montant HT : 25 200,00 €
- TVA au taux de 20,00 % : 5 040,00 €
- Montant TTC 30 240,00 €
- Montant TTC (en lettres) : TRENTE MILLE DEUX CENT QUARANTE EUROS

7.2. Forme du prix

Le présent contrat est passé à prix révisable.

Chaque acompte sera révisé par application de la formule :

$P = P_o \times (I/I_o)$

I_o = Valeur de l'index national Syntec établi par la chambre Syndicale des Sociétés d'études et de Conseil au mois de référence Mo (10 mois de référence)

P_o = Montant de l'acompte en valeur mois de référence

P = Montant de l'acompte révisé

I = Dernier indice connu.

Mo = Mois de référence du présent contrat établi sur la base des conditions économiques en vigueur, au mois de :
Septembre 2024 (mois Mo).

Les coefficients de révision seront arrondis au millième supérieur.

7.3. Avance

Le contrat ne fait pas l'objet d'une avance.

7.4. Modalités de règlement de la rémunération

Le versement s'effectuera sur présentation de factures par acomptes cumulatifs, qui seront calculés de la manière suivante, sans qu'il soit tenu compte des retenues éventuelles qui pourraient être appliquées pour pénalités, différends ou contentieux aux entreprises, maître d'œuvre et autres intervenants :

- 2 100,00 € HT 1 mois après la signature de la convention
- 5 000,00 € HT au lancement de la consultation pour l'étude de faisabilité et de programmation
- 2 500,00 € HT à la notification du marché d'étude de faisabilité et de programmation
- 14 000,00 € HT payables suivant l'avancement des études sous forme d'acomptes réglés de manière fractionnée et étalée, au fur et à mesure de l'avancement des études en x quantième, suivant le planning prévisionnel des études confiées aux tiers.
- 1 100,00 € HT à la remise de l'ensemble des dossiers afférents à l'opération
- Le solde à la remise de l'état récapitulatif des dépenses d'études.

7.5. Acomptes et solde

Le règlement des sommes dues au Mandataire au titre des attributions qui lui sont confiées fera l'objet d'acomptes calculés à partir de la différence entre deux décomptes successifs. Chaque décompte sera lui-même établi à partir d'un état, dans les conditions ci-après définies.

A l'expiration de la mission du Mandataire telle que définie à l'article 9 ci-dessous, il sera établi un décompte général récapitulant le montant total des honoraires perçus par le Mandataire au titre de l'exécution du contrat et fixant le solde restant dû le cas échéant.

Le **décompte périodique** correspond au montant des sommes dues au Mandataire depuis le début de l'exécution du contrat jusqu'à l'expiration du mois considéré, ce montant étant évalué en prix de base. Il est établi sur un modèle accepté par le Maître de l'ouvrage, en y indiquant successivement :

- l'évaluation du montant, en prix de base, de la fraction de la mission à régler, compte tenu des prestations effectuées ;
- les pénalités appliquées ;
- l'application de la révision des prix, s'il y a lieu
- les primes accordées ;
- les intérêts moratoires éventuellement dus à la fin du mois.

Le Maître de l'ouvrage dispose de 15 jours pour faire connaître, par écrit, au Mandataire, les modifications éventuelles qui ont conduit au décompte retenu par lui. Le Mandataire dispose ensuite de quinze jours pour faire connaître ses observations, mais le litige ne doit conduire à aucun retard dans le paiement de l'acompte du mois "m".

7.6. Délai de règlement et intérêts moratoires

Le **délai maximum de paiement de la rémunération** du Mandataire est de : 30 jours, à compter de la réception de la facture (demande d'acompte).

Le Mandataire transmet ses demandes de paiement par tout moyen permettant de donner date certaine.

Le défaut de paiement de la rémunération dans le délai fixé par le contrat donne droit à des intérêts moratoires, calculés depuis l'expiration dudit délai jusqu'au jour du paiement inclus.

Le taux des intérêts moratoires applicables en cas de dépassement du délai maximum de paiement est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

La formule de calcul des intérêts moratoires est la suivante :

$$IM = M \times J / 365 \times \text{Taux IM}$$

M = montant de l'acompte en TTC

J = nombre de jours calendaires de retard entre la date limite de paiement et la date réelle de paiement.

365 = nombre de jours calendaires de l'année civile

En cas de retard de paiement, le maître d'ouvrage sera de plein droit débiteur auprès du titulaire du marché de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article L2192-13 du code de la commande publique.

7.7. Mode de règlement

Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent contrat par virement bancaire au profit du compte :

Domiciliation	:	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
Code Banque	:	40031
Code guichet	:	00001
N° de compte	:	0000414017T
Clé RIB	:	76

7.8. Présentation des factures au format dématérialisé

Toutes les entreprises sont concernées depuis le 1er janvier 2020 mais uniquement dans le cadre de leurs contrats conclus avec l'Etat, ses établissements publics à caractère autre qu'industriel et commercial, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements.

Pour être valable, la facture dématérialisée doit comporter toutes les mentions requises sur la facture au format papier. De même, doivent figurer sur la facture dématérialisée :

- l'identifiant de l'émetteur et du destinataire sur Chorus Pro (SIRET ou numéro de TVA intracommunautaire, RIDET, numéro TAHITI, etc.) ;

- le « code service » permettant d'identifier le service exécutant, chargé du traitement de la facture, au sein de l'entité publique destinataire, lorsque celle-ci a décidé de créer des codes services afin de faciliter l'acheminement de ses factures reçues ;
- le « numéro d'engagement » qui correspond à la référence à l'engagement juridique (numéro de bon de commande, de contrat, ou numéro généré par le système d'information de l'entité publique destinataire) et est destiné à faciliter le rapprochement de la facture par le destinataire.

Ces informations seront transmises au titulaire par les services du pouvoir adjudicateur.

Pour être valables, les factures dématérialisées doivent être transmises en conformité avec l'arrêté du 9 décembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique.

La transmission se fait, au choix du titulaire, par :

- un mode « flux » correspondant à une transmission automatisée de manière univoque entre le système d'information du titulaire et l'application informatique CHORUS PRO. La transmission de factures selon le mode « flux » s'effectue conformément à l'un des protocoles suivants : SFTP, PES-IT et AS/2, avec chiffrement TLS ;
- un mode « portail » nécessitant du titulaire soit la saisie manuelle des éléments de facturation sur le portail internet, soit le dépôt de sa facture dématérialisée dans un format autorisé, dans les conditions prévues à l'article 5 du décret précité. La transmission de factures selon le mode portail s'effectue à partir du portail internet mis à disposition des fournisseurs de l'Etat à l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr>.
- un mode « service », nécessitant de la part du titulaire l'implémentation dans son système d'information de l'appel aux services mis à disposition par Chorus Pro.

Il est précisé que l'utilisation par le titulaire de l'un de ces modes de transmission n'exclut pas le recours à un autre de ces modes dans le cadre de l'exécution d'un même contrat ou d'un autre contrat.

8. MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE REGLEMENT DES DEPENSES ENGAGEES AU NOM ET POUR LE COMPTE DU MANDANT PAR LE MANDATAIRE

Le Mandant supportera seul la charge des dépenses engagées par le Mandataire, telles que déterminées à l'article 3 ci-dessus.

8.1. Avances par le Mandant

Le Mandant avancera au Mandataire les fonds nécessaires aux dépenses à payer ou lui remboursera les dépenses payées d'ordre et pour compte dans les conditions définies ci-après.

Le Mandant s'oblige à mettre à la disposition du Mandataire les fonds nécessaires au paiement des dépenses à payer, antérieurement à ce paiement.

A cet effet, il versera :

- dans le mois suivant l'entrée en vigueur de la présente convention, une avance égale à 20 % du montant TTC de l'enveloppe prévisionnelle ;

L'avance consentie sera complétée périodiquement sur justification des sommes réellement employées tout en restant dans le cadre du plan de trésorerie éventuellement réajusté. Elle devra permettre d'assurer le paiement des dépenses prévisionnelles du trimestre suivant.

Le Mandataire justifiera les dépenses qu'il aura réglées au titre de sa mission. A l'occasion de chaque mise à jour de l'échéancier prévisionnel des dépenses et des recettes, le Mandataire fournira au Maître d'Ouvrage un état comportant le récapitulatif des dépenses supportées par le Mandataire depuis la précédente demande.

Les avances ainsi consenties seront réajustées en fonction des modifications apportées au coût prévisionnel de l'opération.

En cas d'insuffisance de ces avances, le Mandataire ne sera pas tenu d'assurer le paiement des dépenses sur ses propres disponibilités.

8.2. Conséquences des retards de paiement

En aucun cas le Mandataire ne pourra être tenu pour responsable des conséquences du retard dans le paiement des prestataires du fait notamment du retard du Mandant à verser les avances nécessaires aux règlements ou des délais constatés pour se procurer les fonds nécessaires au préfinancement qui ne seraient pas le fait du Mandataire.

9. CONSTATATION DE L'ACHEVEMENT DE LA MISSION DU MANDATAIRE

9.1. Sur le plan technique

Le Mandataire assurera sa mission jusqu'à l'approbation par le Mandant de la dernière des études confiées au Mandataire. Après remise de l'ensemble des études réalisées par les prestataires, le Mandant notifiera son approbation de la mission du Mandataire dans un délai de 1 mois à compter de la réception de ces documents. A défaut de réponse dans ce délai, l'approbation du Mandant est réputée acquise.

9.2. Sur le plan financier :

- **Etat récapitulatif des dépenses de l'opération :**

Le Mandataire s'engage à notifier, par lettre recommandée avec accusé de réception au Mandant, l'état récapitulatif des dépenses au plus tard dans le délai de 3 mois à compter du dernier décompte général et définitif des prestataires.

Le Mandant notifiera son acceptation de cet état dans les trois mois, cette acceptation étant réputée acquise à défaut de réponse dans ce délai.

L'acceptation par le Mandant de l'état récapitulatif des dépenses vaut constatation de l'achèvement de la mission du Mandataire sur le plan financier et quitus global de sa mission.

- **Décompte général des honoraires du Mandataire**

Dès notification de l'acceptation de l'état récapitulatif des dépenses de l'opération par le Mandant le Mandataire présentera le projet de décompte final de ses honoraires au Mandant.

Celui-ci disposera d'un délai de 45 jours pour notifier au Mandataire son acceptation du décompte qui devient alors le décompte général et définitif.

A défaut de notification ou de contestation dans ce délai, le projet de décompte final deviendra définitif.

10. RESILIATION

10.1. Résiliation sans faute

Le Mandant pourra résilier sans préavis le présent mandat, notamment après la consultation des prestataires d'études et, le cas échéant, à l'issue de chacune des phases d'études définies à l'article 2.

Il pourra également le résilier pendant la réalisation des études, moyennant le respect d'un préavis de deux mois sauf carence manifeste de la part du Mandataire.

Dans tous les cas, le Mandant devra régler immédiatement au Mandataire la totalité des sommes qui lui sont dues en remboursement des dépenses et frais financiers engagés d'ordre et pour compte et à titre de rémunération pour la mission accomplie.

Il devra assurer la continuation de tous les contrats passés par le Mandataire pour la réalisation de sa mission et faire son affaire des éventuelles indemnités dues pour résiliation anticipée desdits contrats.

En outre, le Mandataire aura droit à une indemnité forfaitaire fixée à 10,00 % de la rémunération dont il se trouve privée du fait de la résiliation anticipée du contrat, le cas échéant majorée dans le cas où le Mandataire justifie d'un préjudice supérieur.

10.2. Résiliation pour faute

En cas de carence ou de faute caractérisée du Mandataire, après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de 21 jours, la convention pourra être résiliée, sans préjudice de l'application des pénalités prévues à l'article 11.

En cas de carence ou de faute caractérisée du Mandant, le Mandataire pourra saisir le juge d'une demande en résiliation et/ou réparation du préjudice subi.

10.3. Autres cas de résiliation

10.3.1 En cas de non-respect, par le Mandataire, des obligations visées à l'article 13 ci-dessous relatives à la fourniture des pièces prévues aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du code du travail et après mise en demeure restée infructueuse, le contrat peut être résilié aux torts du Mandataire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques. La mise en demeure sera notifiée par écrit et assortie d'un délai. A défaut d'indication du délai, le titulaire dispose de 8 jours à compter de la notification de la mise en demeure, pour satisfaire aux obligations de celle-ci et fournir les justificatifs exigés ou présenter ses observations.

10.3.2 En cas d'inexactitude des renseignements fournis par le Mandataire mentionnés aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et D 8254-2 à 5 du code du travail, à la signature du contrat, ou lors de son exécution, celui-ci sera résilié sans mise en demeure aux frais et risques du Mandataire.

11. PENALITES

Sans préjudice des cas de résiliation pour faute visés à l'article précédent, le Mandataire sera responsable de sa mission dans les conditions précisées à l'article 4.2 ci dessus.

En cas de manquement du Mandataire à ses obligations, le Mandant se réserve le droit de lui appliquer des pénalités sur sa rémunération telles que fixées pour les cas visés ci-dessous ou à déterminer par les parties en fonction de l'importance des fautes commises et du préjudice subi. Dans ce dernier cas, à défaut d'accord entre les parties, les pénalités seront fixées par le juge.

Au cas où le cumul de ces pénalités excéderait 10% du montant de la rémunération hors TVA, la convention pourra être résiliée aux torts exclusifs du Mandataire sans préjudice d'une action en responsabilité du Mandant envers le Mandataire.

Ces pénalités forfaitaires et non révisables seront applicables selon les modalités suivantes :

- En cas de retard dans la remise des documents visés à l'article 4.4 par rapport aux délais fixés à ce même article : 5 ,00 € par jour de retard ;
- En cas de retard dans la remise de l'état récapitulatif des dépenses de l'opération prévu à l'article 9.2 : 5,00 € par jour de retard ;
- En cas de retard de paiement, par la faute du Mandataire, des sommes dues aux titulaires des contrats conclus au nom et pour le compte du Mandant, les intérêts moratoires versés restent à la charge exclusive du Mandataire à titre de pénalités.

Lorsqu'un cas de force majeure empêche l'exécution du marché, le titulaire devra justifier de l'impossibilité temporaire ou définitive pour lui, de poursuivre l'exécution du marché en conséquence de l'évènement qu'il qualifie de cas de force majeure.

Le cas de force majeure permet au titulaire de ne pas être sanctionné au titre de la non-exécution des prestations (prolongation des délais, non application des pénalités de retard). Il ne donne droit à aucune indemnisation.

12. CONTRÔLE ANALOGUE

VENDÉE EXPANSION – SPL est une société anonyme publique locale. Les collectivités actionnaires doivent exercer sur elle un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Ainsi, pour chaque opération confiée à VENDÉE EXPANSION - SPL doit être mis en place un Comité de contrôle. Ce Comité a pour mission de contrôler que les objectifs de la collectivité sont bien respectés (planning, budget, ...).

Il est composé de l'élu administrateur ou membre de l'Assemblée spéciale de la collectivité concernée par l'opération et si besoin d'un ou plusieurs représentants de ses services, et à minima du collaborateur en charge du dossier. Ces réunions font l'objet d'un compte rendu rédigé par le collaborateur et transmis à la collectivité pour accord. Le Comité de contrôle peut se réunir physiquement, par visioconférence ou être réalisé par tout moyen de communication électronique :

- Lorsque la durée de la mission est inférieure à un an, le Comité de contrôle se réunit ou est réalisé :
 - au moins une fois en cours d'exécution de la mission ;
 - et au terme de la mission.
- Lorsque la durée de la mission est supérieure à un an, le Comité de contrôle se réunit ou est réalisé :
 - au moins une fois par an en cours d'exécution de la mission ;
 - et au terme de la mission.

Pour chaque mission, à l'occasion du dernier Comité de contrôle, un questionnaire de satisfaction client est rempli et analysé.

Le Comité inscrit les éventuels écarts constatés et propose éventuellement les mesures correctives appropriées. Il peut décider de se réunir une nouvelle fois afin de mesurer que les actions correctives ont bien été assurées et qu'elles sont satisfaisantes pour la collectivité.

La SAPL s'engage à apporter tous ses soins à l'exécution de sa mission, à informer régulièrement la collectivité et à lui transmettre toutes pièces jugées utiles sur simple demande afin qu'un contrôle de l'opération puisse être exercé par ce dernier de façon analogue à celui exercé sur ses propres services.

13. LITIGES

Tout litige portant sur l'exécution du présent mandat d'études sera de la compétence du Tribunal Administratif de NANTES.

14. PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

A la signature du contrat, le Mandataire a produit les pièces mentionnées aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et 8 et D.8254-2 à 5 du code du travail.

Le Mandataire s'engage également à produire les pièces mentionnées aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et 8 et D.8254-2 à 5 du Code du travail tous les 6 mois pendant l'exécution du contrat.

Fait en un (1) exemplaire,

A La Roche-sur-Yon, le

A Essarts en Bocage, le

Le Président-Directeur Général,
Guillaume JEAN.

Annexes :

1. Liste des tâches résultant des attributions confiées au Mandataire.
2. Programme de l'opération et coût prévisionnel des études à faire réaliser
3. Tableau de Décomposition du temps

68X - SPL

CONVENTION DE MANDAT

ANNEXE 1 :

Liste des tâches résultant des attributions confiées au Mandataire

Maître d'ouvrage :

COMMUNE D'ESSARTS EN BOCAGE

51 rue Georges Clemenceau - Les Essarts

85140 ESSARTS-EN-BOCAGE

02 51 62 83 26

mairie-essarts@essartsen bocage.fr

Aménagement de l'ilot "de Gaulle" – Les Essarts

Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

Pôle Aménagement

Vendée Expansion - SPL - Société Anonyme Publique Locale au capital de 225 000 €
RCS 788 779 502 La Roche - APE 7112B
Siège social : 33 rue de l'Atlantique - CS 80206 - 85005 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. : 02 51 44 90 00 - E-mail : contact@vendee-expansion.fr - www.vendee-expansion.fr

**VENDÉE
EXPANSION**
à cœur d'être avec vous



1 – FIXATION DES CONDITIONS DU BON DEROULEMENT DES ETUDES

- Assistance à la définition du programme d'études de la commune, analyse et suggestions
- Définition de l'organisation générale du bon déroulement des études et notamment :
 - Définition des études complémentaires éventuellement nécessaires
 - Définition des intervenants nécessaires
 - Définition des missions et responsabilités de chaque intervenant et des modes de dévolution des contrats ;
 - Identification des procédures de consultation et de choix des intervenants à mettre en œuvre compte tenu du montant et de la nature des marchés à passer.
 - Elaboration du planning général des études

2 - PREPARATION DU CHOIX ET SIGNATURE DES MARCHES D'ETUDES

Définition de la mission du prestataire ;

Identification et proposition au Mandant de la procédure de consultation à mettre en œuvre compte tenu du montant et de la nature des marchés à passer, élaboration des calendriers ;

En cas de procédure adaptée : proposition au Mandant des modalités de procédure

Etablissement du dossier de consultation (rédaction RDC, pièces marchés, CCTP);

Lancement de la consultation (rédaction et envoi de l'AAPC) ;

Le mandataire assure la mise en ligne du DCE sur le profil d'acheteur identifié à l'article 9 du marché ou s'assure de la mise en ligne du DCE par le mandant le cas échéant ;

En cas de DCE papier, envoi du dossier de consultation aux candidats qui le demandent.

Assistance au maître d'ouvrage pour la sélection des candidats :

Réception des candidatures (et offres en cas d'appel d'offres ouvert) et le cas échéant établissement du registre des dépôts ;

Ouverture des enveloppes relatives aux candidatures (et offres en cas d'appel d'offres ouvert), demande éventuelle de pièces absentes ou incomplètes dans les dossiers de candidatures ;

Rédaction du PV d'ouverture des candidatures (et offres en cas d'appel d'offres ouvert);

Puis :

En cas d'appel d'offres :

Présentation des candidats au Mandant

Rédaction du PV d'analyse des candidatures par le mandant ;

Le cas échéant, le mandataire peut proposer dans le cas d'une procédure ouverte que l'analyse des candidatures n'ait lieu qu'après l'analyse des offres. En ce cas, elle ne consiste qu'en l'analyse des capacités de l'attributaire pressenti.

Notification de la décision du Mandant aux candidats ;

En cas de procédure avec négociation :

Présentation des candidatures au Mandant; Rédaction du PV d'analyse des candidatures par le mandant

Notification de la décision du Mandant aux candidats non admis à remettre une offre ;

En cas de procédure adaptée :

A définir au cas par cas selon les modalités de la procédure adaptée définies par le Mandant

Assistance au maître d'ouvrage pour la sélection des offres :

En cas d'appel d'offres :

Réception des offres;

Ouverture des offres;

Secrétariat de la CAO d'examen des offres, rédaction du PV ;

En cas de procédure avec négociation :

Négociations avec les candidats ayant remis une offre, rapport au Mandant sur les résultats de la négociation ;

Le mandataire pourra également prévoir que le marché pourra être attribué sur la base des offres initiales sans négociation.

Assistance au Mandant pour la rédaction de la proposition de classement des offres à présenter à la CAO ;

Secrétariat de la commission d'appel d'offres ; rédaction du PV

En cas de procédure adaptée :

A définir au cas par cas selon les modalités de la procédure adaptée définies par le Mandant.

Relance de la consultation en cas de procédure infructueuse ou déclarée sans suite ;

Mise au point des marchés avec les candidats retenus par le Mandant ;

Demande à l'attributaire des pièces mentionnées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique ;

Notification des résultats de la consultation aux concurrents, après décision du Mandant ;

Signature des marchés après décision de l'organe compétent du Mandant ;

Etablissement du dossier nécessaire au contrôle de légalité et transmission à l'autorité compétente;

Notification des marchés aux titulaires ;

Publication des avis d'attribution pour les marchés soumis à cette obligation.

Le cas échéant, publicité nécessaire à la prescription des délais de recours après signature du marché

3 – GESTION DES MARCHES D'ETUDES ET VERSEMENT DES REMUNERATIONS

Décisions de gestion des marchés n'emportant pas une augmentation du montant du marché;

Transmission au mandant des attestations d'assurance de responsabilité civile des titulaires ;

Demande en cours d'exécution du marché des documents des articles D.8222- 5 ou D.8222-7 et 8 et D.8254-2 à 5 du Code du travail

Proposition d'agrément des sous-traitants et d'acceptation des conditions de paiement ;

Gestions des garanties, cautions et des avances ;

Suivi de la mise au point des documents d'études; contrôle de l'avancement des dossiers ; alerte du mandant sur le non-respect du planning ;

Transmission avec avis de ces documents à chaque phase au mandant pour accord préalable ;

Notification au titulaire à chaque phase d'étude des décisions prises par le mandataire après accord du mandant ;

Vérification des décomptes et application des pénalités éventuelles;

Païement des acomptes ;

Négociation des avenants éventuels ;

Transmission des projets d'avenants au Mandant pour accord préalable de l'autorité compétente ;

Signature des avenants après décision du Mandant ;

Transmission au contrôle de légalité ;

Notification des avenants ;

Mise en œuvre des garanties contractuelles ;
Vérification des décomptes finaux et application des pénalités définitives éventuelles;
Etablissement et notification des décomptes généraux ;
Règlement des litiges éventuels ;
Traitement des défaillances : résiliation des marchés après décision du mandant, relance d'une consultation
Paiement des soldes ;
Etablissement et remise au Mandant du dossier complet regroupant tous les documents contractuels, techniques, administratifs relatifs aux marchés.

4 – OPERATIONS DE RECEPTION DES ETUDES

Vérification de la conformité des études présentées aux stipulations des marchés ;
Transmission au Mandant des études et du projet de décision de réception ou d'ajournement pour accord préalable ;
Après accord du Mandant, décision de réception ou d'ajournement et notification aux intéressés;
Suivi des compléments à apporter aux études après décision d'ajournement ;
Règlement des litiges éventuels ;

5 – COORDINATION DE L'ENSEMBLE DES ETUDES

Suivi de l'organisation générale des études ;
Contrôle du planning des études et du respect des délais ;
Actualisation du calendrier prévisionnel des études ;
Organisation des relations avec tous les services administratifs, concessionnaires et autres dont le concours s'avère nécessaire pour le bon déroulement des études ;
Information périodique (*périodicité à définir*) du Mandant sur le déroulement des études ;
Présence aux réunions de suivi d'études organisées à la demande du Mandant ;
Remise au Mandant des comptes rendus de réunions ;

6 - PREPARATION DU CHOIX DES PRESTATAIRES ET SIGNATURE DES MARCHES

- Proposition au mandant de la procédure de consultation et de son calendrier
 - En cas de procédure adaptée
 - prise de connaissance des règles de procédures fixées par la collectivité
 - proposition à la collectivité des modalités de procédure
 - fixation des modalités de procédure ;
- Etablissement du dossier de consultation des prestataires (rédaction du RDC, des pièces marchés) ;
- Après accord du mandant, lancement de la consultation (rédaction de l'AAPC et envoi);
- Organisation des opérations de sélection des candidatures et des offres :
 - Le mandataire assure la mise en ligne du DCE sur le profil d'acheteur identifié à l'article 9 du mandat ou s'assure de la mise en ligne du DCE par le mandant le cas échéant ;
 - En cas de DCE papier, envoi du dossier de consultation aux candidats qui le demandent
 - Réception des candidatures (et offres en cas d'appel d'offres ouvert) et le cas échéant, établissement du registre des dépôts ;
 - Ouverture des enveloppes relatives aux candidatures (et offres en cas d'appel d'offres ouvert), demande éventuelle de pièces absentes ou incomplètes dans les dossiers de candidatures ;
 - Le cas échéant, le mandataire peut proposer dans le cas d'une procédure ouverte que l'analyse des candidatures n'ait lieu qu'après l'analyse des offres. En ce cas, elle ne consiste qu'en l'analyse des capacités de l'attributaire pressenti.

- Rédaction du PV d'ouverture des candidatures (et offres en cas d'appel d'offres ouvert);

Puis :

En cas de concours :

Proposition au président du jury, en tant que de besoin, des membres pouvant participer au jury autres que ceux du collège des élus de la CAO.

- Assistance au mandant pour la sélection des candidats :
 - Présentation des candidats au mandant et au jury
 - Secrétariat du jury examinant les candidatures, rédaction du PV du jury ; rédaction du PV d'analyse des candidatures par le mandant ; Notification de la décision du mandant aux candidats ;
- Assistance au mandant pour le choix du titulaire :
 - Réception des prestations, enregistrement des prestations et organisation de l'anonymat ; Préparation des travaux du jury ;
 - Secrétariat du jury examinant les prestations ;
 - Négociation avec le ou les lauréats choisis par le mandant.

Rapport à la collectivité sur les résultats de la négociation ;

Règlement des indemnités

En cas de procédure avec négociation :

- Assistance au maître d'ouvrage pour la sélection des candidats :
 - Présentation des candidatures au mandant ;
 - Rédaction du PV d'analyse des candidatures ;
 - Notification de la décision du mandant aux candidats ;
 - Elaboration et envoi de la lettre d'invitation à remettre une offre aux candidats retenus.
- Assistance au mandant pour le choix des titulaires :
 - Négociations avec les candidats retenus, rapport au mandant sur les résultats de la négociation ;
 - Le mandataire pourra également prévoir que le marché pourra être attribué sur la base des offres initiales sans négociation ;
 - Secrétariat de la CAO d'examen des offres et d'attribution du marché.

En cas d'appel d'offres :

- Assistance au mandant pour la sélection des candidats :
 - Présentation des candidats au mandant ;
 - Rédaction du PV d'analyse des candidatures par le mandant ;
 - Notification de la décision du mandant aux candidats.
- Assistance au mandant pour le choix des titulaires :
 - Réception des offres ;
 - Ouverture des offres ;
 - Secrétariat de la CAO d'examen des offres et d'attribution du marché; rédaction du PV.

En cas de procédure adaptée ouverte :

- Présentation des candidatures et des offres au mandant ;
- Rédaction du PV d'analyse des candidatures et d'ouverture des offres ;
- Le cas échéant, organisation des auditions des candidats avec le Mandant ;
- Le cas échéant, négociations avec les candidats et rapport au mandant sur les résultats de la négociation ;
- Rédaction du PV d'analyse et de classement des offres pour choix du titulaire par le Mandant.

En cas de procédure adaptée restreinte :

- Assistance au maître d'ouvrage pour la sélection des candidats :
 - Présentation des candidatures au mandant ;
 - Rédaction du PV d'analyse des candidatures ;
 - Notification de la décision du mandant aux candidats ;
 - Elaboration et envoi de la lettre d'invitation à remettre une offre aux candidats retenus.

- Assistance au mandant pour le choix des titulaires :
 - Présentation des offres au mandant ;
 - Le cas échéant, organisation des auditions des candidats avec le Mandant ;
 - Le cas échéant, négociations avec les candidats retenus et rapport au mandant sur les résultats de la négociation ;
 - Rédaction du PV d'analyse et de classement des offres pour choix du titulaire par le Mandant.

En cas de dialogue compétitif :

- Assistance au maître d'ouvrage pour la sélection des candidats :
 - Présentation des candidatures au mandant ;
 - Rédaction du PV d'analyse des candidatures
 - Notification de la décision du mandant aux candidats ;
- Assistance au mandant pour le déroulé du dialogue :
 - Dialogue avec les candidats sélectionnés.
 - Réception des solutions ;
 - Rapport à la collectivité sur les phases du dialogue et les résultats du dialogue ;
 - Envoi de l'information de fin de dialogue et invitation à remettre l'offre finale
- Assistance au mandant pour le choix des titulaires :
 - Réception des offres finales;
 - Ouverture des offres finales ;
 - Secrétariat de la CAO d'examen des offres, rédaction du PV ;
- Relance de la consultation en cas de procédure infructueuse ou déclarée sans suite ;
- Mise au point du marché avec le candidat retenu par le mandant ;
- Demande à l'attributaire des pièces mentionnées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique dans les conditions prévues au règlement de consultation ;
- Notification des résultats de la consultation aux concurrents évincés, après décision du mandant ;
- Signature du marché après décision du mandant ;
- Etablissement du dossier nécessaire au contrôle de légalité et transmission à l'autorité compétente ;
- Notification au titulaire ;
- Publication de l'avis d'attribution pour les marchés soumis à cette obligation ;
- Le cas échéant, publicité nécessaire à la prescription des délais de recours après signature du marché.

7 - GESTION DES MARCHES DES PRESTATAIRES – VERSEMENT DE LA REMUNERATION

- Délivrance des ordres de service de gestion du marché de maîtrise d'œuvre ;
- Transmission au mandant des attestations d'assurance de responsabilité des titulaires ;
- Demande en cours d'exécution du marché des documents des articles D.8222- 5 ou D.8222-7 et 8 et D.8254-2 à 5 du Code du travail ;
- Suivi de la mise au point des documents d'études ; contrôle de l'avancement des dossiers ; alerte du maître d'œuvre et du mandant sur le non-respect du planning ;
- Le cas échéant, consultation des concessionnaires, services administratifs et techniques (voies, ABF, services de secours ...)
- Transmission avec avis de ces documents à chaque phase, au maître d'ouvrage pour accord préalable ;
- Notification au titulaire à chaque phase d'étude des décisions prises par le mandataire après accord du mandant ;
- Vérification de la cohérence générale des documents avec le programme et prise en compte des observations du mandant ;
- Proposition d'agrément des sous-traitants et d'acceptation des conditions de paiement ;

- Vérification des décomptes d'honoraires et application des pénalités éventuelles ;
- Règlement des acomptes au titulaire ;
- Négociation des avenants éventuels ;
- Transmission des projets d'avenants au mandant pour accord préalable - transmission aux organismes de contrôle
- Signature et notification des avenants après accord du mandant ;
- Mise en œuvre des garanties contractuelles ;
- Vérification du décompte final et application des pénalités définitives éventuelles ;
- Etablissement et notification du décompte général ;
- Règlement des litiges éventuels ;
- Traitement des défaillances du maître d'œuvre : résiliation des marchés après décision du mandant, relance d'une consultation
- Paiement du solde ;
- Etablissement et remise au mandant du dossier complet comportant tous documents contractuels, comptables, techniques, administratifs relatifs au marché.

8 - GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DE L'OPERATION

- Tenue des comptes des études ;
- Gestion de la trésorerie de l'opération ;
- Etablissement et actualisation périodique du compte rendu financier comportant un bilan financier prévisionnel détaillé des études en conformité avec l'enveloppe financière prévisionnelle et un plan de trésorerie conformément à l'article 4.4 de la convention ;
- Suivi et mise à jour des documents précédents (fréquence à préciser dans la convention) et information du Mandant ;
- Transmission au Mandant pour accord en cas de modification par rapport aux documents annexés à la convention ;
- Etablissement des dossiers de demande périodique d'avances ou de remboursement, comportant toutes les pièces justificatives nécessaires et transmission au Mandant ;
- Etablissement du dossier de clôture de l'opération d'études et transmission pour approbation au Mandant.

ACTIONS EN JUSTICE

Fournir à la collectivité les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions en défense ou en demande.

CONVENTION DE MANDAT

ANNEXE 2 :

Programme et coût prévisionnel des études confiées à des prestataires

Maître d'ouvrage :

COMMUNE D'ESSARTS EN BOCAGE

51 rue Georges Clemenceau - Les Essarts
85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
02 51 62 83 26

mairie-essarts@essartsenbocage.fr

Aménagement de l'ilot "de Gaulle" – Les Essarts **Commune d'ESSARTS EN BOCAGE**

Pôle Aménagement

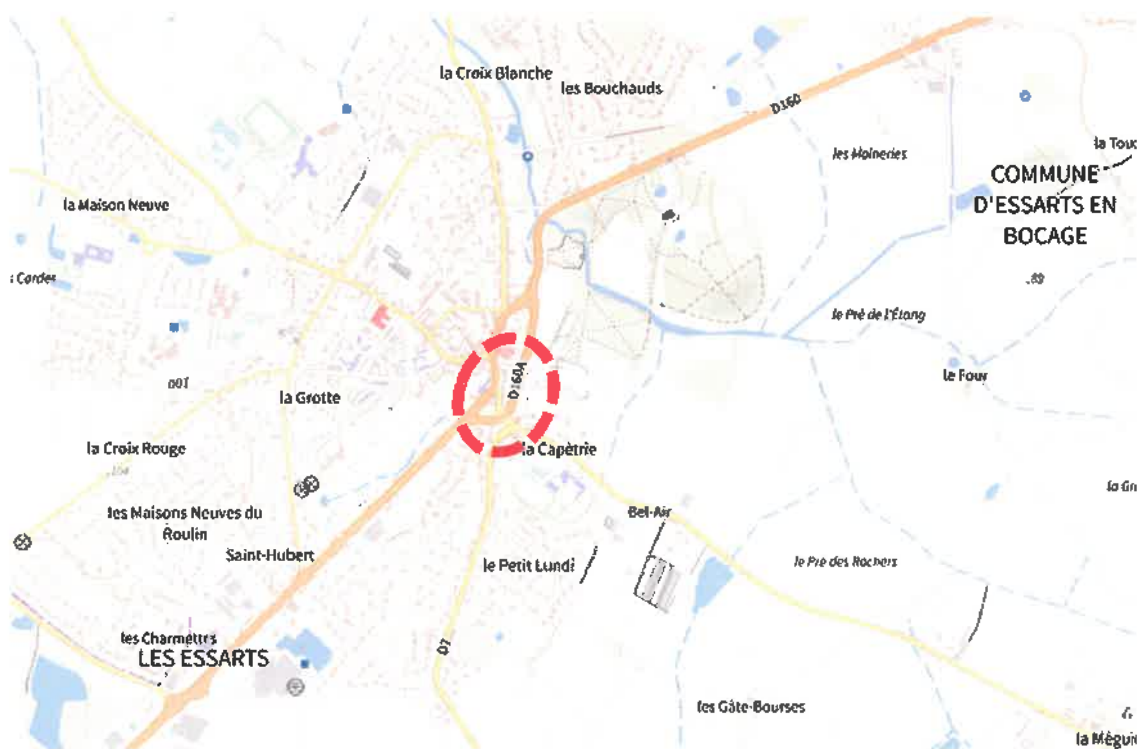
Vendée Expansion - SPL - Société Anonyme Publique Locale au capital de 225 000 €
RCS 768 779 502 La Roche - APE 7112B
Siège social : 33 rue de l'Atlantique - CS 80206 - 85005 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. : 02 51 44 90 00 - E-mail : contact@vendee-expansion.fr - www.vendee-expansion.fr

**VENDÉE
EXPANSION**
à cœur d'être avec vous



1. OBJET DES ETUDES

La Collectivité envisage de réaliser une opération de renouvellement urbain sur un îlot situé autour de l'Eglise des Essarts, entre la rue du général de Gaulle et l'avenue de Neunkirchen-Seelscheid en renforçant et confortant la centralité de ce secteur par des aménagements urbains destinés notamment à accompagner et promouvoir le commerce et le développement d'activités tertiaires.



Source : géoportail

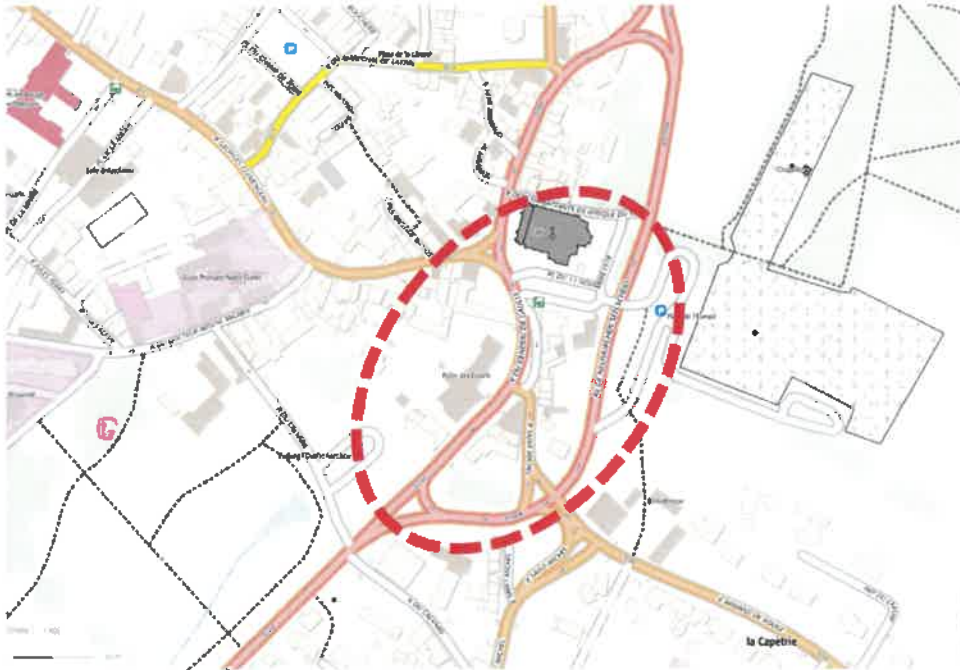
La collectivité recherche un aménagement qui intègre pleinement les aspects environnementaux, en tenant compte des commerces récemment construits ou réhabilités, ainsi que de la proximité avec un patrimoine remarquable, qu'il soit visible (*Ruines du château du XIIIe siècle*) ou plus confidentiel (*Crypte du XIe siècle sous l'église du XIXe siècle*).

Cet aménagement valorisera également les espaces publics de la commune, tels que le parc Saint-Michel et le site à vocation culturelle de la Capetière.

Il s'agira aussi de promouvoir une mixité fonctionnelle (commerces, équipements, espaces publics, stationnements, etc.) et d'usages (déambulation, marché, événements, etc.) en prenant en compte les contraintes du site notamment liées à la circulation routière qui constitue aussi un véritable atout pour le développement de l'activité commerciale ainsi que l'endavement du secteur par les routes départementales (RD n°160, RD n°7, RD n°39, RD n°11, etc.).

Le projet viendra compléter l'offre commerciale engagée par la collectivité avec la construction de cellules sur le secteur dit "l'îlot de la poste" dans lequel il s'imbriquera en structurant l'espace public.

1. SITUATION



Source : Géoportail

2. MAÎTRISE FONCIERE COMMUNALE



Source : géovendée

Propriétés communales (hors domaine public)

- 1 - Parc Saint Michel
- 2 - Parking îlot de la poste
- 3 - Parking et presbytère
- 4 - Église Saint Pierre
- 5 - Parc du Château
- 6 - Cimetière
- 7 - Espace vert communal
- 8 - Pôle culturel de la Capéterie

3. DOCUMENT D'URBANISME APPLICABLE SUR LES SECTEURS D'ETUDES ET PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

Le projet de renouvellement se situe dans un secteur classé en zone U au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec des servitudes d'utilités publiques (Monument historiques...) et sous Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle "commerce"



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal habitat
prescrite le 9 juin 2015 - arrêtée le 21 mars 2019

Dossier
approuvé le :
19 décembre
2019

Orientation d'Aménagement et de Programmation
sectorielle « commerce »

OAP sectorielle « commerces » Quartier des Essarts – Essarts en Bocage

PRÉAMBULE :

Le quartier des Essarts, au carrefour d'axes routiers majeurs du département, a connu un essor important ces 10 dernières années. Le commerce et sa régulation constituent donc un enjeu majeur pour ce quartier, notamment au regard de son développement hétéroclite et de plus en plus périphérique.

Le commerce a certes une fonction économique, mais il participe avant tout à la qualité de vie des habitants au quotidien. Il constitue des moments propices à la convivialité et est ainsi vecteur de lien social.

Le commerce est à la croisée des enjeux ; il mêle des questions très concrètes, allant de l'aménagement du territoire aux évolutions des comportements. C'est un secteur en perpétuelle adaptation qui appelle donc une vision stratégique à la fois souple et forte. Il s'agit de répondre aux besoins d'une offre commerciale de proximité équilibrée et durable tout en permettant le développement raisonné d'une autre offre commerciale plus périphérique.

OBJECTIFS :

Dans le respect des équilibres commerciaux, les objectifs poursuivis sur le quartier des Essarts en matière d'aménagement et équipement commercial sont les suivants :

1. Lutter contre la dévitalisation commerciale du centre-bourg par l'interdiction du développement en dehors du centre-bourg de commerces qui participent à son attractivité.
2. Assurer une offre diversifiée de proximité en privilégiant le centre-bourg pour les besoins quotidiens et hebdomadaires et en préservant les linéaires significatifs de locaux commerciaux et artisanaux en rez-de-chaussée.
3. Améliorer la lisibilité des espaces marchands de périphérie par l'interdiction de la création de commerces de petite dimension et en réservant l'espace marchand de périphérie à des équipements commerciaux peu compatibles avec une insertion en tissu urbain dense.
4. Limiter les incursions commerciales en périphérie et en centre-ville.

DÉFINITION DES ZONES :

Zone rouge

- Concerne le cœur de bourg historique et la nouvelle centralité du quartier des Essarts où sont notamment envisagés les achats du quotidien. Cet espace doit permettre de concentrer au maximum les commerces de proximité afin que la redynamisation du centre-bourg puisse se pérenniser.

Zone bleue

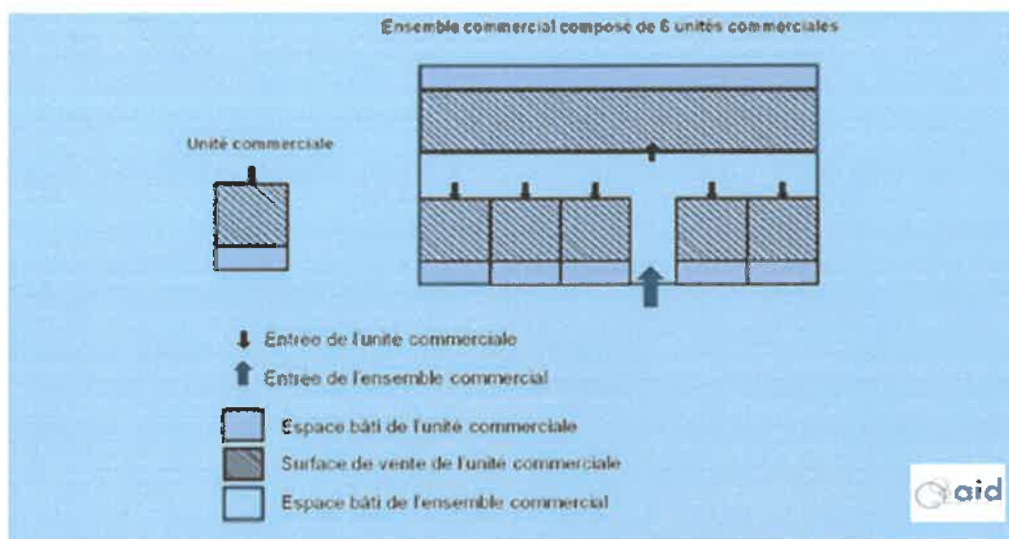
- Concerne la transition entre le cœur de bourg et la périphérie. Cet espace a vocation à accueillir et développer les activités de service tertiaire et/ou de l'habitat.

Zone jaune

- Concerne la périphérie du bourg. Cet espace a vocation à accueillir les activités économiques et/ou le commerce de taille conséquente sans concurrencer le développement du commerce de proximité du centre-bourg.

Définition de l'unité commerciale :

L'unité commerciale désigne l'espace bâti dédié à une activité commerciale. Un ensemble commercial est composé d'unités commerciales.



ORIENTATIONS :

Zone rouge

- Cette zone a vocation à accueillir les unités commerciales inférieures ou égales à 400 m²
- La création d'une unité commerciale, et notamment celle à dominance alimentaire, devra s'effectuer à l'intérieur du périmètre délimité
- En cas de création d'un ensemble commercial, celui-ci ne pourra être supérieur 2000 m².
- Sont également autorisés, les points de vente ou de prestation de services ne comportant pas de surface de vente ou d'accueil de la clientèle, intégrés dans une construction en pied d'immeuble ou implantés sur le domaine public ou privé, déconnectés du lieu de production pour les prestations à caractère artisanal et la restauration

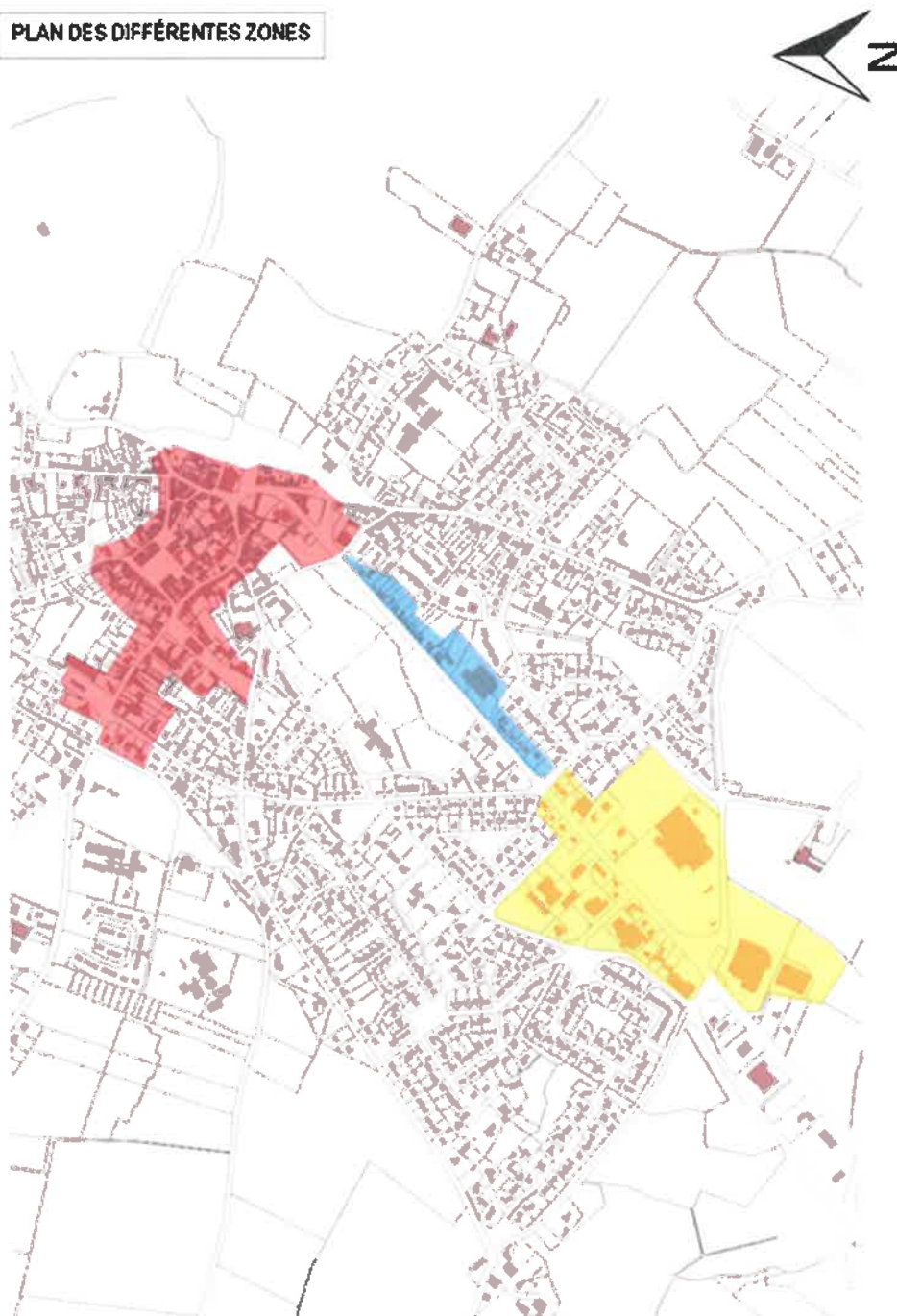
Zone bleue

- Cette zone a vocation à accueillir les activités de service. L'implantation de nouveaux commerces n'est pas admise

Zone jeune

- Cette zone a vocation à accueillir les unités commerciales de plus de 400 m²
Les surfaces de vente auront une superficie d'au moins 50% de la surface totale de l'unité commerciale
- Les points de vente ou de prestation de services ne comportant pas de surface de vente ou d'accueil de la clientèle peuvent être admis pour répondre à un besoin de proximité non présent dans la zone rouge

PLAN DES DIFFÉRENTES ZONES



3. COÛT PRÉVISIONNEL DES ÉTUDES

Coût prévisionnel des études

1 - Interventions des tiers - Etudes de Faisabilité et de programmation

Superficie :

1.1 - mission de "Etudes de faisabilité urbaine et architecturale"

50 000 € HT

- Architectes urbaniste, paysagiste, programmiste & bureau d'études VRD
 - Synthèses des études préalables et de l'étude de faisabilité
 - Définition du périmètre et du programme de l'opération d'aménagement
 - Elaboration d'esquisses
 - Fiche de lots
 - Assistance à la programmation commerciale
 - Assistance au maître d'ouvrage dans le cadre de la concertation
 - Dossier de DUP
 - Définition d'un plan guide

1.2 - Autres prestations de services

28 500 € HT

- Géomètre 4 000 € HT
 - . Plan topographique
 - . Bornage du périmètre
- Bureaux d'études environnement 6 000 € HT
- BE Structure et démolition 8 000 € HT
- Etude de sols et pose de piézomètres 6 000 € HT
- Frais de publication, reprographie et frais divers 4 500 € HT

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL DES ETUDES HORS REMUNERATION DU MANDATAIRE

78 500 € HT

2 - Honoraires Mandataire - Phase études de faisabilité et de programmation

25 200 € HT

TOTAL PRÉVISIONNEL

103 700 € HT



Commune des Esarts-en-Bocage
Etudes d'aménagement de l'Îlot "de Gaulle"

840
Durée réunion : 0,50 journée

DECOMPOSITION DU TEMPS

ELEMENTS DE MISSION		Réunions Mairie	Etudes bureau et réunions internes	Nbre journée	Coût HT
MISSION RELATIVE A LA REALISATION DES ETUDES DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION				27,5	25 200,00 €
	expression du besoin - rencontre préalable du MOA	1	2,00 j	2,5 j	2 100,00 €
	Elaboration des cahiers des charges (programme) et du DCE prestataires (Programmeur-architecte, Géomètre, BE ENV, structure, etc.)	2	5,00 j	6,0 j	5 040,00 €
	Consultation, analyse et présentation des offres, préparation et notification des marchés	1	2,50 j	3,0 j	2 520,00 €
	Réunions et suivi des études, gestion des marchés intervenants et des appels de fonds	12	8,00 j	14,0 j	11 760,00 €
	Bilan financier prévisionnel de l'opération	1	2,50 j	3,0 j	2 520,00 €
	Réunion de restitution des études	1	1,00 j	1,5 j	1 260,00 €

2100

5000

2500

14000

1000

600

ANNEXE

DÉLIBÉRATION N°DEL147EEB121124 DU 12 NOVEMBRE 2024

Redevance d'occupation du domaine public GRDF 2024

DELEGATION CONCESSIONS CENTRE-OUEST

Cap Vert - Bâtiment D
7B, Boulevard de Berlin
CS 24619
44046 Nantes Cedex 1

Monsieur le Maire Freddy RIFFAUD
51 rue Georges Clémenceau

85140 LES ESSARTS

MADAME RAPHAELE PHUNG

✉ grdf-centre-ouest-concessions@grdf.fr

Nantes, le 30 sept 2024

Objet : Redevance d'occupation du domaine public 2024

Monsieur le Maire,

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur votre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément à l'article R2333-114 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

Nous avons le plaisir de vous informer que GRDF vous versera un montant de **1 157,00 €** au titre de l'année 2024 pour cette redevance. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire que votre collectivité ait adopté une délibération pour le règlement de la redevance.

Nous vous prions de trouver ci-après un état détaillé vous permettant de vérifier les éléments du calcul de cette redevance. Nous vous remercions de bien vouloir faire émettre, par votre trésorerie, un titre exécutoire de recettes en vous assurant qu'il nous parvienne à l'adresse suivante :

GRDF

Délégation Concessions CENTRE-OUEST
CAP VERT - BATIMENT D
7B, Boulevard de Berlin
CS 24619
44046 NANTES CEDEX 1

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Cécile Andrieux
Déléguée Concessions Centre-Ouest



Annexes

Synthèse de votre redevance

	Montant de la redevance
Total redevance	1 157,00 €
RODP	1 157,00 €
ROPDP	0



Annexe RODP

Références

CR 1.42

Vos données

Code INSEE	Nom de commune	Longueur en m (L)
Résultat global		20 424
85064	LES ESSARTS	20 424

Calcul de votre redevance
 $(0,035 \times L + 100) \times CR$

Le montant retenu de votre redevance est de :

1 157,00 €

ANNEXE

DÉLIBÉRATION N°DEL148EEB121124 DU 12 NOVEMBRE 2024

***Convention SYDEV pour la rénovation d'éclairage public
Avenue des Broses***

**CONVENTION N°2024 ECL 0635 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET
FINANCIERES DE REALISATION D'UNE OPERATION DE RENOVATION
D'ECLAIRAGE**

COMMUNE : ESSARTS EN BOCAGE (LES ESSARTS)

Dossier : Rénovation suite visite de juillet 2024

N° de l'affaire : L.RN.084.24.002

Entre

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée (SYDEV), dont le siège est situé 3, rue du Maréchal Juin, à la Roche sur Yon (85036), représenté par son Président, Monsieur Laurent FAVREAU en vertu de la délibération du comité syndical n°DEL039CS290920, en date du 29 septembre 2020 relative à la délégation d'attribution du comité syndical au Président et par délégation Monsieur David CAQUINEAU, Chef du Service Conception, dûment habilité par arrêté du Président n°ARR2022-016 en date du 1 avril 2022, d'une part.

ET

La commune de ESSARTS EN BOCAGE (LES ESSARTS), ci-après désignée le demandeur, dont le siège est 51 Rue Georges Clémenceau BP 16 - LES ESSARTS - 85140 ESSARTS EN BOCAGE, représentée par Madame Caroline GILBERT en qualité de Maire dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2024 d'autre part ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée ;

- que le SYDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical.
- qu'en conséquence l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SYDEV est nécessaire.

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – DEFINITION DES PRESTATIONS

La présente convention est relative à des travaux de rénovation d'éclairage.

ARTICLE 2 – MODALITES TECHNIQUES D'INTERVENTION

Programmation de travaux

A réception de votre accord sur convention suivant l'échéance définie, le SYDEV engage l'exécution de l'opération et s'assure du respect des durées des différentes tâches nécessaires indiquées sur le planning prévisionnel : celui-ci est transmis au plus tard à réception de l'accord sur convention.

ARTICLE 3 - MODALITES FINANCIERES

3-1 Caractéristiques de la participation

A **périmètre constant**, la participation (en euros) est évaluée au maximum suivant la décomposition suivante : elle est établie sur la base d'un coût prévisionnel des travaux qui sera ajusté après validation de l'étude d'exécution :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	1 100,00	1 320,00	1 100,00	50,00 %	550,00
TOTAL PARTICIPATION					550,00

Les modifications additionnelles demandées en cours de travaux feront l'objet d'une demande de participation complémentaire par voie d'avenant.

3-2 Modalités de règlement

Le montant définitif des travaux est établi par le SYDEV après contrôle et validation de l'étude d'exécution. Il sert de base à l'établissement de l'avis des sommes à payer adressé conformément aux règles d'exigibilité des participations déterminées par le guide financier.

La présente convention, dûment complétée et signée, est adressée au SYDEV, en ayant pris soin au préalable de vérifier sa validité tel que prévu à l'article 3-4.

Le versement de la participation devra intervenir à la réception de l'avis des sommes à payer émis par le SYDEV 60 jours après la date de démarrage des travaux.

Cette participation sera versée par virement au Comptable du Trésor de la ROCHE SUR YON, SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC) YON - VENDEE, 40 Rue Gaston Ramon, BP 835, 85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX, pour le compte du SYDEV, **en précisant : SYDEV – Titre n°....**

BANQUE DE France – BDF LA ROCHE SUR YON	
RIB	30001 00697 D8520000000 80
IBAN	FR28 3000 1006 97D8 5200 0000 080
BIC	BDFEFRPPCCT

3-3 Imputation budgétaire

Cette participation est imputée sur l'opération de rénovation d'éclairage.

3-4 Validité de la proposition financière

Délai d'acceptation de la proposition par le demandeur :

La présente proposition financière est valide **douze (12) mois**, à compter de la date de **signature de la convention par le SYDEV** soit jusqu'au 14/10/2025.

Délai de commencement des travaux :

Si les travaux ne sont pas commencés pour des raisons imputables au demandeur dans un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur de la convention, cette dernière est caduque.

En cas de dépassement de l'un ou l'autre des délais, un nouveau projet de convention sera établi.

ARTICLE 4 – DESTINATION DE L'OUVRAGE

Les installations d'**éclairage public** sont la propriété du demandeur qui les met à la disposition du SYDEV, ces ouvrages font alors partie de son patrimoine conformément à ses statuts et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa réception par le SYDEV après signature par le demandeur et prend fin à l'achèvement des travaux et le règlement de la participation par le demandeur.

ARTICLE 6 - RESILIATION

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci est résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de un (1) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de réalisation partielle des travaux prévus dans la convention, le demandeur s'engage à payer sa participation à hauteur des ouvrages réalisés selon les règles de participation indiquées à l'article 3.1.

ARTICLE 7 - DIFFERENDS ET LITIGES

7-1 Règlement des différends

En cas de différend, la date de réception de la convention indiquée par le SYDEV, en dernière page dudit document, est opposable aux parties sauf date différente établie par un avis de réception suite à l'envoi en recommandé de la présente convention par le demandeur.

Aucune modification des termes de la présente convention ne peut être effectuée après sa signature par l'une ou l'autre des parties outre ceux à renseigner par le demandeur.

7-2 Règlement des litiges

En cas de litige et à défaut de solution de conciliation, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, 44000 NANTES et pour les personnes morales de droit privé par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 - ANNEXES

Les documents ci-dessous désignés et annexés à la présente convention :

- plan des travaux

A ... Essarts-en-Bocage,
le ... 13. Novembre 2024 ...
Pour le demandeur,



A la Roche sur Yon,
le 14/10/2024,
Pour le SYDEV,
Le Chef du Service Conception

David CAQUINEAU

DATE DE RECEPTION DE LA CONVENTION PAR LE SYDEV :

SCHEMA FONCTIONNEL



LEGENDE DES TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU SYDEV		
Repères	Description de la prestation	Qté (mltu)
16	Création d'une commande EP monophasée	1

Les interventions sont programmées a priori sans co-activité : la modification de cette condition peut avoir des conséquences sur la planification de l'opération et induire des éventuels coûts supplémentaires. La représentation des positions des câbles est conventionnelle à titre indicatif et permet d'illustrer un itinéraire approximatif : seule l'étude d'exécution définitive le tracé définitif à réaliser. L'entreprise en charge des travaux doit définir à ce titre, la solution technico-économique la plus juste.

WGS84 / Pseudo Mercator

10m



ANNEXES

DÉLIBÉRATION N°DEL149EEB121124 DU 12 NOVEMBRE 2024

Test d'éclairage public sur passage piéton aux Essarts

CONVENTION N°2024.ECL.0670 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'UN PROGRAMME D'INNOVATION LUMIERE

COMMUNE : ESSARTS EN BOCAGE (LES ESSARTS)

Dossier : Passage piétons ilot De Gaulle

N° de l'affaire : L.EC.084.24.002

Entre

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SYDEV), dont le siège est situé 3, rue du Maréchal Juin, à la Roche sur Yon (85036), représenté par son Président, Monsieur Laurent FAVREAU en vertu de la délibération du comité syndical n°DEL039CS290920, en date du 29 septembre 2020 relative à la délégation d'attribution du comité syndical au Président et par délégation Monsieur David CAQUINEAU, Chef du Service Conception, dûment habilité par arrêté du Président n°ARR2022-016 en date du 1 avril 2022, d'une part.

ET

La commune de ESSARTS EN BOCAGE (LES ESSARTS), ci-après désignée le demandeur, dont le siège est 51 Rue Georges Clémenceau - BP 16 - LES ESSARTS- 85140 ESSARTS EN BOCAGE, représentée par Madame Caroline GILBERT en qualité de Maire dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal en date du [REDACTED], d'autre part ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée ;

- que le SYDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical.
- qu'en conséquence l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SYDEV est nécessaire.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV :

ARTICLE 1 – DEFINITION DES PRESTATIONS

La présente convention est relative à des travaux d'éclairage.

ARTICLE 2 – MODALITES TECHNIQUES D'INTERVENTION

Programmation de travaux

A réception de votre accord sur convention suivant l'échéance définie, le SYDEV engage l'exécution de l'opération et s'assure du respect des durées des différentes tâches nécessaires indiquées sur le planning prévisionnel : celui-ci est transmis au plus tard à réception de l'accord sur convention.

ARTICLE 3 - MODALITES FINANCIERES

3-1 Caractéristiques de la participation

A **périmètre constant**, la participation (en euros) est évaluée au maximum suivant la décomposition suivante : elle est établie sur la base d'un coût prévisionnel des travaux qui sera ajusté après validation de l'étude d'exécution :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	9 574,00	11 489,00	9 574,00	30,00 %	2 872,00
TOTAL PARTICIPATION					2 872,00

Les modifications additionnelles demandées en cours de travaux feront l'objet d'une demande de participation complémentaire par voie d'avenant.

3-2 Modalités de règlement

Le montant définitif des travaux est établi par le SYDEV après contrôle et validation de l'étude d'exécution. Il sert de base à l'établissement de l'avis des sommes à payer adressé conformément aux règles d'exigibilité des participations déterminées par le guide financier.

La présente convention, dûment complétée et signée, est adressée au SYDEV, en ayant pris soin au préalable de vérifier sa validité tel que prévu à l'article 3-4.

Le versement de la participation devra intervenir à la réception de l'avis des sommes à payer émis par le SYDEV 60 jours après la date de démarrage des travaux.

Cette participation sera versée par virement au Comptable du Trésor de la ROCHE SUR YON, SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC) YON - VENDEE, 40 Rue Gaston Ramon, BP 835, 85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX, pour le compte du SYDEV, **en précisant : SYDEV – Titre n°....**

BANQUE DE France – BDF LA ROCHE SUR YON	
RIB	30001 00697 D8520000000 80
IBAN	FR28 3000 1006 97D8 5200 0000 080
BIC	BDFEFRPPCCT

3-3 Imputation budgétaire

Cette participation est imputée sur l'opération programme d'innovation lumière.

3-4 Validité de la proposition financière

Délai d'acceptation de la proposition par le demandeur :

La présente proposition financière est valide **douze (12) mois**, à compter de la date de **signature de la convention par le SYDEV** soit jusqu'au 24/10/2025.

Délai de commencement des travaux :

Si les travaux ne sont pas commencés pour des raisons imputables au demandeur dans un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur de la convention, cette dernière est caduque.

En cas de dépassement de l'un ou l'autre des délais, un nouveau projet de convention sera établi.

ARTICLE 4 – DESTINATION DE L'OUVRAGE

Les installations d'**éclairage public** sont la propriété du demandeur qui les met à la disposition du SYDEV, ces ouvrages font alors partie de son patrimoine conformément à ses statuts et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa réception par le SYDEV après signature par le demandeur et prend fin à l'achèvement des travaux et le règlement de la participation par le demandeur.

ARTICLE 6 - RESILIATION

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci est résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de un (1) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de réalisation partielle des travaux prévus dans la convention, le demandeur s'engage à payer sa participation à hauteur des ouvrages réalisés selon les règles de participation indiquées à l'article 3.1.

ARTICLE 7 - DIFFERENDS ET LITIGES

7- 1 Règlement des différends

En cas de différend, la date de réception de la convention indiquée par le SYDEV, en dernière page dudit document, est opposable aux parties sauf date différente établie par un avis de réception suite à l'envoi en recommandé de la présente convention par le demandeur.

Aucune modification des termes de la présente convention ne peut être effectuée après sa signature par l'une ou l'autre des parties outre ceux à renseigner par le demandeur.

7- 2 Règlement des litiges

En cas de litige et à défaut de solution de conciliation, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, 44000 NANTES et pour les personnes morales de droit privé par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 - ANNEXES

Les documents ci-dessous désignés et annexés à la présente convention :

- plan des travaux

A,
le,
Pour le demandeur,

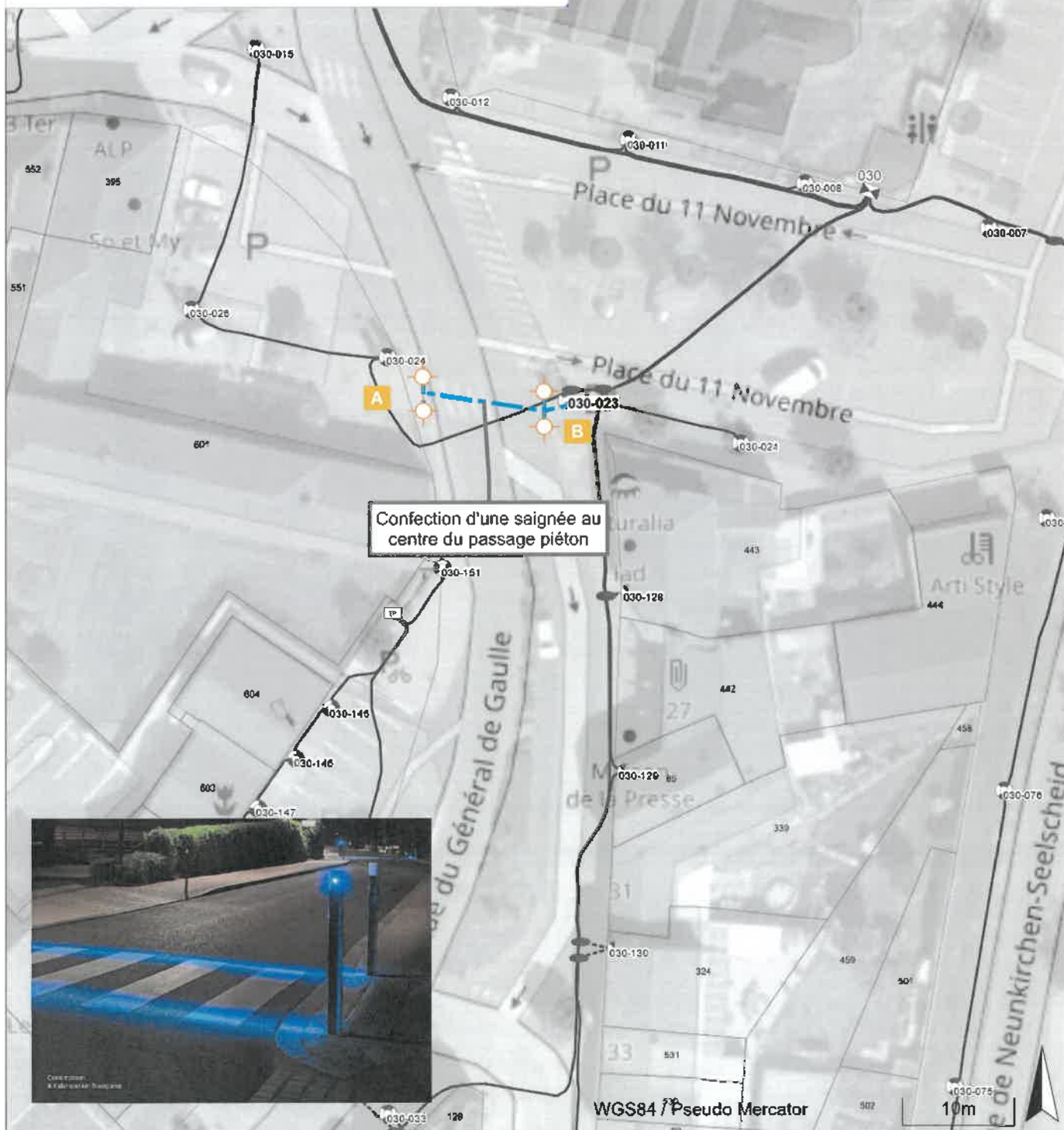
A la Roche sur Yon,
le 24/10/2024,
Pour le SYDEV,
Le Chef du Service Conception

David CAQUINEAU



DATE DE RECEPTION DE LA CONVENTION PAR LE SYDEV

		Demandeur : COMMUNE DES ESSARTS EN BOCAGE Localisation des travaux : LES ESSARTS Désignation de l'opération : Passage piétons îlot De Gaulle
Interveniteur : Marie GAZEAU Coordonnées : 06 79 25 59 02 Code affaire : LEC.084.24.002	Echelle / Format d'impression : 1/500e - A4 Version / Date : Estimation du 14/10/2024 Nature du projet demandé : opération d'éclairage	
SCHEMA FONCTIONNEL LÉGENDE DES TRAVAUX SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DU SYDEV		
Références	Description de la prestation	Qté (mlr)
ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX NEUF		
030-023	Création d'un réseau souterrain comprenant : tranchées éventuelles et fourniture TPC Ø63 ou Ø75mm (suivant section de câbles)	5
	Fourniture, pose et raccordement câble RG2V ou H07 RN-F suivant besoins du projet (y compris fourniture TPC pour les emprises communes avec le réseau électrique (BT))	10
	Fourniture, pose et raccordement de l'ensemble n°1 comprenant : 4 bornes passage piétons type S PASS - équipées LED bleues - 4W - Tête cylindrique - Hauteur : 1,30m - La tête peinte en blanche et le corps peint RAL9006 (noir)	1
HYPOTHÈSES D'INTERVENTION Les interventions sont programmées a priori sans co-activité. La modification de cette condition peut avoir des conséquences sur la planification de l'opération et induire des éventuels coûts supplémentaires. La représentation des positions des câbles est consensuelle à titre indicatif et permet d'évaluer un linéaire approximatif : seule l'étude d'exécution déterminera le tracé définitif à réaliser. L'entreprise en charge des travaux doit définir ce tracé, la solution technique-économique la plus juste.		



ANNEXES

DÉLIBÉRATION N°DEL156EEB121124 DU 12 NOVEMBRE 2024

Modification du règlement intérieur des salles communales suite à la scission



REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES COMMUNALES D'ESSARTS-EN-BOCAGE

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions d'utilisation des salles communales d'Essarts-en-Bocage :

- **Commune déléguée des Essarts** : Salle des fêtes, Salle du Donjon, Salle Claire Jodet, Salle Madras rez-de-chaussée, Salle du Meunier à l'Ansonnière, Salle du 8 mai, Maison des Loisirs.
- **Commune déléguée de Boulogne** : Salle du Foyer Rural.

Article 1 - Mise à disposition :

Le Maire détermine les conditions dans lesquelles les salles communales peuvent être mises à disposition, compte tenu des nécessités de l'administration.

La collectivité reste prioritaire pour l'occupation des salles communales en raison d'événements particuliers (élections ...)

Article 2 – Descriptif des lieux et matériels :

La configuration et les équipements disponibles dans chaque salle sont décrits et détaillés dans une fiche annexée au contrat de location de la salle qui est signé par le locataire.

Article 3 – Activités :

Les salles communales peuvent être mises à disposition pour l'organisation de mariages, fêtes familiales, spectacles, banquets, bals, assemblées générales, réunions, élections...

La salle demandée pourra accueillir une manifestation adaptée à sa capacité d'accueil.

Article 4 – Les utilisateurs :

Les salles communales peuvent être utilisées par les administrés, les associations et les entreprises de la commune d'Essarts-en-Bocage mais également par des demandeurs extérieurs à la commune.

Toute occupation sera validée par un contrat de location dûment signé.

Article 5 – Conditions de mise à disposition :

L'accès aux salles communales n'est autorisé qu'après confirmation écrite de la mairie. Les salles sont louées avec toutes les pièces. Chaque salle est dotée d'un parking pour le stationnement des véhicules.

Le prêt ou la sous-location sont strictement interdits.

Le signataire du contrat de location, considéré comme organisateur, est désigné responsable de l'utilisation de l'équipement. A ce titre il devra être présent pendant toute la durée de la manifestation.

En fonction de la nature de la manifestation et s'il existe un risque de trouble à l'ordre public, Madame le Maire pourra imposer la présence d'un service d'ordre.

Si l'organisateur ne respecte pas les dispositions de sécurité, la commune se réserve le droit d'interdire la manifestation.

Les représentants de la municipalité pourront intervenir pendant la durée de la manifestation, en cas de recours à l'astreinte.

Article 6 - Modalités de réservation :

6.1 : Périodes de réservation :

- Les administrés pourront effectuer leurs demandes de réservation à tout moment de l'année.
- Les associations de la commune :
 - Dans le cadre d'une occupation régulière, devront communiquer par écrit début juin les différents créneaux sollicités pour l'année scolaire suivante.
 - Pour leurs manifestations, elles pourront formuler leur demande à tout moment de l'année.

6.2 : Pré-réservation et confirmation :

La gestion des réservations est confiée à la mairie déléguée concernée.

Toute demande de réservation pourra s'effectuer soit par écrit, soit directement à l'accueil de la mairie déléguée.

Une option est possible pendant 48h. En l'absence de confirmation, elle sera annulée automatiquement et le demandeur en sera informé.

6.3 : Motifs de refus d'une réservation :

La commune se réserve le droit de refuser l'autorisation d'utilisation en cas de :

- Double réservation aux mêmes dates et heures ;
- Manifestations susceptibles de présenter des risques pour la sécurité des participants ou de troubler la tranquillité des riverains ;
- Non-respect du règlement intérieur ou défaut de paiement du solde lors d'une précédente location ;
- Inadaptation de la manifestation par rapport à la capacité d'accueil de la salle.

6.4 : Validation d'une réservation :

La réservation sera considérée comme acquise après :

- Retour du contrat de location et de la fiche annexe de la salle dûment signés ;
- Versement de l'acompte par chèque au nom du locataire à l'ordre du Trésor Public ;
- L'attestation d'assurance en cours de validité au nom du locataire.

Article 7 – Désistement / annulation :

7.1 De la part du demandeur :

En cas d'annulation, le locataire doit en informer par écrit la mairie déléguée.

Le remboursement de l'acompte est possible uniquement dans les cas suivants :

- Un décès du locataire (sur présentation d'un justificatif) ;
- Une maladie/hospitalisation du locataire (sur présentation d'un justificatif) ;

7.2 : De la part de la commune :

Si la commune vient à annuler la mise à disposition en cas de force majeure, celle-ci remboursera l'acompte versé.

Article 8 – Formalités particulières :

8.1 : Autorisation de débits de boisson :

Pour les associations, en cas de vente de boissons alcoolisées, une autorisation de débit de boissons temporaire doit être demandée en mairie, a minima 1 mois avant la manifestation (article L3332-3 du code de la santé publique).

Le document de demande de débits de boisson est disponible en mairie ou à partir du lien suivant : <https://www.essartsenbocage.fr/wp-content/uploads/2019/01/FORMULAIRE-DEBIT-BOISS.pdf>

8.2 : SACEM :

Si le demandeur envisage la diffusion d'œuvres musicales, il s'engage alors à se mettre en conformité avec la législation sur les droits d'auteurs et prendre attache de la SACEM pour les modalités de cette diffusion. Cette réglementation s'applique aux manifestations ouvertes au public et non pour les manifestations privées.

Article 9 – Conditions d'utilisations :

9.1 : Interdictions :

Dans chaque salle, il est interdit :

- De fumer (décret du 15 novembre 2006) et de vapoter (décret 2017-633 du 25 avril 2017) ;
- De fixer des pointes, clous, punaises dans les murs ou de procéder à toute action qui pourrait détériorer les locaux ou les matériaux. Le ruban adhésif, la colle, les agrafes ou les pâte-à-fixe sont également interdits sur les murs, les plafonds et le mobilier ;
- D'utiliser des pétards ou des fumigènes dans l'enceinte de chaque équipement ;
- De tirer des feux d'artifice ;
- De se servir de bouteille de gaz à l'intérieur des locaux ;
- D'introduire des animaux, même tenus en laisse, à l'exception des animaux d'assistance ;
- De vendre de l'alcool sans autorisation ;
- D'accueillir un nombre de personnes supérieur au seuil autorisé pour chaque salle et pour chaque usage ;
- De réaliser des aménagements ou d'installer des équipements en complément de ceux déjà présents (barnum, barbecues, ...), qui n'auraient pas été validés par la commune, ou de réaliser des modifications sur les installations existantes ;
- De stocker du matériel dans les salles sans autorisation préalable ;
- De s'asseoir ou monter sur les meubles et les tables ;
- De déposer des cycles et cyclomoteurs à l'intérieur des locaux.

9.2 : Horaires :

Le locataire s'engage à respecter les horaires indiqués sur le contrat de réservation.

La musique doit être arrêtée à 2h du matin pour les salles du centre-bourg, à l'exception de la maison du Meunier à l'Ansonnière.

Le bruit provenant des activités organisées dans les salles communales (salles polyvalente, salle des fêtes, de réception...) ne doit être à aucun moment une cause de gêne pour le voisinage.

9.3 : Mesures d'ordre :

Chaque utilisateur veillera à ce que le voisinage de la salle ne soit pas perturbé par des nuisances liées à une sonorisation excessive, à des comportements individuels ou collectifs bruyants, ainsi qu'à des stationnements gênants.

De même le locataire s'engage à nettoyer les extérieurs : dépôt de cannettes ou gobelets en extérieur. Toute manifestation gênante pour le voisinage pourra être interrompue immédiatement.

9.4 : Mesures de sécurité (affichées dans les salles) :

Le locataire s'engage à respecter :

- Les consignes de sécurité ;
- Les normes de sécurité en matière d'incendie ;
- La capacité d'accueil maximale de la salle.

Les issues de secours devront toujours être accessibles (pas de stockage, de tables, susceptibles d'en gêner l'usage et l'évacuation) .

Le plan de la salle et un plan de rangement du matériel seront affichés dans les locaux.

Les plans d'évacuation et d'intervention sont affichés dans la salle.

Le mémento sécurité de la salle sera également mis à disposition des utilisateurs en cas de besoin.

9.5 : Le matériel :

Le matériel de chacune des salles est détaillé dans la fiche annexée au contrat de location de salle.

En cas d'utilisation de matériel supplémentaire, le locataire devra en faire la demande par écrit à la mairie (barnums, barbecues, camions ou remorques frigorifiques....) .

Avant de quitter les lieux, le matériel devra être remis en place comme l'indique la configuration de rangement.

Le locataire devra utiliser la puissance électrique disponible. Aucun branchement supplémentaire ne sera autorisé.

9.6 : Le nettoyage des lieux :

L'utilisateur doit s'assurer de laisser les lieux dans l'état où il les a trouvés à son arrivée.

Avant de rendre les clés à l'heure convenue, le locataire assure le nettoyage des lieux comme suit :

- Balayage complet des locaux utilisés,
- Nettoyage complet des équipements de cuisine et des sanitaires

Il sera également chargé de vider les poubelles dans les conteneurs prévus à cet effet.

Le verre devra être déposé dans les différents points de collecte, dont la liste est affichée dans la salle.

Article 10 – Etat des lieux et remise des clés :

Les conditions d'état des lieux et de remise des clés sont spécifiques à chaque salle et figurent dans le contrat de location correspondant.

Article 11 – Tarification :

11.1 : Fixation des tarifs :

Les tarifs de location des salles communales d'Essarts-en-Bocage sont décidés par le conseil municipal.

La délibération en vigueur est consultable dans les mairies déléguées.

11.2 : Paiement :

- **Acompte et solde :**

Un acompte de 50% du montant de la location sera payé au moment de la réservation exclusivement par chèque libellé au nom du Trésor Public.

Le solde de la location sera à régler au Trésor Public après réception de l'avis des sommes à payer.

- **Dégradations :**

En cas de dégradation, les services techniques municipaux ou des entreprises extérieures peuvent être amenés à intervenir pour du nettoyage ou des réparations. Ces interventions seront facturées au locataire au coût réel. Concernant le petit matériel mis à disposition dans les salles les contrats des salles concernées spécifieront les conditions de facturation au locataire en cas de casse.

Article 12 – Assurance et responsabilités :

La commune assure les locaux pour les risques incendie et responsabilités en sa qualité de propriétaire des locaux.

Pour toute réservation d'une salle, une attestation d'assurance sera demandée au locataire, qu'il soit administré, associatif ou entreprise.

Le locataire est responsable des dégradations faites aux matériels, aux installations, et au bâtiment.

La commune n'est pas responsable des vols ou détérioration des matériels appartenant au locataire ou à ses invités (vêtements, sacs, objets divers, etc...) et ce dans la salle comme sur les espaces verts et parkings.

Le 12 novembre 2024

Le Maire d'Essarts-en-Bocage,

Caroline GILBERT

Conditions tarifaires de mise à disposition des salles municipales d'ESSARTS-EN-BOCAGE au 1er janvier 2025

Tarifs Locations Essarts-en-Bocage	Type de location	Foyer Rural Boulogne	SALLES MUNICIPALES - LES ESSARTS								
			Salle des fêtes	Salle Claire Jodet	Salle du Donjon	Salle Madras	Salle Polyvalente Tennis de Table	Maison des Loisirs	Salle du 8 Mai	Salle du Meunier	Restaurant scolaire Gaston Chaissec
Associations <i>Gratuité pour UNE MANIFESTATION ANNUELLE</i>	Manifestation 1 journée	80,00 €	180,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	500 euros <i>location du vendredi ou dimanche inclus</i>	70,00 €	70,00 €	70,00 €	Pas de location
	Manifestations jusqu'à 3 journées	120,00 €	220,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	Pas de location	100,00 €	100,00 €	100,00 €	Pas de location
	Réunions, AG	GRATUIT									
Particuliers ou Entreprises	Manifestation jusqu'à 3 journées	Pas de location	550,00 €	Pas de location							
	Rassemblement après sépulture	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	Pas de location	Pas de location	25,00 €	Pas de location	Pas de location
	Manifestation 1 journée	140,00 €	220,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €		90,00 €	90,00 €	120,00 €	Pas de location
	Manifestations 2 journées	220,00 €	260,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €		120,00 €	120,00 €	150,00 €	Pas de location

Tarifs Locations HORS Essarts-en-Bocage	Type de location	Foyer Rural Boulogne	Salles Municipales des ESSARTS								Restaurant scolaire Gaston Chaissec	
			Salle des fêtes	Salle Claire Jodet	Salle du Donjon	Salle Madras	Salle Polyvalente Tennis de Table	Maison des Loisirs	Salle du 8 Mai	Salle du Meunier		
Associations	Manifestation 1 journée	112,00 €	252,00 €	98,00 €	98,00 €	98,00 €	Pas de location	98,00 €	98,00 €	98,00 €	Pas de location	
	Manifestations jusqu'à 3 jours	168,00 €	308,00 €	140,00 €	140,00 €	140,00 €		140,00 €	140,00 €			
Particuliers ou Entreprises	Mariages Du vendredi ou dimanche	Pas de location	770,00 €	Pas de location				Pas de location				Pas de location
	Manifestation 1 journée	196,00 €	308,00 €	126,00 €	126,00 €	126,00 €		126,00 €	126,00 €	168,00 €		
	Manifestations 2 journées	308,00 €	364,00 €	168,00 €	168,00 €	168,00 €		168,00 €	168,00 €	210,00 €		